

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 12892 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 11 JUILLET 1986

LES ACTIONS TERRORISTES EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE ET A PARIS

Les héritiers de Baader

Les auteurs de l'attentat de Munich qui vient de coûter la vie à un dirigeant de Siemens se réclament de la Fraction armée rouge, qui fait déjà partie de l'histoire allemande.

Lorsque, vers la fin des années 60, Andreas Baader et ses amis, plongés dans les œuvres choisies du président Mao Zedong, se rendirent compte que « le pouvoir est au bout du fusil », un nouveau chapitre s'ouvrit dans l'histoire de la RFA. Une démocratie convalescente, à peine remise des blessures du nazisme, découvrait la fièvre maligne et récurrente de la lutte armée.

Alors que les enfants français des révoltes étudiantes de 68, convertis au maoïsme par la grâce de la révolution culturelle, récitaient les maximes du « petit livre rouge », incantations sans conséquences sanglantes, une fraction de l'extrême gauche ouest-allemande tentait de transformer des mots en actes dans un terrorisme spécifique mené avec l'énergie, le sérieux et la méticulosité qui avaient trouvé un meilleur emploi dans la résurrection du pays en ruine de 1945.

La Fraction armée rouge a revendiqué avec sa prolixité habituelle le meurtre de l'industriel Karl Heinz Beckurts. Son texte de sept pages aligne des formules puisées dans l'immense réservoir d'une langue de bois sous-produit de la guerre froide et des luttes de libération nationale des six dernières décennies. Après la jouissance meurtrière, le vertige des mots...

La RAF a survécu à la mort tragique en prison de ses fondateurs Andreas Baader, Ulrike Meinhof et Jan Carl Raspe. Réduite à un minuscule noyau d'irréductibles, ne recrutant que des « desesperados » prêts à tout, elle ne conserve pas moins un potentiel d'intervention d'autant plus efficace qu'elle ne s'encombre pas, comme les brigadistes italiens, de « compagnons de route », humanistes dévoyés dont elle s'était jadis gagné la sympathie. Les actions du groupe terroriste à l'enseigne de l'étoile et du kalachnikov relèvent d'une tactique élaborée, et le choix de la cible n'est pas laissé au hasard. En tuant à Munich un ingénieur spécialisé dans l'énergie nucléaire, la RAF ne prétend certes pas s'attirer la sympathie de ces citoyens allemands qui furent choqués plus que d'autres Européens par la catastrophe de Tchernobyl. La condamnation du crime fait en RFA l'unanimité.

Mais, de même que les attentats de 1985 contre les troupes américaines de Francfort visaient à attiser les sentiments anti-américains après l'installation des euromissiles, le crime de Munich vient à point pour dramatiser à nouveau la question nucléaire, au moment même où les craintes consécutives à l'accident ukrainien commençaient à s'apaiser.

De leur isolement, les terroristes d'outre-Rhin ont fait une force redoutable ; leur faible nombre, leur mobilité, leur « professionnalisme », rendent très difficile le travail d'une police pourtant connue pour son efficacité scientifique. Si elle met en œuvre les énormes moyens dont elle dispose et accroît sa surveillance et son quadrillage, une partie de la société se révoltera contre l'« Etat policier ».

Le rêve de voir s'affronter la population et sa police afin de rendre l'Etat odieux aux citoyens a toujours — on le voit aussi en France — habité l'esprit de terroristes qui ne peuvent espérer rallier l'opinion à leurs aberrantes théories.

(Lire nos informations page 3.)

M. Pasqua : l'attentat contre la police est « un défi lancé à l'Etat »

L'attentat commis, le mercredi 9 juillet, au quatrième étage d'un immeuble de la préfecture de police de Paris, dans les locaux de la Brigade de répression du banditisme (un mort, quatre blessés graves), n'avait toujours pas été revendiqué jeudi matin. Au cours d'une conférence de presse, ce même jour, M. Pasqua, ministre de l'intérieur, a qualifié cet attentat de « défi lancé à l'Etat lui-même ».



L'attentat commis mercredi soir dans les locaux de la police judiciaire parisienne est, au-delà du geste odieux, tout à la fois un défi, une provocation et un piège. Défi lancé à la démocratie, provocation faite à l'opinion publique, piège tendu aux responsables politiques.

Le défi est résumé par ce simple constat : sans précédent. Même aux plus forts moments de la guerre d'Algérie, quand le FLN puis l'OAS étaient aux prises avec la police, encore moins après mai 68, quand s'exacerbait la tension entre une partie de la population et les forces de l'ordre, il n'y eut d'acte comparable.

Certes, des locaux de police furent déjà — et récemment — la cible d'attentats. Le 24 mai, légère explosion criminelle contre un commissariat du onzième arrondissement, accompagnée d'inscriptions murales : « *Insécurité, mort aux flics.* » Le 16 mai, la branche internationale d'Action directe s'en prend, à Saint-Cloud, au siège de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol).

Plus loin dans le temps, le 15 mars 1980, Action directe (première manière) fait exploser une bombe de moyenne importance devant l'une des annexes de la Direction de la surveillance du territoire (DST), à Paris.

Cependant les circonstances de temps et de lieu sont cette fois différentes. Ces trois attentats avaient eu lieu la nuit, et les bombes étaient posées à l'extérieur des bâtiments.

EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 8.)

L'obligation du droit

par ALFRED GROSSER

Face aux pays de l'Est, face à la plupart des pays du Sud, les démocraties occidentales se réclament de la liberté. La liberté de choix qu'incarnent les élections concurrentielles, mais aussi la liberté des individus et des groupes face aux abus du pouvoir, celui-ci se trouvant soumis à des règles. Même la légitimité de la décision majoritaire est limitée par un contrôle qui constitue une dimension essentielle de l'Etat de droit.

Ce contrôle-là est exercé par le Conseil constitutionnel, dont l'existence même est contraire à toute une tradition française de pouvoir quasi absolu du législateur, c'est-à-dire de la majorité parlementaire supposée équivalente à la nation tout entière.

Aujourd'hui, l'autorité du Conseil constitutionnel est bien assise, au point que gouvernement et députés travaillent sur les textes législatifs nouveaux avec le souci de prévenir la censure éventuelle. Il est vrai que le Conseil prend soin de ne pas trop empiéter sur un domaine qui n'est pas le sien.

On ne l'a pas assez remarqué en 1982 à propos des nationalisations. De façon en apparence paradoxale, il s'était référé à la Déclaration des droits de l'homme de 1789, plaçant la propriété parmi les droits inviolables et sacrés, pour affirmer possible à peu près n'importe quelle appropriation collective : la Déclaration de 1789 ne dit-elle pas qu'on peut être privé de ce droit *« lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment »*, légalement voulant dire, selon le Conseil, par la loi, donc par la majorité parlementaire.

Dans sa décision du 25 juin dernier, il reste fidèle à sa ligne de conduite en autorisent les dénationalisations qui relèvent de l'appréciation majoritaire : *« Le fait qu'une activité ait été érigée en service public par le législateur sans que la Constitution l'ait exigé ne fait pas obstacle à ce que cette activité fasse, comme l'entreprise qui en est chargée, l'objet d'un transfert au secteur privé. »*

Les exigences constitutionnelles sont notamment exprimées dans le préambule de la Constitution de 1946 validé dans notre Constitution actuelle.

(Lire la suite page 7.)

M. Mitterrand fait l'éloge de M. Gorbatchev

Le chef de l'Etat a qualifié le secrétaire général du PC de l'URSS d'« homme de son temps » dont « le parti-pris n'est pas celui de l'armement ».

PAGE 28

Arrêt de la chambre d'accusation de Paris sur Klaus Barbie

L'ancien chef de la Gestapo de Lyon devra répondre des déportations de juifs et de celles des résistants décédés par la suite.

PAGE 10

L'année 1986 selon l'INSEE

Après avoir explosé durant le premier semestre, la consommation des ménages va se ralentir.

PAGE 26

L'affaire du Carrefour du développement

Un mandat d'arrêt est lancé contre M. Yves Chalier.

PAGE 9

Le Monde DES LIVRES

- **Georges Dumézil, savant détective.**
- **Trois dames anglaises : Barbara Pym, Muriel Spark et Ruth Rendell.**
- **Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech : « Les intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours », de Pascal Ory et Jean-François Sirinelli.**

Pages 17 à 22

POLÉMIQUE SUR LES TARIFS D'EDF

Un choix politique

Après la décision de Pechiney de fermer deux de ses usines françaises, sous prétexte que le prix du courant électrique fourni par EDF est trop élevé, M. Madelin, ministre de l'industrie, a affirmé, le mercredi 9 juillet, qu'il y avait en France *« un vrai problème de compétitivité des tarifs de l'électricité pratiqués pour l'industrie »*. Dans l'article qu'il nous a confié, M. Boiteux défend les principes de la tarification d'EDF et estime que transiger sur ces principes nécessite *« un ordre écrit impliquant la responsabilité politique d'un ministre »*.

par MARCEL BOITEUX (*)

Depuis quelques années, la politique tarifaire d'EDF anime à nouveau les querelles d'experts et les contestations de la grosse clientèle industrielle.

Certes, le *niveau* général des tarifs est fixé par les pouvoirs publics, et EDF n'y peut pas grand-chose. Mais la concurrence des autres formes d'énergie ne suffit pas à déterminer, par ailleurs, la *structure* de ces tarifs, et une certaine latitude de choix subsiste.

Le kilowattheure vendu « à domicile » dans les foyers domestiques est, en moyenne, deux fois plus cher que le kilowattheure vendu « en gros » en haute tension, et trois fois plus cher qe le kilowattheure « brut » livré en très haute tension aux plus gros consommateurs. Cet éventail de prix est-il correct, ou convient-il de facturer plus lourdement le kilowattheure « de commodité » vendu au client domestique, pour alléger le prix du kilowattheure « de productivité » vendu aux industriels ?

Entre un kWh livré au cœur d'une nuit d'été, et celui qui est appelé à la pointe de l'hiver, l'éventail des prix est, là aussi, très ouvert. Faut-il l'ouvrir encore plus pour tenter d'effacer complètement les pointes, et pour pousser en contrepartie à un meilleur remplissage des creux ?

Si EDF avait pour seule règle de gagner le maximum d'argent, il est clair que son intérêt serait, dans les zones monopolistiques de son marché, de rançonner sa clientèle captive au maximum socialement supportable ; et, symétriquement, de consentir quelques avantages aux clients susceptibles de faire appel utilement à d'autres formes d'énergie concurrentes, et qui pourraient lui échapper.

Mais si les entreprises jouissant d'un monopole naturel — en l'occurrence celui des réseaux électriques, dont on supporterait mal la duplication de chaque côté de la rue pour susciter une concurrence, — si ces entreprises, qu'elles soient privées ou publiques, sont soumises dans tous les pays à un contrôle public, c'est précisément pour les empêcher d'abuser de leur monopole.

Dès lors que la règle simple du bénéfice maximum est écartée, sur quel autre principe s'appuyer ? S'agissant de l'électricité en France, et donc de l'entreprise publique qu'est EDF, on répondra que le seul critère valable est celui de l'intérêt général.

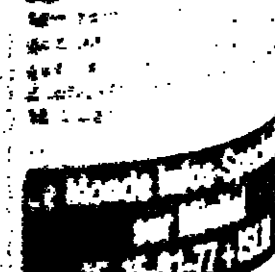
Mais c'est là une notion dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est sujette à controverse. Chacun a son idée en la matière, y compris le patron d'EDF.

Admettrait-on que ce dernier, armé de sa seule sagesse, décide de consentir d'importants rabais à tel industriel qui lui semble digne d'en bénéficier, et condamne tel autre à la faillite parce que sa gestion lui paraît critiquable ou son activité périmée ? Même s'il n'est animé que par l'idée qu'il se fait de l'intérêt général, ce serait lui conférer un pouvoir exorbitant et, pour tout dire, scandaleux.

Une règle s'impose, qui soit claire et publique. Laquelle ?

(Lire la suite page 25.)

(*) Président d'EDF.



débats

POLITIQUE ET VALEURS

A force d'insister sur les nécessités de privatiser, de déréglementer, etc., où vont passer les notions de « bien commun », de « volonté générale », de « service public », se demande Solange Mercier-Josa. D'une autre rive, Philippe Robert estime que les « acquis sociaux » agissent sur l'économie française comme une drogue aux effets d'autant plus néfastes qu'on ne peut plus s'en passer.

La citoyenneté bien de consommation ?

Agents, consommateurs, etc. Mais où est passé le peuple ?

par SOLANGE MERCIER-JOSA (*)

DROLE de printemps 86 où flotte comme une certaine sensation d'irréalité. Le pouvoir socialiste ne s'est-il pas dissipé comme la nuée ? Cinq ans après la folle espérance du 10 mai 1981, il faut quelque peu se pincer pour être certain qu'on était bien éveillé, que la gauche au pouvoir, ce ne fut pas un songe. Cependant, ne reste-t-il pas un zeste d'incrédulité dans le savoir que la droite est bien là, que ses menaces ne sont pas fictives, qu'elle est bien décidée à effacer la moindre trace d'un socialisme qui n'a pourtant jamais été vécu comme tel par le commun de ceux qui avaient lutté pour lui depuis leur jeunesse.

Je me dis bêtement que je n'aurai pas d'autre vie et que l'âge avance. En mai 1981, j'ai cru avec d'autres que nous en avions fini avec la morgue, la suffisance, le « sans-vergogne » de ceux qui étaient au pouvoir à l'époque. Tout au long de cette nuit d'orage du 10 au 11 mai 1981, et pendant les jours qui ont suivi, je me suis reprise à penser peuple, souveraineté du peuple, à croire que, si depuis belle lurette il n'avait pas venté de souffle épique en France, tout de même un projet politique populaire allait prendre son essor. Faire de la politique n'allait plus être seulement luttes ou discours ponctuels contre l'exécutif, mais pratique quotidienne du citoyen dont la vie concrète aurait enfin quelque chose à voir avec les affaires publiques : la « démocratie », quoi. La victoire de la gauche, c'était la mobilisation pacifique, politique, du peuple.

Mais non, pendant ces cinq années, guère plus de peuple en France que sous Giscard et Barre. *Des agents de l'Etat et puis des* consommateurs, qui n'ont jamais été explicitement mis face à leurs *responsabilités de citoyens*, c'est-à-dire face à leur devoir civique, à leur obligation de déterminer, en tant que *citoyens, leur consommation*, et non en tant que simples consommateurs à qui on n'a pas demandé s'ils voulaient une autre politique économique *que celle de l'austérité. D'où l'échec* de 1982. Et ne parlons pas de produire en tant que citoyens.

Je m'interroge. J'ai lu dans plusieurs textes de philosophes allemands d'après la Révolution française que le génie français était essentiellement politique... Le jeune Marx avait montré que l'Etat moderne n'avait supprimé ni la religion, ni la propriété, ni le métier, *mais qu'il en* avait seulement fait une affaire privée relevant de la société civile, un caractère particulier de l'*homme par opposition au citoyen* qui, lui, n'avait plus d'existence qu'en tant que « personne allégorique », que voix *sans timbre, céleste* ou abstraite.

Aujourd'hui, ce processus est allé beaucoup plus loin. Paradoxe suprême, la citoyenneté elle-même est devenue affaire privée, consommation domestique. Chacun devant son poste consomme en effet de la politique. La citoyenneté est un produit proposé à son choix, comme toute autre marchandise. Cette privatisation du politique, c'est-à-dire sa dissolution, n'a rien à voir avec le dépérissement de l'Etat tel que la *pensée socialiste et communiste* européenne l'avait conçu au dix-neuvième siècle en tant qu'émanci*pation des individus immanente au* procès d'universalisation de l'histoire.

Privatisez. Privatisez sans relâche. Ne vous privez de rien ! Il n'y aura bientôt plus personne, chacun ayant vidé de tout sens les notions de « bien commun », de « volonté générale », de « service public », de *res publica*, pour s'étonner qu'aucun d'entre nous (dirigeants politiques compris) ne sache absolument plus où donc a bien pu passer le peuple français.

(*) Philosophe, agrégée de l'Université, chargée de recherches au CNRS.

La drogue des acquis sociaux

Les Français commencent à comprendre que certains avantages obtenus ont des effets pervers

par PHILIPPE ROBERT (*)

LE fleuron du bilan socialiste réside dans les acquis sociaux. L'essentiel de ceux-ci consiste en la hausse accélérée du SMIC, la généralisation de la cinquième semaine de congé payé, la semaine de trente-neuf heures, la retraite à soixante ans, l'augmenta*tion de l'indemnité vieillesse*, les négociations annuelles obligatoires dans l'entreprise sur les salaires et *les conditions de travail, le droit* d'expression des travailleurs.

Selon les sondages, ces avantages sociaux sont appréciés des Français. Pourtant leurs conséquences sont globalement très largement *négatives* dans un pays dont les entreprises souffrent cruel*lement d'un manque de compétiti*vité et dont l'économie est devenue la lanterne rouge des pays déve*loppés*.

Elles ont entraîné en 1981, 1982, 1983, inflation, déficit commercial et endettement extérieur records, trois dévaluations et la nécessité impérieuse, au bord de la faillite, de changer de cap à 180 degrés et de renouer avec l'*austérité. Comment une économie* comme celle de la France peut-elle s'offrir le luxe d'une cinquième semaine de congé payé alors que ses principales concurrentes, l'américaine et la japonaise, n'en sont encore qu'à deux ou trois semaines de vacances ?

*Comment une démographie vieil*lissante comme celle de la France, entraînant inéluctablement le déficit de ses caisses de retraite, peut-elle se permettre d'avancer l'âge de la retraite alors que la durée de vie ne cesse de s'allonger et que des pays aussi divers que le Japon, les Etats-*Unis, l'Espagne, l'URSS le recu*lent ?

Une politique réactionnaire ?

Quel gaspillage scandaleux de *capital humain et d'expérience à un* moment où la France aurait besoin des efforts soutenus de tous ses citoyens pour redresser son économie et relever le défi de ses concurrents ! Au Japon on travaille officiellement 400 heures de plus par an qu'en France et bien plus encore officieusement. Feu Olof Palme, bien que socialiste, était mieux inspiré qui refusa de réduire le temps *de travail de ses salariés en indi*quant qu'il avait besoin des efforts de tous pour tirer l'économie suédoise de ses difficultés.

Comment accroître le SMIC de façon accélérée sans écraser la hiérarchie des salaires, ce qui décourage l'effort, et sans aggraver le chômage, les chefs d'entreprises se devant, au risque de mettre leurs affaires en péril, de ne jamais embaucher un salarié dont le coût serait supérieur à la rentabilité ?

La vérité, c'est que toutes ces mesures dont se vante la gestion socialiste sont autant de boulets *rivés à l'économie* de notre pays, dont la reprise est conditionnée par leur disparition. Le confus débat sur la flexibilité *n'est que la* manifestation conflictuelle entre le désir de maintenir les avantages acquis et la nécessité économique d'y renoncer.

Dira-t-on comme la gauche que renoncer aux acquis sociaux relève d'une politique réactionnaire, antisociale et constitue un *retour* en arrière ? La politique la plus sociale est celle qui serait capable de faire reculer le chômage et la nouvelle pauvreté et de renouer avec l'augmentation du niveau de vie — car les socialistes qui prétendaient atténuer les inégalités les ont transfé*rées du sommet de la hiérarchie des* revenus à la base et elles sont d'autant plus douloureuses.

Comment y parvenir sans desserrer *la contrainte extérieure*, en rétablissant la compétitivité des entreprises françaises et sans restaurer la croissance ? *Mais on* mesure la difficulté de faire admettre une politique aussi courageuse et aussi impopulaire. Les droits acquis sont sacrés pour les Français, et il faut encore moins y toucher qu'à leur pote.

La vérité, c'est que les acquis *sociaux agissent sur l'économie* française comme une drogue aux effets d'autant plus néfastes qu'on ne peut plus s'en passer. Il est un espoir cependant. Les Français, par leur goût excessif des avantages acquis, montrent qu'ils ne sont pas adultes mais s'ils ont des traits d'*infantilisme*, ils ont aussi de l'esprit critique, de la clairvoyance, du bon sens.

Ils commencent confusément à démêler à la lumière des réalités que ces acquis sociaux si agréables ont des effets pervers qui vont jusqu'à se retourner contre eux. Il est normal qu'ils ne manifestent aucune gratitude à l'égard de ceux qui leur ont fait ces cadeaux empoisonnés et les ont traités, non *comme des adultes doués de raison* et de courage, mais comme des enfants gourmands et paresseux que l'on séduit avec des sucreries.

Ou plutôt ils font penser à ces drogués lucides, qui ne peuvent se passer de leur dose mais qui savent qu'elle les tue.

Il y a deux façons de gouverner les peuples. Comme Churchill ou de Gaulle en leur promettant du sang et des larmes et en exaltant *leur* vertu et leur goût de l'effort ou comme les socialistes par la démagogie, les avantages matériels et le goût du loisir et du repos.

Les premiers visent haut, ils s'adressent à la tête et au cœur, les seconds au-dessous de la ceinture. Mais comme dans l'Evangile, il sera donné davantage encore aux premiers, aux seconds il sera pris même le peu auquel ils prétendaient.

(*) Professeur à l'université Paris-V.

Pour la chasse aux sorcières

par DANIEL ACCURSI (*)

CERTAINS s'offusquent et dénoncent en chœur la chasse aux sorcières. D'autres, la main sur le cœur, répliquent : pas de martyrs. Et c'est ainsi que sorcières et martyrs se donnent la main. Bizarre, *bizarre, vous avez dit bizarre* ? Le principe de la chasse aux sorcières, si injustement décrié aujourd'hui, mérite pourtant d'être défendu. Car, si celui-ci est légèrement fâcheux pour la victime, il est hautement bénéfique pour la démocratie et le citoyen, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord il est bon pour la démocratie qu'un petit maître (qu'il soit de gauche ou de droite) apprenne que son pouvoir est provisoire et son siège éjectable. Il doit comprendre qu'il *n'est* en rien propriétaire de son pouvoir et qu'il est toujours remplaçable. Il *apparaît donc indispensable que* celui qui détient une parcelle de pouvoir, que celui-ci soit médiati*que, policier, financier, paperas*sier, etc., ne se prenne pas pour une vache sacrée.

Qu'à chaque changement de majorité il y ait un remue-ménage et une valse, que les fauteuils tombent, que des placards se vident et que d'autres se remplissent, qu'une soi-disant élite républicaine aille se rhabiller et laisse place à une soi-disant élite libérale et vice versa, quoi de plus réjouissant et de plus naturel ? C'est la règle du jeu, la rançon du pouvoir, le risque. Tous ces petits marquis (de droite ou de gauche) ne détiennent leurs postes et *autres privilèges que par la faveur* du Prince. Si le Prince change, qu'ils en acceptent le désagrément avec dignité et fair-play au lieu de crier au scandale, de se cramponner et de se parer des plumes de l'hypocrisie. D'autre part, l'assurance, la sécurité, crée des habitudes, une routine, la morgue, l'esprit de caste, l'immobilisme, la suffisance... Au *contraire le brassage, le roule*ment, la relève, le flux, le reflux, tous ces mouvements browniens, tout cet *appel d'air redonnent vie* à la démocratie et évitent l'asphyxie. La chasse aux sorcières apparaît plus comme une catharsis que comme un règlement de comptes ou une simple vengeance.

Enfin, moins le petit maître est assuré de son pouvoir, *mieux il* gouverne. C'est ce qu'avait merveilleusement compris la monar*chie sacrée africaine. Dans la tribu* des Mossi (non loin de Ouagadougou), le roi n'était appelé à régner *qu'en fonction de son sacrifice* futur. Il était l'être-en-sursis et, pour retarder l'échéance de sa mort prochaine, il s'acharnait à être le meilleur des rois. On le voit, la vérité est africaine et tout concourt à faire l'éloge d'un principe qui secoue le cocotier et tend à défendre l'intérêt général au détriment de l'ambition, de l'arrivisme ou de l'opportunisme. Si certains blâment un tel principe, *ce ne peut être que par naïveté ou* tartuferie. Par contre, ce dont on doit s'alarmer aujourd'hui, c'est que ces soi-disant élites ne s'accordent entre elles, qu'elles ne fassent un pacte : si tu me laisses à mon poste, je te laisserai à ton poste.

Cet engagement tacite, ce contrat implicite aurait pour effet de limiter l'insécurité mutuelle des *petits marquis et de les préserver* de la panique. Un tel pacte serait très dommageable pour la démo*cratie. On peut espérer qu'un tel* accord ne soit intenable, utopique, absurde face à la course aux privilèges, à *la fringale* d'honneurs, à la nécessité de récompenser les amis, les obligés, les courtisans. Ayons donc confiance. On l'a compris : le principe de la chasse aux sorcières constitue le garde-fou de la démocratie. On oublie trop souvent que, si celle-ci se fonde sur le respect d'autrui, elle exige également le rejet des privilèges et des chasses gardées.

(*) Journaliste.

« Famine : mieux comprendre, mieux aider »

Rapport de la Commission indépendante sur les questions humanitaires internationales

Reconstruire le monde rural en Afrique

LE titre même de ce petit livre *résume* l'ambition à la fois modeste et immense de ce rapport que l'on doit à la Commission *indépendante* sur les questions humanitaires internationales (1). *Livre décapant, qui évite la* langue de bois des organismes internationaux. Il évoque dans un *langage simple, accessible à tous*, les responsabilités des gouvernements du tiers-monde, des institutions et des organisations jalouses de leurs prérogatives, incapables de coordination.

Partagée équitablement, la *production alimentaire mondiale* est suffisante pour tous. La sécheresse et les autres perturbations *naturelles ou humaines* accentuent les déséquilibres structurels préalables. Fournir les moyens de production, opération moins spectaculaire que la distri*bution des aides*, est essentiel pour la survie future. L'intervention est le plus souvent une réponse à un appel. Or les ruraux concernés sont sans voix. La crise *de l'économie* africaine reflète celle du pouvoir, qui a une vision urbaine et ne favorise pas la participation rurale.

La famine est prévisible, et pourtant les efforts de prévision entrepris n'ont guère abouti. Des *indicateurs* socio-économiques que des bénévoles peuvent rassembler sont plus efficaces qu'un système d'alerte sophistiqué, car les famines sont le plus souvent localisées.

Les secours ne sont qu'une bouffée d'oxygène, et les organisations ne disposent pas de moyens efficaces : manque de rapidité, pas de mandat qui auto*rise à intervenir pour fournir des* liquidités, car l'absence de revenu est la principale cause de famine, pas de moyens de transport, pas d'infrastructure et de logistique propres au système des Nations unies. Trop tardives, les opérations de secours requièrent de *nombreuses compétences spécia*lisées, car ceux auxquels on vient en aide ont le plus souvent quitté leur milieu naturel et perdu de ce fait leur faculté d'adaptation. La *famine est aussi un facteur* d'accroissement des inégalités : dans une même région, la faim et le stockage, voire l'exportation alimentaire, peuvent coexister.

La dégradation de l'environnement est également cause de *famine : exploitation industrielle* des forêts et, faute d'alternative, déforestation paysanne ; méthodes culturales intensives, favorisant la désertification ; *absence de soutien à l'action quo*tidienne des petits paysans sur la ligne de front du désert ; concentration des crédits et des aides sur les grands projets d'irrigation.

L'attitude des gouvernements est aussi un obstacle aux interventions humanitaires, dont l'objet est parfois détourné au profit de l'achat d'armement, par exemple. Aussi le rapport suggère-t-il que la communauté internationale obtienne un droit d'intervention à but humanitaire même lorsque les mouvements de population sont dus à des facteurs politiques.

Inefficacité

Le chapitre le plus étonnant est intitulé « Eviter l'adhocratie ». *Ce qui est en cause ici, ce sont les* multiples réponses et décisions *ad hoc* qui ne constituent ni plan ni stratégie. Il ne reste que l'aide, si importante en Afrique parce que les donateurs reprennent d'une main ce qu'ils offrent de l'autre. Experts plus nombreux *qu'à l'époque coloniale, aide qui* sert à se faire des amis, à écouler ses produits, qui couvre rarement les dépenses de fonctionnement, bref inefficacité croissante de projets jamais remis en cause et dont la déconfiture n'est jamais évoquée. Les organisations béné*voles aussi ont leurs contraintes* bureaucratiques, alors qu'elles devraient avoir une plus grande transparence, aussi bien auprès des donateurs qu'auprès des bénéficiaires. Quant aux prêts du *FMI*, ils correspondent à des programmes qui ne sont pas seulement impopulaires mais surtout inadaptés aux besoins de l'ajustement à long terme.

*La volonté d'agir pour recons*truire et renforcer le monde rural en Afrique existe, constate le rapport. Mais la marge de manœuvre des gouvernements africains est très faible. Pas question pour eux de supporter le fardeau de la dette. Des crédits « souples et généreux », un redéploiement des ressources existantes, l'expression directe des paysans, l'accès *au crédit rural, la création, enfin,* de marchés communs régionaux, constituent autant de pistes pour « mieux aider » l'Afrique à vaincre la famine.

JACQUES GRALL.

(1) Cette Commission regroupe diverses personnalités comme Desmond Tutu, *Simone Veil, Léopold* Sedar Senghor, Robert Mc Namara, Sadrudin Aga Khan. Elle a été créée, suite à une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies en 1983. Ses conclusions et recommandations, à partir des travaux d'experts qu'elle choisit, sont publiées. *Famine : mieux comprendre, mieux aider*, est le premier titre d'une série comprenant aussi *la Déforestation* et *la Désertification*, éditée, pour la version française, chez Berger-Levrault. 168 p., 66 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

EUROPE

RFA

REVENDIQUANT L'ASSASSINAT D'UN DIRIGEANT DE SIEMENS

La Fraction armée rouge semble s'engager dans le « terrorisme antinucléaire »

De notre correspondant

Bonn. – La Fraction armée rouge ouest-allemande (RAF) s'est-elle tournée vers le « terrorisme antinucléaire » redouté par les autorités de RFA depuis la catastrophe de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, et vers la contestation, parfois violente, de l'atome civil qu'elle a engendrée en Allemagne fédérale. Cette hypothèse esdst prise au sérieux par la police criminelle fédérale, le BKA, et par le parquet fédéral de Karlsruhe, après l'assassinat, le mercredi 9 juillet près de Munich, d'un dirigeant du groupe Siemens, Karl-Heinz Beckurts, cinquante-six ans, l'un des grands spécialistes ouest-allemands de l'énergie nucléaire, et après sa revendication par la RAF.

Karl-Heinz Beckurts a été victime d'un attentat à la bombe *« commis par des grands professionnels »*, selon les policiers. Cette technique n'avait jamais été employée par la RAF et relève plutôt des méthodes des indépendantistes basques de l'ETA ou irlandais de l'IRA : avec une précision minutieuse, les terroristes ont fait exploser leur engin – au moins dix kilos d'explosif fixés au pied d'un arbre – au passage de la voiture de leur victime, qui se rendait à son travail. Karl-Heinz Beckurts et son chauffeur ont été tués sur le coup.

La RAF a laissé sur les lieux de l'attentat, au bout du câble reliant la bombe au détonateur, une lettre de revendication signé d'un « commando Mara Cagol », du nom de la femme du fondateur des Brigades rouges italiennes, Renato Curcio, qui fut tué dans une fusillade avec la police en 1975. La RAF a pour habitude de donner à ses commandos le nom de « martyrs » terroristes allemands ou étrangers. L'an passé, elle avait fait revendiquer l'assassinat de l'industriel Ernst Zimmermann, près de Munich, par un « commando Patrick O'Hara », du nom d'un des grévistes de la faim irlandais mort en 1981. Si ce meurtre avait été précédé de nombreux signes avant-coureurs : une grève de la faim des membres de la RAF emprisonnés, des attentats, visant les seuls bâtiments, contre des casernes ou des dépôts d'armes quasi quotidiens, rien ne laissait prévoir l'attentat qui a coûté la vie à Karl-Heinz Beckurts.

Dans sa lettre de revendication de sept pages, la RAF souligne à plusieurs reprises les activités dans le domaine du nucléaire du professeur Beckurts. Toutefois, chargé de la direction de l'ensemble des recherches du groupe Siemens, qui occupe trente-six mille personnes, il ne s'occupait plus, en fait, de ce secteur. De 1963 à 1970, Karl-Heinz Beckurts, farouche partisan de l'atome civil, avait dirigé le centre de recherches nucléaires de Karlsruhe, puis, jusqu'en 1980, celui de Jülich, en Rhénanie-Westphalie. Il avait aussi mené des recherches à Grenoble, de 1964 à 1966.

La RAF accuse Karl-Heinz Beckurts d'avoir *« œuvré pour la bourgeoisie à la réalisation du programme nucléaire lancé par le Parti social-démocrate »* (SPD) au pouvoir dans les années 70. Elle évoque aussi la contestation nucléaire en Allemagne visant en particulier la construction d'une usine de retraitement à Wackersdorf. Le parquet fédéral estime que la RAF *« essaie de rallier à elle »* les groupes autonomes et violents de cette mouvance.

Karl-Heinz Beckurts pouvait être une cible privilégiée à un autre titre : il avait participé à des réunions destinées à sonder l'intérêt de l'industrie ouest-allemande pour le projet d'initiative de défense stratégique américain (IDS), connu sous le nom de « guerre des étoiles ». Son nom figurait sur la liste des participants à un colloque sur l'IDS, tenu en juin 1985 au centre de la recherche spatiale de Cologne-Wahn. Une photocopie de cette liste avait été découverte, en janvier dernier, lors de l'arrestation d'une terroriste de la RAF dans un appartement de Francfort. Karl-Heinz Beckurts avait été prévenu et prenait des précautions : au moment de l'attentat, il était suivi d'une voiture de sa firme transportant deux vigiles, qui n'ont pas pu intervenir. *(Intérim.)*

Pologne

Appels en faveur des prisonniers politiques

Varsovie. – M. Lech Walesa et plus de cinq cents personnalités de l'opposition démocratique ont appelé mardi les Polonais à *« lutter pour la création d'un statut de prisonnier politique »*.

Dans une lettre ouverte, les cinq cent trente signataires dénoncent *« les calomnies véhiculées par la propagande officielle contre les prisonniers politiques »* qui assimile ces derniers à *« des espions occidentaux »*. *« Nombre d'entre eux sont détenus dans des conditions inhumaines, et le sort de ceux qui sont menacés de rester en prison pour des années encore est particulièrement inquiétant »*, ajoutent-ils. De son côté, M. Marek Edelman, ancien commandant en second de l'insurrection du ghetto de Varsovie en 1943, a écrit au président de la Diète pour demander une amnistie totale en faveur des prisonniers politiques, *« acte de sagesse et premier pas vers la réconciliation nationale »*.

A Wroclaw, cinq personnes qui avaient manifesté dans le centre de la ville pour réclamer la libération des prisonniers politiques ont été condamnées mardi 8 juillet à une peine d'un mois de prison ferme ou 30 000 zlotys d'amende. Deux étudiants ont été arrêtés au cours d'une manifestation parallèle.

Irlande du Nord

● *Deux soldats britanniques tués.* – Deux soldats britanniques ont été tués et deux autres sérieusement blessés, le mercredi 9 juillet, lors de l'explosion d'un camion piégé stationné près d'un poste d'observation militaire à Crossmaglen, comté d'Armagh dans le sud de l'Ulster.

L'attentat intervient moins de vingt-quatre heures après le meurtre d'un policier de la Royal Ulster Constabulary, M. John McVitty, tué par balles alors qu'il travaillait dans une ferme près de Rosslea (comté de Fermanagh), à quelques centaines de mètres de la frontière avec la République d'Irlande.

Espagne

L'AVENIR DE MELILLA, ENCLAVE EN TERRE AFRICAINE

Quand « Maures » et « chrétiens » s'efforcent d'oublier leurs récents affrontements

De notre envoyé spécial

Melilla. – A première vue, Melilla pourrait n'être qu'une ville andalouse comme les autres, peut-être un peu plus sale et décrépite : on y trouve la même plaza de Espana, la même plaza de Toros, les mêmes bars où l'on boit du xérès en mangeant les « tapas ». Mais Melilla l'andalouse est plantée au beau milieu de la côte marocaine, non loin de la frontière algérienne. Une enclave espagnole de 12 kilomètres carrés qui, avec celle de Ceuta, plus à l'ouest, constitue les derniers confettis du protectorat espagnol en Afrique et que le Maroc revendique avec insistance depuis des décennies.

Jusqu'il y a peu, Pépé le Chrétien et Mohamed le Musulman semblaient pourtant vivre en bonne intelligence à Melilla. Et voilà que, ces dernières semaines, on les a vus brusquement s'empoigner. On a vu les représentants des deux communautés en venir aux mains. On a vu des groupes de chrétiens crier : *« Les Maures à la porte »*, et des musulmans répliquer : *« Chrétiens fascistes! »*, tandis que le domicile du dirigeant incontesté de la communauté musulmane, M. Aomar Mohammedi Dudu, était attaqué à deux reprises.

« Légaliser l'esclavage »

Aujourd'hui, le calme revenu, Melilla, comme hébétée, est prise d'une peur rétrospective. Le pire a été évité, mais le sera-t-il la prochaine fois? Aussi, dans un camp comme dans l'autre et de la gauche à la droite, on fait désormais assaut de modération. On ne parle que de mettre fin aux injustices séculaires, d'intégrer une fois pour toutes la communauté musulmane. Mais derrière les grandes idées, on diverge sérieusement quant aux modalités pratiques.

A l'origine de la crise, il y a le « ras-le-bol » des « Maures », comme on les appelle un peu péjorativement à Melilla, lassés d'être considérés comme des étrangers dans ce qu'ils estiment être leur propre pays : sur les vingt-cinq mille musulmans (un tiers de la population de la ville), trois mille seulement ont la nationalité espagnole. Quant aux autres, ils sont soit marocains, soit apatrides. Beaucoup sont pourtant nés à Melilla ou bien y vivent depuis plus de dix ans, ce qui, théoriquement, leur donne droit à la nationalité espagnole. Combien? Nul ne le sait : il n'existe aucun recensement fiable des musulmans de Melilla.

Pour comprendre l'exaspération des « Maures », il suffit de visiter la Canada de la Muerte ou le Barrio de los Cuernos, les deux bidonvilles à flanc de colline où ils s'entassent par milliers près de la frontière : cahutes en ruine sans eau courante, énormes tas d'immondices débordant sur les ruelles en terre. Le flot des revendications accueille le visiteur : tous soulignent qu'ils sont nés là et y vivent depuis des décennies sans aucun document d'identité, ce qui les livre à l'arbitraire le plus total. Ils vivent de petits travaux irréguliers sans contrat ni garanties avec, en permanence, la menace de l'expulsion vers la frontière voisine : *« Et pourquoi m'enverrait-on au Maroc si je suis d'ici? »*, s'indignent-ils. On a beau être pauvre à Melilla, on n'en est pas moins conscient qu'on le serait davantage encore dans le Rif tout proche!

Les « espagnolistes durs »

En promulguant, en 1985, une loi destinée à régulariser le sort des étrangers en Espagne, le gouvernement socialiste de Madrid mit, sans le vouloir, le feu aux poudres. *« La loi voulait légaliser l'esclavage à Melilla »*, affirme M. Dudu, qui se laisse parfois emporter par sa rhétorique enflammée. *« Elle allait faire de nous d'éternels étrangers dans notre propre ville. »* Devant l'ampleur des protestations, le gouvernement changea son fusil d'épaule et décida de mettre en œuvre une politique plus libérale d'octroi de nationalité : après un premier accord infructueux entre le ministère de l'intérieur et M. Dudu, en février, un second, plus durable, a été conclu en juin.

« Le gouvernement socialiste a compris qu'un pays membre de l'Europe démocratique ne pouvait pas maintenir plus longtemps une petite Afrique du Sud à ses portes », affirme M. Dudu. Dirigeant de l'organisation Terra Omnium, la première institution à représenter la communauté musulmane de Melilla, M. Abdelkader Mohamed affiche lui aussi sa satisfaction : *« Pour la première fois, un gouvernement de Madrid a reconnu que la discrimination dont nous souffrions constituait la base du problème de Melilla. C'est une prise de conscience historique! »*

« Un gouvernement progressiste ne pouvait pas tolérer une telle situation d'injustice massive », reconnaît effectivement M. Andres Moreno, délégué de Madrid à Melilla, qui a personnellement fait les frais des palinodies officielles : hier attaqué par les musulmans, il est aujourd'hui devenu leur plus sûr allié, tandis que les partis politiques « chrétiens » réclament à leur tour sa démission. *« Notre première tâche est d'élaborer un recensement avant la fin de l'année pour savoir combien de musulmans vivent réellement ici. Ensuite, tous ceux qui ont légalement droit à la nationalité espagnole l'obtiendront. Les autres pourront demander le permis de résidence. Parallèlement, nous sommes décidés à rendre dorénavant la frontière étanche pour couper court à l'immigration sauvage, qui risquerait de nous replacer devant le même problème dans dix ans. »*

« Nous ne faisons qu'appliquer la loi », affirme-t-on dans les milieux officiels. Mais les textes légaux sont en fait suffisamment souples pour permettre des interprétations bien différentes. C'est d'ailleurs en invoquant eux aussi la loi que les partis politiques conservateurs s'insurgent contre l'attitude conciliante du gouvernement socialiste envers les « Maures ». Les secteurs *« espagnolistes durs »* sont les plus indignés. Président de l'UPM (Union du peuple de Melilla), M. José Imbroda affirme : *« Le véritable danger pour notre ville, c'est la marocanisation rampante. Il est aberrant que le gouvernement mette en œuvre une politique qui la stimule. La plupart des musulmans qui demandent la nationalité espagnole possèdent en fait un document d'identité marocain. Le problème des musulmans à Melilla, c'est celui des chicanos mexicains aux Etats-Unis! »*

Le racisme de la peur

De manière moins radicale, on exprime des craintes du même ordre au siège de la formation conservatrice Alliance populaire, premier parti à Melilla lors des dernières élections législatives. *« Beaucoup de gens dans cette ville se méfient des raisons pour lesquelles tant de musulmans demandent aujourd'hui un document d'identité espagnol*, affirme le député José-Luis Sanchez. *Ils doutent en fait de la volonté réelle des musulmans de s'intégrer à la communauté espagnole et de défendre dans l'avenir le caractère espagnol de Melilla. »*

Pour les musulmans, toutefois, les réticences des chrétiens répondent en fait à une seule préoccupation : maintenir les avantages acquis. *« Aujourd'hui, un employeur peut payer un musulman la moitié du salaire minimum, le faire travailler douze heures par jour et le mettre à la porte quand il le veut*, souligne M. Abdelkader Mohamed. *Lorsque ce travailleur musulman aura régularisé sa situation, tout changera. Demain, il pourra tenter de monter une affaire ou d'acheter un magasin : beaucoup de chrétiens ne voient en nous que des concurrents indésirables. »*

Peur de la concurrence, peut-être. Mais une autre peur plus diffuse tenaille aussi la communauté chrétienne : celle de l'avenir. On est un peu « pied-noir » à Melilla : on regarde avec inquiétude le Maroc voisin qui pénètre progressivement dans ce dernier réduit étranger. *« Le sentiment qui domine ici, c'est celui du provisoire*, souligne M. Julio Bassets, secrétaire général de la section socialiste de Melilla. *Tout le monde sait que demain est incertain. Aussi il suffit que quelqu'un descende dans la rue avec un drapeau en affirmant que notre espagnolité est menacée par les « Maures » pour que beaucoup suivent. »*

Dirigeant du syndicat communiste Commissions ouvrières, M. José Mario Sanchez s'exprime de manière plus lapidaire : *« C'est vrai qu'il y a un racisme à Melilla : celui de la peur. »* Et d'ajouter : *« Les plus aisés transfèrent progressivement leurs capitaux sur la Costa del Sol. Les autres, les petits commerçants qui joignent à peine les deux bouts, ne le peuvent pas : ce sont les plus virulents parce que les plus angoissés. »*

Une angoisse que M. Manuel Cuenca, président de l'Association des commerçants de Melilla,exprime sans détour au fond de son magasin de chaussures : *« Dans vingt ou cinquante ans, en raison de leur taux de natalité supérieur, les musulmans seront majoritaires ici. Le rythme d'octroi de la nationalité peut simplement accélérer ou retarder l'échéance. Alors nous avons beau nous dire que la Constitution assure le caractère espagnol de notre ville, que l'armée nous défendra, nous vivons malgré tout avec la hantise permanente du futur. Au fond de nous-mêmes, nous savons tous, même si cela nous fait mal de le reconnaître, que Melilla sera marocaine un jour. Je ne demande d'ailleurs pas qu'elle reste espagnole pour toujours : je demande simplement que ce jour-là Madrid ne nous laisse pas totalement désemparés. »* Au fond de son magasin de chaussures, Manuel Cuenca ne sait que trop, comme la plupart des chrétiens de sa ville, que la géographie est implacable. A Melilla plus qu'ailleurs.

THIERRY MALINIAK.

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Recrudescence des combats

Plus de deux cents membres des forces soviéto-afghanes et de nombreux moudjahidins ont été tués au cours des nouveaux combats dans les provinces du nord, du sud et de l'ouest de l'Afghanistan ces dernières semaines, a-t-on appris, mercredi 9 juillet, de sources diplomatiques occidentales et auprès des milieux de la résistance à Islamabad.

Les engagements ont été très violents dans la province septentrionale de Badakhshan, où jusqu'à cent cinquante soldats afghans auraient été tués ou blessés. Les guérilleros ont attaqué durant trois jours un village de cette région frontalière de l'URSS et ont détruit six véhicules blindés. Les troupes gouvernementales, soutenues par l'aviation soviétique, ont bombardé avec intensité les zones voisines la semaine dernière, faisant un nombre indéterminé de victimes.

Dans la province proche de Jauze-Jan,les moudjahidins ont tendu une embuscade à une importante colonne soviéto-afghane, à une cinquantaine de kilomètres de la frontière soviéto-afghane, à la fin du mois dernier. Ils auraient mis hors de combat près de soixante-dix soldats. – *(AFP.)*

GUINÉE-BISSAU

Un sixième « comploteur » meurt en détention

Bissau. – L'un des inculpés du procès des « insurgés d'octobre », accusé d'avoir participé à une tentative de coup d'Etat, en octobre dernier, dirigée par l'ancien « numéro deux » du régime, le colonel Paulo Correia, est décédé, mercredi 9 juillet, à l'hôpital de Bissau, portant à six le nombre des inculpés morts en détention.

M. Antonio Brag Kabi a succombé à une « *hémorragie cérébrale, suite à une grave hypertension artérielle* », selon le ministère de la sécurité nationale. Le verdict du procès concernant cette tentative de putsch, où comparaissent, depuis le 5 juin, cinquante-neuf inculpés, pourrait intervenir dans les prochains jours. – *(AFP.)*

LIBAN

Attentat antisyrien à Beyrouth

Deux bombes de faible puissance ont explosé, le mercredi 9 juillet, près du siège des services de renseignements syriens à Beyrouth-Ouest, sans provoquer de victimes ou de dégâts matériels. Cet attentat a lieu alors que plusieurs centaines de soldats syriens appuient l'armée libanaise dans la mise en œuvre d'un plan de sécurité destiné à mettre un terme au règne des milices à Beyrouth-Ouest.

Les patrouilles syro-libanaises ont pris, mercredi, le contrôle des quartiers proches de la ligne de démarcation. Enfin, l'armée s'est installée, mardi, autour de l'aéroport et a établi des points de contrôle sur la route menant à la capitale. – *(AP, Reuter.)*

ZIMBABWE

Washington ajourne le versement d'une partie de son aide

Harare. – Les Etats-Unis ont ajourné *sine die* la signature, mercredi 9 juillet, de deux projets d'aide économique au Zimbabwe portant sur 9 millions de dollars, à la suite de l'incident diplomatique survenu le 4 juillet, au cours duquel un ministre zimbabween avait fustigé – en présence de l'ancien président Carter – le refus de Washington de sanctions contre l'Afrique du Sud (*le Monde* du 10 juillet).

Ces deux projets concernaient le planning familial (4 millions de dollars) et l'agriculture (5 millions de dollars). Washington devait encore verser 13,5 millions de dollars au Zimbabwe cette année, sur un programme d'aide annuelle de 20,5 millions de dollars. – *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

M. Chirac et l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande ont signé l'accord réglant l'affaire Greenpeace

M. Jacques Chirac et l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris, M. John McArthur, ont signé le mercredi 9 juillet l'accord établi par M. Perez de Cuellar pour régler le contentieux entre Paris et Wellington à propos de l'affaire Greenpeace. Les services du premier ministre ont confirmé à cette occasion que les diverses clauses de cet arrangement, dont le texte sera publié au *Journal officiel*, « *seront exécutées comme prévu avant le 25 juillet* ».

A Wellington, le vice-premier ministre néo-zélandais, M. Geoffrey Palmer, a indiqué que la menace d'« *une guerre commerciale avec la France* » avait été, pour son gouvernement, « *un élément-clé* » le poussant à rechercher un compromis avec Paris. Le ministre du commerce, M. Mike Moore, a déclaré que « *les questions commerciales ont été soulevées par la France* » et qu'« *il aurait été imprudent de ne pas prendre des mesures pour que Paris retire ses menaces* ». Le compromis continue d'être vivement critiqué par l'opposition néo-zélandaise, mais a été accueilli avec soulagement dans les milieux de l'industrie agro-alimentaire.

L'organisation Greenpeace a indiqué de son côté, mercredi, que son nouveau bateau *le Sirius*, entrerait le lendemain dans le port de Marseille, pour y marquer le premier anniversaire de l'attentat contre le *Rainbow-Warrior* par une conférence de presse. Elle a, d'autre part, appelé à un rassemblement, jeudi à 19 heures à Paris, sur l'esplanade du Trocadéro. — *(AFP, AP.)*

● *Un nouveau président du CICR.* — Le Comité international de la Croix-Rouge vient d'annoncer que M. Cornelio Sommaruga, actuel secrétaire d'Etat des affaires économiques au conseil fédéral de Berne, a été désigné pour succéder à M. Alexandre Jay, qui a exprimé son désir de quitter la présidence du CICR avant le terme de son troisième mandat, à la fin de 1988. M. Sommaruga entrera en fonctions dans le courant de 1987, à une date qui n'a pas encore été précisée. — *(Corresp.)*

Le calvaire du poète bachkir Akhmetov : emprisonné depuis vingt ans

Alexandre Blokh, secrétaire international du Pen Club, a récemment attiré l'attention de M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, sur le cas de Nizametdin Akhmetov, un poète bachkir emprisonné il y a vingt ans pour « nationalisme », jamais libéré depuis et placé, depuis 1983, dans un hôpital psychiatrique du Kazakhstan. Le Pen Club voudrait que ce cas particulièrement tragique soit soulevé par M. Mitterrand lors de son séjour à Moscou. Nous publions ci-dessous le texte du dernier appel lancé par Akhmetov parvenu récemment en Occident. Il date du 31 mars 1984.

« Qu'ils me tuent ou qu'ils m'ôtent la raison ce sera la fin »

J'ai peur de t'écrire, mon ami. J'ai peur. Tu vas croire que c'est la lettre d'un dément. Elle vient d'un asile de fous, n'est-ce pas ? Pourtant, je dois t'écrire. Je n'ai personne d'autre, mon ami, auquel demander ce qui est le plus profond, le plus humain de l'homme. J'ai peur de leurs drogues. J'ai peur qu'ils ne m'administrent bientôt leurs drogues les plus fortes. Elles vont me transformer en un idiot qui ne pourra même plus voir venir sa mort et la comprendre. Ecoute-moi, mon ami.

Les circonstances m'obligent à t'écrire comme je ne l'ai jamais fait auparavant. Pourtant, c'est une lettre et non un testament, le discours d'un vivant et non une note posthume.

Je vais mal, mon ami, très mal. Je n'ai jamais tant souffert. Jamais situation ne fut plus désespérée. Je n'appartiens plus à la société. Ses lois ne s'appliquent plus à moi. Je n'ai plus aucun droit. Je n'ai plus de personnalité. Je ne suis plus un homme. Peux-tu comprendre ce que c'est que d'être dans notre pays un « *malade mental dangereux pour la société* » et, dans mon cas, c'est pire encore, un « *criminel coupable de crimes envers l'Etat, particulièrement dangereux* » et un « *récidiviste spécialement dangereux* ». Il n'est qu'un moyen de sortir de tous ces tourments, un seul moyen de ramper hors de cet enfer. C'est le reniement. Quitter l'enfer, mais en reniant Nizametdin Akhmetov. Je ne serai plus lui, c'est-à-dire moi-même. Ce chemin m'est interdit. Je ne pourrais faire face à la torture de ma conscience. Je ne puis les laisser réduire au néant Nizametdin Akhmetov sur les meules de la sécurité d'Etat.

Bien sûr que je ne suis pas malade. Je suis dans une institution équipée pour faire des malades, les produire... Je n'exagère pas : la psychiatrie est parvenue aux mêmes limites que la physique quand elle a brisé l'atome. Ce n'est pas cet homme en blouse blanche, passée sur son uniforme de la MVD, que je confronte. Derrière lui, par réaction en chaîne, il y a tout l'Etat. Ils veulent me réduire au néant. C'est terrible, c'est une torture sans nom, cela qu'ils osent appeler traitement. Les médicaments qu'ils me font avaler ou qu'ils m'injectent, Satan lui-même n'a rien de comparable dans son enfer, et les inquisiteurs du Moyen Age auraient donné beaucoup pour les acquérir. De telles souffrances... Je ne les croyais pas possibles. Je crains de céder. Ma volonté n'est pas sans limites. Mais comment vivre, ensuite, dans le mépris de soi ?

Ils disent de moi que je calomnie mon pays. Ce n'est pas vrai, mon ami. J'aime mon pays, parce que j'aime ma mère, ma maison, ma campagne, mon peuple. Celui qui veut me séparer de mon pays est mon bourreau. Lui n'a besoin d'aucun pays pour son métier, seulement de victimes et de son salaire. Certes, je m'oppose au régime et à l'idéologie qui se sont emparés de mon pays. Ils voudraient faire croire que je m'oppose à mon pays, parce que je m'oppose à eux. Mais une patrie demeure une patrie, quel que soit son type de gouvernement, monarchie ou république, dictature ou démocratie, et le vrai patriote, le citoyen digne du nom, est souvent persécuté et déshonoré. En Russie, c'est la règle, la tradition. Je ne suis pas un nationaliste, mais je suis plus russe que beaucoup de Russes, élevé en russe sur la terre de Russie, formé par la culture russe, pensant en russe. Mais quand il s'agit des nationalités, je pense en une langue différente. Je suis pour une égalité véritable, une liberté authentique de tous les peuples et nations. Je suis contre le chauvinisme, contre l'asservissement de peuples par les superpuissances.

Si vraiment je suis coupable envers ma patrie, alors oui je veux être jugé, et le plus sévèrement ; et d'abord par ma conscience, mon ami. Mais qui est mon juge aujourd'hui ? Quel exploit patriotique se trouve accompli du fait qu'ils me gardent en prison depuis l'âge de dix-huit ans et me torturent, me torturent chaque heure de ma vie. Ensuite, ils vont voir mon père, ma mère et ma sœur et traînent dans la boue le fils ou le frère pour accomplir « *leur devoir* », « *leur grand devoir patriotique* ». Je regrette de plus espérer voir le jour où mon pays aura les moyens de me juger vraiment. *J'ai toujours évité l'invective.* Je n'ai rien à dire à ma patrie, si ce n'est : « *Laisse-moi être qui je suis jusqu'à ma mort.* »

J'attends ma fin. Qu'ils me tuent ou qu'ils m'ôtent la raison, ce sera la fin. La fin d'un être humain. Même si le procédé est inhumain, même s'ils me traitent comme si je n'étais pas un homme, un homme sera frappé. Un homme, je veux le souligner encore. Un homme. Et je veux que l'on pense à moi, je veux qu'on se souvienne de moi comme tel, comme d'un homme.

NIZAMETDIN AKHMETOV.

PROCHE-ORIENT

Egypte

Dix musulmans convertis au protestantisme sont incarcérés depuis plusieurs semaines

Plusieurs communiqués émis à Londres et à Paris par Amnesty International ainsi que divers témoignages dignes de foi qui nous sont parvenus font état de la détention en Egypte, parfois depuis plusieurs mois, d'au moins dix personnes (six Egyptiens, deux Marocains et deux *Tunisiens) qui, nées musulmanes, se* sont, à l'âge adulte, converties au christianisme, et plus précisément au rite protestant. Les six Egyptiens sont membres de l'Eglise copte *évangélique.*

La première arrestation, le 8 janvier, a *visé* Mme Emane Mustapha Toufik, fonctionnaire célibataire d'une trentaine d'années, convertie au christianisme en 1978 et qui aurait été dénoncée par ses collègues de bureau. Le 25 janvier, son beau-frère, le docteur Samir Abdelbari (trente-cinq ans), lui aussi musulman passé à l'Eglise réformée, était arrêté à la prison de femmes de Kanater, au nord du Caire, pendant une visite à la détenue, et écroué au pénitencier de Tora, au sud de la capitale.

La nuit suivante, l'épouse de M. Abdelbari, Ibtisam, mère de famille de trente-cinq ans, et la seconde sœur de celle-ci, Nagoua, célibataire de trente-deux ans, converties elles aussi, étaient conduites à la même maison d'arrêt qu'Emane. En mai, deux autres néo-*protestants ont été interpellés* : Anouar Taleb Ibrahim, agent des services fiscaux âgé de cinquante-six ans, et sa fille Hala, employée à l'Université américaine du Caire.

Les six détenus, honorablement connus au Caire où, nous assure-t-on, ils n'avaient pas fait étalage de leur conversion, pourraient, selon Amnesty International, si aucun autre chef d'accusation n'est retenu contre eux, être classés parmi « *les prisonniers d'opinion, incarcérés pour avoir pratiqué la foi chrétienne* ». Selon les témoignages de proches des convertis, le juge devant lequel les prisonniers ont comparu les a invités « *à revenir à la vraie foi* » (islamique), sinon ils seraient punis pour avoir « *méprisé l'islam* » et « *attenté à l'unité nationale* ».

Les six accusés auraient fait valoir qu'ils n'avaient pas « *méprisé* » leur confession native *mais lui avaient simplement* « *préféré* » une autre foi, comme les y autorise en principe la Constitution égyptienne en vigueur depuis Sadate, qui dispose (article 46) que « *l'Etat garantit la liberté de croyance* ». La liberté provisoire a, en tout cas, été refusée à Mme Abdelbari, qui avait invoqué le sort de ses deux jumeaux de sept ans privés de garde parentale depuis six mois.

Amnesty International souligne, pour sa part, que Le Caire doit, en cette affaire, se conformer au pacte international sur les droits civils et *politiques qu'il a ratifié en 1982* et dont l'article 18 indique : « *Toute personne a le droit d'adopter la religion de son choix* ».

Quatre étudiants maghrébins

En attendant, ce droit semble être dénié également en Egypte à quatre étudiants maghrébins d'Alexandrie, convertis au protestantisme dans cette ville, semble-t-il, en avril 1986, et emprisonnés peu après, sans doute aussi à Tora. Il s'agit de deux Marocains, Hassan Zahrouni et Abdelhadi Hoija et de deux Tunisiens, Fathi Ben Nejma et Ali Hammami. Les quatre jeunes gens appartiendraient à une « *croisade universitaire pour le Christ* », d'obédience réformée.

Si le Coran proclame : « *Nulle contrainte en religion !* », c'est plutôt sur une autre disposition de la loi islamique — « *Celui qui change de religion, tuez-le !* » — que s'est fondée l'attitude traditionnelle à l'égard des « *renégats* » *en terre d'islam*, où, en revanche, les conversions en sens inverse sont favorablement accueillies : le philosophe Roger Garaudy et d'autres Occidentaux devenus musulmans ont été reçus en grande pompe au Caire ces dernières années.

En Egypte, la peine capitale pour « *apostasie de l'islam* » n'est plus appliquée depuis les années 1850, mais l'Eglise nationale (copte orthodoxe), qui regroupe la quasi-totalité des cinq à six millions de chrétiens *égyptiens, n'en a pas moins toujours* évité le prosélytisme à l'endroit des musulmans. Il en est de même pour l'Eglise copte catholique (environ deux cent mille fidèles), mais, en contre-partie, les communautés protestantes (environ cent cinquante mille fidèles) n'ont pas toujours *observé la même discrétion*, ce qui peut expliquer les conversions en question.

Dans l'état actuel du droit pénal égyptien, les « *renégats* » *pourraient, selon un avocat cairote, s'en* tirer avec une peine de deux ans de prison pour « *mépris de l'islam* ». Mais les journaux officieux égyptiens, qui n'ont pas annoncé les arrestations, se sont étendus en revanche sur la nécessité de « *faire du mépris de l'islam un crime capital* ». M. Ali Mahgoub, professeur de droit islamique à l'université d'Aïn-Chams (Le Caire) et président de la commission parlementaire des affaires religieuses, a souhaité que « *les travaux forcés à perpétuité soient appliqués aux offenseurs* [de l'islam] *les plus coupables* ». C'est tout de même mieux, si l'on ose dire, que le projet de loi qui, naguère, brouilla Sadate et le pape copte Chenouda III et qui, là encore en dépit de la Constitution, prévoyait le rétablissement de la peine de mort pour ceux — pourtant bien rares — qui, en Egypte ou ailleurs, quittent l'islam...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

Israël

Un officier jugé pour espionnage au profit de Damas

De notre correspondant

JÉRUSALEM. — Evénement exceptionnel en Israël : un officier est actuellement jugé pour espionnage au profit de la Syrie. C'est l'hebdomadaire new-yorkais en hébreu *Yisraël Shelanu (Notre Israël)* qui a « *sorti* » l'information de la semaine dernière. M. Haïm Bar Lev, ministre de la police, l'a confirmée, précisant que l'officier avait été arrêté par la police et non par les services du contre-espionnage, et que son cas relevait de la justice civile.

Officiellement, on ne sait rien d'autre. Le porte-parole de l'armée observe sur cette affaire un silence absolu et la censure militaire veille. M. Bar Lev a expliqué que « *le tribunal avait décidé de siéger à huis clos et que rien ne devrait filtrer* ». Le procureur de l'Etat, M. Yosef Harish, serait habilité à poursuivre quiconque transgresserait cette consigne.

Selon *Yisraël Shelanu*, l'inculpé est un commandant de réserve des services de renseignements. Son procès, qui se déroule à Haïfa, est *déjà avancé*. Il aurait été démasqué par hasard après qu'un groupe de combattants anti-israéliens arrêtés dans le sud du Liban eut, au cours d'un interrogatoire, mentionné son nom, qu'ils avaient entendu prononcer par un agent syrien. L'inculpé est le fils d'un officier en retraite très connu, ancien membre de la police des frontières.

Cette dernière précision avait fait croire initialement que l'espion était un druze. Les druzes israéliens sont, en effet, fortement représentés dans les unités des gardes-frontières. En fait, d'après son nom, interdit de publication, il s'agit bel et bien d'un juif. S'il est reconnu coupable, il risque une peine minimale de quinze ans de prison. Selon d'autres sources, l'accusé aurait été arrêté en avril, serait âgé d'une quarantaine d'années et entretenait ses contacts avec l'ennemi à Chypre : il aurait fourni à la Syrie des informations sur les activités militaires israéliennes au Liban.

C'est à notre connaissance la première fois dans l'histoire d'Israël qu'un officier de renseignements est jugé pour espionnage. Le dernier grand procès analogue remonte à 1972. Un réseau de huit extrémistes de gauche — trois Arabes et cinq juifs agissant par conviction idéologique — avait alors été reconnu coupable d'« *entraînement en Syrie à des fins de sabotage anti-israélien* ». Le chef du réseau, Udi Adiv, fut condamné à dix-sept ans de détention. Il bénéficia en mai 1985 d'une mesure de libération conditionnelle, après avoir purgé les trois quarts de sa peine.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Jérusalem dément avoir « acquis illégalement » une technologie militaire américaine

De notre correspondant

Jérusalem. — Israël a catégoriquement démenti, mercredi 9 juillet, avoir acquis illégalement des éléments de *technologie permettant de* fabriquer des bombes à fragmentation. La télévision américaine avait fait état, la veille, de l'ouverture d'une enquête à ce sujet par la justice fédérale.

Le ministère de la défense prenant cette nouvelle affaire au sérieux, a rapidement mené son enquête et fait savoir que les allégations venues de Washington étaient sans fondement. Selon l'Etat hébreu, l'affaire repose sur un *malentendu né de la confusion entre* les bombes à fragmentation — dont la fourniture par les Etats-Unis est, en effet, soumise à de sévères restrictions — et les obus du même nom utilisés par l'artillerie, mis au point et fabriqués en Israël, mais dont la production exige l'achat de certains équipements industriels américains. A cet effet, dit-on ici, les services du *ministère israélien* de la défense installés à New-York, où travaillent plus de deux cents personnes, se sont conformés aux procédures en usage.

Jérusalem a fait savoir qu'il ne laisserait pas des enquêteurs américains interroger les employés de sa mission à New-York, lesquels sont, au demeurant, protégés par l'immunité diplomatique. La justice américaine aurait l'intention d'inculper huit d'entre eux.

Les *dirigeants* israéliens ne cachent pas leur agacement, voire leur colère, devant l'attitude de certains services de l'administration américaine. M. Itzhak Rabin, ministre de la *défense*, a fustigé mercredi « *ceux qui, aux Etats-Unis, fabriquent, à partir de rien, des histoires destinées à envenimer les relations israélo-américaines* ».

J.-P. L.

Iran

CONCLUSION D'UN NOUVEL ACCORD PÉTROLIER AVEC LA SYRIE

L'Iran livrera 2,5 millions de tonnes de pétrole à la Syrie sur une période de neuf mois, à partir du 1er octobre prochain, aux termes d'un nouvel accord entre les deux pays, signé mercredi 9 juillet à Téhéran. La radio iranienne, qui a annoncé la nouvelle, n'a fourni aucune indication quant aux prix qui seront pratiqués. L'accord a été conclu à la *suite de longues négociations* entamées la semaine dernière à Téhéran. Il fait suite à un premier accord signé en 1982 et portant sur la vente annuelle de 9 millions de tonnes de *pétrole iranien à la Syrie à un prix* préférentiel.

La conclusion de cet accord témoigne d'une amélioration des relations entre l'Iran et la Syrie, seul Etat arabe à soutenir Téhéran dans la guerre du Golfe. Elles s'étaient *considérablement dégradées dans* le courant de l'année, conduisant Damas à évoquer un éventuel rapprochement avec l'Irak. Du fait de retards de paiements syriens, l'Iran avait suspendu ses *livraisons au* début de l'année, pour ne les reprendre qu'en juin. — *(AFP, UPI.)*

ASIE

Philippines

Les putchistes ne seront pas inquiétés... mais devront jurer fidélité au gouvernement

Correspondance

Manille. — Mme Aquino a décidé d'être clémente à l'égard des meneurs du coup de force manqué du 6 juillet. Dans une longue déclaration à la presse, mercredi 9 juillet, la présidente a exprimé son désir de « *dépasser cette affaire* ». Pour Mme Aquino, la « *crise est désormais close* ». Elle a justifié sa « *magnanimité* » par le fait que « *l'incident du Manila Hôtel* » s'est terminé sans autres pertes que des dégâts matériels.

Mais le gouvernement a pris acte de cette première tentative sérieuse contre son autorité, et la clémence présidentielle est doublée d'une mise en garde et d'une condition. Dans les *jours à venir, les mutins* — dont M. Arturo Tolentino — devront prêter serment de loyauté au gouvernement. En outre, conséquence immédiate de la prise du Manila Hôtel, *les partisans de l'ancien président* Marcos n'auront plus le droit de manifester leur solidarité avec le chef d'Etat déchu, comme ils avaient pris l'habitude de le faire chaque dimanche depuis plusieurs mois.

Pourtant, la décision gouvernementale de ne pas traduire en justice M. Tolentino et les militaires rebelles, dont quatre généraux, n'a pas fait l'unanimité du cabinet. Selon Mme Aquino elle-même, les ministres étaient divisés par moitié sur l'attitude à adopter. Certains des proches conseillers de la présidente, qui, avant la reddition totale des mutins, n'avaient pas exclu le recours à la force pour mettre un terme à la rébellion, étaient plutôt partisans de « *faire un exemple* ».

Si la clémence présidentielle a finalement été justifiée par le désir de reconciliation nationale, le flou constitutionnel prévalant aux Philippines a sans doute affaibli la position du gouvernement.

Mme Aquino a, en effet, suspendu la Constitution instaurée par M. Marcos, en attendant qu'une commission spéciale parvienne à en rediger une autre, d'ici à septembre prochain. Dans l'immédiat, cependant, la présidente a décidé de confier à son ministre de la santé, M. Alran Bengzon, la tâche de former une commission d'enquête sur le rôle et l'étendue de la participation des membres des forces armées à la tentative de soulèvement.

KIM GORDON-BATES.

● *Visite de M. Alfonsin à Manille.* — Au cours d'une tournée de douze jours qui le conduira d'abord en Nouvelle-Zélande, où il est attendu le vendredi 11 juillet, puis en Australie, aux Philippines, au Japon, en Arabie saoudite et au Portugal, le président argentin sera le premier chef d'Etat accueilli officiellement à Manille, depuis l'accession de Mme Aquino au pouvoir. M. *Raoul Alfonsin* passera quarante-huit heures dans l'archipel. — *(UPI.)*

Bangladesh

● *Nouveau premier ministre.* — Le président Ershad a nommé, le mercredi 9 juillet, M. Mizanur Rahman Choudhury premier ministre du nouveau gouvernement issu des élections de mai dernier. Il a en outre nommé trois vice-premiers ministres : MM. M.A. Matin, Moudud Ahmed et Kazi Zafar Ahmed. — *(AFP.)*

AFRIQUE

Tunisie

Le nouveau premier ministre entend s'attaquer en priorité aux problèmes économiques

De notre correspondant

Tunis. – M. Bourguiba préside, ce jeudi 10 juillet, à Monastir, le premier conseil des ministres convoqué après la nomination de M. Rachid Sfar à la tête du gouvernement (*le Monde* du 10 juillet). La réunion doit, en principe, être consacrée essentiellement à l'examen de la situation économique et au projet de loi de finances rectificative qu'elle impose.

Il semble bien que la gravité de cette situation ait provoqué le départ de l'ancien premier ministre, M. Mohamed Mzali, et dicté la nomination de M. Sfar. Le tableau particulièrement sombre qu'auraient brossé mardi matin devant le chef de l'Etat les principaux responsables de l'économie, des finances et du plan, en l'absence de M. Mzali, aurait été déterminant dans sa décision.

Après s'être entretenu, mercredi 9 juillet, avec le président Bourguiba, M. Sfar a d'ailleurs mis l'accent sur la volonté du chef de l'Etat de *« rationaliser davantage l'action du gouvernement »* et de renforcer le dialogue avec tous les partenaires, afin d'entreprendre une action collective pour surmonter les difficultés et poursuivre l'action de développement. *« Nous nous dépenserons sans réserve au sein de l'équipe du gouvernement pour renforcer l'invulnérabilité économique, politique et sociale de la Tunisie, en consolidant l'unité nationale qui demeure notre objectif primordial »*, a-t-il ajouté.

Mais, pour le moment, c'est surtout la destitution plutôt brutale de M. Mzali qui retient l'attention dans les cercles politiques, où l'on s'interroge sur l'avenir qui lui est réservé. Jusqu'à nouvel ordre, il demeure membre du bureau politique du Parti destourien et siège à la Chambre des députés, tout au moins jusqu'aux prochaines élections législatives prévues pour le mois de novembre.

Commentant ce remaniement ministériel, le journal du parti ignore totalement le nom de M. Mzali. En revanche, il salue la « compétence » et le « militantisme » de M. Sfar, dont la *« crédibilité, le rayonnement et l'envergure sont à même de permettre de mobiliser, sous l'autorité et l'impulsion de Bourguiba, le maximun de bonnes volontés nécessaires à la réalisation d'une relance économique globale ordonnée et équilibrée »*. Mais, pour le journal, la principale leçon à tirer aujourd'hui est que *« Bourguiba est là, qui gouverne, veille, rassure, imprime à l'action de développement l'élan qui permet de répondre avec efficacité aux attentes et aux espoirs du peuple »*.

Dans l'opinion publique, le départ de M. Mzali ne provoque aucune réaction particulière, sans doute en raison de l'érosion de l'image et du crédit de l'ancien premier ministre durant ces derniers mois.

L'opposition s'en tient à une prudente réserve. *« Le changement de premier ministre n'affecte en rien les orientations fondamentales du régime, ni ses méthodes »*, déclare-t-on dans l'entourage du bureau politique du Mouvement des démocrates-socialistes. *« Le pouvoir, pour l'essentiel, reste entre les mains de Bourguiba, comme il l'a toujours été. Sur les capacités du nouveau premier ministre à juguler la grave crise économique qui s'annonce, nous attendons de le voir à l'œuvre pour le juger. Ceci étant, nous n'avons rien* a priori, *contre la personne de M. Sfar, connu pour son intégrité et l'expérience qu'il a acquise dans la haute administration et la gestion des affaires économiques et financières. »*

MICHEL DEURÉ.

République sud-africaine

Le patronat ouest-allemand réclame le démantèlement rapide de l'apartheid

Le *« dialogue »* que sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreign Office britannique, *« espérait lancer »* en se rendant à Lusaka, première étape de sa tournée en Afrique australe, n'a, semble-t-il, pas eu lieu. Quelques heures avant son arrivée dans la capitale zambienne, le président Kenneth Kaunda avait répété qu'il jugeait cette visite *« inutile »*, et l'entretien qu'ont eu les deux hommes n'a fait que confirmer leur désaccord. *« J'appelle l'Europe à ne pas hésiter et à combattre les nazis du continent africain »*, a déclaré M. Kaunda. L'absence de sanctions contre l'Afrique du Sud, a-t-il ajouté, *« aboutira à un holocauste sans précédent »*.

Pour sa part, sir Geoffrey a rappelé la position britannique, indiquant : *« L'option des négociations pacifiques ne durera pas éternellement, mais c'est une option que nous entendons poursuivre. »* A Londres, Mme Thatcher a estimé qu'il serait *« extrêmement répugnant »* de voir une Europe prospère imposer des sanctions risquant de réduire au chômage les Noirs sud-africains.

Alors que le Nigeria et le Ghana ont fait savoir qu'ils boycotteront les jeux du Commonwealth, qui doivent avoir lieu à la fin du mois à Edimbourg, afin de protester contre le refus britannique de sanctions, le patronat ouest-allemand, qui est très actif en Afrique du Sud – trois cents entreprises y investissent et emploient cinquante mille personnes, – a réclamé, dans une lettre au président Pieter Botha, l'adoption de réformes rapides pour mettre fin à l'apartheid.

Cette lettre, remise mardi à M. Botha par l'ambassadeur de RFA à Pretoria, est signée des fédérations de l'industrie, des chambres de commerce et d'industrie, des banques privées et du commerce extérieur. L'Australie a demandé mercredi au Conseil de sécurité des Nations unies d'envisager des sanctions obligatoires.

En France, le Mouvement anti-apartheid a annoncé le lancement, le 11 octobre prochain, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques, d'une campagne de pressions contre la compagnie Total (qui a de nombreuses activités en Afrique du Sud).

En Afrique du Sud, trois mille mineurs des cinq mines de diamant du groupe De Beers de Kimberley ont annoncé qu'ils cessaient leur grève, après que la direction eut pris l'engagement de faire pression sur le gouvernement afin d'obtenir la libération de syndicalistes noirs. – *(AFP, Reuter, UPI, AP.)*

Maroc

● *Libération de deux hommes d'affaires français.* – MM. Jacques Prince, directeur technique de la SFRM, filiale marocaine du groupe Thomson, et Gérard Wolf, directeur général de Tecmatel, filiale de la Sagem, ont été libérés, le mardi 8 juillet, après avoir bénéficié d'une grâce royale. Les deux hommes avaient été traduits, le 9 mai, devant la Cour spéciale de justice de Rabat et incarcérés le même jour, dans le cadre d'une instruction ouverte sur une affaire de détournements de fonds à l'Office national des postes et télécommunications du Maroc (ONPT). – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

Pérou

LE MASSACRE DES PRISONNIERS DU « SENTIER LUMINEUX »

L'armée reconnaît pour la première fois sa responsabilité

Lima *(AFP)*. – Le commandement conjoint des forces armées péruviennes a, pour la première fois, reconnu dans un rapport confidentiel, que quatre-vingt-dix-neuf détenus, membres du mouvement de guérilla maoïste Sentier lumineux, avaient été exécutés sommairement dans une prison de Lima le mois dernier, lors de la répression des mutineries survenues dans trois établissements pénitentiaires. Ce rapport, présenté, lundi 7 juillet, à la commission permanente du Congrès, lors d'une séance à huis clos, estime à quatre le nombre de victimes du côté des forces de sécurité.

Au lendemain de la répression de ces mutineries, les premières informations, recueillies de bonne source, ont fait état d'environ trois cents morts chez les détenus.

La commission permanente, organisme investi du pouvoir législatif lorsque les deux Chambres du Parlement ne sont pas en session, a également pris connaissance lors de cette séance de deux autres rapports, établis par la police et le ministère public. Les trois documents attestent qu'au pénitentier de Lurigancho s'est déroulé un fait *« monstrueux »*, selon le terme employé par le vice-président de la République, le sénateur Luis Alberto Sanchez.

Selon le document des forces armées, c'est un officier de la garde républicaine, le colonel Rolando Cabezas, qui aurait ordonné à ses troupes de fusiller les quatre-vingt-neuf prisonniers ayant survécu à l'assaut des forces de sécurité contre la prison, où étaient détenus cent soixante-dix « sendéristes ».

Dans un témoignage publié mercredi à Lima par le journal *la Republica* et portant sur les événements survenus à la prison d'El Fronton, un détenu ayant échappé au massacre affirme que quarante de ses compagnons qui s'étaient rendus après la mutinerie du 13 juin ont été exécutés par des fusiliers marins.

« Ils nous ont fait déshabiller et nous ont poussés, par groupes de cinq, dans une salle de bains où dix à quinze soldats attendaient et ouvraient le feu avec des fusils automatiques », raconte le survivant, José Mejia Huerta. *« Ils m'ont enterré avec quarante camarades morts dans une fosse dans laquelle ils ont jeté une grenade »*, poursuit-il, en expliquant qu'il a pu s'extraire de la tombe le 20 juin. L'auteur de ce témoignage est actuellement soigné dans un hôpital de Callas, le port de Lima.

La commission permanente du Congrès a décidé mercredi que le Parlement mènerait sa propre enquête au sujet de ces massacres.

D'autre part, le haut commandement militaire a annoncé, mercredi, que trente-six guérilleros du Sentier lumineux et un soldat avaient trouvé la mort lors d'affrontements dans le nord du département d'Ayacucho, les 4 et 7 juillet.

Etats-Unis

Reprise des négociations avec La Havane sur l'accord d'immigration

Washington *(AFP)*. – La Maison Blanche a confirmé, mercredi 9 juillet, la reprise mardi, à Mexico, de négociations avec Cuba sur la remise en vigueur de l'accord d'immigration signé en décembre 1984 entre les deux pays. Cet accord avait été dénoncé par M. Fidel Castro le 20 mai 1985 en représailles à l'autorisation donnée à la Voix de l'Amérique de transmettre à destination de Cuba les émissions « anticastristes » de Radio Marti.

La délégation américaine est conduite par M. Michael Kozak, conseiller juridique adjoint au département d'Etat, celle de Cuba par M. Alarcon de Quesada, vice-ministre des affaires étrangères. Les deux hommes avaient déjà négocié l'accord d'immigration de 1984.

Le porte-parole de la Maison Blanche n'a donné aucune précision sur les discussions en cours à Mexico, assurant ne pas être en mesure de confirmer des informations publiées mercredi par le *New-York Times*, selon lesquelles Cuba aurait renoncé à obtenir que Radio Marti ferme ses portes. Selon le journal new-yorkais, La Havane préférerait obtenir la reconnaissance de son droit à émettre vers les Etats-Unis sur la bande des ondes moyennes.

Aux termes de l'accord de 1984, Cuba acceptait le rapatriement de quelque deux mille sept cents « indésirables » – criminels ou malades mentaux – arrivés aux Etats-Unis avec la vague de réfugiés en provenance du port cubain de Mariel. De leur côté, les Etats-Unis s'engageaient à accueillir trois mille anciens prisonniers politiques et à restaurer les procédures d'immigration normales pour quelque vingt mille Cubains par an.

Dans un geste d'apparente bonne volonté, La Havane a récemment autorisé à nouveau le trafic aérien entre les Etats-Unis et Cuba au bénéfice d'exilés cubains voulant visiter leur famille. Les autorités cubaines ont libéré mardi quarante-sept prisonniers politiques, ce qui porte à cent trente le nombre de détenus remis en liberté depuis deux mois.

Cuba

M. FIDEL CASTRO AUTORISE MÈRE TERESA A OUVRIR UNE MISSION DANS L'ILE

La Havane *(AFP, AP, Reuter)*. – Au terme d'une visite de vingt-quatre heures à cuba, pendant laquelle elle a été reçue par M. fidel Castro, Mère Teresa, prix Nobel de la paix pour son œuvre en faveur des démunis de Calcutta (Inde), a déclaré avoir obtenu l'accord du président cubain pour l'ouverture d'une mission sur l'île.

« Je suis très heureuse de vous apporter cette nouvelle », a dit Mère Teresa, le mardi 8 juillet, s'adressant à plusieurs centaines de catholiques cubains réunis dans une église d'un faubourg de La Havane. L'ordre des Missionnaires de la charité, créé par Mère Teresa, assiste les pauvres dans soixante-quinze pays. Elle a toutefois laissé entendre que son œuvre à Cuba serait davantage de nature spirituelle.

De source ecclésiastique, on indique que le succès de la visite de Mère Teresa à cuba est une preuve de plus de l'amélioration des relations entre l'Etat et l'Eglise catholique. A son retour d'un récent voyage à Rome, où il avait rencontré Jean-Paul II, Mgr Rodriguez Herrera, président de la conférence épiscopale cubaine, avait indiqué qu'une future visite du pape à Cuba était *« probable »*.

ASIE

Philippines



politique

Le débat sur l'immigration à l'Assemblée nationale

L'immigration *« inquiète, passionne, divise »* — l'expression est de M. Michel Hannoun, député RPR de l'Isère — la classe politique tout entière comme la société. Pourtant, à entendre les uns et les autres, le mercredi 9 juillet à l'Assemblée nationale, lors du début de la discussion du projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, il semblait par moments qu'elle pouvait aussi réunir. Sur les raisons de la situation actuelle il y a pratiquement unanimité, y compris, au moins partiellement, du côté du Front national. Sur les objectifs que doit se fixer la politique en la matière (arrêter l'immigration, être ferme avec ceux qui ne respectent pas les lois de la République pour que la grande majorité des étrangers puissent vivre en paix en France), il y a toujours unanimité, sauf cette fois, bien entendu, de la part de l'extrême droite. Les divergences n'apparaissent que sur les moyens à mettre en œuvre — la droite reprochant à la gauche son angélisme, et l'opposition à la majorité de *« suspecter »* l'ensemble des communautés étrangères — et sur le but final à atteindre (peut-on intégrer des *immigrés musulmans* ?).

Ce cocktail d'accord philosophique et de désaccords fondamentaux a donné un résultat étrange. La majorité n'a pas eu de mots assez durs pour critiquer la politique suivie par la gauche quand elle était au pouvoir. Celle-ci, en revanche, paraît décidée à tout faire pour refuser le projet gouvernemental, utilisant — sans succès — toutes les motions de procédures possibles. Et pourtant, en écoutant M. Charles Pasqua, on croyait par moments entendre Mme Georgina Dufoix. La tradition de la France *« terre d'accueil »* est encore suffisamment forte pour que chacun, à l'exception des amis de M. Jean-Marie Le Pen, s'en veuille l'héritier. Il y a simplement, apparemment, plusieurs façons de recueillir cet héritage. Ou plutôt, comme toujours, les héritiers se disputent le droit de disposer de celui-ci, chacun reprochant à l'autre la façon dont il le gère.

Plus que les textes du gouvernement eux-mêmes, ce que la gauche reproche à la majorité, c'est son état d'esprit. Car là encore la réglementation est une chose, la manière de l'appliquer en est une autre. Ni les socialistes ni les communistes ne font confiance, sur ce point, au ministre de l'intérieur. Ils lui reprochent un déphasage entre son discours et la mise en œuvre de celui-ci, alors que le Front national l'accuse de tenir deux discours : un devant les électeurs, un autre une fois parvenu au pouvoir.

Les députés surtout divisés sur les moyens de contrôler les étrangers

« La France a toujours été une terre d'accueil ». Tout le monde est d'accord avec cette constatation de **M. Pierre Mazeaud** (RPR, Haute-Savoie), rapporteur de la commission des lois. *« La France d'aujourd'hui est la synthèse de ce grand brassage d'hommes venus de multiples origines »*. Tout le monde fait sienne cette constatation de **M. Charles Pasqua.** L'apport de main-d'œuvre, venue à la fin des années 50 à l'appel des responsables politiques et économiques *« a constitué une contribution non négligeable au décollage industriel de la France »*. Tout le monde partage cette analyse du ministre de l'intérieur sauf, cette fois, **M. Jean-Marie Le Pen,** pour lequel, au contraire, cette immigration a été une facilité qui a évité à l'industrie de faire l'effort nécessaire à sa modernisation et à la revalorisation du travail manuel. La raison profonde de l'immigration actuelle, particulièrement de l'immigration clandestine, est à rechercher dans le déséquilibre économique croissant entre les pays pauvres du Sud et les pays riches du Nord. Tout le monde est encore d'accord avec cette remarque de **M. Jacques Toubon,** le président de la commission des lois. La seule véritable manière de la supprimer est *« la mise en œuvre d'une politique nouvelle et cohérente d'aide au développement »*. Là encore, personne ne critique cette remarque du ministre de l'intérieur

Quand **M. Pasqua** affirme que *« la France ne saurait s'abandonner à la haine raciale »*, quand il souligne avec force les droits acquis aux prestations sociales, au logement, au travail, à la vie familiale *« pour tous les étrangers respectueux des lois de la République*, malgré *la dureté de la situation économique et sociale »*, nul à gauche, au moins, ne peut y trouver à redire. D'autant que lorsque **M. Pasqua** ajoute que la conjoncture impose simplement de *« maîtriser les flux migratoires en réduisant l'immigration clandestine »*, il ne fait que reprendre le programme de **Mme Georgina Dufoix,** du temps où celle-ci avait en charge ce dossier dans les gouvernements de gauche.

Sur la justification de sa politique avancée par la droite — *« protéger les étrangers qui entendent s'intégrer et ne refuser que ceux qui refusent l'intégration »*, dit **M. Mazeaud** — la contestation socialiste n'apparaît pas non plus. C'est sur sa mise en pratique qu'elle se fait vive. Car M. Pasqua non seulement accuse *« la politique de régularisation massive de séjour des travailleurs clandestins »* menée par le gouvernement en 1981 d'être en grande partie responsable de la situation actuelle, mais il réclame pour lutter contre les étrangers, *« qui par leur comportement peuvent nuire aux communautés étrangères vivant sur notre sol »*, suivant l'expression de M. Toubon, des moyens administratives et policiers accrus.

« L'immigration sélective »

Pour **Mme Dufoix,** c'est le mal absolu : *« Même si nous admettons que la délinquance de certains immigrés particulièrement mal intégrés culturellement et socialement soit un mal à éradiquer sans tarder, cela justifie-t-il que le statut de l'ensemble de la communauté étrangère vivant en France de la façon la plus pacifique et la plus soucieuse d'intégration soit remis en question ? »* C'est là la seule vraie critique de la gauche, qui s'appuie plus sur le non-dit des discours gouvernementaux que sur les textes, *« encore plus inacceptables dans leurs esprits qu'ils ne le sont dans leurs lettres »*, comme le dit l'ancien ministre des affaires sociales. *« Vous allez faire régner l'arbitraire et déstabiliser les communautés étrangères sans aucunement permettre de maîtriser les flux migratoires »*, accuse **M. Jean-Marie Bockel** (PS, Haut-Rhin). *« Votre texte désigne les étrangers comme une population à part, non pas comme des Français en devenir mais comme des expulsés en devenir »*, renchérit **Mme Françoise Gaspard** (PS, Eure-et-Loir).

Les communistes ne disent pas autre chose, même s'ils le font plus sèchement. *« L'immigré, voilà l'ennemi, le bouc-émissaire pour cacher les véritables causes de la misère, du chômage »*, affirme **M. Bernard Deschamps** (PC, Gard), qui ajoute : *« Votre projet ne vise pas à réduire l'immigration clandestine mais à organiser l'immigration sélective. Nous réprouvons nous aussi ceux dont le comportement nuit aux Français et à leurs communautés d'origine, mais vous, vous suspectez tous les étrangers. Vous allez remplacer l'état de droit par l'arbitraire. »*

La réplique de la majorité est internationaliste. Et s'appuyant sur des comparaisons internationales, **M. Mazeaud** et **M. Pascal Clément** (UDF, Loire) font remarquer que la plupart des autres pays industrialisés ont mis en place des législations bien plus rigoureuses que celle que propose le gouvernement. Mais il est un autre point où l'unanimité se fait de la gauche à la droite : la nécessité de lutter contre tous ceux qui emploient des immigrés clandestins. **MM. Deschamps, Michel Hannoun** (RPR, Isère) et **Jean-François Jalkh** (FN, Seine-et-Marne) emploient pour les qualifier le même mot de *« négrier »*, même si l'orateur communiste ajoute qu'ils sont les complices de ceux qui crient au racisme.

C'est bien le seul point où le Front national se trouve en accord avec *« la bande des quatre »* qu'il voit se reconstituer sur ce sujet. Car **M. Le Pen** a repris à l'Assemblée les thèmes qu'il tient habituellement dans ses discours en dénonçant *« le terrorisme intellectuel et inacceptable »* des *« lobbies comme le CRIF ou plus récemment SOS-Racisme »*, l'attitude de **M. Pasqua,** *« qui a amendé le texte avant qu'il ne soit soumis au Parlement »*, en soulignant le rôle de son parti qui a *« contraint »*, les autres, par *« électoralisme »*, à regarder le dossier de l'immigration *« en face »* ; et en établissant des liens entre l'immigration et le chômage, entre l'immigration et la délinquance, corrélations que nie clairement M. Hannoun.

Si la majorité reconnaît qu'il est difficile pour la France d'intégrer les immigrés d'aujourd'hui, contrairement à ceux d'hier d'origine européenne, le chef de file de l'extrême droite est encore plus brutal : *« Nous sommes en guerre démographique à cause du profond déséquilibre entre la démographie affaiblie des pays occidentaux et l'explosion démographique du tiers-monde »*. L'*« afflux »* de ces immigrés non européens *« est un danger mortel pour notre civilisation »*.

Le Front national entend donc bien user de ce dossier pour attaquer sans réserve le gouvernement, pour essayer de le mettre en contradiction avec ses électeurs, en proposant donc un référendum. Et comme **M. Jean-Pierre Stirbois** (FN, Hauts-de-Seine) affirme que ce projet ne se différencie de la politique de la gauche que *« par des nuances »*, il prétend que celle-ci en est, en fait, satisfaite et ne le critique *« que pour la forme »*.

Ce projet étant jugé *« vide »* de réelles mesures, M. Le Pen craint que la France ne devienne le Liban : *« Si jamais il se trouvait que ce gouvernement ait fait courir au pays un risque tel qu'il devienne le Liban, qu'il soit maudit ! »*

La coupure est idéologique entre la majorité et l'extrême droite. Avec la gauche, elle n'est — dans le discours — que technique.

Th. B.

● *Les régions à Matignon*. — M. Jacques Chirac, entouré de MM. Edouard Balladur, Charles Pasqua, Pierre Méhaignerie, Bernard Pons et Bernard Bosson, a reçu à déjeuner, le mercredi 9 juillet à l'hôtel Matignon, les présidents des conseils régionaux. La conversation a porté sur le rôle des régions et sur leurs problèmes financiers.

Mal à l'aise

Le dossier est brûlant. Les hommes politiques n'ont pas toujours su éviter, au cours des campagnes électorales, de flatter les instincts xénophobes des Français. Malheureusement la *xénophobie est proche du* racisme. Aujourd'hui, la majorité *doit donner quelques satisfac*tions à son électorat. Mais la tra*dition d'accueil de la France est* trop forte pour qu'elle soit brutalement remise en cause.

Au fur et à mesure que M. Charles Pasqua a préparé son projet de loi, il a dû l'adoucir. Et en le présentant aux députés, il n'a pu que rendre un hommage appuyé à la grande majorité des immigrés. A la surprise — peut-être — d'une partie de son électorat. A la grande joie — certainement — du Front national, qui a trouvé là l'occasion de se démarquer clairement de la majorité sans que les électeurs de droite puissent lui reprocher de s'allier avec la gauche, puisque c'est le gouvernement qui a bien souvent semblé reprendre les arguments, voire les objectifs de son prédécesseur. Même s'il demande pour les atteindre des moyens bien différents de ceux *dont s'étaient dotés les ministres* socialistes.

Le discours de la droite classique fut tel que la gauche n'a pas encore réussi à la contrer sur ce qu'elle disait, mais simplement sur les arrière-pensées qu'elle lui prête et sur les conséquences qu'elle prévoit de l'action que le gouvernement veut entreprendre.

La position de la majorité ne doit pourtant pas être tout à fait ce qu'elle prétend puisqu'une partie d'entre elle rechigne. Certains manifestent des états *d'âme, parce qu'ils trouvent* qu'ils ont dû trop reculer. D'autres, *qui n'ont pas oublié* l'héritage de la démocratie chrétienne, parce qu'ils pensent que la majorité doit faire un effort supplémentaire.

Quelques membres du CDS autour de M. Jacques Barrot ont ainsi l'intention de défendre des amendements protégeant davantage les immigrés. Même si le ministre de l'intérieur les a déjà *jugés inacceptables, et même si* les pressions se font fortes, tant du reste de la part de l'UDF que du RPR, pour qu'ils calment leur ardeur morale.

La majorité ne doit pas s'en inquiéter. Ces contestataires ne sont pas près de s'allier avec la gauche pour faire prévaloir leur point de vue.

Brutalité du Front national, gêne de la droite classique, critique de la gauche, des intentions et des actes de la majorité et non de son discours, les hommes politiques sont mal à l'aise devant ce dossier. Pour avoir joué avec le feu, tous risquent en effet de s'y brûler.

THIERRY BRÉHIER.

Nouvelle-Calédonie : le projet du gouvernement est définitivement adopté

Comme le souhaitait le ministre des départements et territoires d'outre-mer, M. Bernard Pons, le projet relatif à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie a été voté par l'Assemblée nationale, le mercredi 9 juillet, en début d'après-midi, par 318 voix contre 246, dans la version qui en avait été arrêtée par le Sénat. Le Front national a joint ses suffrages à ceux du RPR et de l'UDF pour l'approuver, bien que tous ses amendements aient été rejetés. Ce texte est donc définitivement adopté.

Au cours de la discussion des articles, deux interventions ont particulièrement retenu l'attention des députés. D'abord l'appel à la conciliation et à la modération lancé, au-delà des clivages politiques, par le nouveau député RPR du territoire, **M. Maurice Nénou-Pwataho** : *« La réalité du monde mélanésien n'est pas celle de Nouméa (...). Ce n'est pas à Nouméa qu'on peut comprendre les Mélanésiens mais dans les tribus, là où je vis (...). Faites des Calédoniens les artisans de leur propre développement, sans rien leur imposer, mais en leur donnant les moyens d'agir (...). Le projet du gouvernement nous permettra, à nous, Mélanésiens, d'avancer à notre manière et d'évoluer dans le bon sens. Nous sommes en retard (...). Ce n'est la faute ni de la France, ni des Mélanésiens, ni des caldoches, c'est la faute de tout le monde. Il faut donc pour rattraper ce retard, que tout le monde s'y mette ! »*

Ensuite, le bref propos de l'ancien secrétaire d'Etat socialiste aux DOM-TOM, **M. Georges Lemoine,** qui a notamment déclaré : *« Le territoire doit conserver son unité et je redoute certaines tentations. Il faut savoir résister à la tentation de la partition, répandue dans les deux camps. Nous devons demander à tous les habitants du territoire de retrouver le sens de l'union calédonienne. Il ne doit y avoir qu'un seul peuple. Pour cela, il faut rattraper les retards qu'a créés la politique coloniale qui a suscité une évolution à deux vitesses. »*

Au moment des explications de vote, **M. Jean-Paul Virapoullé** (la Réunion) a estimé, au nom de l'UDF, que le projet du gouvernement avait, en particulier, le mérite de *« décloisonner la société calédonienne »*.

M. Gabriel Kaspereit (Paris), au nom du RPR, a affirmé qu'en Nouvelle-Calédonie *« chacun doit désormais se sentir protégé »*.

Porte-parole du Front national, **M. Jean-Claude Martinez** (Hérault) a souligné que son groupe votait *« ce texte plein d'embûches, d'enlisements et d'errements pour qu'il ne soit pas dit que nous n'aurons pas été, jusqu'au bout,* a déclaré l'orateur, *aux côtés des Français de Nouvelle-Calédonie et que nous avons mêlé nos voix à celles de partis qui rêvent d'une France réduite à Billancourt et peuplée de PEGC, qui sont incapables de beauté, de grandeur, de souffle, qui sont des asthmatiques de l'histoire. »* (Propos qualifié de *« misérable »* et d'*« indigne d'un universitaire »* sur les bancs socialistes.)

M. Robert Le Foll (Seine-et-Marne), orateur du PS, reprocha au gouvernement de prendre *« le risque de faire renaître les affrontements »*. Pour sa part, **M. Gérard Bordu** (Seine-et-Marne), au nom du PC, lui reprocha de *« privilégier ceux qui détiennent le pouvoir réel et l'argent »* et *« d'ignorer les différences de classe qui existent en Nouvelle-Calédonie »*.

Quant à M. Pons, il a surtout réaffirmé sa volonté de préparer la consultation référendaire, prévue en principe dans un délai d'un an à partir de la promulgation de la loi, en menant un dialogue permanent et sans exclusive.

mblée nationale

Mal à l'aise

Nouvelle-Calédonie : le projet du gouvernement est définitivement adopté

AU SÉNAT

Examen du projet de loi relatif à la liberté de communication

En adoptant les articles 33 et 34 du projet de loi relatif à la liberté de communication, le Sénat est parvenu, le 10 juillet vers 1 heure du matin, environ au tiers de sa tâche : il a derrière lui déjà quatre-vingt cinq heures de débat, et, lui reste douze cents amendements à examiner. Les sénateurs ont mis deux jours pleins pour adopter deux articles. Ni le vote bloqué (qui supprime les consultations à chaque amendement) ni les solennels avertissements de la majorité n'ont réussi à accélérer le cours des débats. *« La majorité nous dit : halte au feu !, mais, justement, il n'y a pas le feu »* commentait ironiquement M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire-de-Belfort), véritable âme de la guerre de tranchées menée depuis deux semaines par les socialistes contre le projet de loi.

Objet des longs débats de ces deux derniers jours, les articles 33 et 34 organisent la compétition entre les candidats aux radios et aux télévisions privées.

Pour la radio, le régime d'autorisation, déjà utilisée par la Haute Autorité, est simplifié et rendu plus transparent. La liste des fréquences disponibles et des candidats est rendu, publique. Changent aussi les critères de choix de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) : l'expérience professionnelle et l'équilibre économique de l'entreprise remplacent les critères socio-culturels mis en avant par la loi de 1982.

En ce qui concerne la télévision, l'autorisation devient le régime unique des stations locales comme des chaînes nationales privées alors que ces dernières relevaient de la concession de service public. Les critères de choix de la CNCL sont à la fois culturels et économiques (contribution volontaire au fonds de soutien).

Pour les socialistes, l'anarchie qui règne aujourd'hui dans le secteur des radios locales montre que le régime des autorisations ne garantit pas le respect de la loi par les entrepreneurs privés. Ils restent donc fidèles aux régimes de concession, même si la majorité sénatoriale met en avant le manque de transparence de la procédure, notamment dans la création de la cinquième chaîne.

Quant aux communistes, la ligne de défense est encore plus radicale : l'autorisation de chaînes privées succède à la privatisation de TF 1, à la dérégulation des télécommunications, au plan de redressement de l'AFP,comme un élément de plus dans une stratégie de démantèlement du service public.

L'opposition a donc déposé une cinquantaine d'amendements par article où elle s'est efforcée, en vain de rendre plus contraignante la procédure d'autorisation. Dialogue de sourds avec une majorité décidée à rester ferme sur ses positions. Seule pause dans cet affrontement : le dépôt, par la commission spéciale, d'un amendement à l'article 33, accepté par le gouvernement, demandant à la CNCL d'éviter *« les abus de position dominante et les pratiques entravant la concurrence »*. Pour le rapporteur, M. Adrien Gouteyron (RPR), il s'agit d'éviter qu'une entreprise de presse, dominante au niveau local, *« ne mette en danger le pluralisme,en contrôlant radio et télévision »*. Socialistes et communistes ont accepté l'amendement tout en s'interrogeant sur la capacité réelle de la CNCL de s'opposer à une concentration multimédia.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

La société des journalistes de TF 1 plaide pour l'indépendance de l'information

Au moment où les sénateurs débattent du projet de loi de M. François Léotard sur la liberté de communication, la toute jeune société des journalistes de TF 1 vient de définir les règles qu'elle aimerait voir respecter dans cette affaire. Désigné le 30 juin, son premier conseil d'administration, présidé par M. Bruno Masure, s'est mis à l'œuvre. Il a élaboré cinq propositions d'amendements qu'il a aussitôt adressées par lettre au ministre de la culture et de la communication et à M. Adrien Gouteyron, rapporteur, au Sénat, de la commission spéciale chargée d'étudier le texte de loi.

« Que la chaîne soit privatisée ou non », indique le conseil d'administration, *nos amendements répondent aux principaux objectifs »* que s'est fixés la société des journalistes de TF 1 dans ses statuts : veiller à *« la liberté, la qualité de la conception et de la diffusion de l'information »* sur les antennes de TF 1 ; défendre les droits moraux et professionnels des journalistes ; enfin, être une force de représentation, de proposition et de discussion face aux *« futurs patrons »*.

Ainsi, la société des journalistes demande que le législateur comble les lacunes du projet de loi en matière d'information en prévoyant l'obligation *« d'un volume minimum de programmes consacrés aux journaux télévisés, magazines et documentaires »*. Cette exigence devrait, en outre, être inscrite, non seulement dans le futur cahier des charges de la chaîne, mais aussi dans les obligations *« supplémentaires »* auxquelles consentiront les repreneurs. Pour la société des journalistes, il convient, en effet, de *« contraindre »* le futur opérateur à un *« mieux-disant informatif »* faisant pendant, en quelque sorte, au *« mieux-disant culturel »* avancé par M. Léotard.

Les journalistes de TF1 réclament, aussi, un article additif qui leur permettrait d'obtenir un délai *« d'expérimentation »* de douze à dix-huit mois (à dater de la cession éventuelle de TF1) avant de décider de quitter la chaîne au nom de la *« clause de conscience »*. Enfin, ils souhaitent, encore, voir inscrite dans la loi la possibilité pour leur société de participer directement au capital de la chaîne, voire à son conseil d'administration.

Ces requêtes seront-elles prises en compte par M. Léotard ? Même s'il intervient un peu tard dans le débat, le conseil d'administration de la société des journalistes de TF1, qui, en raison des délais juridiques liés à sa récente constitution, n'a pas encore pu s'exprimer officiellement, estime, aujourd'hui, indispensable de se faire entendre et d'être présent tout au long du processus en cours.

La composition de son bureau, indique le conseil, apporte la preuve de sa représentativité et de son pluralisme. La société compte deux cent vingt membres sur les deux cent quatre-vingts journalistes de la rédaction. Elle n'est pas, affirme son conseil, *« un organisme de lutte pour ou contre la privatisation de TF1 »*. La démarche qui vient d'être entreprise marque surtout, selon ses propres termes, la volonté des journalistes de la chaîne de *« tendre vers l'exemple britannique où la séparation entre l'information et le pouvoir, qu'il soit d'argent ou d'État, est effective »*.

ANITA RIND.

LA CONFÉRENCE DU STAGE DES AVOCATS DE PARIS HOSTILE A L'EXTENSION DES « COMPARUTIONS IMMÉDIATES »

Les secrétaires de la conférence du stage des avocats à la cour de Paris ont adressé aux sénateurs un texte par lequel ils *« attirent leur attention sur les dangers du projet de loi tendant à étendre le champ d'application de la procédure de comparution immédiate »*.

Chargés de la défense des prévenus jugés selon cette procédure actuellement limitée aux flagrants délits, ils font valoir que *« la police et le parquet disposent de tous les moyens pour réunir les charges* (...), *alors que les avocats ne disposent que d'une dizaine de minutes pour étudier chaque dossier avant l'audience »*.

Le projet de loi qui vise à la comparution immédiate de prévenus contre lesquels seraient réunies des charges estimées suffisantes fait disparaître, déclarent-ils, *« la garantie d'un critère objectif de la flagrance au profit de notions floues, imprécises et susceptibles par conséquent d'interprétations abusives »*.

LES SOCIALISTES : « CALOMNIES ! »

La riposte de la majorité sénatoriale n'aura guère eu d'effet immédiat sur le rythme d'examen du projet de loi sur la communication. Mercredi 9 juillet, MM. Marcel Lucotte, Roger Romani, Daniel Hoeffel et Jacques Pelletier, présidents respectifs des groupes RI, RPR, Union centriste et Gauche démocratique, ont mis en garde les socialistes contre ce qui constitue, pour le premier, *« une obstruction téléguidée »*, pour le deuxième *une volonté manifeste d'empêcher le gouvernement légitime »* d'appliquer sa politique, pour le troisième, un risque de voir *« ébranler les fondements mêmes de l'institution parlementaire »* et pour le quatrième, *« des manœuvres de retardement »*.

Les sénateurs socialistes ont immédiatement répondu à ces critiques, et notamment à celle d'être *« téléguidés »* par l'Élysée : *« Calomnies et mensonges à l'égard du président de la République et au nôtre »*, a affirmé leur président, M. André Méric.

Faisant part de leur *« calme »*, à l'inverse d'une majorité qui, selon eux, *« s'énerve »*, les sénateurs socialistes réfutent toute volonté d'obstruction en assurant qu'ils n'ont recours qu'au *« règlement du Sénat et aux articles de la Constitution »*.

● *Deux textes adoptés.* – Le Sénat a adopté définitivement, mercredi 9 juillet, le projet de loi relatif *« aux principes généraux du droit du travail et à l'organisation et au fonctionnement de l'inspection du travail en Polynésie française »*. La majorité sénatoriale n'a pas rétabli un amendement qu'elle avait voté en première lecture et destiné à ce que les chômeurs puissent bénéficier de mesures particulières visant à faciliter l'emploi, notamment en matière de reconversion et de formation professionnelle, contre lequel le gouvernement s'était prononcé et que l'Assemblée nationale avait supprimé (*le Monde* du 18 juin et du 9 juillet). Les communistes ont voté contre ce projet et les socialistes se sont abstenus.

D'autre part, le Sénat a adopté un projet de loi organique et un projet de loi relatifs tout deux au régime électoral de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces textes avaient été rendus nécessaires par le changement de statut de l'archipel qui de département avait été transformé en collectivité territoriale par la loi du 11 juin 1985. Il s'agissait d'adapter les dispositions organiques contenues dans le code électoral concernant l'élection du sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon et d'intégrer, dans le même code, les dispositions organiques relatives à l'élection du député. Sous réserve de l'adoption d'amendements à caractère technique et rédactionnel, les sénateurs ont approuvé ce texte qui permettra le renouvellement du siège de sénateur à sa date normale, en l'occurrence le 28 septembre prochain.

APRÈS LES ANNULATIONS ÉLECTORALES DÉCIDÉES PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La majorité présentera une liste d'union en Haute-Garonne

La décision du Conseil constitutionnel d'annuler les résultats des élections législatives en Haute-Corse et en Haute-Garonne a provoqué différentes réactions, mercredi 9 juillet, à l'Assemblée nationale. Evoquant cette annulation, M. Jacques Toubon a déclaré : *« Dans un cas, il y a eu manipulation du ministre de l'intérieur de l'époque et dans l'autre elles ont été couvertes par lui. »* Pour le secrétaire général du RPR, M. Joxe, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, avait fait *« en sorte, en Haute-Garonne, que le préfet empêche une liste de se présenter »*, et, en Haute-Corse, à Bastia, il y avait eu *« des fraudes commises par la municipalité de gauche sans qu'aucune sanction ait été prise »*.

M. Joxe a jugé *« inacceptable »* que le président de la commission des lois *« mette en cause un haut fonctionnaire »*. Mais M. Charles Pasqua a annoncé alors que M. Claude Bussière, préfet de la Haute-Garonne depuis août 1984, après avoir été directeur adjoint au cabinet de M. Defferre, ministre de l'intérieur depuis 1981, avait, la veille, mardi soir, *« remis son poste à la disposition du gouvernement assumant ainsi la responsabilité des décisions qui n'avaient pas été prises par lui »*.

M. Dominique Baudis, président de la région Midi-Pyrénées, maire de Toulouse, qui avait été élu le 16 mars député de la Haute-Garonne sur la liste UDF, a déclaré mercredi à l'issue d'un déjeuner des présidents de conseils régionaux à l'Hôtel Matignon : *« Je ne suis pas surpris par cette décision. Le pouvoir socialiste s'est livré à toute une série de manœuvres irrégulières pour éliminer une liste socialiste dissidente, qui gênait le PS en Haute-Garonne.*

» Malheureusement, une opération frauduleuse a été couverte au plus haut niveau de l'Etat. Le PS considère le département de la Haute-Garonne comme une sorte de chasse gardée, et il est allé jusqu'à utiliser le préfet comme un garde-chasse pour faire évacuer un braconnier. »

M. Baudis a ajouté : *« Avec le premier ministre, nous sommes tombés d'accord sur la nécessité d'une liste d'union. Sur la composition de la liste, sur la question de mon éventuelle candidature, je ferai une conférence de presse vendredi matin au Capitole, devant les Toulousains. Nous allons faire campagne pour dénoncer la fraude électorale à laquelle s'est livré le PS. »*

A propos de l'annulation des élections législatives en Haute-Corse, M. Pierre Pasquini, député RPR de ce département a déclaré : *« Il est profondément regrettable que les pouvoirs publics saisis de cette affaire n'aient pas encore éclairé l'opinion sur l'exact processus de cette fraude et n'aient point révélé quels en étaient les auteurs. Il serait beaucoup plus regrettable encore que cette inaction se prolonge au point que de nouvelles élections se fassent sans qu'aient été incriminés ou inculpés les auteurs qui ont valu l'annulation précédente.*

» La fraude me porte atteinte personnellement, dans la mesure où je paie celle des autres, alors que ma vie politique n'est qu'une longue ligne droite et qu'il ne m'est jamais arrivé de tricher dans quelque compartiment de la vie que ce soit. »

M. François Doubin, président du Mouvement des radicaux de gauche dont le vice-président est M. Emile Zuccarelli, député apparenté PS de la Haute-Corse, fils du maire de Bastia, M. Jean Zuccarelli député apparenté PS jusqu'au 16 mars a déclaré : *« Compte tenu du score obtenu par M. Emile Zuccarelli, et compte tenu du travail qu'il a accompli depuis son élection, sa réélection ne fait aucun doute. »*

● *M. Teyssier nommé auprès de M. Balladur.* – M. Jean-Pierre Teyssier est nommé chargé de mission auprès de M. Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation pour s'occuper de l'ensemble des problèmes de la communication et des relations avec la presse.

M. Teyssier était depuis 1983 directeur de la production et de la distribution de la CLT (RTL) après avoir été secrétaire général de TF 1. Né en 1940, ancien élève de l'ENA, conseiller commercial de France, il a appartenu au cabinet de M. Chaban-Delmas, premier ministre en 1971-1972, et il a été chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République en 1973 lorsque M. Edouard Balladur dirigeait celui-ci pendant le septennat de Georges Pompidou. Il fut ensuite directeur général de la société française d'études et de réalisations d'équipements de radio et de télévision (SOFRATEV). Dans *le Monde* du 21 février 1986, il avait souhaité *« la décolonisation du service publ'c de l'audiovisuel »*.

Vive l'Etat de droit

(Suite de la première page.)

Directement en matière de nationalisations par l'alinéa concernant les entreprises dont l'exploitation présente les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait : le gouvernement a pris grand soin de faire dans cette perspective une distinction entre les nationalisations de l'immédiat après-guerre. Indirectement en matière de presse : dans sa décision du 11 octobre 1984, le Conseil constitutionnel a affirmé que *« le pluralisme des quotidiens d'information politique et générale est en lui-même un objectif de valeur constitutionnelle »*. Même si, pour annoncer le vote en première lecture de la nouvelle loi, *le Figaro* a titré « La liberté est rendue à la presse », on est en droit de s'attendre que le Conseil censure le texte définitif si celui-ci ne comportait plus aucune disposition limitant la concentration, par exemple si un amendement venait à supprimer le seuil des 30 % (1).

Le gouvernement et le Parlement reconnaissent la légitimité du contrôle exercé par le Conseil. Cela ne veut pas dire que le pouvoir se soumette pleinement aux règles de l'Etat de droit. En particulier parce que l'idée d'un Etat de droit implique le respect des règles juridiques internationales – même si d'autres les violent. L'affaire du *Rainbow Warrior* a montré longtemps une France capable de faire fi de la règle, puis de refuser les conséquences de la violation commise, fût-ce par une claire reconnaissance du délit. L'actuel gouvernement vient d'accepter de payer cher pour la violation commise par le pouvoir précédent. Malheureusement ce même gouvernement semble se préparer à faire pire : décider que, à propos de la pollution du Rhin par le sel de potasse d'Alsace, un traité dûment signé par la France en 1976 puis approuvé par l'Assemblée nationale en 1983 (par les seuls socialistes, après défaillance du gouvernement et de la majorité précédents) ne serait tout simplement pas appliqué !

Police et déontologie

A l'intérieur de nos frontières, le respect de la règle n'est pas particulièrement en progrès, alors que, dans un domaine essentiel, celui de l'exercice de la violence légitime, la règle elle-même s'est affinée. Pour les forces militaires, l'heureuse absence de conflits sanglants ne permet pas de savoir si les excellentes dispositions du *Règlement de discipline générale des armées* dans sa version de 1975 se trouveraient pleinement appliquées : *« Le subordonné ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal ou contraire aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales signées par le gouvernement français »* (article 8, paragraphe 3), l'article 9 précisant que sont notamment interdits les *« traitements cruels, tortures ou supplices »*, ainsi que les prises d'otages et les représailles collectives.

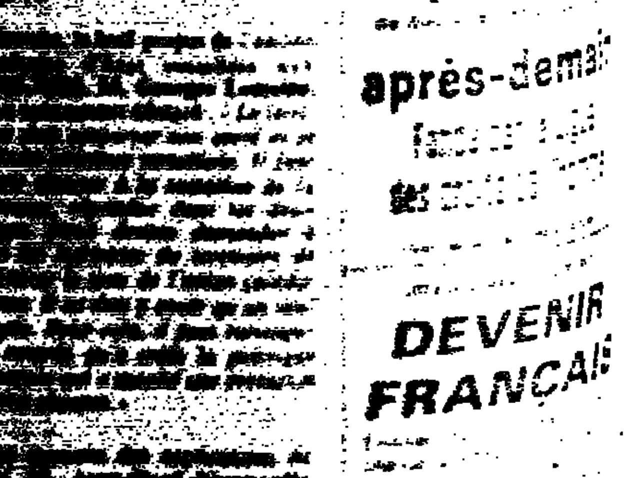
Les policiers, eux, ne respectent décidément pas toujours et semblent même violer de plus en plus aisément le code de déontologie de la police nationale, qui, le 18 mars dernier, codifiait un ensemble de dispositions antérieures en disant par exemple que le fonctionnaire de police *« a le respect absolu des personnes, quelles que soient leur nationalité ou leur origine, leur condition sociale ou leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques »*, qu'il ne peut faire de la force qu'*« un usage strictement nécessaire et proportionné au but à atteindre »*. Il est aussi précisé que toute personne appréhendée *« ne doit subir, de la part des fonctionnaires de police ou de tiers, aucune violence ni aucun traitement inhumain ou dégradant »*. Est passible de sanctions disciplinaires tout fonctionnaire de police qui n'interviendrait pas pour faire cesser les violations de ces règles, fussent-elles le fait d'autres policiers. Le ministre de l'intérieur devrait dire clairement que ce code de déontologie n'est pas abrogé et que le progrès dans l'Etat de droit qu'il constitue sera maintenu et appliqué ! Ce n'est, hélas, ni le ton ni le sens de ses discours, même quand il y a mort d'homme !

En même temps, les socialistes devraient enfin prendre conscience du fait qu'ils ont beaucoup contribué à affaiblir chez les citoyens le respect pour l'Etat de droit. Les scandales révélés ces derniers temps ne constituent qu'un volet d'agissements nuisibles et par ailleurs méprisables – le mépris rejaillissant sur les institutions et sur la règle. Les nominations par copinage pour satisfaire non des ambitions de créer, mais des appétits moins nobles ; l'utilisation de fonds publics pour créer des postes bidon, pour accorder des avantages matériels : on en a eu des exemples avant 1981, mais les gouvernements antérieurs évoquaient une société de la réussite individuelle, non une société de solidarité supposant chez les puissants le désintéressement et l'application stricte des principes égalitaires.

Oui, par comparaison avec la majorité des pays représentés à l'ONU, la France connaît largement l'Etat de droit. Par rapport à l'Etat de droit à réaliser pleinement, on peut relever des progrès. Ils ne seront pleinement convaincants que si les reculs sont arrêtés, que si des avancées nouvelles se produisent. Or, à force de présenter la liberté simplement comme l'absence de règles, l'actuelle majorité risque de bloquer la voie.

ALFRED GROSSER.

(1) Le Conseil constitutionnel conforte en même temps la nouvelle doctrine du national-libéralisme : la liberté économique est certes un grand bien, mais à l'intérieur des frontières seulement. Pour les dénationalisations, le Conseil insiste à trois reprises sur la nécessaire préservation de l'indépendance nationale par des garanties contre les acquéreurs étrangers, de même que la nouvelle loi sur la presse, destinée à supprimer toute limitation à la liberté de l'entrepreneur, contient un article 7 imposant des limitations strictes aux étrangers.



L'ATTENTAT CONTRE DES LOCAUX DE LA PJ

Un policier tué, deux autres dans le coma après l'explosion d'une bombe de 10 kilos

L'attentat commis, mercredi 9 juillet après-midi, à Paris, contre une annexe de la police judiciaire située quai de Gesvres (4e arrondissement), a tué un policier et blessé une vingtaine de fonctionnaires. Le chef inspecteur divisionnaire Marcel Basdevant, cinquante-quatre ans, marié et père de deux enfants, a vraisemblablement été écrasé et tué sur le coup par l'effondrement d'une dalle de béton entre les quatrième et cinquième étages de l'immeuble. Il était le « doyen » de la Brigade de répression du banditisme (BRB), l'un des services les plus prestigieux de la police, dont la vocation est de lutter contre les gangs de malfaiteurs.

Trois autres policiers sont dans un état grave. M. Paul Orsini, trente-cinq ans, est dans un coma stade 3 à l'hôpital de la Pitié et M. Armel Legras, trente-trois ans, dans un coma stade 2 à l'hôpital Sainte-Anne. Les deux hommes ont subi, sous l'effet du souffle de l'explosion, une hyperpression au niveau pulmonaire entraînant notamment l'éclatement des alvéoles pulmonaires. M. Legras souffre aussi d'un enfoncement de la boîte crânienne. Le troisième blessé grave, M. Yvon Ambour, trente-neuf ans, est atteint aux voies respiratoires. D'autre part, on indique de source médicale, qu'une femme a une fracture du bras et un traumatique rachidien. Dix-neuf autres policiers ont été blessés.

Le bâtiment visé est un ensemble d'immeubles formant un pâté de maisons situé derrière le Théâtre de la Ville. Il abrite, depuis quelques mois, les bureaux de la BRB, mais, également, d'autres brigades, ainsi que des services administratifs comme celui de la carte d'identité. Mal gardés, sinon ouverts à tous les vents, plusieurs entrées facilitent l'accès à ces immeubles...

La brigade criminelle chargée de l'enquête n'exclut aucune hypothèse. Le sentiment prévaut pourtant chez les policiers que cet attentat en forme de défi pourrait avoir été commis par le groupe d'ultra gauche Action directe. Les autorités policières confirment, jeudi 10 juillet, que la charge d'explosifs placée dans les toilettes du quatrième étage de la BRB est bien d'un poids de l'ordre de dix kilos. Plusieurs revendications sont parvenues à la police, mais elles sont apparemment de peu d'intérêt et ne permettent pas d'orienter de manière décisive l'enquête.

L'ensemble de la classe politique et les principales organisations syndicales se sont aussitôt indignés de cette « provocation odieuse », pour reprendre l'expression de M. Jacques Chirac, premier ministre, qui a ajouté : *« Je suis bouleversé devant cet attentat qui dépasse les limites de l'abject. »*

La dure journée de M. Pasqua

Mauvaise, très mauvaise journée pour M. Charles Pasqua, la police, le gouvernement et l'Etat. Le mercredi 9 juillet restera une date noire pour le ministre de l'intérieur. A 18 h 5 précises, tandis que des secouristes sortent le corps du chef inspecteur divisionnaire Marcel Basdevant par le porche du 12, quai de Gesvres, le « premier flic de France » a, en effet, de quoi serrer les dents, un demi-pas derrière le premier ministre, M. Jacques Chirac, qui décrète, sans avoir à forcer le trait, *« la police en deuil »*.

La journée avait commencé par un pied de nez des auteurs du hold-up commis, le 3 juillet, à la Banque de France de Saint-Nazaire. Les quotidiens *Libération*, *le Matin* et *le Monde* avaient trouvé dans leur courrier du jour la somme de 20 000 francs en billets de 200 francs, chacun percé de quatre trous, le tout accompagné d'un tract signé *« les braqueurs funambules »*. Elle s'est achevée par une provocation d'une tout autre nature, un défi sans précédent depuis les heures tragiques des événements d'Algérie. Un homme ou une femme, au nom d'un groupe terroriste, a réussi à entrer dans l'une des principales annexes de la police judiciaire à Paris, monter au quatrième étage et y déposer sa *« machine infernale »*.

Derrière la silhouette massive de M. Pasqua, le nombre de pompiers, de secouristes, d'ambulanciers, de CRS, d'inspecteurs et de commissaires courant en tous sens suffit à résumer ce qu'un syndicaliste policier a appelé un *« désastre »*, une *« catastrophe »*. Aux environs de 15 h 55, au cœur de la capitale, l'immeuble de la police, situé derrière le Théâtre de la Ville, place du Châtelet, a tremblé et s'est lézardé pour partie avec l'explosion d'une bombe pesant une dizaine de kilos.

Sous la déflagration de l'engin déposé dans les toilettes du quatrième étage du bâtiment, la dalle de béton qui sépare les quatrième et cinquième étages se rompt et s'affaisse. L'un des murs de la façade intérieure, qui donne sur une cour, a cédé pour se volatiliser en bouts de parpaing 12 mètres plus bas. Cloisons, faux placards et poutres métalliques ont été tordus, pliés. Les dégâts sont considérables, alors même que l'immeuble, vu du quai de Gesvres, semble avoir peu souffert.

Les policiers qui donnent l'alerte, à 15 h 59, ne s'y trompent pas. Ils savent déjà que ce qu'il est convenu d'appeler le « bilan » sera lourd. Le premier message reçu par les sapeurs-pompiers fait état de blessés. Le « plan rouge » est déclenché, et dans les dix minutes, policiers et secours vont converger vers le pâté de maisons délimité par le quai de Gesvres, l'avenue Victoria et les rues Adolphe-Adam et Saint-Martin.

Ecrasé sous le plafond

Alors que les inspecteurs et des enquêteurs de la brigade financière et de la brigade des mineurs s'emploient à récupérer des procès-verbaux et des dossiers éparpillés par le souffle de l'explosion sur les toits, dans la rue, un peu partout, que d'autres transfèrent en vitesse deux détenus menottes aux poings aussi *« ahuris »* et choqués qu'eux-mêmes, les responsables de la célèbre brigade de répression du banditisme (BRB) constatent que l'un des leurs a été tué sur le coup.

Le bureau de l'inspecteur Basdevant, cinquante-quatre ans, deux enfants, se trouvait à 1 mètre des toilettes. Son corps est écrasé sous le plafond. Et dans les couloirs, dans les différentes pièces de la brigade, de nombreux blessés sont recouverts de gravats, parfois immobilisés.

Dès 16 h 10, le commissaire Leleu, directeur adjoint de la circulation et ancien commissaire du quartier des Halles, tente avec d'autres de tracer un périmètre de protection. Beaucoup de policiers de la préfecture ou du quai des Orfèvres, alertés, n'ont eu que le pont Notre-Dame à franchir pour arriver sur les lieux de l'attentat. Certains craignent une deuxième explosion. M. Laurent Davenas, chef de la section criminelle au Palais de justice, est déjà dans les lieux. Un commissaire ordonne aux CRS de *« ne toucher à rien »*. Les rues sont jonchées de débris de verre. Les sirènes des pompiers, les klaxons à deux tons qui résonnent de toutes parts démontrent que la circulation du quartier s'est durablement engorgée.

Sur le circuit radio de la police, il n'est encore question que de *« deux ou trois blessés »*. Mais un inspecteur se montre plus pessimiste. Les premiers journalistes arrivés se voient confier qu'un policier serait mort. A 16 h 40, la R-25 du ministre délégué à la sécurité glisse sur une nappe de verre pilé et se range devant le 12, quai de Gesvres. M. Robert Pandraud ne sortira de l'immeuble que quarante-cinq minutes plus tard, le visage fermé, blême, pour confirmer : *« Il y a un mort et plusieurs blessés, dont deux graves. »*

Les secours, eux, affluent toujours. Des dizaines de sapeurs-pompiers pénètrent dans l'immeuble avec des pioches et des pelles, des bâches et des couvertures. D'autres tiennent des détecteurs. Vers 17 heures, les CRS font dégager le quai de Gesvres, au débouché du pont Notre-Dame, pour permettre l'atterrissage d'un éventuel hélicoptère de la sécurité civile. Un commissaire exige des forces de l'ordre qu'elles préservent un couloir d'accès libre en permanence : *« On va avoir des problèmes d'arrivée de sang. »*

« Examen de conscience »

Le plus discrètement du monde, M. Guy Fougier, préfet de police, démissionnaire après « L'heure de vérité » de M. Pasqua, entre à son tour dans le bâtiment, mais par la rue Saint-Martin. Il est bientôt suivi par MM. Roger Romani et Pierre-Christian Taittinger, sénateurs (RPR), qui ne cacheront pas leur surprise devant l'ampleur des dégâts commis et le défi jeté à l'Etat et au gouvernement par les auteurs de cet *« acte de guerre »*.

Le ministre de l'intérieur est, bien sûr, tenu au courant. Il se trouve à l'Assemblée nationale. Il s'explique devant les représentants de la nation sur le tir meurtrier du CRS Gilles Burgos contre le jeune Loïc Lefèvre, à Paris, rue de Mogador. A sa manière. Quai de Gesvres, certains inspecteurs sont plus incisifs et changent de ton : *« Ça fait une semaine qu'on nous crache à la gueule, ça peut donner des idées aux terroristes. »*

M. Jacques Chirac, qui a été rejoint par M. Pandraud à l'hôtel Matignon, déboule devant l'annexe de la police judiciaire en sa compagnie. Il est 18 heures. Le premier ministre a eu tout le loisir de prendre la dimension de l'attentat, sans précédent, qui a été commis. Après dix minutes passées dans les locaux policiers dévastés, il rend hommage à l'inspecteur Basdevant. On le sent scandalisé, tendu. *« Je suis bouleversé*, dit-il, *chacun le comprendra. »* Quasiment en direct, des dizaines de badauds se groupent autour d'une radio, place du Châtelet, derrière des barrières Vauban, pour l'écouter.

Le bilan s'est alourdi. Il est alors de un mort et vingt-deux blessés dont trois graves. M. Pasqua réussit à s'échapper de l'Assemblée nationale qui suspend ses travaux (le débat sur le projet de loi concenant les étrangers) et observe une minute de silence, sur l'initiative de M. Jean-Pierre Michel, député PS, vice-président de l'Assemblée.

Le ministre de l'intérieur arrive tout juste pour se ranger aux côtés, légèrement en retrait, de M. Chirac, lors de sa déclaration. Il opine du chef quand le premier ministre rappelle *« combien la police est exposée, combien elle paie cher de son sang pour que nos concitoyens puissent vivre dans une certaine sécurité »*. Mais il n'y a rien à dire. Il porte sur les épaules la pire semaine que puisse porter un ministre de l'intérieur : le hold-up de Saint-Nazaire (3 juillet), la « bavure » de la rue de Mogador (5 juillet), les deux attentats parisiens revendiqués par Action directe (6 juillet) et, maintenant, cette *« provocation odieuse »*. Un enchaînement, ou plutôt une succession, qui laisse quasiment sans voix celui qui voulait et veut encore *« terroriser les terroristes »* et tordre le cou à l'insécurité.

M. Pasqua ne dira pas s'il pense que le groupe Action directe ou tout autre mouvement terroriste a pu être l'organisateur de cet attentat meurtrier. Il dira simplement, très vite, son *« indignation »* et sa *« révolte »*. Il lâche, entre deux portières de voiture, dans un bougonnement, qu'il *« espère que tout le monde fera son examen de conscience »*.

LAURENT GREILSAMER.

« Un défi lancé à l'État »

(Suite de la première page.

Un immeuble de la préfecture de police, quatre étages à monter, des bureaux encombrés d'inspecteurs spécialisés dans la lutte contre le banditisme : poser une bombe si puissante, dans de telles conditions, suppose une détermination jusqu'ici sans égale. Comme si l'on avait voulu signifier à l'Etat que, désormais, l'on peut frapper au cœur, qu'il n'existe plus dorénavant de sanctuaire.

A ce défi lancé à la police et, par-delà, au gouvernement, s'ajoute un sens provocateur de l'opportunité. En une semaine, le domaine de la sécurité a été ébranlé dans tous ses aspects. Exacerbation du sentiment d'insécurité : hold-up spectaculaire à la Banque de France de Saint-Nazaire dont les auteurs, se baptisant *« des braqueurs funambules »*, s'en prennent à *« la politique sécuritaire de pandore et passequol »* (sic) ; meurtre d'un gendarme auxiliaire à Bollène lors d'un hold-up par un malfrat, par ailleurs conseiller municipal.

Conflit entre l'un des hauts fonctionnaires chargés de la sécurité et son ministre de tutelle : le préfet de police de Paris démissionne après une phrase malheureuse de M. Pasqua, laissant entendre que ce responsable, en substance, aurait pu mentir, sur ordre de l'ancien ministre de l'intérieur. Emotion touchant aux rapports de la police et de la population : la bavure de la rue de Mogador, où un CRS tue un jeune automobiliste fuyard, ébranle l'image protectrice des policiers.

La peur

L'attentat de mercredi, quels qu'en soient les auteurs — Action directe, terroristes du Proche-Orient, artificiers isolés, — aggrave cette série. Le terrorisme ne vit que par son impact sur la population : déstabiliser en faisant peur. Aussi les risques d'affolement ne sont-ils pas niables. Parmi les policiers, dont une minorité n'a pas hésité, dans le passé, à exploiter une émotion légitime pour la retourner contre le gouvernement, alors de gauche. Dans l'opposition, où les surenchères politiques seraient sans dignité, malgré le mauvais exemple donné par certains de l'autre bord, hier, notamment contre M. Robert Badinter.

Risques d'affolement parmi la population, aussi, qui aurait tort d'assimiler le comportement d'un CRS à celui de la police tout entière : celle-ci a, aussi, ses traditions démocratiques et républicaines, telles que les incarne, notamment, son syndicalisme majoritaire. Au gouvernement enfin qui, en prenant la presse comme bouc émissaire, ne ferait qu'accroître l'impression de son désarroi. De ce point de vue, M. Pasqua n'a-t-il pas outrepassé son rôle, mercredi après-midi, en dénonçant à l'Assemblée nationale *« les prétendus témoignages »* accusant le CRS de l'affaire de la rue de Mogador et leur *« présentation unilatérale par les grands moyens de communication »* ? Car ce réquisitoire est ensuite amplifié, au sein des forces de police, par des extrémistes plus proches de M. Le Pen que du RPR, comme s'ils en déduisaient que la voie était ouverte aux débordements. N'est-ce pas la FPIP, syndicat policier d'extrême droite, qui, après l'attentat de mercredi, proclame que *« les véritables instigateurs de ce drame sont tous les hommes et les femmes, journalistes, politiques (...) qui, depuis quelques jours, ont participé à la désinformation »* ?

C'est ici que se profile le piège tendu au gouvernement. La sécurité est un terrain fragile, propice aux emballements et aux passions. Or la nouvelle majorité avait, d'emblée, mis la barre trop haut, assurant, alors qu'il s'agit évidemment d'un travail de longue baleine, que l'insécurité allait très rapidement *« changer de camp »*, que les terroristes seraient désormais *« terrorisés »*, que la police faisait, enfin, son travail, comme si elle l'avait abandonné hier. M. Pasqua, par son tempérament et sa quête d'un effet d'annonce, a accru ce mélange de promesse et d'attente. N'écrivait-il pas avant le 16 mars que la droite pourrait *« redonner confiance aux Français en trente jours »* et qu'il faudrait administrer à la France, *« dès les premiers jours, une mé cation de choc »* ?

Or, dans le secteur dont il a la charge ministérielle, il n'y a pas de remède miracle. Tout y est plutôt affaire de patience, de ténacité, de professionnalisme. Et, de fait, trente jours n'auront pas suffi pour inverser le cours du sentiment d'insécurité et des réalités terroristes. M. Le Pen n'a pas manqué l'occasion : *« Ces faits doivent incliner M. Pasqua à plus de modestie »*, *« sa seule présence n'a pas suffi à terroriser le terrorisme »*. Le Parti socialiste non plus, dont le bureau exécutif, tout en assurant se garder *« de toute exploitation politique »*, a solennellement dénoncé *« les déclarations excessives »* des responsables de la place Beauvau, *« le déploiement spectaculaire mais superficiel »* de la police, et la *« multiplication des contrôles (...) sans effet sur le terrorisme et le banditisme »*.

Le gouvernement peut sortir de cette passe difficile s'il ne cède pas à l'affolement, s'il prône le calme et la fermeté, la sérénité et la détermination et se refuse aux excès verbaux, notamment contre les médias. L'opinion et les policiers, au fond, n'attendent que ça.

EDWY PLENEL.

A LA « UNE » DE LA PRESSE ÉCRITE

Une cible — la police, un bras armé — *le terrorisme...* Au lendemain matin de l'attentat, *le Figaro* à sa « une » dénonce *« l'offensive terroriste en Europe. Bombe à la PJ : un mort, vingt-deux blessés. Un industriel assassiné en Allemagne. » Le Parisien libéré* titre *« Le défi terroriste »*. Pour *le Quotidien de Paris*, c'est *« le sale défi »*.

Les autres quotidiens en première page, photos à l'appui, s'indignent mais s'abstiennent de désigner un coupable — l'attentat n'étant pas à ce moment encore revendiqué. Ainsi pour *Libération*, cet *« attentant meurtrier contre la police en plein cœur de Paris »*, c'est *« le choc »* ! *« La police sous le feu »* s'exclame *le Matin*. *France-Soir*, dans ses premières éditions, titre et souligne : *« Attentat contre la police »* (un mort, vingt blessés). Enfin, *l'Humanité* annonce *« Bombe à la police »*, au-dessus d'une photo montrant... une jeune femme défilant sur le thème *« La mode prise de court »*.

LES RÉACTIONS POLITIQUES ET SYNDICALES

De l'indignation à la révolte

• *M. Jacques Chirac, premier ministre :* « C'est une provocation odieuse, je suis bouleversé, indigné devant cet attentat qui dépasse les limites de l'abject (...). Nous sommes en deuil, avec l'assassinat — car c'est bien un assassinat — de l'inspecteur divisionnaire Marcel Basdevant », *a déclaré le premier ministre avant d'inviter* « ceux qui se sont prononcés avec légèreté sur les questions de sécurité » *à se manifester* « avec dignité ».

• *M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur :* « Les sentiments qui nous animent sont ceux de l'indignation et de la révolte. » *Le ministre qui exprime sa* « solidarité avec les forces de police », *espère* « que tout le monde fera son examen de conscience ».

• *M. Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste : il s'est rendu sur place et tient à marquer son* « indignation » *et son* « émotion » *à la suite de cet odieux attentat. Il s'incline devant les victimes et exprime sa solidarité à la police.*

• *Le bureau exécutif du Parti socialiste, dans un communiqué, estime que* « les déclarations excessives de MM. Pasqua et Pandraud, le déploiement spectaculaire, mais superficiel, des forces de l'ordre, la multiplication des contrôles policiers apparaissent, à l'évidence, comme sans effet sur le terrorisme et le banditisme ».

• *M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a* « déploré » *l'attentat et estimé que* « ces faits doivent incliner M. Pasqua à plus de modestie », *car ils montrent que* « sa seule présence n'a pas suffi à terroriser le terrorisme ». *Pour M. Le Pen,* « les moyens dont le gouvernement s'est pourvu sont tout à fait insuffisants » ; *il a préconisé le rétablissement de la peine de mort et la création d'*« une cour criminelle centrale ».

• *Le Parti républicain:* « Cet acte intervient à un moment où une polémique stérile et scandaleuse se développe sur le problème de la sécurité. L'hystérie antisécuritaire ne mène à rien. Les Français souhaitent la sérénité et la sécurité. »

Les « penseurs inspirés »

Les syndicats de policiers :

• *Le Syndicat autonome des policiers en civil, dont l'inspecteur Basdevant était membre, estime que* « cet explosif de forte puissance fait penser à un véritable acte de guerre à l'encontre des fonctionnaires de police ».

• *Pour la CGT-Police,* « il ne suffit pas de faire des discours à effet médiatique pour terroriser les terroristes et mettre hors d'état de nuire les criminels. Il serait préférable d'être plus discrets, mais il est nécessaire de donner plus de moyens à la police dans tous les secteurs ».

• *La fédération FO de la police considère que* « l'issue tragique d'une affaire sur laquelle la justice ne s'est pas encore prononcée sert aujourd'hui de prétexte aux assassins anonymes pour régler leurs comptes avec ceux qui ont pour mission de les empêcher de nuire. A l'heure où des penseurs inspirés mettent à profit ce dramatique événement pour refaire encore une fois le procès de toute la police, des policiers innocents sont tués, mutilés, dans un ignoble attentat ».

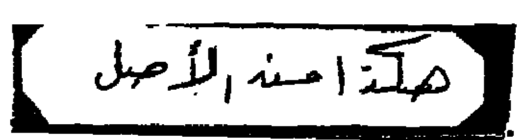
• *La CFDT-Police demande* « solennellement aux médias, au-delà de la nécessaire information et de la libre analyse, de boycotter les revendications émanant des auteurs présumés de cet assassinat afin de signifier l'arrêt de toute propagande terroriste ».

• *La Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP), classée à l'extrême droite dénonce les responsables de cet odieux attentat.* « Que cet acte soit revendiqué par Action directe ou un quelconque groupe antiflics, les véritables instigateurs de ce drame sont tous les hommes et femmes journalistes, politiques ou membres d'associations antinationales, qui depuis quelques jours ont pratiqué la désinformation et mené des campagnes de haine contre tous les représentants de l'ordre. »

• *Pour SOS-Racisme,* « cet attentat ne peut que desservir la cause de ceux qui se battent pour l'égalité, la responsabilité et un véritable fonctionnement démocratique de la société ».

• *La LICRA (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme), de son côté,* « dénonce une fois encore les attentats qui portent atteinte à la démocratie et visent à déstabiliser la France ».

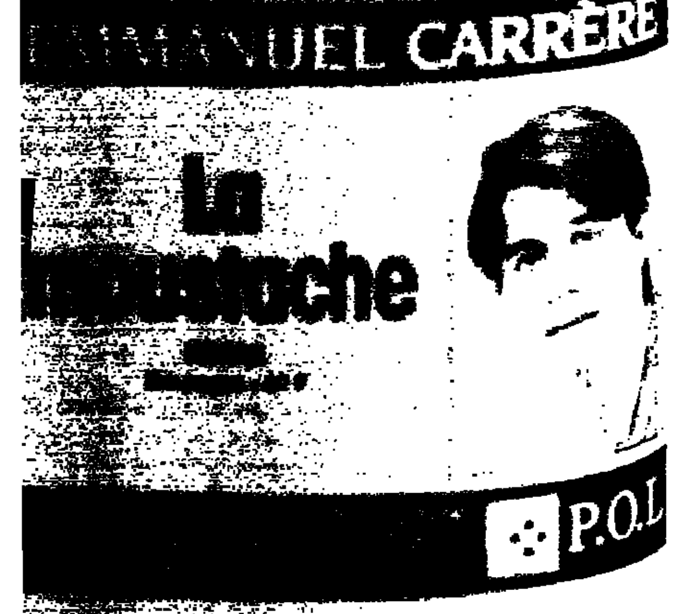
• *L'association Légitime défense,* « indignée mais non surprise », *constate que* « l'équipe ministérielle qui a remplacé le tandem Badinter-Joxe a pris conscience de la gravité de la situation et s'efforce d'y faire face, mais que les armes mises à sa disposition pour lutter contre le banditisme et le terrorisme sont notoirement insuffisantes ». *Pour Légitime défense, le rétablissement de la peine de mort est une* « nécessité urgente ».



LA PJ

d'une bombe de 10 kilos

« Un défi lancé à l'État »



société

L'AFFAIRE DU CARREFOUR DU DÉVELOPPEMENT

Un mandat d'arrêt est lancé contre M. Yves Chalier

M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction chargé de l'information dans l'affaire dite du Carrefour du développement, a délivré, mercredi 9 juillet, un mandat d'arrêt contre M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci et trésorier de cette association. Ce mandat vise les infractions d'abus de confiance, faux en écritures publiques et usage de faux. Il est consécutif à un précédent avis de recherches visant M. Chalier et qui avait permis de retrouver la trace de ce dernier à l'étranger jusqu'au mois de mai. On a constaté en effet que l'ancien trésorier du Carrefour du développement, qui se trouvait à Bruxelles à cette époque, avait quitté cette ville pour Londres.

Ces éléments avaient pu être reconstitués, car M. Chalier avait payé son billet ainsi que d'autres dépenses au moyen d'une carte de crédit. Mais, depuis cette date, il semble avoir eu recours à d'autres moyens, et sa trace a été perdue.

De son côté, le parquet de Paris a décidé d'ouvrir une information pour instruire la plainte contre X... déposée le 30 juin par M. Christian Nucci pour faux et usage de faux en écritures publiques.

Déballage et étalage

Les « affaires » repartent donc, et à quelle cadence ! Après les studios, automobiles et autres voyages offerts à ses petites amies par M. Yves Chalier, chef de cabinet de l'ancien ministre de la coopération, M. Christian Nucci, sur la cassette de l'association Carrefour du développement ; après le « cousin Fernand » de l'ancien secrétaire d'Etat aux rapatriés, M. Raymond Courrière, engagé par ce dernier à l'ONASEC (Organisme chargé d'aider les familles d'anciens harkis), voici le luxueux appartement de 200 mètres carrés appartenant au conseil général de l'Indre et loué pour une misère (6 000 F par mois) par son ancien président, M. André Laignel, par ailleurs trésorier du PS à... sa propre épouse.

A l'évidence, ces trois affaires n'ont en commun que de placer sur la sellette des personnalités socialistes. Ni dans leur nature ni par leur degré de gravité, elles ne sont comparables. Alors que les détournements sautent aux yeux derrière chaque recoin du Carrefour du développement, aucune malversation, jusqu'à plus ample informé, n'a pu être décelée dans la gestion de l'ONASEC, M. Courrière ne pouvant y être taxé que d'une certaine propension au militantisme et accessoirement au népotisme dans la distribution de la manne.

L'« effet d'image »

Quant à l'offensive menée par M. Daniel Bernardet, actuel président (UDF) du conseil général de l'Indre, contre M. André Laignel, elle a bien peu de chance d'aboutir à la levée de l'immunité parlementaire du trésorier du PS. Il faut dire les choses comme elles sont : on aurait peine à trouver un département français dont les dirigeants de l'exécutif ou leurs proches ne bénéficient pas, d'une façon ou d'une autre, de petites faveurs immobilières. Cela ne diminue en rien les torts supposés de M. Laignel et paraîtra peut-être scandaleux à ceux qui se font une certaine idée de la République, mais c'est ainsi.

Qui ouvrira un jour, par exemple, le dossier des « voyages d'études » que s'offrent, souvent au soleil, les conseils généraux, toutes tendances confondues ? La « nomenklatura française » s'accorde en général à recouvrir d'un voile pudique ces petites transgressions.

C'est si vrai que l'on se paie le luxe, à l'hôtel Matignon, de minimiser cette « affaire Laignel » et d'insister sur l'origine « locale » de l'offensive, que certains proches de M. Chirac n'hésitent pas à circonscrire à *« un usage psychologique local »*.

Quel déballage tout de même ! A l'évidence, l'« effet d'image » recherché par ce grand étalage sur la place publique est clair : les socialistes ont laissé coloniser l'Etat, tout autant que les départements qu'ils ont gouverné. Au pis par une bande de coquins, au mieux par une poignée de copains. Accessoirement, quels maladroits ! Ils auraient pu détourner discrètement, avec professionnalisme. Ils s'y sont pris comme des débutants, semant des petits cailloux blancs, à chaque ligne budgétaire, sur le chemin de leurs successeurs ou des limiers de la Cour des comptes.

Les trois démonstrations de nos trois « affaires » sont si convergentes que certains, à gauche, commencent déjà à y rechercher une hypothétique « orchestration ». Et de poser la question : l'actuelle majorité cherche-t-elle, par le biais de ces « affaires », à regagner dans l'opinion une faveur que les sondages, pour l'instant, lui refusent et à atteindre l'image non seulement de l'opposition mais, au-delà, du chef de l'Etat ? Alors qu'approche le jour où le président devra signer les ordonnances, espère-t-on ainsi, en lardant les socialistes de coups d'épingle, le fragiliser, voire le ligoter ? Ce sont là des questions que l'on se pose, bien sûr, à l'Elysée. Avec une nervosité croissante, semble-t-il, eu égard à la légèreté d'un Nucci ou la maladresse d'un Laignel.

Bien entendu, on se défend à l'hôtel Matignon d'un aussi noir dessein. La cohabitation, assure-t-on, ne saurait être ravalée au niveau de ces « affaires ». D'ailleurs, le chef de l'Etat lui-même n'a-t-il pas assuré, à propos du dossier du Carrefour du développement, que la justice devait *« suivre son cours »* ?

Ainsi, le « cas Laignel », dans la journée du 9 juillet, n'a-t-il été à aucun moment évoqué par les conseillers de M. Chirac. De même, quand M. Michel Aurillac déclare au *Monde* (2 juillet) qu'il *« imagine mal que M. Guy Penne* [conseiller du chef de l'Etat pour les affaires africaines] *n'ait pas été mis au courant de l'organisation du sommet de Bujumbura »* et qu'il prononce ainsi, pour la première fois, le nom d'un proche du président, l'hôtel Matignon assure n'être en aucune façon intervenu, ni pour encourager le ministre, ni pour tenter de l'en dissuader. Bref, M. Aurillac, juriste scrupuleux, conduit à son rythme ses croisades et ses enquêtes : l'hôtel Matignon n'appuiera ni sur le frein, ni sur le champignon.

« Coïncidences »

« Il y a parfois des coïncidences », jure-t-on, comme en écho, au cabinet de M. Aurillac – par ailleurs vice-président du conseil général de l'Indre, et donc engagé sur deux fonctions, – où l'on récuse toute intention maligne. On rappelle, en signe de bonne foi, que l'affaire du Carrefour, loin d'avoir été « sortie » par le ministre, a été portée sur la place publique par le biais du « téléphone rouge » d'Europe 1, par une salariée de l'association, qui s'étonnait de ne pas voir *« venir sa paie »*.

En fait, la majorité gère l'affaire du Carrefour du développement avec un art savant du suspense. Ni trop peu, ni trop fort, et surtout pas trop précipité. D'où cette sensation de se trouver face à un « scandale Canada dry », qui à le goût et tous les ingrédients du scandale, mais n'en finit pas d'être promis à éclater. Comme s'il était « verrouillé » quelque part, chacun se gardant bien d'abattre ses cartes.

Dans la majorité, on laisse entendre avec gourmandise qu'un deuxième nom de parlementaire, outre M. Nucci, figure dans la lettre-déballage envoyée à M. Aurillac par M. Chalier. Dans l'opposition, on insinue que l'on saurait aussi, le cas échéant, ouvrir d'inquiétants placards, d'où sortiraient des « fantômes africains », qui pourraient bien chatouiller les pieds des responsables de la majorité d'avant 1981.

Bref, on prépare aux Français sur leurs plages un de ces feuilletons dont la saison estivale a le secret.

CORINE LESNES
et DANIEL SCHNEIDERMANN.

LA DEMANDE DE LEVÉE D'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE VISANT M. LAIGNEL

Le bail du trésorier du Parti socialiste

« Si M. Laignel était membre de l'UDF, nous aurions agi de la même façon » : à en croire M. Claude Jamet, conseiller général de l'Indre et membre du Parti républicain, il ne faut pas voir la moindre arrière-pensée politique dans l'attaque lancée par le conseil général de l'Indre – plus d'un an après le changement de majorité consécutif aux élections de mars 1985 – contre son ancien président, M. André Laignel, trésorier du Parti socialiste. Avec M. Daniel Bernardet, député de l'Indre et maire de Châteauroux, président du conseil général et adhérent direct de l'UDF, M. Jamet a engagé au nom du conseil une procédure en citation directe contre M. Laignel auprès du tribunal de grande instance de Paris et adressé le 1er juillet au président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas, une demande de levée de l'immunité parlementaire du député socialiste. Les faits reprochés à M. Laignel : un *« détournement des deniers »* d'une fondation dépendant du conseil général, la fondation Blanche de Fontarce, du nom d'une famille qui avait légué en 1920 divers biens immobiliers au département.

Dans le document de quatorze pages adressé à M. Chaban-Delmas, MM. Bernardet et Jamet accusent M. Laignel d'avoir consenti le 15 juillet 1983 un bail pour un appartement d'environ 200 mètres carrés dans un immeuble appartenant au conseil général à Mme Liliane Pernin, avocate. Or celle-ci aurait *« omis »* de préciser qu'elle n'était autre que l'épouse du trésorier du PS.

L'immeuble, précise le document, est situé au 14, rue de Marignan, dans le huitième arrondissement, *« triangle d'or de la capitale »*. Après la mort du précédent locataire, qui bénéficiait des dispositions de la loi de 1948, des travaux de rénovation ont été engagés au mois d'août 1983 et payés *« sur le budget annexe du département réservé à la fondation, sans aucune délibération »*. Ont été installés *« une serrure de sécurité exceptionnelle »*, des *« sanitaires de grand luxe avec profusion de robinets mélangeurs »*, des *« boiseries d'art »*... En tout, selon le document, les travaux ont coûté plus de 340 000 F. Le loyer – 6 000 F – est, en revanche, *« anormalement bas »*. *« Il semble que le bail ne fut pas enregistré »*, ajoute le texte et, en tout état de cause, *« la commission administrative aussi bien que la commission de gestion n'en furent pas préalablement ni par la suite avisées »*.

Par hasard

Président de la commission de surveillance de la fondation Blanche de Fontarce, M. Jamet affirme qu'il n'a découvert le pot-aux-roses que par hasard, en faisant le *« tour du propriétaire »* des immeubles appartenant au conseil général. Une plaque au nom du Renouveau socialiste de l'Indre, le club de M. Laignel, côtoyant celle de l'avocate, sur la porte de l'appartement de la rue de Marignan, aurait attiré son attention il y a deux mois. Une *« découverte »* tardive donc, et d'autant plus étonnante que la quasi-totalité de la classe politique locale n'ignorait rien de la présence de Mme Pernin dans ces locaux, même si tout le monde n'en soupçonnait pas les conditions. Toujours selon M. Jamet, c'est le bureau du conseil général qui a décidé le, 17 juin, à l'unanimité de ses douzes membres, de demander la levée de l'immunité parlementaire du député, maire d'Issoudun. Le ministre de la coopération, M. Michel Aurillac, vice-président (RPR) du conseil général, était présent lors de cette délibération.

La majorité du conseil général demende donc réparation ainsi que le *« déguerpissement de la dame Pernin »* de l'appartement, indique le document. Nullement mécontent de mettre ainsi en cause l'une des figures les plus offensives du PS, M. Jamet va jusqu'à assurer : *« C'est une affaire importante qui risque d'entraîner le départ de M. Laignel du département. »* Le député socialiste se proposait de répondre à ces accusations le vendredi 11 juillet.

C. L.

JUSTICE

EN SAISISSANT LA COMMISSION DES RECOURS

Les « Irlandais de Vincennes » veulent obtenir le statut de réfugié politique en France

Les trois « Irlandais de Vincennes » tentent d'obtenir le statut de réfugié politique en France, car ils redoutent les persécutions politiques dans leur pays d'origine, la République d'Irlande. Arrêtés le 28 août 1982 à Vincennes par les gendarmes du GIGN, puis inculpés, Michael Plunkett, Stephan King et Mary Reid avaient vu l'ensemble de la procédure annulée, en raison des graves irrégularités commises par les gendarmes lors de la perquisition à leur domicile. Après dix mois de détention provisoire dans les prisons françaises, les nationalistes irlandais avaient demandé – en vain – le statut de réfugié à l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), le 21 octobre 1983.

C'est contre la décision de refus de l'OFPRA que les Irlandais ont saisi la commission des recours des réfugiés. Cette dernière s'est réunie, mardi 8 juillet, au palais de justice de Paris afin d'examiner le recours déposé par les nationalistes républicains.

Les « Irlandais de Vincennes » doivent d'abord convaincre leurs juges qu'ils ont été victimes de persécutions politiques dans le passé de la part des autorités de Dublin. Tous trois, entièrement voués à la cause irlandaise, étaient membres de l'IRSP, le parti socialiste de la République d'Irlande, une organisation légale.

Michael Plunkett, ancien président de l'IRSP, est incarcéré en Irlande du Sud après l'attaque d'un train postal en 1976. Selon Amnesty international, il subit alors des « mauvais traitements » infligés par ses geôliers. Sa compagne, Mary Reid, a mené plusieurs campagnes contre l'incarcération de ses camarades et les procédures d'exception utilisées par la justice et la police irlandaises contre les atteintes à la sûreté de l'Etat. Elle-même est la première femme à avoir été traduite devant le Special Criminal Court, tribunal d'exception. Stephan King, comme les deux autres, fait état de harcèlements policiers dirigés contre lui et d'assassinats de plusieurs de ses compagnons militants.

Afin d'obtenir les *garanties du* statut de réfugié, il leur faudra également persuader la commission des recours qu'ils risquent de nouvelles persécutions en cas de retour en Irlande du Sud. Leurs avocats, Mᵉ Antoine Comte pour Plunkett et Reid, Mᵉ Bernard Dartevelle pour King (qui a aujourd'hui politiquement pris ses distances par rapport à ses deux camarades), tirent ici argument de l'« *affaire de Vincennes* » : présentés à cette occasion par la presse comme des activistes de l'INLA (organisation militaire clandestine liée à l'IRSP), leurs clients seraient menacés de représailles dans leur pays natal, perpétrées, par exemple, par des groupes paramilitaires. Ils pourraient aussi être déférés au « Special Criminal Court » au cas où, selon la législation d'exception, un policier estimerait que l'un d'entre eux a fait partie d'un mouvement interdit (l'INLA en l'occurrence).

Les risques de persécutions sont, dès lors, incontestables aux yeux des avocats qui s'appuient sur une déclaration de M. Sean Mac Bride en faveur de leurs clients. M. MacBride, avant de fonder Amnesty international et de recevoir le prix Nobel de la paix, fut un activiste républicain, aux temps de la « *guerre civile* ». Le défenseur des droits de l'homme estime qu'en Irlande du Sud, pour des délits motivés par des raisons politiques, « *un suspect n'est pas assuré de bénéficier du fonctionnement normal de la justice* ». Un témoignage que Mᵉ Dartevelle a voulu compléter par un passage du livre du capitaine Paul Barril, *Missions très spéciales*, dans lequel l'officier du GIGN affirme que les services spéciaux britanniques entendent « *liquider physiquement* » les trois nationalistes républicains s'ils retournent sur le sol britannique.

La commission des recours des réfugiés rendra sa décision dans deux mois environ au sujet de ceux qui ne veulent plus être des Irlandais de Vincennes, mais simplement de France.

ERICH INCIYAN.

AVIS FAVORABLE A L'EXTRADITION DES RAVISSEURS DE M. HEINEKEN

La chambre d'accusation de Paris a émis, mercredi 9 juillet, un avis favorable à l'extradition de Cornelius Van Hout et Willem Holloeder, les deux ressortissants néerlandais actuellement détenus en France et impliqués dans l'enlèvement à Amsterdam de M. Alfred Heineken.

Cet avis favorable ne vise toutefois que les incriminations d'arrestation illégale, de séquestration et d'extorsion de fonds. Il écarte les accusations de menaces de mort.

La demande était fondée sur la convention européenne d'extradition que la France a ratifiée le 10 février dernier. Une précédente demande, fondée, elle, sur une convention de 1895, passée entre la France et les Pays-Bas, avait donné lieu, le 23 mai 1984, à un avis favorable de la même chambre d'accusation, mais le décret d'extradition signé ensuite par le premier ministre, le 19 décembre suivant, devait être annulé par le Conseil d'Etat (*le Monde* du 20 juin).

UN ARRÊT DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE PARIS

Klaus Barbie devra répondre des déportations de juifs et de celles des résistants déportés par la suite

L'affaire Klaus Barbie est maintenant en état d'être jugée. La chambre d'accusation de Paris, *désignée* par la chambre criminelle de la Cour de cassation, le 20 décembre 1985, pour tirer les conséquences de la définition donnée ce jour-là par cette dernière juridiction des crimes contre l'humanité, a rendu, mercredi 9 juillet, sous la présidence de M. Jean Pascal, l'arrêt renvoyant l'ancien chef de la section IV de l'Einsatzkommando de Lyon, de 1942 à 1944, devant les assises du Rhône.

Cet arrêt complète celui qui fut rendu le 4 octobre 1985 par la chambre d'accusation de Lyon et qui n'avait alors retenu contre Barbie que ses actions contre les juifs, considérant que les faits de torture ou de déportation et de mort de combattants de la Résistance, ou supposés tels, par l'accusé, constituaient des crimes de guerre aujourd'hui prescrits et non des crimes contre l'humanité, qui seuls sont imprescriptibles, aux termes de la loi de 1964.

C'est cette interprétation des articles *6 b et 6 c du statut* du *tribunal* militaire international de Nuremberg que la chambre criminelle avait censurée, lorsqu'elle examina les pourvois qu'avaient formés, contre la décision de Lyon, la Ligue des droits de l'homme et plusieurs *associations* d'anciens *déportés* ou combattants de la Résistance, ainsi que la veuve d'une des victimes, Mᵐᵉ Nicole Gompel, dont le mari fut torturé à mort. Sa décision donnait du crime contre l'humanité la définition suivante : « *Les actes inhumains et les persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à des collectivités raciales ou religieuses, mais aussi contre les adversaires de cette politique, quelle que soit la forme de leur opposition.* »

Il s'agissait, dès lors, pour la chambre d'accusation de Paris, de rechercher parmi les faits qu'avait écartés la cour de Lyon, ceux qui pouvaient correspondre à cette définition. Ces faits ou séries de faits étaient au nombre de six :

1) La mort du commissaire de police Jules Cros, arrêté en 1943 et torturé jusqu'à la mort au fort de Montluc à Lyon, pour avoir laissé échapper quatre résistants ;

2) Les faits de torture ou de déportation de personnes au cours des années 1943 et 1944, en raison de leurs activités réelles ou supposées dans la Résistance et déportées avant le 11 août 1944 ;

3) La rafle aux ateliers de la SNCF à Oullins (Rhône), opérée le 9 août 1944, au cours de laquelle un cheminot fut exécuté, d'autres arrêtés, mais, en fin de compte, relâchés ;

4) Le cas de Régine Skorza, d'origine juive, arrêtée le 22 juin 1944 pour acte de résistance et *déportée* à Auschwitz ;

5) Le cas du professeur Marcel Gompel, torturé et mort à Montluc, dans un local appelé la « barraque aux juifs » ;

6) La déportation des résistants embarqués dans le convoi qui quitta *Lyon le 11 août 1944 à destination* de l'Allemagne et qui fut le dernier avant la libération de cette ville.

La chambre d'accusation de Paris a finalement retenu à la charge de Klaus Barbie trois de ces faits : les tortures suivies de mort du professeur Gompel, les séquestrations et déportations de résistants opérées en 1943 et 1944, ainsi que la déportation de ceux emmenés par le dernier train du 11 août 1944. Elle fonde sa décision sur une distinction entre le crime contre l'humanité et le crime de guerre.

Cruauté ou persécution

« *L'auteur du crime contre l'humanité*, dit-elle, *doit avoir agi dans le cadre de son adhésion à une politique d'hégémonie idéologique telle que l'idéologie national-socialiste du IIIᵉ Reich. Ce mobile doit être spécial, alors que le crime de guerre exige seulement l'intention coupable.* »

Ainsi, les juifs et les résistants persécutés de façon systématique, au nom d'un Etat pratiquant cette politique d'hégémonie idéologique – les uns en raison de leur appartenance à une communauté raciale ou religieuse, les autres en raison de leur opposition à cette politique – peuvent avoir été victimes de crimes contre l'humanité.

L'arrêt de la chambre d'accusation juge ainsi que la mort du professeur Gompel constitue bien un crime contre l'humanité, « *s'agissant d'un acte de cruauté ou de persécution commis de façon systématique, pour des motifs raciaux ou religieux et s'insérant dans une politique d'hégémonie idéologique de l'Etat nazi, dont Klaus Barbie a eu connaissance et qu'il a approuvée* ». De même, elle dit des tortures et déportations de personnes au *cours des années 1943 et 1944*, à la lumière des témoignages des rescapés, que si la torture infligée pour obtenir des renseignements entre dans le cadre d'une mission militaire, le fait pour Barbie de décider ensuite la déportation des torturés qu'il gardait à sa disposition, sachant que ceux-ci seraient internés dans des camps de concentration – où ils seraient soumis à des conditions de vie conduisant à leur extermination plus ou moins rapide – montre l'accusé comme ayant été l'*exécutant de la politique d'hégémonie idéologique du IIIᵉ Reich.*

C'est la même motivation qui conduit la chambre d'accusation de Paris à tenir aussi pour des crimes contre l'humanité la déportation des résistants emmenés le 11 août 1944. Il en est de même pour Régine Skorza, déportée, elle, à Auschwitz, le 11 juillet 1944.

En revanche, ni l'assassinat du commissaire de police Jules Cros, ni la rafle opérée aux ateliers de la SNCF d'Oullins ne peuvent être considérés comme des crimes contre l'humanité, la chambre d'accusation estimant que, pour ces faits-là, la preuve n'a pas pu être rapportée que l'inculpé agissait au nom de la politique d'hégémonie du IIIᵉ Reich.

Les associations de résistants, qui s'étaient constituées partie civile, avec la Ligue des droits de l'homme, n'ayant pas l'intention de se pourvoir en cassation contre cet arrêt, Mᵉ Jacques Vergès, avocat de Klaus Barbie étant dans les mêmes dispositions, le dossier se trouve donc en état d'être examiné par la cour d'assises du Rhône. C'est à cette juridiction qu'il appartiendra maintenant de fixer la date du procès et d'en organiser le déroulement.

On n'envisage cependant pas la possibilité d'une ouverture de ce long débat avant le début de l'année 1987. Il faut retenir en effet que la chambre criminelle de la Cour de cassation aura encore à examiner, en octobre prochain, deux pourvois formés par des familles de victimes de Klaus Barbie, dont la chambre d'accusation de Lyon a déclaré les constitutions de partie civile irrecevables.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

AU TRIBUNAL DE PARIS

Mᵐᵉ Mary Seurat gagne son procès contre « VSD » et le docteur Raad

La première chambre du tribunal de Paris, présidée par M. Jean-Michel Guth, a condamné, mercredi 9 juillet, le journal *VSD* et le docteur Razah Raad, à payer respectivement 100 000 francs et 40 000 francs de dommages et intérêts à *Mᵐᵉ Mary Seurat*, épouse de Michel Seurat, l'un des otages français détenus au Liban.

Mᵐᵉ Seurat reprochait à l'hebdomadaire d'avoir, dans son numéro daté 3-9 avril 1986, publié, sans son autorisation, des photographies d'elle-même, et au docteur Raad, qui venait de rentrer du Liban, – où il avait été chargé par le gouvernement français d'engager des négociations pour la libération des otages – d'avoir fourni, lui-même, au journal les clichés qui furent accompagnés d'une interview dont Mᵐᵉ Seurat estimait certains passages dommageables pour elle-même. M. Raad déclarait, notamment, qu'il avait été étonné d'apprendre que Mary Seurat avait été mariée à un Palestinien proche du Fatah (*le Monde* du 20 juin).

Dans son jugement, le tribunal déclare : « *En dehors du caractère odieux des insinuations que suggèrent les propos du docteur Raad*, VSD *et la journaliste auteur de l'article, Mᵐᵉ Armelle Ogier, ont porté gravement atteinte à l'intimité de la vie privée passée et présente de Mᵐᵉ Seurat.* » Il ajoute : « *Le préjudice ainsi causé est d'autant plus important que Mᵐᵉ Seurat se trouve, depuis l'enlèvement de son mari, dans une situation dramatique et infiniment douloureuse qui devrait commander respect et réserve.* »

Pour ce qui concerne le docteur Raad, le tribunal retient en définitive que la remise au journaliste de *VSD* des photographies et des lettres appartenant à Mᵐᵉ Seurat, et qui se *trouvaient alors en sa possession*, comme le fait de les avoir laissé photographier sans l'autorisation expresse et préalable de la plaignante – tout comme la teneur des propos rapportés – constituent des fautes certaines et personnelles au sens de l'article 1382 du code civil, qui ont causé un grave préjudice à la demanderesse.

Le tribunal a ordonné l'exécution provisoire de sa décision concernant *VSD*, mais n'a pas estimé nécessaire d'appliquer la même mesure au docteur Raad.

A la cour d'appel de Paris

M. PHILIPPE ROBRIEUX DÉBOUTÉ DE SON ACTION CONTRE « LE MONDE »

La première chambre de la cour d'appel de Paris a confirmé, mercredi 9 juillet, l'ordonnance du juge des référés qui avait rejeté, le 23 mai 1986, la demande de M. Philippe Robrieux tendant à la publication par *le Monde* d'un droit de réponse après la réaction de M. Gérard London, fils d'Artur London, à la *notice nécrologique* du dirigeant communiste Raymond Guyot, que M. Robrieux avait signée dans les colonnes du journal.



ÉDUCATION

Bernard Tapie renfloue les jeunes

De notre envoyée spéciale

Béziers. – Après avoir sauvé des entreprises de la faillite, Bernard Tapie s'intéresse aux jeunes chômeurs. Il a répondu à la lettre de la chambre de commerce de Béziers : mardi 8 juillet, la *« première école de vente en France »* est née en Languedoc-Roussillon. Il s'agit en fait d'un cycle de formation en treize semaines (dont deux de stage en entreprise) destiné aux jeunes demandeurs d'emploi de dix-huit à vingt-cinq ans. Le corps enseignant se composera de formateurs de la chambre de commerce et de professionnels du Groupe Bernard Tapie (GBT). Gratuit pour les élèves, ce *« stage Bernard Tapie »,* comme l'appelle M. Tressol, président de la chambre de commerce, est financé, à raison de 450 000 francs par session, par GBT, la chambre de commerce et l'ANPE.

Mardi avait lieu la sélection des candidats, non bacheliers pour la plupart, après une présélection sur dossiers qui en avait éliminé les deux tiers. Les cent rescapés se sont présentés devant quatre jurys chargés d'évaluer leurs aptitudes à la vente. Pour le courage : Don Habrey, l'homme qui a sauté en maillot dans l'eau glacée de l'océan Arctique. Pour l'imagination : le publicitaire Jacques Séguéla. Pour la capacité à convaincre : Georges Falconnet, directeur commercial de Citroën. Et pour l'ambition : Bernard Tapie, bien entendu.

Au panier, les livres ! Ici, on teste les dons de chacun en éliminant les idées reçues et les clichés. *« Les jeunes non diplômés ont gardé intactes leurs qualités innées, or ce sont ceux-là qui, d'emblée, sont éliminés du circuit du travail »,* explique Bernard Tapie.

Mais les adolescents qui défilent devant ces stars manquent singulièrement d'imagination. *« Quand on leur dit « mer », ils répondent soleil, vacances, bateau..., comme le ferait un enfant de huit ans »,* constate, atterré, Bernard Tapie. *« C'est à croire qu'ils ont arrêté de penser depuis cet âge. »* Il est vrai qu'avec le chômage... *« Quand l'horizon est bouché, comment avoir un grain de folie ? »,* remarque Jacques Séguéla, qui constate toutefois que *« les filles ont un meilleur équilibre imagination-rigueur. Elles appréhendent mieux l'effort à fournir ».* Pour le courage, en revanche, 20 sur 20 ! C'est sans hésiter que les candidats, à la demande de Don Habrey, ont escaladé la rambarde du balcon du premier étage.

Déçu, Bernard Tapie l'est certainement : *« Les jeunes d'aujourd'hui cherchent à rester dans le rang : moi, je veux qu'on les reconnaisse dans la rue, qu'ils soient eux-mêmes. »* Gérard a vingt et un ans. Quand Georges Falconnet lui demande : *« Qu'achèterais-tu si tu avais beaucoup d'argent ? »,* il répond sans hésiter : *« Un hélicoptère. »* Un peu plus tard, il se reprend : *« J'aurais dû dire des actions en Bourse. »*

Bernard Tapie se propose de révéler à eux-mêmes ces jeunes paralysés par le chômage ambiant, et de leur trouver un emploi. Les meilleurs sont déjà assurés d'obtenir un stage chez lui, chez Séguéla ou Citroën. *« La France manque de vendeurs, ce sont les entreprises qui viendront à eux, et non l'inverse »,* dit-il, confiant.

Trois sessions par an de quarante élèves chacune sont prévues à la chambre de commerce de Béziers. La première commencera le 1er septembre, et, si l'opération réussit, elle fera des petits ailleurs en France. Après les Restaurants du cœur de Coluche, les écoles du cœur de Tapie ?

A. La.

SCIENCES

L'exploration du « Titanic »

PREMIERS PAS VERS L'ÉPAVE

Une trentaine de chercheurs américains ont levé l'ancre, le mercredi 9 juillet, de Woods-Hole (Massachusetts) pour se rendre dans la région de Terre-Neuve, sur les lieux où repose l'épave du *Titanic.* Cette expédition, financée par l'Institut océanographique de Woods-Hole et la marine de guerre américaine, sera conduite par le professeur Robert Ballard, qui, l'an dernier, avait largement contribué à la découverte de l'épave qui gît par 4 000 mètres de fond. Des photographies exceptionnelles du *Titanic,* coulé tragiquement le 15 avril 1912 après une collision avec un iceberg, avaient été prises.

Pour cette nouvelle campagne, les Américains disposeront d'un petit sous-marin de poche, l'*Alvin,* à bord duquel prendront place trois océanographes qui pourront à loisir étudier, filmer l'épave, particulièrement la partie arrière du paquebot. Nombre d'experts pensent en effet que la coque du navire se serait brisée en touchant le fond à la hauteur de la troisième des quatre cheminées. Au cours de cette expédition, d'une douzaine de jours, l'*Alvin* devrait emmener pour quelques plongées un engin télécommandé, le Jason Junior, porteur d'une caméra à grand angle et capable de se faufiler à l'intérieur de l'épave.

Les Français devaient participer à cette campagne et tester un robot sous-marin, le Robin, équipé lui aussi de caméras noir et blanc et couleur. Mais faute des crédits nécessaires, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) a dû renoncer récemment (*le Monde* du 1er juillet) et laisser, la mort dans l'âme, la part belle aux Américains.

J.-F. A.

EN BREF

● *Dix-neuf morts après le passage du cyclone « Peggy » aux Philippines.* – Dix-neuf personnes sont mortes aux Philippines, mercredi 9 juillet, lors du passage du cyclone « Peggy », dont les vents ont atteint des vitesses de 150 kilomètres à l'heure. Treize d'entre elles ont péri dans des glissements de terrain qui se sont prOduits dans la région de Baguio. A Manille et dans les provinces du Nord, plus de quatre cents familles ont été évacuées, mais les autorités craignent que la montée rapide des eaux ne les contraigne à prendre de nouvelles mesures.

● *Taxis parisiens : subvention pour des glaces blindées.* – M. Edouard Frédéric-Dupont, député (FN) de Paris et maire du septième arrondissement, a annoncé, mercredi 9 juillet, que les chauffeurs de taxi parisiens qui souhaitent équiper leur véhicule d'une glace bindée bénéficient d'une subvention de 1 500 francs (dont 1 000 francs de l'Etat et 500 francs de la Ville).

Si ce dispositif a été fort peu utilisé jusqu'ici, c'est qu'il coûte 6 000 francs, que même avec l'adjonction d'un gyrophare et d'un système de blocage des portes les professionnels doutent de son efficacité et qu'en tout état de cause ils ne souhaitent pas transformer leur véhicule, car celui-ci devient ensuite difficile à revendre.

FAITS DIVERS

La mort d'un Mauricien

UNE LETTRE DES CONCIERGES D'UN IMMEUBLE DU 16e

A la suite de l'article intitulé « Dans un bidonville du 16e - La mort de Clency Finn », paru dans *le Monde* du 26 juin, où il était notamment écrit : *« Intronisé médiateur entre les communautés, le gardien ne se faisait pas prier. Pour peu qu'un postulant soit connu au village et lui remette une « petite pièce », il lui trouvait un logement... et rassurait le propriétaire, lequel lui revaudrait cela lors des étrennes »,* M. et Mme Gérard, concierges de l'immeuble du 63, avenue Raymond-Poincaré, estiment *« que ces affirmations sans fondement mettent en cause de manière gratuite* [leur] *honnêteté et* [leur] *moralité ».* Ils « [tiennent] *à préciser qu'à la demande d'un certain nombre de propriétaires (une vingtaine seulement sur quelque quatre-vingts),* [ils s'occupent] *de trouver un occupant pour les chambres de service des 7e et 8e étages. Les propriétaires fixent eux-mêmes le prix de location et, suivant la tradition, les occupants des chambres de service paient le loyer au concierge. »*

● *Incendies : pas assez de Canadair ?* – Douze pompiers légèrement blessés, des hangars et des granges réduits en cendres, un millier de têtes de bétail asphyxiées, 2 000 campeurs évacués en catastrophes, plusieurs routes coupées et plus de 3 500 hectares de forêts et de broussailles parties en fumée : tel est le premier bilan des incendies qui ravagent le Var et les Bouches-du-Rhône depuis dimanche. Mais déjà les maires des six communes des Bouches-du-Rhône le plus touchées ont adressé un télégramme au ministre de l'intérieur pour dénoncer *« le manque de surveillance, de prévision, de moyens aériens et de coordination »* qui, selon eux, a entravé la lutte contre le feu. A la Sécurité civile, on estime que *« la saison ne fait que commencer »* et qu'*« il sera toujours temps en septembre de faire le bilan et de déterminer les lacunes ».*

ENVIRONNEMENT

SITES POLLUÉS, PYRALÈNE, SAUMURES D'ALSACE

Pas de vacances pour le ministre de l'environnement

Armés de pelles, de râteaux et de sacs poubelle, un millier de jeunes bénévoles ont commencé à jouer les éboueurs dans une vingtaine de stations françaises de villégiature. En lançant cette opération intitulée *« En vacances, je suis nature »,* M. Alain Carignon, ministre de l'environnement, entend montrer aux estivants que les sites les plus séduisants sont aussi fort sensibles et que chacun doit participer à leur protection.

Les six points les plus chauds de cette campagne de nettoyage sont, en effet, des hauts lieux du tourisme où le flot des visiteurs laisse derrière lui des monceaux d'ordures. On a choisi, pour l'été 1986, Les Sables-d'Olonne, la forêt de Fontainebleau, le cirque de Gavarnie, les gorges de l'Ardèche, l'île de Porquerolles et les rives du lac de Serre-Ponçon.

En expliquant à la presse, mardi 8 juillet, les détails de cette action, et en dressant le bilan de dix ans d'application de la loi de protection de la nature, M. Carignon a évoqué d'autres sujets d'actualité, notamment l'incendie du transformateur de Villeurbanne. *« Les entreprises qui possèdent des transformateurs au pyralène et qui ne les auraient pas déclarés d'ici au 8 août se mettraient en infraction »,* a précisé le ministre. Mais on s'est aperçu que des milliers d'autres appareils, comme les condensateurs, contenaient eux aussi du PCB et en quantité deux à trois fois plus importante. Les services de l'environnement s'efforcent actuellement de les identifier et de les recenser. S'ils se révélaient dangereux, ils seraient soumis, comme les transformateurs, au régime de la déclaration obligatoire. Leurs propriétaires seraient alors mis en demeure de renforcer leur protection contre l'incendie.

M. Carignon a annoncé que l'on cherchait, dans l'est de la France, un site pouvant recevoir une seconde usine de destruction du pyralène, afin de doubler les capacités de celle de Saint-Vulbas, dans l'Ain.

Pour les saumures rejetées dans le Rhin par les Mines de potasse d'Alsace, la France a renoncé à les injecter dans le sous-sol alsacien comme elle s'y était engagée auprès de ses partenaires européens. Une commission de quatre experts français devra proposer une nouvelle solution d'ici au 1er octobre prochain.

Répondant aux questions des journalistes, le ministre de l'environnement a enfin précisé que, si le parc d'Euro-Disneyland s'installait à Marne-la-Vallée, l'ensemble du projet devrait être accompagné d'une étude d'impact. En revanche, si Paris était retenu pour l'organisation des Jeux olympiques de 1992 et si le stade olympique était construit dans le bois de Vincennes, il ne serait soumis qu'à une simple enquête publique sans qu'il y ait obligation d'étude d'impact.

MARC AMBROISE-RENDU.

M. GUICHARD EST NOMMÉ PRÉSIDENT DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

M. Olivier Guichard, président du conseil régional des Pays de la Loire, député RPR de Loire-Atlantique, a été élu mardi 8 juillet à la présidence du conseil d'administration du Conservatoire du littoral. Il succède à M. Louis Le Pensec, député socialiste du Finistère.

M. Guichard avait créé le Conservatoire en 1974 alors qu'il était ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et des transports. En prenant ses fonctions, il s'est félicité du travail accompli par le Conservatoire qui, au cours des dix dernières années, a acquis plus de deux cents domaines s'étendant sur 28 000 hectares et mettant ainsi à l'abri 360 kilomètres de rivages.

culture

OPÉRA

« Idoménée », au Festival d'Aix-en-Provence

L'émotion cristallisée

La seconde création du Festival d'Aix-en-Provence. Idoménée, de Mozart, ne donne pas une entière satisfaction, malgré la direction précise de Hans Graf et l'admirable mise en scène de Pierre Strosser, trop exigeante, peut-être.

Si la nouvelle mise en scène d'*Idoménée* de Mozart, mercredi soir au Festival d'Aix-en-Provence, est nettement meilleure que celle de *Don Giovanni*, la production dans son ensemble ne nous paraît pas pour autant entièrement satisfaisante. Où sont passés *« cet ouragan, cette tornade de musique »*, selon l'expression d'Harry Halbreich (1) ?

Rien à redire apparemment à la direction de Hans Graf (chef du Mozarteum de Salzburg), précise, délicate, musicale, avec un orchestre de chambre de Cologne d'une grande finesse, et pourtant on ne reconnaît pas cette partition vibrante, dramatique, d'un extraordinaire lyrisme qui, souvent, semble ici ennuyeuse et sans accent. L'admirable mise en scène statique, abstraite, de Pierre Strosser n'est cependant concevable que si elle est pleine à ras bord d'une violente émotion musicale, comme ce fut le cas à Lyon quand Strosser monta *la Clémence de Titus*, avec Theodor Guschlbauer. Impossible, autrement, de déjouer les pièges de l'opéra *seria*.

Mieux vaut connaître le livret avant la représentation, car celle-ci ne nous renseigne guère. Comme décor, une belle estampe grise sur un vaste écran éclairé par derrière où la mer et les nuages se confondent. De grandes parois noires réfléchissantes, le plancher également noir dominant l'avant-scène parsemée de graviers blancs et ardoise. Les éclairages très aigus de Patrice Trottier varient peu. Les costumes de Patrice Cauchetier flottent dans une époque imprécise : robes-manteaux vagues, aux couleurs douces et à la taille très haute, toges et longues capes.

Aucun détail anecdotique. La passion, les passions sont intériorisées. Les personnages entrent lentement sans bruit, les groupes formant des figures parfaites, chacun reste immobile pendant le chant dans une attitude simple, stylisée, autour des protagonistes dont la musique imprègne lentement les gestes. L'émotion cristallisée affleure et le mystère des êtres, avec, comme toujours chez Strosser, un sens profond de la fraternité humaine, de la souffrance partagée, du don de sa vie pour ceux qu'on aime, qui s'incarne en Idamante, Ilia et même ici Arbace, le confident (dans un scène bouleversante). *Enfin Idoménée s'inclinant* devant son fils.

Non moins que pour l'orchestre, une telle conception est follement exigeante pour les chanteurs qui doivent être totalement investis par leurs personnages et la musique. Ce n'est pas le cas pour tous : la belle Ilia de Sylvia Greenberg est un rossignol aux expressions limitées ; Jeanne Piland paraît un peu timide pour le prince Idamante. En revanche, Eliane Coelho dont le visage frais et la robe de madone contrastent avec le caractère sec et dur de la princesse grecque, que tout le monde rejette, n'en porte pas moins son Electre au paroxysme, notamment dans le dernier air, qui lui a valu un triomphe.

Marek Torzewski, avec une voix étrange et délicate, incarne le plus émouvant des Arbace ; les quinze Anglais The Sixteen forment un beau décor sculptural et vocal. Et surtout Anthony Rolfe Johnson, même s'il éprouve quelques difficultés techniques dans un rôle qu'il interprète pour la première fois, déploie toute la richesse du style mozartien, chaque mot, chaque note chargés d'humanité, de grandeur, d'expressivité. Mozart qui semble parfois assoupi se réveille et resplendit dès que chante ce bouleversant Idoménée.

Lui du moins nous montre que Strosser est dans le vrai. Souhaitons que d'autres chefs, et quelques autres chanteurs, le confirment au cours des représentations prévues à Paris, Lyon, Nice, Strasbourg et Liège, qui, avec l'Action musicale Seita, coproduisent ce spectacle.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Dans son analyse de l'œuvre, pièce maîtresse du numéro que l'*Avant-scène Opéra* vient de consacrer à *Idoménée* (n° 89, 162 pages, 58 F).

★ Prochaines soirées à Aix les 11, 16, 19 et 22 juillet.


MARC ENGUERAND

Jeanne Piland et Anthony Rolfe-Johnson dans *Idoménée*

MUSIQUE SACRÉE

En Sorbonne

Un requiem pour ressusciter Saliéri

Musique en Sorbonne a inscrit à son programme des œuvres de Saliéri, rival de Mozart, mis à la mode par le film de Forman, Amadeus.

Non seulement Saliéri n'a pas tué Mozart — c'est une fable à laquelle personne ne pourrait croire sérieusement. — mais encore, en dépit des allégations d'une pièce à succès, ce n'est pas lui qui a achevé le *Requiem* de son illustre cadet. S'il s'en était chargé, cette œuvre grandiose ne souffrirait pas, à la fin d'un bon nombre de ses parties, d'une conclusion abrupte et bâclée indigne de ce que promettaient les idées initiales.

On ne saurait reprocher à Musique en Sorbonne d'avoir fait courir les foules en inscrivant ce *Requiem* au programme de son avant-dernier concert, mais le grand mérite était de donner en complément une symphonie de Saliéri : *Il Giorno Onomastico*, et, surtout, de faire découvrir, quatre jours plus tard, le *Requiem* d'Antonio Saliéri.

Jacques Grimbert, qui dirige Musique en Sorbonne, semblait étonné que le public n'ait pas été aussi nombreux, comme s'il devait y avoir quelque urgence, pour les mélomanes, à se faire du talent de Saliéri une meilleure opinion que celle transmise par le film *Amadeus*... Rien de tel assurément : *Vae Victis !* Et pourtant, le portrait-charge de Saliéri aura eu au moins le mérite de faire réagir ceux qui étaient à même d'en apprécier l'injustice, car voici que paraissent des enregistrements, notamment l'opéra *Falstaff* (Hungaroton SLPD 12789/91) *sur lequel* Beethoven composa des variations, voilà que le Festival de Montpellier ressuscite les *Danaïdes* (le 27 juillet — diffusées en direct par France-Musique) qui enthousiasmèrent durablement le jeune Berlioz. Ce n'est sans doute qu'un début, car les découvertes répondent à ce qu'on pouvait attendre raisonnablement d'un compositeur si illustre en son temps.

Composé *semble-t-il* dans les premières années du dix-neuvième siècle, et exécuté lors de ses funérailles en 1825, le *Requiem* de Saliéri frappe d'emblée par le dépouillement voulu de l'écriture, selon une conception de la musique religieuse d'où doit être banni tout artifice ostentatoire : vocalises, ornements, développements gratuits, fugues, etc.

Ainsi, la mélodie initiale, à l'unisson, évoque-t-elle le plain-chant et, curieusement, annonce la *Messe des morts* de Berlioz (il y a même une parenté dans le motif du *Hosanna*). On ne s'en étonnera pas outre mesure si l'on songe que Saliéri est plus proche de l'esthétique gluckiste que de Mozart ou de Haydn : puisant à la même source, Berlioz pouvait tendre la main à l'auteur de ses chères *Danaïdes*.

Dans son ensemble, le *Requiem*, qui fait la part belle aux chœurs, est composé avec un sens très sûr de l'effet : chaque morceau possède un caractère propre, directement lié à l'expression du texte sacré, avec assez d'inventions pour éviter le style convenu en l'absence d'éléments novateurs à proprement parler. Ramassé sur lui-même, l'ouvrage ne s'attarde ni ne s'appesentit.

La direction de Jacques Grimbert allait, d'ailleurs, dans ce sens, conférant à cette musique une intensité constante. Les solistes (Véra Circovic, Brigitte Vinson, Pierre Capelle, André Cognet), le chœur et l'orchestre de l'Université de Paris-Sorbonne ont montré cette force de convicton sans laquelle il serait dangereux d'exhumer des œuvres publiées, même de cette qualité.

GÉRARD CONDÉ.

JAZZ

Tour de France des festivals

Familial à Nice, classique à Montauban

Nice (10-20 juillet). — Dans les jardins des arènes de Cimiez, on monte en fin d'après-midi prendre un air de jazz et de fraîcheur. Le festival le moins intimidant pour les *profanes (familles, amoureux,* copains) se tient sur trois scènes à la fois. Déambulation, restauration, farniente. Au programme, un rassemblement concocté par George Wein, maître d'œuvre du Newport Jazz Festival à New-York, avec ce qui se fait de mieux, de plus illustre : de Lionel Hampton à Miles Davis en passant par Astor Piazzola, Malavoi, Wayne Shorter ou Michel Petrucciani, il y en a pour tous les goûts.

Pour que personne n'en perde une miette, comme sur la « 5 », les groupes sont programmés trois fois à des heures différentes. Prix étudiés, organisation sans heurts, douceur de vivre, le festival va son train, proposant un havre de paix très inattendu *sur la Côte et dans la ville de Nice* : amical et chaleureux.

Avignon (11 juillet-4 août) : pour la première fois, le festival de la cité des papes se double de jazz. Le programme est à double entrée : d'un côté une tendance hexagonale, avec une assemblée de musiciens remarquables (Reixier, Jaume, Boni) et d'immigrés de premier plan (Kessler, Botlang, Mal Waldron, Bobby Few, Glen Farris, etc.), de l'autre, *une grande ouverture sur l'Afrique* (Zaïre, Ethiopie,etc.). A surveiller : la greffe des musiques sur le théâtre, les rencontres et les inédits.

On peut composer son programme à la carte en poussant des pointes vers les arènes de Nîmes à l'affiche ambitieuse où se retrouvent certains Avignonnais, les rendez-vous ordinaires du blues, *Michel* Portal, Jimmy Giuffre, et les grandes tournées officielles (Herbie Hancock, qui, comme Miles Davis, est un peu partout cet été).

Même fête à *Salon-de-Provence* où les plus grandes tournées (Pat Metheny, Lionel Hampton, Gilberto Gil), font une halte du 12 au 21 juillet.

Les festivals du Sud-Est n'aiment pas bien qu'on rappelle ce côté « tour de France » de leur organisation : des étapes différentes avec, en gros, le même peloton. Il n'y a pas de mal à ça. C'est une façon pas plus bête qu'une autre de concevoir le spectacle. Et rien n'empêche de se livrer au sport favori de l'auto-décernement du titre de premier festival de jazz européen, comme l'un *d'entre eux, qui n'était ni Montreux*, ni La Haye, ni Nîmes, ni Nice, ni Umboria, ni Saint-Sébastien, ni Antibes, *n'a pas hésité à le faire sur* TF 1 récemment.

Malgré qu'en aient les jaloux, l'originalité se trouve de l'autre côté. A *Montauban*, avec un splendide programme classique (Jay McShann, Doc Cheatam, Guy Laffitte, George Wein et son orchestre). A *Marciac* bientôt (du 14 au 16 août) et dans les inénarrables rencontres d'*Uzeste* et de *Chantenay-Villedieu* (fin août). A l'ouest : du nouveau.



EN BREF

Le centenaire à l'Ecole Boulle

L'Ecole Boulle fête son centenaire cette année. Ecole de référence dans le domaine des arts appliqués, elle a voulu marquer cette date par des manifestations prestigieuses aux Etats-Unis avec le concours de l'Alliance française de Chicago du 27 septembre au 5 octobre.

Plusieurs événements ont lieu *durant cette semaine* : des expositions de peintres illustrateurs français (Pierre Coulon, Hélène Majera et Jean-Pierre Henault), de Raymond Moretti et de Zau ; un défilé de mode réunissant quelques grands créateurs et couturiers (Montana, Kenzo, J.-C. *Casltelbajac/Chanel*, Yves Saint-Laurent) ; un festival de la publicité ; une semaine du cinéma français autour de quelques thèmes et de réalisateurs ; un tournoi de golf franco-américain et une semaine cuisine et arts de la table à la française.

La fête des Loges

Née en 1652, lors de l'installation de la confrérie de Saint-Fiacre au *couvent des Loges, dans la forêt de* Saint-Germain-en-Laye, la fête des Loges est devenue le lieu de réunion de restaurateurs, de marchands de vins, de jouets et de pain d'épices.

Depuis une quinzaine d'années, la fête des Loges, qui dure six semaines (début juillet/mi-août) rassemble un public populaire et familial dans un immense parc d'attractions ou se mêlent fête foraine à l'ancienne et manèges dernier cri, et où l'on peut déjeuner « sur le pouce » dans des guinguettes et rôtisseries ou plus longuement dans une brasserie bavaroise avec orchestre en costume folklorique ou dans une brasserie espagnole avec un spectacle de flamenco.

Deux dates sont à retenir : le couronnement de la reine de la fête des Loges 1986, le 11 juillet, à 19 heures, et la cérémonie de la Saint-Fiacre aux Loges : messes, défilés le 23 juillet.

La Comédie-Française en tournée

Après le Québec, l'Afrique et l'URSS, la Comédie-Française part en tournée dans trois pays d'Amérique latine. Cette tournée a un triple but : faire connaître le répertoire français à l'étranger ; célébrer l'établissement, ces dernières années, de la démocratie en Argentine et au Brésil ; *inaugurer* l'opération France-Brésil dont l'objectif est de développer pendant les années à venir les échanges culturels entre les deux pays. Les deux spectacles qui partent sont : *la Parisienne*, de Henry Becque, mise en scène par Paul Vecchiali, et *Elvire-Jouvet*, de Brigitte Jaques.

La tournée débute le 29 juillet, au *Brésil, se poursuit en Uruguay, entre* le 14 et le 17 août, pour finir le 23 août en Argentine.

● *M. Sarre critique le rapport Chevrillon.* — A la suite du rapport établi par M. Olivier Chevrillon au sujet de l'Opéra de la Bastille (*le Monde* du 10 juillet), M. Georges Sarre, député PS de Paris, en dénonce dans un communiqué le *« manque de sérieux »*. Il fait valoir que *« moderniser complètement le palais Garnier n'est pas possible, compte tenu des contraintes architecturales »* et que *« les propositions de M. Chevrillon aboutiraient à dépenser 700 millions pour obtenir quarante représentations supplémentaires »*. D'autre part, *« faire de l'Opéra Bastille un simple auditorium conduirait à construire la salle de concert la plus chère de France »*, alors que *« Paris n'est nullement dépourvu de telles salles »*.

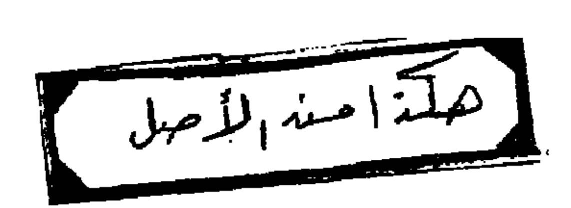
Un ténor pour le « Bourgeois gentilhomme »

La Comédie-Française recherche un ténor et un haute-contre (de préférence entre dix-huit ans et vingt-cinq ans) pour *le Bourgeois gentilhomme*, dans la mise en scène de Jean-Luc Boutté. Les *auditions ont* lieu le vendredi 11 juillet, à partir de 19 h 30, à la Comédie-Française. Renseignements : 42-96-10-24.

● *Un récital de Teresa Bergenza* aura lieu le 14 juillet, à 21 heures, aux Quatrièmes Rencontres musicales de Beaune. Elle interprétera, *dans la cour des hospices*, des airs de Bizet, Rossini, Haendel, Haydn, Manuel de Falla. Renseignements : office du tourisme de Beaune. Tél. : 80-22-24-51.

● *A la suite de la démission de M. Bruno Brochier*, administrateur général de l'Orchestre de Paris, M. Pierre Vozlinski a été nommé chargé de mission. Il assumera la gestion administrative et financière de l'orchestre et élaborera des propositions en matière d'audiovisuel et de réformes structurelles.

● *Denis Guénoun*, ex-directeur de la Compagnie du Grand Nuage de Magellan et directeur du Centre dramatique national de Reims à partir d'octobre 1986, vient d'être élu président du Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC).



CINÉMA

Les reprises de l'été

Pas de vacances pour le cinéma. Dans les petites villes où le public prend les siennes, les salles changent de programme chaque jour. Dans les autres, elles assurent la permanence, en essayant d'équilibrer leurs frais avec la diminution des spectateurs.

Les amateurs de « nanars » sont comblés. Les secondes mains des séries B, les Poltergeist II et Police Academy 3 sont au rendez-vous, et les films d'enfants, de flics, de fous, de futur à la mesure des jeux vidéo. Mais l'été, c'est aussi l'occasion des reprises, grands classiques, rétrospectives, héros éternels et leurs avatars, chefs-d'œuvre plus ou moins reconnus et pour qui c'est parfois une seconde chance, chance en tout cas de se confronter à leur légende et à nos souvenirs.

« Blade Runner » de Ridley Scott

Harrison Ford, le Philip Marlow du XXIe siècle promène son ennui désabusé dans un Los Angeles spongieux qui ressemble à Calcutta après trois mois de mousson. Des humanoïdes se sont évadés. Ils ont quatre jours d'autonomie. Quatre jours à vivre, rien à perdre : ils sont beaux et dangereux. A leur poursuite, Harrison Ford, bricoleur habile à manier les derniers cris de la technologie, parcourt la mégapole étouffante. Dans les immeubles lézardés, les appartements poussiéreux, il rencontre un homme qui vieillit trop vite, une femme – femme ou créature ? – belle comme un mannequin...

Les aventures de Harrison Ford ont moins marqué que sa lippe boudeuse et sa belle stature, moins que l'univers glauque du metteur en scène Ridley Scott, dont l'ultrasophistication sert encore de référence à nombre de spots publicitaires.

C. G.

« Mad Max II » de Georges Miller

La tête de son enfant roula sur le macadam. Les motards n'étaient plus qu'un point sur la ligne de fuite de l'autoroute déserte ? Mel Gibson, le beau Max aux yeux bleus, flic en cuir noir, blessé à la jambe, devenu dingue, brûle, empale et se venge. Fin de l'épisode.

Trois ans plus tard, son œil toujours bleu reflétant une inaltérable mélancolie, Mad Max fuit la terre stérile d'où ne jaillit plus ni le pétrole ni l'eau. En compagnie d'un enfant aborigène virtuose du boomerang et d'un aviateur au look Guynemer, il conduit le convoi de l'exil, défend une communauté baba contre l'assaut des punks sauvages, échappe à tous les dangers...

Une poursuite, rien qu'une poursuite serrée, haletante, épopée magnifique, chevauchée fantastique version australienne où les diligences sont des camions bardés de tuyaux et les chevaux des motos, engins d'enfer. Tout y est : l'épure, le baroque, la frénésie, l'ironie sardonique... Georges Miller, le metteur en scène, disait alors qu'il ne ferait pas de *Max Max III*. Il s'est laissé convaincre, il a eu tort, le II est un chef-d'œuvre..

C. G.

« A l'Est d'Eden » d'Elia Kazan
« La Fureur de vivre » de Nicholas Ray

Point commun : James Dean, encore et toujours. Il a vingt-trois - vingt-quatre ans, il va être fauché par la mort. En deux films, il est un mythe, auquel un troisième, *Géant*, n'apportera plus grand-chose. Kazan le projette dans l'adaptation du roman de Steinbeck, fils mal aimé d'un père qui lui préfère son père, d'une mère devenue tenancière de maison louche. Californie 1917 : détresse affective du garçon dont le front buté, les yeux quêtant l'amour, et les gestes névrotiques disent les fièvres de l'adolescence.

Après Brando, Kazan a façonné une nouvelle star masculine. Nicholas Ray, lui, fait basculer le mythe du côté du romantisme contemporain : jeunesse en révolte, prédélinquance, parents qui ne comprennent pas. Entre Nathalie Wood et Sal Mineo, Jimmy vit, de façon éphémère, un rêve de tendresse et d'amitié. D'un film à l'autre, son regard de myope envoûte, et aussi ses pauses, ses troublants étirements de chat.

J. S.

« Ludwig » de Luchino Visconti

Film flamboyant, funèbre et pathétique, pour l'histoire de Louis II de Bavière, jeune souverain beau comme un dieu, qui prend la couronne à dix-neuf ans, puis glisse implacablement vers les ombres bleutées, lunaires, d'un monde chimérique. Tragédie intérieure – répondant aux préoccupations de Visconti, accablé par la maladie et les contraintes de la vieillesse – d'un roi tourmenté par son homosexualité, cherchant à la transcender en idéal esthétique par la construction des châteaux en Bavière, décors pour opéras fantomatiques où rôdera l'ombre de Wagner, où passera, toute vêtue de noir, Elizabeth d'Autriche, l'impératrice errante (revanche de Romy Schneider sur le mythe sucré de *Sissi*). Helmut Berger passe de la splendeur du héros romantique à l'avachissement physique et à la folie. Ce chant désespéré revient en version intégrale et copie neuve.

J. S.

Marisa Berenson

« Barry Lyndon » de Stanley Kubrick

Après les terreurs sophistiquées d'*Orange mécanique*, Kubrick tirait d'une relative obscurité un roman de William Thackeray, écrit en 1844, dans la manière picaresque, tumultueuse et moralisatrice du dix-huitième siècle et produisait en 1975 un ses plus éblouissants chefs-d'œuvre. Le plus énigmatique aussi.

Barry Lyndon se bat en duel par amour de sa cousine, s'engage dans une guerre bien absurde, déserte, voyage avec un grand escroc dans le beau monde, épouse une comtesse et redégringole l'échelle sociale, de malheurs en catastrophes, jusqu'à l'exil. Une galerie de portraits extravagants et grotesques, une maîtrise totale du récit et de l'image, un regard ironique posé sur l'humanité pitoyable et méchante, le résultat est d'une beauté constante et d'une froideur étrange qui place ce film définitivement hors de toute catégorie traditionnelle. Avec Ryan O'Neal et Marisa Berenson.

M. B.

Woody Allen

Le cinéma les Templiers, 49, rue de Bretagne, présente en alternance six films en v.o. de Woody Allen : *Zelig, Tombe les filles et tais-toi, Comédie érotique d'une nuit d'été, Manhattan, Woody et les robots*, et – indispensable à ceux que les utopies et les échecs des baladins font craquer – une merveille, *Broadway Danny Rose*.

« Nazarin » de Luis Bunuel

Un pauvre prêtre de Mexico provoque le scandale en pratiquant une charité authentique. Obligé de quitter l'habit ecclésiastique, il parcourt les grands chemins, suivi par une femme hystérique et une prostituée qui lui ont voué un culte. Nazarin (Francisco Rabal), c'est peut-être bien Jésus que la société moderne voue, de nouveau, au calvaire. Avec la charge explosive de ses grandes œuvres surréalistes, Bunuel a traité le conflit de l'idéalisme évangélique et de la réalité. La rigueur de la mise en scène n'empêche pas l'ironie, ce qui d'ailleurs crée une fameuse ambivalence quant aux intentions. Le film reçut le Prix international du jury au Festival de Cannes 1959. Certains y virent une conversion de Bunuel au christianisme. Interrogé, il répondit : *« Je suis un cinéaste athée, grâce à Dieu ! »*.

J. S.

Le cinéma des vacanciers

Interrogés par la SOFRES pour le Centre national de la Cinématographie, 45 % des vacanciers affirmaient être allés au cinéma sur leur lieu de villégiature ; alors que 34 % des personnes interrogées estimaient que *« pendant les vacances, il y a bien d'autres choses à faire que d'y aller »*. Globalement, les exploitations saisonnières (salles fonctionnant moins de vingt-sept semaines par an, qu'elles soient situées ou non dans une commune touristique ou thermale) n'auront représenté que 1,06 % de la fréquentation totale et 0,98 % de la recette, en 1985.

Les stations de sports d'hiver, qui peuvent compter sur une saison deux fois plus longue, sont mieux équipées que les cités estivales. *« C'est un cercle vicieux*, se plaint un distributeur indépendant. *Là où il y a du monde, les salles ne sont pas bien équipées et donc les films ne marchent pas. »*

« Le Couteau dans l'eau » de Roman Polanski

Le premier long métrage de Polanski, en 1962, fort attendu en raison des excellents courts métrages qui l'avaient fait connaître (*Deux hommes et une armoire, Quand les anges tombent*), annonçaient avec vigueur un tempérament drôle et cruel, tout à fait original. Trois personnages à bord d'un petit voilier sur un lac de Mazurie : la femme, désirable ; son mari, vaniteux ; un jeune étudiant, insolent. L'un tombe à l'eau, ce n'est pas celui que l'on croit. Un autre est berné qui refuse de le croire. Un drame passe, et l'on sourit. Le meilleur de Polanski déjà, dans cette ambiguïté et ce goût d'avancer sur le fil du rasoir.

M. B.

« Le Diable au corps » de Claude Autant-Lara

Le premier et le meilleur des films qui se sont inspirés du roman de Raymond Radiguet. Le très classique Autant-Lara fit scandale en 1946 en montrant Gérard Philipe, un lycéen de seize ans, dans les bras de Micheline Presle, la jeune femme d'un combattant. Autant parce qu'on ne voulait pas croire qu'un soldat soit cocu, que par pudeur froissée. Pourtant, les étreintes des amants sont fort sages, comparées à celles que l'on peut voir aujourd'hui un peu partout. Sont-elles moins suggestives, moins émouvantes ? Nous nous soustrairons à ce débat très actuel, très incontournable et complètement rasoir, sans réponse et sans vergogne.

M. B.

Georges Meliès au palais de Tokyo

Un homme d'illusions

Il inventa les truquages, réalisa plus de cinq cents films, fit faillite et devint marchand de bonbons. L'exposition qui lui est consacrée révèle ce grand créateur

Née en 1936, comme le Front populaire, la Cinémathèque française fête son cinquantième anniversaire et les manifestations succèdent aux manifestations. C'est ainsi que, jusqu'au 12 août, la salle Chaillot propose un cycle « Hommage aux Cinémathèques étrangères », pour honorer le travail de sauvegarde et de restauration des films effectué par les cinémathèques du monde entier. Après le British Film Institute de Londres et la Cinémathèque québecquoise de Montreal, c'est le tour, jusqu'au 15 juillet, des National Film, Television and Soud Archives d'Ottawa, de l'American Film Institute de Washington, du Filmmuseum Munchen Stadtmuseum (Munich) avec un film de Karl Valentin et la rarissime *Fiancée vendue*, de Max Ophuls, de The new Zealand Film Archive de Wellington. Par la suite, la Cinémathèque de Prague présentera deux films français appartenant à ses archives : *les Trois Mousquetaires*, de Henri Diamant-Berger (1921) et *Zigomar* (1911-1913) ; et l'on verra des trésors venus du Portugal, de Vienne, Francfort, Berlin, Amsterdam, Copenhague, Helsinki, Milan, Madrid, Alger, Luxembourg, Lausanne. Trois jours en août sont consacrés à la Cinémathèque Toulouse. On célèbre donc le cinquantenaire par « l'ouverture ».

Autre marque de prestige, actuellement : l'Exposition Meliès, inaugurée fin juin, et qui va se tenir jusqu'au 26 septembre, au palais de Tokyo. Elle est organisée par la Cinémathèque française, en collaboration avec le Centre national de la photographie et avec la participation des Amis de Georges Meliès.

Georges Meliès, qui présentait des spectacles de magie et de féérie au Théâtre Robert-Houdin, fut enthousiasmé par les premières projections du cinématographe Lumière mais ne put acheter l'appareil des inventeurs lyonnais. Il en bricola un qui lui permit de tourner ses premiers petits films sur pellicule. Il inventa des truquages et des spectacles fantastiques, se fit construire, en 1897, un studio à toiture vitrée, à Montreuil-sous-Bois, produisit et réalisa plus de cinq cents films en une quinzaine d'années, puis fit faillite, sombra dans l'oubli, devint marchand de jouets et de bonbons dans une boutique de la gare Montparnasse. Il fut retrouvé, honoré, en 1931, grâce aux journalistes et aux historiens, reçut la Légion d'honneur des mains de Louis Lumière et mourut, en 1938, à l'âge de soixante-treize ans.

Georges Meliès a laissé une œuvre considérable, dont, à force de recherches et de ténacité, on a retrouvé une bonne partie. L'exposition du palais de Tokyo regroupe une centaine de photographies (sur quatre cents que possède la Cinémathèque) qu'on peut appeler « photos de plateau » car elles reproduisent des moments saisis dans les coulisses des tournages, des procédés de truquages et des poses d'acteurs devant des toiles peintes. On y voit Méliès bien sûr, et les agrandissements teintés en bleu ou en sépia, sur panneaux, donnent l'impression de tableaux qui auraient été inspirés, ou faits, pourquoi pas, par des peintres naïfs tels le Douanier Rousseau. *Méliès, un homme d'illusions*, dit le titre de l'exposition.

Et oui, c'est toujours cela qu'on retient : les attractions imitées du Théâtre Robert-Houdin, le voyage dans la lune, le tunnel sous la Manche, Robinson Crusoé, les cartes vivantes, les quatre cents farces du diable, l'hydrothérapie fantastique, etc., les clairs de lune de carton, les femmes-fleurs en maillots, les décors baroques et les forêts étranges. On dit aussi *« Méliès l'enchanteur »* ou *« Méliès le magicien »*. Il le fut au point de devenir une légende dans ces fantasmagories, dont les images fixes rappellent les charmes désuets. A peine remarque-t-on, au milieu de ce florilège, la photographie sinistre d'un condamné à mort lié sur la guillotine au moment de son exécution et trois photos de l'affaire Dreyfus. Méliès fut aussi l'homme des actualités reconstituées, un témoin qui prenait parti pour Dreyfus, s'intéressait aux événements du monde et reproduisait la réalité par le cinéma. Pourquoi cet aspect de sa création n'est-il pas davantage mis en valeur ?

JACQUES SICLIER.

★ 13, avenue du Président-Wilson, 75016 Paris. Tous les jours, sauf le mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. A cette exposition s'ajoutent, dans la même dominante d'illusions, quatre programmes de films de Méliès au Studio 43, 43, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 Paris, jusqu'au 29 juillet. Soirées : 20 heures. Tél. : 47-70-63-40.

COMMUNICATION

Jacques Rigaud : « La « 5 » doit être remise en jeu »

M. Jacques Rigaud, administrateur délégué de la Compagnie luxembourgeoise de télévision et président de RTL, s'inquiète. Ecarté de la compétition pour la cinquième chaîne de télévision l'an dernier, il compte bien soumettre une nouvelle candidature à la future commission nationale de la communication et des libertés. Encore faut-il que la « 5 » soit réattribuée. Or la commission spéciale du Sénat propose de maintenir les concessions de la « 5 » et de TV6 en l'état ou de les transformer en autorisations à la demande des concessionnaires. Dans une déclaration au Monde, *M. Rigaud demande que la compétition soit ouverte.*

« L'un des aspects les plus positifs de la réforme de l'audiovisuel actuellement en cours est de soumettre à une vraie compétition, placée sous l'arbitrage d'une autorité indépendante, les réseaux à exploitation commerciale. Chacun – à commencer par le Sénat, qui s'en est ému le premier – a en mémoire les conditions choquantes dans lesquelles la « 5 » a été attribuée l'an passé, non seulement en l'absence mais par refus délibéré de toute compétition, comme si les règles discrétionnaires de la concession des services publics fixées au dix-neuvième siècle par le Conseil d'Etat pour les Chemins de fer du Tonkin ou la capture des chiens errants pouvaient encore s'appliquer à la veille de l'an 2000 à la commission audiovisuelle, qui est devenue une liberté publique.

» Au moment où tout est remis à plat, on n'imaginerait pas qu'une concession ultra-privilégiée soit maintenue en l'état, et la discrétion de son bénéficiaire pour des raisons purement formelles. La CLT ne demande rien d'autre qu'une remise en jeu de la « 5 » avec une vraie compétition, pour laquelle elle est en train de constituer avec ses partenaires une société d'exploitation française dans sa direction et dans la majorité de son capital, s'appuyant sur l'expérience qu'elle a accumulée en radio et en télévision depuis de longues années en France même et en Europe.

» Il ne nous appartient évidemment pas de dicter au gouvernement et au Parlement les voies de cette remise en jeu. Mais elle s'impose pour la « 5 » au même titre que pour TF1 ou les autres réseaux, ainsi que les canaux du satellite. »

La Haute Autorité nomme M. François Lemoine à la présidence de la SFP

M. François Lemoine, directeur général pour la production de la Société française de production (SFP), a été nommé, mercredi 9 juillet, à la présidence de cette société par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle. Il remplace M. Bertrand Labrusse, qui avait remis sa démission, le 2 juillet, après avoir occupé cette fonction pendant cinq ans (*le Monde* du 3 juillet).

M. Lemoine, polytechnicien, est un ancien du sérail de la SPF, qu'il a intégrée, dès sa création en 1974, après avoir occupé diverses responsabilités, toutes liées à la production télévisée, à l'ancienne ORTF. Au moment où se discute le projet de loi de M. François Léotard sur la liberté de communication, il est difficile de préjuger de la durée du mandat de M. Lemoine : au minimum six mois jusqu'à la promulgation de la loi. Mais ce mandat pourrait se prolonger au-delà de cette période – jusqu'à la constitution de la future Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) destinée à remplacer la Haute Autorité – si la SFP reste à capitaux majoritairement publics, contrairement à ce que prévoit le texte de loi en discussion, mais conformément aux souhaits du Sénat.

Le nouveau président est, pour sa part, hostile à une *« privatisation totale et sauvage »* de la société. Il estime, en revanche, qu'une *« privatisation partielle peut avoir des effets positifs »* sur l'image de la SFP et *« entraîner une dynamisation plus grande de l'entreprise »*.

[Né à Condé-sur-Sarthe (Orne), M. Lemoine est âgé de quarante-huit ans. Il est marié et père de deux enfants. Ancien élève de l'Ecole polytechnique (promotion 1959) et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (promotion 1964), il entre à l'ORTF en octobre 1974, au service de la recherche dirigé par M. Pierre Schaeffer. Il devient ensuite responsable de la division production de ce service et reste à ce poste jusqu'en 1969. Nommé à la fin de 1972 adjoint de M. Henri Spade, alors directeur de la régie de production vidéo-mobile, M. Lemoine rejoint la SFP, à l'éclatement de l'ORTF, comme directeur du département vidéo. En janvier 1980, M. Lemoine devient directeur général adjoint chargé de la production, puis, en 1982, directeur général pour la production de la SFP. M. Lemoine, qui est chevalier dans l'ordre national du Mérite, est également rapporteur de la commission des médias pour la candidature de la ville de Paris aux Jeux olympiques de 1992.]

La crise à l'AFP

L'ensemble des syndicats appellent à une grève de 24 heures

Les syndicats de l'Agence France-Presse (AFP) ont décidé d'entamer une grève de 24 heures, à partir de ce jeudi 10 juillet à 12 heures, pour riposter contre le plan de redressement de M. Henri Pigeat, qui prévoit notamment la suppression de trois cents emplois.

Les divergences syndicales font cependant peser l'incertitude sur l'évolution du conflit. La CGT et le SNJ demandent à la direction *« d'ouvrir immédiatement des négociations sérieuses »* portant sur le refus *« des licenciements « secs » et sur le maintien de services viables pour que l'AFP puisse poursuivre sa mission d'information mondiale »*.

Les deux centrales ne décideraient une nouvelle grève que si ces négociations échouaient. De leur côté, la CFDT, FO et la CFTC veulent consulter le personnel *« pour la grève totale, reconductible, visant à empêcher tout licenciement autre que les départs volontaires »*. Le SNJ, qui s'est rallié à la position défendue par la CGT, a d'autre part estimé, dans un communiqué publié le mercredi 9 juillet, que le PDG de l'AFP avait *« pris des orientations aberrantes, sans consultation, durant ces dernières années »* et que *« les patrons de presse, à la fois clients et patrons de l'AFP, avaient pris soin de ne pas relever les tarifs d'abonnements (...) »*. Selon le SNJ, *« le personnel est aujourd'hui le bouc émissaire des erreurs de gestion de la direction »*.

Agence sonore du groupe Hersant

L'AFC POURRAIT LICENCIER TRENTE-TROIS PERSONNES

La direction de l'agence sonore du groupe Hersant, l'Agence française de communication (AFC), envisage de licencier 33 personnes (dont 22 journalistes) sur les 52 employés de l'agence. A ces licenciements s'ajouteraient 19 reclassements à la radio du groupe Chic FM.

M. Dominique Carbonnier, cogérant de l'AFC, a confirmé que les représentants du personnel avaient été informés de ces *« mesures pour lesquelles la direction solliciterait l'avis du comité d'entreprise le vendredi 11 juillet »*. Selon M. Carbonnier, l'AFC envisage *« un service différent afin d'être mieux adaptée à la FM, en raison des difficultés provoquées par la fragilité financière de ses abonnés »*.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : Don Quichotte.

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : la Flûte enchantée.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.

BEAUBOURG (42-77-12-33) Débats-Rencontres : de 10 h à 20 h : présentation des « Cadavres exquis » ; Vidéo-musiques : 16 h : Aïda, de Verdi ; 19 h : le Lac des cygnes, de Tchaïkovski.

Les autres salles

ATELIER (46-06-49-24) 21 h, Hot House.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) 21 h, les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84) 22 h, Pas deux comme elle ; 20 h 30 : Y'en a marre...ez vous.

CENTRE CULTUREL DU XVIIe (45.43.32.92), 20 h 30 : Poquelin et l'autre.

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45.08.48.28) 20 h 30, Kabaret de la dernière chance.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) 21 h : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) 20 h 30 : Phèdre.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) 20 h 30, dim. 16 h : Poésies avec Vicky Messica.

EDEN-THEATRE (43-56-64-37) 21 h : Du sang sur le cou du chat.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) 21 h : Vieilles Canailles.

ESSAION (42-78-46-42) 20 h 30 : C'était comment déjà... du caf'conc' à Saint-Germain-des-Prés ; à 22 h : Un souvenir... les années trente.

FONTAINE (48.74.74.40) 20 h 30, Les mystères du confessionnal ; 22 h Les chaussures de Madame Gilles.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) 21 h Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : l'École des mères

HUCHETTE (43-26-38-99) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) 20 h 30, la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) I. : 19 h : les Désirs de l'amour 20 h 30 : le Rire national ; 20 h 15 : Arlequin, serviteur de deux maîtres ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo.

MARIE-STUART (45-08-17-80) 20 h 30 : Maman Napoléon.

MICHEL (42-65-35-02) 21 h 15 : Pyjama pour six.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. 20 h 30 : l'Écume des jours. – II. 20 h 30 : Huis clos.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Folies Show.

THÉATRE DU TOURTOUR (48-87-82-48) 18 h 30 : Mamouna ; 20 h 30 : Pasolini.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or

VARIÉTÉS (42-33-09-92) 20 h 45, l'Age en question.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : En manches de chemise ; 23 h : Banc d'essai des jeunes ; 23 h . Drôle de larme.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2, 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03). 18 h 30 : D. and J. Memories ; 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), 21 h : Chansons françaises ; 19 h : Un rat dans la contrebasse.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Vence chante B. Vian ; à 22 h : C. Caussimon.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), 22 h : P. Péchin, Rachel (jusqu'au 11).

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48), 22 h 30 : Mannick.

TROIS MAILLETZ (43-54-00-79), 0 h 30 : F. Mello.

Opérettes, comédies musicales

A DEJAZET, TLP (48-87-97-34) 20 h 30, la Petite Boutique des horreurs.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79), 20 h 30 : Lady Day.

THÉATRE DE L'ŒUVRE (48-74-42-52), 21 h, Grand-Père Schlomo.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45, le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : le Cocktail de Sergio.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, Touche pas à mon vote.

Les concerts

Espace Kiron, 19 h : W. Voguet (Haydn, Chopin).

Table Verte, 22 h : P. Nazarian et M. Blot (Bach, Spohn, Gluck, Ravel, Khatchaturian).

Église des Billettes, 20 h 45 : Jean Martin (Mendelssohn, Brahms, Schumann).

Église de la Madeleine, 21 h : Chœur de la Chapelle Sixtine (dir. musicale Mgr Bartolucci).

Jazz, pop, rock, folk

ARTISTIC ATHEVAINS (43-79-06-18), 20 h 30, Duo H. Bourde, B. Phillips.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 20 h 30 : Alpha et ses Roméos ; à 23 h : Bonbon Tropical Groupo.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : S. Guerault, B. Vasseur Quintet.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h : J.-J. Evrad et California.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : Great Friends.

MERIDIEN (45-58-12-30), 22 h 30 : Orchestre R. Martel.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : D. R. Utreger, R. Galiezzi.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. et N. Rahoerson.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : M. Nacache Quintet.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : JC JB Old Finest Stompers.

PIED BLEU (42-85-32-16), 22 h 30 : Jenny Bel Air.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : Sal Nistico, H. Sellin, A. Cullaz, A. Levitt.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : E. Lockwood, J.-M. Jafet, A. Romano.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : O. Piro Quintet.

En région parisienne

LEVALLOIS-PERRET, place de Verdun (43-28-15-48), à partir de 11 h : Tahiti à Levallois.

NEUILLY, Athlétic (46-24-03-83), 20 h 30 : Tueurs sans gage (dern.).

FESTIVAL DE RUEIL-MALMAISON (47.32.92.33).

Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul : 21 h : Orchestre J.-F. Paillard.

Les festivals à Paris

FESTIVAL DU MARAIS (48-87-74-31)

Centre culturel Wallonie-Bruxelles 20 h 30 : les Exaltés.

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais 20 h : Au perroquet vert.

FESTIVAL DE LA BUTTE MONTMARTRE (42-54-87-03)

Arènes de Lutèce, 21 h 30 : E Pericoloso Sporgersi.

FESTIVAL DE LA FOIRE SAINT-GERMAIN (43-29-12-78)

Salle du Monnayage de l'Hôtel des monnaies, à 22 h : A quoi rêvent les jeunes filles ?

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)
JEUDI 10 JUILLET

16 h, le Paradis de Satan, de F. Gandera et J. Delannoy ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Washington : Blue Collar Thirties ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Elegie du Nord (v.o. - s.-t. ang.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

15 h, Wine of Youth, de King Vidor ; 17 h, Un si bel été, de L. Gilbert (v.o. - s.-t. fr.) ; 19 h, Avignon 86 : The french-american film workshop : Heartbreakers, de B. Roth (v.o. - s.-t. fr.).

Salle Garance

Tous les jours à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

Jeudi 10 juillet

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CAMORRA (It., v.o.) (*) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

DAKOTA HARRIS (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

LE DÉBUTANT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos ; 14e (43-27-52-37).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA NUIT DU RISQUE (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet, Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (Jap.), v.o. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-42-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

ROSE BONBON (A.), George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SHOKING ASIA II (All.) (*), v.f. : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais), v.o. : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

YOUNG BLOOD (A.), v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

LES FILMS NOUVEAUX

CASH-CASH, film américain de Richard Lester. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

FUTURE COP, film américain de Charles Band. V.o : Forum, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40).

LA LOI DE MURPHY*, film américain de John Lee Thompson. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30), Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-35-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) : UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PROFESSION : GENIE, film américain de Martha Coolidge. V.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

PRUNELLE BLUES, Film français de Jacques Otmezguine. Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

TOUT VA TROP BIEN, film américain de Jim Kouf. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

ANGEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BAARA (Malien, v.o.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).

DIVORCE A L'ITALIENNE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

GOLDFINGER (A. v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

JAMAIS PLUS JAMAIS (A., v.f.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JOURNAL INTIME (Hong., v.o.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MAD MAX II (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOSFERATU (All., v.o.) : Templiers (h. sp.), 3e (42-72-94-56).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

PORTES DISPARUS (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

TERMINATOR (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (You., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) : Le diable s'en mêle.

CINÉMA BRÉSILIEN (v.o.), Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41) : 16 h, 20 h : Era una vez Atlantida, Malandro ; 18 h, 22 h : Coracoes a mil.

C. SAURA (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-01-51-33). Noces de sang.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN – VIVE LA REPRISE ! (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66) ; 17 h 20 : Le Testament du docteur Cordelier ; 18 h 55 : Le 7e sceau ; 20 h 30 : L'Impératrice rouge ; 22 h 30 : White Zombie.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) La Route au tabac.

CINÉMA ÉGYPTIEN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41) ; 17 h, 19 h 30, 22 h : La Chanson éternelle.

LES JAMBES DE CYD CHARISSE (v.o.), 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) ; To be or not to be.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; Brubaker.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; 20 h : Nostalghia ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; 15 h 30 : Stalker ; 21 h : Andrei Roublev ; L'Enfance d'Ivan.

VOIR ET REVOIR BERGMAN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41) ; 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Le 7e sceau.

WOODY ALLEN (v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) ; 17 h 30 ; 18 h : Woody et les robots ; 20 h 45 : Broadway Danny Rose.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., ven., sam. 19 h, jeu., dim., lun. 14 h, mar. 21 h + Boîte à films, 17e (46-22-44-21) 17 h 30.

L'AME SŒUR suiss. all., v.o.) 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 12 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), lun. 22 h 20.

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) jeu. 17 h, sam. 22 h, mar. 14 h.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), mer., ven., sam., mar. 22 h 20.

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h 10.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), lun., mar. 15 h 30.

DÉLIVRANCE (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), jeu., dim. 22 h 20 ; ven., lun., mar. 20 h, sam. 18 h 10.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) Denfert 14e (43-21-41-01), mer., sam., mar. 20 h, ven., dim. 22 h, lun. 17 h 30.

HOMMAGE A G. MELIES (F.) Studio 43, 9e (47-70-63-40), 20 h 30.

IMMACOLATA E CONCETTA (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h 15, 20 h 15 ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 14 h 10.

MACARONI (It., v.o.), Cinoches 6e (46-33-10-82), 13 h 30.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam. 15 h 30.

LA NUIT PORTE-JARRETELLES (*) (Fr.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar. 22 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 30.

LE PROCÈS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam. 0 h 25.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

THÉORÈME (It., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun. 22 h.

LES VALSEUSES (*) (Fr.), Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., ven., dim., mar. 22 h 20 ; mar. 13 h 40.

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40), tls 19 h.

WITNESS (A., v.o.) ; Rialto, 19e (46-07-87-61), mer., mar. 21 h ; jeu., dim. 18 h 35 ; lun. 16 h 35.

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Jeudi 10 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Feuilleton : Nous sommes terroristes !
Téléfilm en trois parties de Carlo Lizzani, d'après le livre de Luce d'Eramo *Nucleo Zero*.
Le groupe terroriste entreprend trois hold-up, se déchire et décide d'exécuter l'un des siens. Le film est plutôt raté, mais le témoignage sur l'activisme meurtrier du début des années 80 dans la Rome des Brigades rouges est intéressant.

21 h 35 INA : nuits d'été.
Graf'nitzs, le monde merveilleux du cirque dans un regard d'enfant.
Voyage sentimental : La mort du bœuf, *un documentaire de création réalisé par Dominique Gros, un village quasi abandonné en Australie depuis la fermeture d'une mine de cuivre. Une gare, une poste, un pub et la brousse...* Que sera, sera : *les Diamants roses, une création musicale et vidéographique.*

23 h 10 Journal.

23 h 25 Carnet de bord.
Journal du Tour de France à la voile.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Cinéma : Cadet Rousselle.
Film français d'A. Hunebelle (1954). Avec F. Périer, D. Robin, Bourvil, M. Lebeau, N. Roquevert, C. Carrère.
Le dernier-né d'une famille de paysans quitte son village par dépit amoureux. Il se joint à une troupe de saltimbanques complotant pour faire évader Louis XVI. De la Révolution à l'Empire, les aventures du personnage emprunté à la chanson populaire s'étirent en une plate imitation de Fanfan la Tulipe.

22 h 20 Magazine : J'aime à la folie... la photographie.
Présenté par Michel Honorin, en direct du Festival d'Arles.
Des photos de Robert Doisneau et, sous réserve, le premier film du célèbre photographe ; des photos d'archives ; l'atelier de Jean-François Jonvelle à Arles ; comment sélectionner les photos d'un reportage...

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : la Vallée des poupées.
Film américain de Mark Robson (1967), avec B. Parkins, P. Duke, S. Tate, S. Hayward.
Une secrétaire, une chanteuse, une danseuse, obsédées par des rêves de luxe et de gloire, naviguent entre la réussite et l'échec, abusent de l'alcool et des tranquillisants. Cette prétendue étude de mœurs, inspirée d'un roman de Jacqueline Susann, fut au cinéma américain des années 60 ce que sont, maintenant, Dallas et Dynastie à la télévision.

22 h 30 Journal.

22 h 55 Contes d'Italie : Le commissionnaire.
Téléfilm de F. Vancini, d'après une nouvelle de Mario Pomilio, avec P. Bonacelli, A. Ferréol, J. Jenkins et M. Mell.
Le plus brillant téléfilm de cette série adaptée des grands noms de la littérature italienne. L'épopée quotidienne d'un bureaucrate obscur qui a réussi, grâce à une technique du mensonge et un rituel sans faille, à passer pour un grand fonctionnaire... Humour surréaliste, mettant en œuvre une logique aberrante. Bonacelli est génial !

23 h 55 Prélude à la nuit.
Danses roumaines, *de Bartok.*

0 h Journal des festivals.

CANAL PLUS

20 h 35, Adieu Bonaparte, film de Youssef Chahine ; **22 h 35, Possession,** film d'A. Zulawski ; **0 h 35, Starfighter,** film de Nick Castle ; **2 h 10, Série : Espion à la mode.**

LA « 5 »

20 h 30, Série : Chips, (et à 23 h 15) ; **21 h 25, Série : Kojak,** (et à 0 h 10) ; **22 h 15, Musique : Cinq sur cinq** (et à 1 h 5).

TV 6

19 h, NRJ 6 (et à 22 h) ; **23 h, Profil 6,** Invité : Stevie Wonder.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Chambre d'hôtel, d'après une nouvelle de Colette, avec N. Borgeaud, C. Rich, D. McAvoy, C. Nicot...

21 h 30 Notes en marge : l'actualité du livre musical.

22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; les voiliers.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 10 juin au Théâtre musical de Paris) : *Une aventure de Don Quichotte,* de Guridi ; *Cinq chansons noires,* de Montsalvage ; *le Tricorne :* suites 1 et 2, de M. de Falla ; *Sept chansons populaires espagnoles,* de M. de Falla-L. Berio, par l'Orchestre symphonique de la radio-télévision espagnole, dir. M. A. Gomez-Martinez, sol. A. Nafe, mezzo-soprano.

23 h Les soirées de France-Musique : à 1 h Bing Crosby et les crooners.

Vendredi 11 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

15 h 30 Croque-vacances.
Rémi ; Dare-dare motus ; Variétés ; L'invité d'Isidore et Clémentine ; Infos magazine ; Crack-vacances.

17 h 25 Boîte à mots.

17 h 30 Feuilleton : Les roues de la fortune (rediff.).

18 h 25 Mini-journal.
Pour les jeunes.

18 h 35 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.)

19 h 10 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.
Invité : Carlos.

20 h Journal.

20 h 35 Intervilles : Amiens-Toulouse.
Réalisation G. Barillet et J. Cohen.
Un des grands succès de la télévision française. L'émission présentée par Léon Zitrone, Simone Garnier et Guy Lux passe sans faiblir à travers le temps et les modes.

22 h 15 Variétés : Johnny Hallyday au Zénith (et à 23 h 30).
Réalisation : Guy Job.
Près de trois heures de chansons, des anciens succès aux nouveaux « tubes », avec choristes, musiciens et danseurs. Johnny tel qu'en lui-même, généreux, violent, irrésistible.

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

15 h 15 Sports été.
Cyclisme : Tour de France, 8e étape (Saint-Hilaire-Nantes). *Golf :* Masters des Etats-Unis.

17 h 55 Flash d'informations.

18 h 5 Série : Capitol.

18 h 30 Jeu : Des chiffres et des lettres.
Deuxième coupe des clubs, en direct d'Antibes.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Le journal du Tour.

20 h Journal.

20 h 35 Série : Médecins de nuit : Six braves petits Indiens.
De B. Schwamm, réal. F.-J. Gottlieb. Avec A. Lochner, C. Allégret.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème « La France déchirée », sont invités : Jean Daniel (De Gaulle et l'Algérie), *Gilles Martinet* (Cassandre et les tueurs), *Reynald Secher* (le Génocide franco-français, la Vendée vengée), *Charles Tilly* (la France conteste – De 1600 à nos jours), *Michel Winock* (la Fièvre hexagonale).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club : la Tendre Ennemie
Film français de Max Ophüls (1936), avec S. Berriau, G. Vitray, M. Valbel, J. Daix (N.).
Le jour des fiançailles forcées de sa fille, un homme, mort depuis vingt ans, reparaît à l'état de fantôme et rencontre le fantôme de l'amant de sa femme. Ils évoquent le passé. D'une pièce boulevardière d'André-Paul Antoine, qu'il avait mise en scène au théâtre, en Allemagne, quelques années plus tôt, Ophüls a fait une comédie mélancolique, doucement amère, sur le mystère de la féminité. Cette œuvre, finalement proche de Schnitzler, fut un insuccès commercial.

TROISIÈME CHAINE : FR3

17 h 30 Série : La mémoire des pôles.

17 h 45 Les parcs régionaux.

18 h 15 Série : Cheval mon ami.

18 h 45 Journal des festivals.

19 h Le « 19-20 » de l'information.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 5 Les jeux.
A Saint-Palais-sur-Mer.

20 h 35 Histoires singulières : Mystère sur court.
Scénario d'Andrew Sinclair, d'après la nouvelle de M. Hastings ; réalisation C. Frankel. Avec H. Gordon, J. Newth, C. Shaps...

21 h 30 Taxi.
Magazine d'information de Philippe Alfonsi.
Au sommaire : Tahiti, le paradis n'est plus ce qu'il était ; Espagne : Oubliées les noces de sang, voici les noces d'or... ; Alice Sapritch reporter ; Zorro, par Ivan Levaï.

22 h 30 Journal.

22 h 50 Décibels.
Au programme de l'émission rock : The Woodentrops, London Cowboys, Working Week, Marc Minelli, Le Mur, Gangster d'amour, Thugs.

23 h 15 Prélude à la nuit.
Pastorale, *de J.-S. Bach, par K. Richter, orgue.*

23 h 25 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

14 h, Aldo et Junior, film de Patrick Schulmann ; **15 h 40, Guyana, la secte de l'enfer,** film documentaire de René Cardona Jr ; **18 h, Série : Dancin'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 21 h, Papa, maman, la bonne et moi,** film de Jean-Paul Le Chanois ; **22 h 25, Edith et Marcel,** film de Claude Lelouch ; **1 h 20, Possession,** film d'A. Zulawski ; **3 h 15, 1984,** film de Michael Radford ; **5 h 5, les Faveurs de Sophie,** film de Michel Barny ; **6 h 20, Superstars.**

LA « 5 »

18 h 45, Feuilleton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Tonnerre mécanique (et à 23 h 15) ; 21 h 25, Série : Baretta (et à 0 h 10) ; 22 h 15, Magazine auto-moto : Grand Prix (et à 1 h 5).

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, System 6, Invité : Paula Moore ; 19 h, NRJ 6, Invité : Gold ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Journal du corps : existe-t-il un modèle de politique de santé ? Avec le docteur Anoun, le professeur J.-C. Gaux, MM. C. Gilardeau, G. Johannet et M. Fesneau.

21 h 30 Black and Blue : Festivals d'été.

22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; les voiliers.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 4 Concert (émis de Stuttgart) : *Preciosa,* ouverture, de Weber ; Six Lieder, extraits des *Knaben Wunderhorn,* de Mahler ; *Symphonie fantastique,* de Berlioz, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. Garcia-Navarro, sol. C. Ludwig.

22 h 20 Les soirées de France-Musique : Les pêcheurs de perles, Ina Marika ; musique d'Ethiopie, tradition et modernité.

INFORMATIONS « SERVICES »

BIBLIOGRAPHIE

LES PUBLICATIONS DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

LA FRANCE ET LE MONDE

● **Etat de la francophonie dans le monde.** – Rapport du Haut Conseil de la francophonie. Situation de la francophonie sur les cinq continents dans les principaux domaines de la vie sociale : pédagogie, communication, culture et arts, science et technologie. (374 p., 120 F).

● **Droit international et droit français.** – Collection « Notes et études documentaires ». Texte adopté par la section du rapport et des études du Conseil d'Etat, sur la pénétration, dans le droit interne français, des stipulations des conventions internationales. En annexe, documents relatifs aux positions du Conseil constitutionnel, du Conseil d'Etat et des tribunaux judiciaires sur ce sujet (120 p., 48 F).

● **Les défenses antimissiles, la France et l'Europe.** – Ouvrage collectif réalisé dans le cadre de la Fondation pour les études de défense nationale (FEDN). Des éléments d'information et de réflexion objectifs sur le dossier IDS (initiative de défense stratégique) et ses enjeux (190 p., 74 F).

VIE CULTURELLE

● **L'Etat et la démocratie.** – Rapport de Blandine Barret-Kriegel à François Mitterrand, président de la République française. Moins d'Etat ? Plus d'Etat ? Mieux d'Etat ? Ce rapport traite des différentes missions de l'Etat, du bilan de l'Etat de droit en France, du rapport entre l'Etat et l'entreprise et préconise des mesures pour moderniser le service public et pour assurer le développement de la démocratie (218 p., 75 F).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 12 JUILLET

« Sur les pas des pèlerins de Saint-Jacques », première partie, 11 heures, métro Etienne-Marcel, angle de la rue Pierre-Lescot (M. Jacomet).

« Sur les pas des pèlerins de Saint-Jacques », deuxième partie, 14 heures, quai Montebello, entrée square R.-Viviane (M. Jacomet).

« Une ascension dans la colonne Vendôme », 14 h 30, métro Tuileries. Lampes de poche (M. Banassat).

« La Cour de cassation et le palais de justice », 15 heures, métro Cité, sortie Marché aux fleurs (Cerise Sagave).

« Mystérieuse symbolique de Notre-Dame. Franc-maçonnerie, Rose-Croix, bouddhisme », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« Le Père-Lachaise à la carte », 10 h 30, porte principale, et « Les homosexuels ou les marginaux du Père-Lachaise », 14 h 45, sortie escalator, métro Père-Lachaise (V. de Langlade).

« Montmartre, ruelles et jardins », 15 heures, métro Abbesses (M.-C. Lasnier).

« Le mariage du siècle : Louis XIV et Picasso », 11 heures, 7, rue de Thorigny.

« Jardins et passages de la butte Montmartre », 15 heures, sortie métro Blanche (Paris et son histoire).

« Le faubourg Saint-Germain », 15 heures, métro Invalides (Ch. Merle).

« Le Marais, la place des Vosges illuminés », 21 heures, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Le vieux village de Montmartre », 15 heures, sortie métro Lamarck-Caulaincourt (G. Botteau).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice.

« De Houdon à Maillol, de Rude à Rodin », 14 h 45, bureau information Grand Palais.

« Saint-André-des-Arts et son quartier », 15 heures, métro Saint-Michel.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* jeudi 10 juillet 1986 :

DES ARRÊTÉS

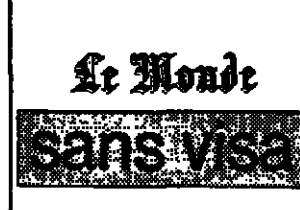
● Du 1er juillet 1986 portant approbation des modifications apportées aux conditions générales d'une convention relative à des opérations visées à l'article L. 441-1 du code des assurances.

● Du 4 juillet 1986 relatifs aux périodes d'ouverture de la pêche du samumon et de la pêche de la truite de mer durant l'année 1986.

UNE CIRCULAIRE

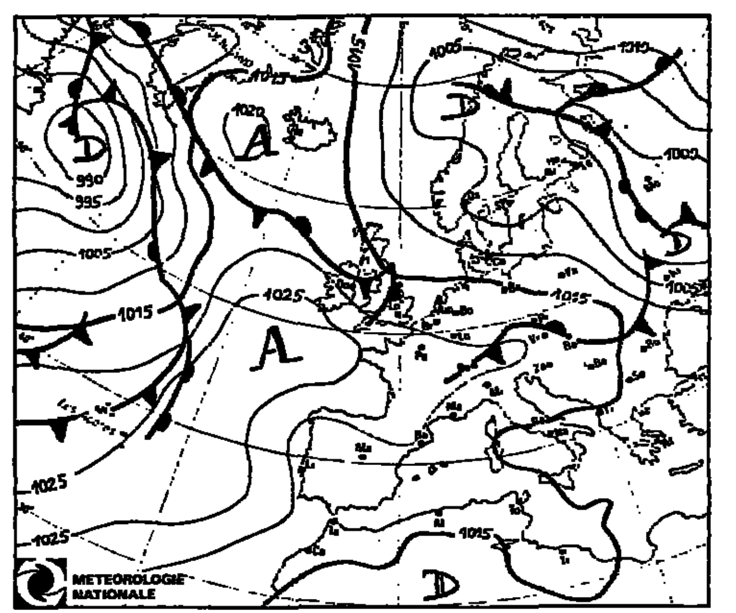
● Du 9 juin 1986 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

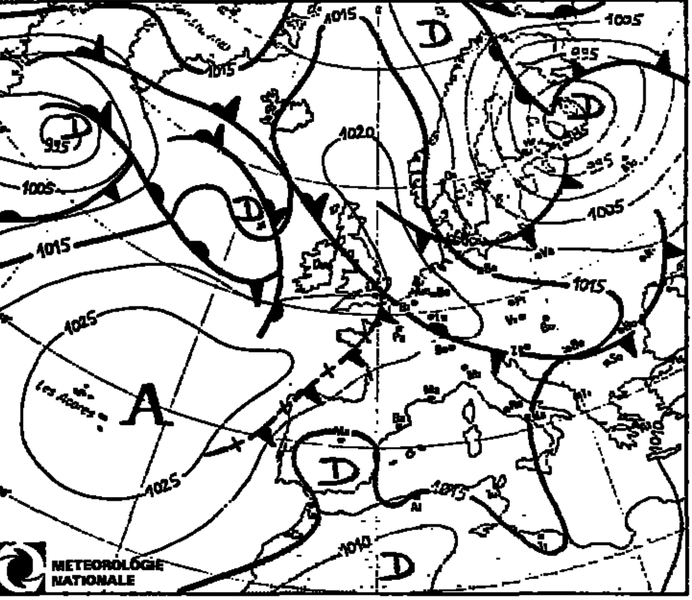


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 12 JUILLET A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 10 juillet à 0 heure et le dimanche 13 juillet à minuit.

Evolution générale

Le pays restera soumis pour quarante-huit heures encore à un flux faiblement perturbé de nord-ouest. Les systèmes, peu actifs, affecteront essentiellement les abords de la Manche, le Nord et le Nord-Est.

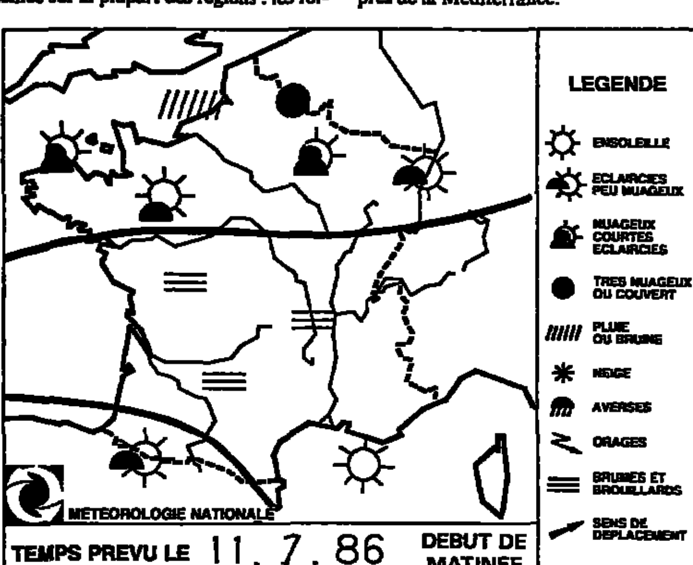
Quant aux régions plus méridionales, elles bénéficieront toujours d'un champ de pression élevé.

Evolution jusqu'à la fin de la semaine

Le flux de nord-ouest, faiblement perturbé, donnera des masses d'air frais et humide avec une évolution orageuse sur les régions du Sud dimanche.

Vendredi sera une journée bien ensoleillée sur la plupart des régions : les formations brumeuses du matin disparaîtront rapidement pour laisser place à un ciel peu nuageux. Seules les régions s'étendant de la Manche orientale à l'Alsace et au Jura feront exception avec un ciel souvent chargé, et quelques pluies passagères près des frontières du Nord-Est. Toutefois, des éclaircies se développeront progressivement par le nord-ouest en cours d'après-midi. Le vent soufflera modérément de secteur nord-ouest à nord sur l'ensemble de la France.

Quant aux températures, elles demeureront sans grand changement avec des minima de 8 à 12 degrés, de 17 à 19 degrés sur le littoral méditerranéen et des maxima de 18 à 23 degrés sur la moitié nord, de 23 à 25 degrés sur la moitié sud, et toujours 26 à 30 degrés près de la Méditerranée.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 9-7-1986 à 6 h TU et le 10-7-1986 à 6 h TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	26	15	S
BIARRITZ	21	13	S
BORDEAUX	25	12	S
BOURGES	24	11	S
BREST	19	11	C
CAEN	18	13	C
CHERBOURG	16	12	C
CLERMONT-FERR.	21	9	S
DIJON	22	10	C
GRENOBLE-St-M-H	22	10	S
LILLE	22	12	N
LIMOGES	21	12	S
LYON	22	12	S
MARSEILLE-MAR.	26	14	S
NANCY	21	13	C
NANTES	23	10	S
NICE	26	20	S
PARIS-MONTS.	21	12	N
PAU	22	11	S
PERPIGNAN	28	20	S
RENNES	21	10	C
ST-ÉTIENNE	22	10	S
STRASBOURG	22	14	C
TOURS	23	9	S
TOULOUSE	25	11	S
POINTE-A-P.	32	24	A

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	30	17	B
AMSTERDAM	19	13	C
ATHÈNES	30	22	S
BANGKOK	33	26	N
BARCELONE	28	19	N
BELGRADE	22	11	S
BERLIN	19	9	N
BRUXELLES	20	13	C
LE CAIRE	35	22	S
COPENHAGUE	19	9	A
DAKAR	31	26	N
DELHI	32	26	C
DJERBA	34	22	S
GENÈVE	21	10	S
HONGKONG	33	27	N
ISTANBUL	25	18	S
JÉRUSALEM	28	15	S
LISBONNE	27	14	C
LONDRES	21	14	P
LOS ANGELES	24	16	C
LUXEMBOURG	19	10	C
MADRID	35	18	S
MARRAKECH	39	25	N
MEXICO	21	12	P
MILAN	26	16	S
MONTRÉAL	28	13	S
MOSCOU	27	17	C
NAIROBI	24	11	S
NEW-YORK	29	24	A
OSLO	20	10	S
PALMA-DE-MAL.	32	17	S
PÉKIN	29	22	S
RIO-DE-JANEIRO	21	18	P
ROME	27	17	S
SINGAPOUR	30	27	A
STOCKHOLM	19	10	N
SYDNEY	15	9	S
TOKYO	28	22	A
TUNIS	33	22	S
VARSOVIE	20	9	N
VENISE	26	15	N
VIENNE	21	14	C

Temps observé le 10-7-1986 à 6 heures TU

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

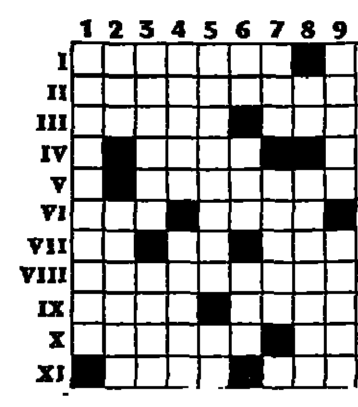
★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

INFORMATIONS «SERVICES»

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4266



HORIZONTALEMENT

I. Chose rare que l'on trouve cependant en légion. — II. Taillent en pièces la défense après la réduction d'un fort. — III. Chef de rayons aux petites galeries. Ne paie pas quand sa facture est trop lourde. — IV. Fait prendre de la bouteille. — V. Thalie et ses sœurs. — VI. N'est *bon que pour les méchants.* Ancienne métropole toltèque. — VII. Extrait d'opéra. Fin de participe. Personnel. — VIII. Tel un marin proche de *la quille et prêt à* mettre les voiles. — IX. A eux. Contrarier la bonne marche de l'instruction. — X. Histoire ancienne. Prononcé dans un souffle. — XI. Ses canaux arrosent la Terre. Ceux qu'ils décorent sont de brillants sujets.

VERTICALEMENT

1. Elle prend la mouche à la moindre prise de bec. — 2. Œuf dur. Sa question s'est posée il y a plus de deux siècles. — 3. Crosses évoquant de drôles de pistolets. Reste sur le carreau quand il est refroidi. — 4. Inspiratrice d'une coupe capillaire. Il est inhérent à la gloire. — 5. Jeter l'anathème. Préposition. — 6. Héros d'une résistible ascension. Qualifie un personnage paradoxalement éteint. A bon ou mauvais dos, selon le genre de transport. — 7. Agent de transmission. Il clarifie une situation ayant l'ombre pour perspective. — 8. Jumelles en nourrice. Son travail à peine commencé, il est déjà sur les genoux. — 9. Monde particulièrement brillant en soirée. Anciens attachés culturaux.

Solution du problème n° 4265

Horizontalement

I. Continent. — II. Osier. — III. Ut. Frappe. — IV. Réfléchi. — V. Ti. Octroi. — VI. Itinérant. — VII. Sec. Vis. — VIII. Agacer. — IX. Ne. Béret. — X. Eveil. Na ! — XI. Sellettes.

Verticalement

1. Courtisanes. — 2. Ostéite. Eve. — 3. Ni. Ica. El. — 4. Téflon. Il. — 5. Irrecevable. — 6. Actrice. — 7. Phraser. — 8. Pion. Rêne. — 9. Thé. Ite. Tas.

GUY BROUTY.

---

loterie nationale — TRANCHE N° 201 DU SUSPENSE

TIRAGE DU JEUDI 10 JUILLET 1986

LE NUMÉRO 2 3 2 4 8 1 — GAGNE LE LOT DE 1 000 000,00 F

LES BILLETS SE TERMINANT PAR 0 2 8 — GAGNENT 1 500,00 F

AVEC LE MÊME BILLET, PROCHAIN TIRAGE DEMAIN

RESULTATS COMPLETS N° 46 — LOTO SPORTIF

	NOMBRE DE JEUX GAGNANTS	RAPPORT PAR JEU GAGNANT (pour 5F)
16 bons résultats	—	—
15 bons résultats	20	82 265,00 F
14 bons résultats	350	4 700,00 F
13 bons résultats	3 480	472,00 F
Bons résultats aux "7 Numéros de la Chance"	982	424,00 F

Tirage des " 7 Numéros de la Chance " du Dimanche 6 Juillet 1986 : 4 5 6 8 9 15 16

SPECIAL PACTOLE 10.000.000F PROCHAIN LOTO SPORTIF

ADMISSIONS AUX AGRÉGATIONS

(par ordre alphabétique)

● **Sciences physiques, option chimie :**

Mmes et MM. : Frédéric Babou (19e), Jérôme Bibette (27e), Catherine Blid (32e), Hugues Bienaymé (6e), Stéphane Blain (11e), Patrick Bouchet (21e), Guy Bourleaux (15e), Guy Cornette (9e), Corinne Dupuy (19e), Florence Edard (23e), Martine Faidy (24e), Alain Favier (7e), Pierre-Emmanuel Frère (29e), Vincent Granier (18e), Sylvie Guibe (14e), Christophe Guir (5e), Christophe Iung (4e), Jean-Christophe Le Menn (21e), Luc Lenglet (1er), Luc Lépicier (25e), Dominique Lœuillet (3e), Eric Manoury (8e), Marie-Line Montagnac (25e *ex ae*), Patrick Pagis (30e), Laurent Pelsez (11e), Anne Pucheu (13e), Suzanne Quiblier (15e), Viviane Richard (31e), Jean-Marc Salières (17e), Marc Simon (10e), Véronique Thévenot (33e), Claudine Thieffry (2e), Valérie Trivaudey (28e).

● **Hébreu :**

Mlle Myriam Calvo.

● **Géographie :**

Mmes et MM. Thierry Agostini (16e), Philippe Allée (1er), François Arnal (4e), Pierre Bergel (14e), Marie-Pierre Cerveau (32e), Jean-Marc Charrondière (17e), Gérard Clément (30e), Claire Coumeff (13e), Philippe Cure (3e), Clotilde Druelle (23e *ex ae*), Christian Erb (23e *ex ae*), Thierry Faury (10e *ex ae*), Bernard Fritsch (6e), Guillaume Giroir (8e), Vincent Goueset (10e *ex ae*), Claude Grasland (5e), Dominique Humbert (21e), Patrick Jehan (20e), Thierry Lafitte (15e), Frédéric Landy (23e *ex ae*), Gabriel Lecorno (30e *ex ae*), Jean-Luc Letocart (29e), Christine Liefooghe (22e), Jérôme Monnet (9e), Christian Montes (2e), Brigitte Petiau (12e), Daniel Ricard (28e), Armand Riou (18e), Marc Robin (33e), Stéphane Rosière (26e), Anne Sgard (7e), Catherine Trouboul, née Pastor (27e), Jean-Luc Villemin (19e).

● **Langue et culture japonaises :**

M. Pascal Griolet (2e), Mme Chikako Thoyer-Imi.

● **Espagnol :**

Mmes et MM. : Jean-Pierre Alonso (10e), Sophie Andioc (28e), Florence Belmonte (34e), Bernard Bessière (11e), Maria Carmen Bienvenu, née Léra (14e), Michel-François Bourret (3e), Patricia Brachet (19e), Jean-François Carcelen (33e), Françoise Chéron (30e), Jean-Marie Chevais (1er), Mireille Cruces née Valager (23e *ex ae*), Nathalie Dartai (18e), Milagros Delorme née Torres (7e), Martine Diez Gracia née Naudi (35e), Marie Estripeaut-Bourjac (12e), Catherine Flepp née Lopez (17e), Eric José Fraj (31e), Brigitte François née François (29e), Eric Freysselinard (23e *ex ae*), Daniel Garcia (4e), Francis Gimenez (20e), Catalina Gosset née Pujol (8e), Sylvie Guibbert (22e), Annie Lagors née Gestin (21e), Claire Lagrange (15e), Hervé Le Corre (32e), Patrick Le Goyat (6e), Annick Macchi (2e), Monique Martinez (9e), Annick Masingue (5e), Elisabeth Pagnoux (27e), Françoise Prioul (13e), Marie Soledad Rodriguez (26e), Moulere Schmitt (25e), Françoise Tritlla (16e).

LE CARNET DU Monde

Naissances

— *Anne DELEPORTE*
et Serge LOUVEAU,
Pierre-Adrien et Margaux,

ont la joie d'annoncer la naissance, le 26 juin 1986, de

Oscar DELEPORTE-LOUVEAU.

3, rue de Venise,
75004 Paris.

— Augustin GILLOIRE
et Véronique MONOD

sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille,

Ina, Lucie, Eurydice,

le 11 mai 1986.

Chemin de l'Ibac,
06410 Biot.

Décès

— **Paul CHEVASSU**

nous a quittés le 8 juillet 1986, à l'âge de trente-neuf ans.

Ses amis se réuniront pour un dernier adieu, le vendredi 11 juillet, à 7 h 45, à l'hôpital de la Pitié, 22, rue Bruant, à Paris-13e.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons à l'Institut Pasteur.

1, avenue Le Nôtre,
92420 Vaucresson.

— M. Michel Herzog,
Mme Fabienne Golea
et sa fille, Elsa,
M. et Mme Jean Herzog,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Antoine GOLEA,
née Colette Herzog,
artiste lyrique,

leur mère, grand-mère, fille et parente, survenu le 6 juillet 1986, à Paris-15e, à l'âge de soixante-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 12 juillet, à 10 h 30, en l'église Saint-Léon (place du Cardinal-Amette, *à Paris-15e), où l'on se réunira.*

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, dans le caveau de famille.

— Mme Jean Piton,
ses enfants et petits-enfants,
Les docteurs André et Simone Piton,
Leurs parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean, Léon, Alexandre PITON,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
médecin honoraire de l'hôpital de Dole,
officier de l'ordre national du Mérite,
chevalier du Mérite social,
chevalier des Arts et Lettres,
président du conseil d'administration des Maisons de Pasteur,
membre de l'Académie des sciences arts et belles lettres de Besançon,
de la Société d'émulation du Jura
et de la Société d'histoire de la médecine,

le 4 juillet 1986, à son domicile.
Les obsèques ont eu lieu le lundi 7 juillet, en la basilique Notre-Dame de Dole (Jura).

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue Mont-Roland,
39100 Dole.

— M. et Mme Alex Pressouyre,
M. et Mme André Mespoulhe
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès, le 4 juillet 1986, de

Maurice PRESSOUYRE,
inspecteur central honoraire des PTT,
ancien conseiller municipal de Paris,
ancien conseiller général de la Seine,
ancien maire adjoint
du quatorzième arrondissement de Paris,
et qui fut l'un des fondateurs
puis secrétaire général
du premier PSU, en 1948,
médaillé de la Résistance.

Les obsèques ont eu lieu le 7 juillet, à Comiac (Lot), dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Dieupental, 82170 Grisolles.
46130 Bretenoux.

— M. et Mme Emile Sabouraud,
Mme Cécile de Brunhoff,
Mme Brigitte Sabouraud,
Le docteur et Mme Olivier Sabouraud,
Nicolas, Frédéric, Emmanuelle, Véronique Sabouraud,
Nathalie Banas, Patrice Chasseriau,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Raimond-Jacques SABOURAUD,

survenu le 6 juillet 1986, à Rennes.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, le 10 juillet, au cimetière de Chaville (92).

Paris. Rennes.

— La SCPA Jean Schwab-David Bouaziz-Michel Cornaire-Jean-Jacques Maynard,
Et ses collaborateurs,

ont le regret de faire part du décès de

Me Jean-Arnold SCHWAB,
avocat au barreau de Fontainebleau,
ancien bâtonnier,
membre du barreau de Londres,
chevalier de la Légion d'honneur,
membre de l'ordre
de l'Empire britannique,
ancien prisonnier de guerre,

survenu le 8 juillet 1986.

L'inhumation aura lieu le vendredi 11 juillet, à 16 heures, au cimetière de Fontainebleau.

72, rue Saint-Merry,
77300 Fontainebleau.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— On nous prie d'annoncer le décès, dans sa quatre-vingt-dixième année, de

M. Pierre SIMET,
vice-président honoraire
de l'Association des mutilés
des yeux de guerre,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,

survenu à Paris, le 8 juillet 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 11 juillet, à 14 heures, en l'église du Saint-Esprit, 186, avenue Daumesnil, à Paris-12e.

De la part de
Mlle Eva Simet,
sa sœur,
Des familles Simet, Gâches et Flamens,
Ses amis Krebs et Fournier.

— Mme Jean-Marie Terrin,

M. Maurice Terrin,
M. et Mme Pierre Terrin,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Augustin Terrin,
Mme Paul Muletier,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Marie TERRIN,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
président d'honneur
des chantiers navals de La Ciotat,
président d'honneur
de la Société provençale
des ateliers Terrin,

survenu à Paris, le 5 juillet 1986, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 9 juillet, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

— Que tous ceux et toutes celles qui ont connu et aimé

Suzanne CRÉMIEUX

aient une pensée pour elle en ce dixième anniversaire de sa mort.

Communications diverses

— M. Ould Horomtallah a soutenu, à l'université Paris-II, un doctorat d'Etat en droit criminel (mention très honorable), *le 27 juin 1986.*

— Mardi 8 juillet, à 14 h 30, à l'université Paris-X, M. Menouer Mustapha a soutenu la thèse de doctorat d'Etat (mention honorable), sur le sujet : « Dirigeants d'entreprises publiques. Droit comparé France-Algérie. »

---

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES
1	271	tous signes	F. 400
	771	tous signes	400
	8 041	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	01 361	vierge	50 000
		autres signes	5 000
2	872	tous signes	400
	4 492	balance	10 000
		autres signes	1 000
	9 722	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	3 192	poissons	12 000
		autres signes	1 200
	7 132	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	28 412	cancer	50 000
		autres signes	5 000
3	283	tous signes	400
	3 823	lion	10 000
		autres signes	1 000
	2 813	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	06 383	balance	50 000
		autres signes	5 000
4	034	tous signes	400
	0 654	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	4 334	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	6 414	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	64 534	poissons	50 000
		autres signes	5 000
	11 024	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
	26 234	bélier	50 000
		autres signes	5 000
5	3 165	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	6 285	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	8 005	cancer	10 000
		autres signes	1 000
5	0 855	vierge	F. 12 000
		autres signes	1 200
	08 625	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
	08 745	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
	27 865	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
6	16	tous signes	200
	46	tous signes	200
	9 786	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	8 256	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
7	27	tous signes	200
	0 567	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	3 767	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	10 107	taureau	50 000
		autres signes	5 000
	24 627	lion	50 200
		autres signes	5 200
	28 657	lion	4 000 000
		autres signes	126 000
8	668	tous signes	400
	4 988	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	29 088	verseau	50 000
		autres signes	5 000
9	3 489	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	8 709	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	2 899	balance	12 000
		autres signes	1 200
0	7 620	lion	12 000
		autres signes	1 200
	7 590	verseau	12 000
		autres signes	1 200

TOUS LES BILLETS NE BÉNÉFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : TAUREAU — SCORPION — VERSEAU — GAGNENT 100,00 F

LOTO N° 28 TIRAGE DU MERCREDI 9 JUILLET 1986 : 11 22 27 36 43 48 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE : 2

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 16 ET SAMEDI 19 JUILLET 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI.

TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE — TIRAGE DU MERCREDI 9 JUILLET 1986 — 86 — 59

---

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

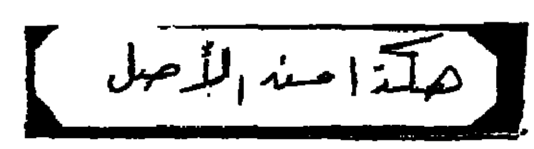
Le numéro 636465 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille : 036465, 136465, 236465, 336465, 436465, 536465, 736465 — gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
606465	630465	636065	636405	636460	15 000,00 F
616465	631465	636165	636415	636461	
626465	632465	636265	636425	636462	
646465	633465	636365	636435	636463	
656465	634465	636565	636445	636464	
666465	635465	636665	636455	636466	
676465	637465	636765	636475	636467	
686465	638465	636865	636485	636468	
696465	639465	636965	636495	636469	

Tous les billets se terminant par	gagnent
6465	5 000,00 F
465	1 000,00 F
65	200,00 F
5	100,00 F

TACOTAC — TIRAGE DU MERCREDI 9 JUILLET 1986 — 86 — 60



Le Monde
DES LIVRES

Georges Dumézil savant détective

Voilà soixante ans qu'il mène l'enquête sur les mythes de ce monde. Alors que sortent en librairie deux de ses ouvrages, «Apostrophes» lui consacrera une émission spéciale le vendredi 18 juillet

IMAGINEZ une intrigue policière qui livrerait d'emblée aux lecteurs tous les éléments nécessaires et suffisants à la solution de l'énigme. Le dossier ne cacherait rien qui ne soit connu de l'enquêteur : fiches signalétiques des personnages, leurs rôles successifs, les actions qu'ils déclenchent, les situations multiples qui se dérouleront dans de nombreux paysages distribués dans le temps et dans l'espace. Enfin, les alliances et les tensions provoquées par la dynamique des faits décrits avec la même minutie, le tout annoté en précisant la provenance des sources. Cette masse de documents sous les yeux, vous vous essayez à agencer les filières, à éclairer les situations et les mobiles de l'action.

L'œuvre monumentale de Georges Dumézil, qui traverse toutes les provinces du monde indo-européen, a ainsi des allures de vaste enquête aux énigmes innombrables. Dans ces milliers de pages, chaque détail est pris en compte, autant que l'architecture où il vient s'inscrire : *Loki*, un volume d'à peine deux cent cinquante pages, en est un des fleurons. Et Claude Lévi-Strauss, en recevant son auteur à l'Académie française, n'a pas hésité à considérer ce livre comme le *Discours de la méthode* dumézilienne.

Alerte comme le dieu scandinave qui porte son nom, *Loki* est un ouvrage tout en chicanes, à lire comme on joue au puzzle. Livre donc à l'image des tactiques de ce dieu rusé auquel Dumézil vient de consacrer une troisième élaboration, puisqu'une première forme de ce livre a paru en 1948, une seconde édition en 1958 en allemand, avant celle-ci aujourd'hui.


GASTAUD/SIPA

Georges Dumézil : face à d'innombrables énigmes.

Du masculin au féminin

Perfide, toujours là où on ne l'attend pas, rendant des services aux dieux tout en se jouant d'eux, Loki, à l'intelligence redoutable et au savoir intempérant, finira pris à son propre piège. Toujours en marge, c'est un dieu sans lieu, ni culte, ni fonction précise. Aérien, il est aussi rapide que le vent et le feu, avec lesquels il a des affinités. On le retrouve à des moments-clés dans les stratégies de la vieille mythologie nordique. Et sous des formes diverses, puisque ce dieu, à la sexualité ambivalente, passe du masculin au féminin, ou se métamorphose en animal.

C'est à une ruse sordide qu'il recourt dans un épisode crucial qui mènera à la fin de ce monde, au «crépuscule des dieux». En effet, pour tuer par procuration le fils d'Odinn, le beau Baldr, il se sert d'un aveugle, Hödr, le frère de la victime, qui ne sera donc que le *meurtrier par la main.* Comment ? En lui mettant entre les mains un rameau de gui, l'unique arme à laquelle Baldr n'était pas invulnérable. Puni par les dieux, c'est finalement en saumon que Loki, capturé, mourra après avoir été supplicié, pris dans les rets de ce filet que sa ruse inventa jadis.

Les folkloristes et autres philologues ont longtemps voulu voir dans ce Loki si déconcertant une figure récente, en partie influencée par le Satan du christianisme qui aborde le nord de l'Europe aux environs de l'an mil. Dumézil, lançant ses filets, met en place un vaste réseau comparatif où les récits des derniers descendants des Scythes dont parle Hérodote, les Ossètes du Caucase (mais aussi leurs voisins Tchétchènes, Ingouches, etc.), viendront relayer le Mahabharata pour prouver, documents à l'appui, qu'un même type de personnages se retrouve ici et là, dans des fonctions comparables – à Loki correspondra Syrdon dans le Caucase, et Duryodhana dans le Mahabharata.

MAURICE OLENDER.

(Lire la suite page 21.)



Gabriel Culioli, une mémoire corse

Un siècle durant, la passion de la « terre des seigneurs » : une leçon d'identité

WALTER BENJAMIN n'était pas corse, mais juif, et vivait sans espoir de repli sur une terre unique, encore moins sur une île, rétif aux espaces limités et normés. Un jour de 1940, il loua l'usage du passé afin « *de devenir maître d'un souvenir tel qu'il brille à l'instant d'un péril* ». C'était juste avant qu'il ne se suicide pour éviter l'innommable. S'efforçant au désespoir lucide, il brisait méthodiquement le mythe du progrès pour ébaucher un usage subversif du passé, une quête de l'espérance dans la tradition.

Gabriel Xavier Culioli est corse, et pourtant Benjamin n'est pas loin. Le livre qu'il nous offre – actuel best-seller dans l'île – est un monument d'humanité. Par-delà son apparence – la chronique d'un siècle de la vie d'une famille corse, la sienne, les Culioli de Chéra, dans l'Alta Rocca, au-dessus de Bonifacio, – c'est de cette quête essentielle qu'il relève : une souvenance, comme l'on dirait une romance de la mémoire, un travail du souvenir, un apprentissage de la nostalgie qui ne serait pas une fuite mais une façon d'affronter le présent.

Cela commença, bien sûr, par un dialogue. Jeune Corse expatrié, vivant à Paris les causes sans frontières de l'après-68, Gabriel Culioli s'en vient, au mitan des années 70, chercher une identité. A Chéra, où il s'abrite en de rituels aller et retour, son grand-père Dominique, homme d'habitude et d'ordre, s'était appliqué à écrire ses souvenirs. Par la grâce de l'impétuosité du petit-fils, ce qui n'aurait dû être qu'un testament, une butte témoin d'hier, devint une confrontation, un va-et-vient entre passé et présent. Gabriel relit, interroge Dominique, se promène avec lui pour forcer ses silences, bouscule les Mémoires calligraphiés en cherchant aussi l'histoire orale.

La fidélité n'est pas l'imitation. Aussi, son grand-père disparu, Gabriel Culioli ne s'est pas contenté des cahiers reçus en héritage. Refusant la monographie folklorique ou l'ethnologie froide, il décide de mêler toutes les approches. Historien sur les faits, romancier dans les dialogues, il se livre avec bonheur au plaisir de la langue. De cet heureux mariage de la rigueur et de l'émotion résulte un « *Cheval d'orgueil* » corse qui serait aussi un grand roman populaire, une somme qui ne dépareillerait pas la célèbre collection « Terre humaine » mais nous rappelle aussi les « Contes et légendes » de notre enfance.

Mélanges

Cependant, cette histoire foisonnante, récit alerte où se croisent sorciers et curés, policiers et politiciens, bandits et amoureux, n'idéalise pas la Corse. Culioli sait vivre avec l'ambiguïté. Les clans y sont montrés dans leur décadence, l'insularité dans son impuissance, lieux de solidarité et d'enfermement. Sans cesse, comme à tâtons, dans cette ombre qui côtoie le soleil, Culioli cherche l'avenir sous la débâcle du passé, l'identité dans la réminiscence. Comme tant d'autres jeunes Corses, le nationalisme ne le laisse pas indifférent. Mais, là encore, son approche est subtile, toute de clair-obscur : certes séduit, mais « *trop attaché à la richesse des mélanges* », un pied dedans, un pied dehors.

Culioli aime les identités qui ouvrent, communiquent, transmettent. Il sait que, du repli proclamé, naît parfois la haine absolue. Aussi la référence à Benjamin n'était-elle pas innocente, comme le lecteur s'en apercevra à la fin du livre. Culioli ? Un Corse qui regarde vers la mer tout en sachant que le voyage ne vaut que par le retour.

EDWY PLENEL.

★ **LA TERRE DES SEIGNEURS, de Gabriel Xavier Culioli. Lieu commun, 377 p., 120 F.**

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Les Intellectuels en France, de Pascal Ory et Jean-François Sirinelli

Après les batailles

LES « intellos » ! L'abréviation se généralise depuis quelque temps, avec la nuance de condescendance amusée qui s'attache à l'expression d'« aristos ». Serait-ce le signe que nos intellectuels, nouveaux ci-devant, ont perdu de leur pouvoir ? Silencieux ou pas, le fait est qu'on les écoute moins, hors de leur savoir strict. Les grand enjeux et l'esprit suiviste se faisant rares, les maîtres à penser plient boutique. Le temps est venu de parler d'eux comme d'autres citoyens, sans ironie exagérée ni révérence excessive.

Le livre de Pascal Ory et Jean-François Sirinelli n'apprend rien de fracassant ; il relève du manuel scolaire, plus que de l'essai pointu. Mais il rompt avec tout ce qui s'est écrit sur la question depuis trente ans. Enfin des intellectuels qui parlent de la tribu sans régler des comptes avec des adversaires ou avec eux-mêmes, affranchis des vieilles invectives, des soucis d'hégémonie et des modes. Au terme d'un siècle de batailles rangées, la génération d'après 68, dont on pouvait redouter de nouvelles dérives, donne un bel exemple d'équilibre et de sérénité, bref : une leçon d'histoire.

LES experts n'hésitent plus sur la date de naissance du concept même d'intellectuel. Tout a commencé avec l'affaire Dreyfus, le *J'accuse* de Zola en janvier 1898, les répliques de Clemenceau et de Barrès. Née sous le signe de la protestation et de la polémique, la notion en gardera les marques ; tantôt monopolisée – « nous, le parti de l'intelligence ! », tantôt abandonnée au contradicteur par démagogie anti-intellectualiste.

Peu de mots suscitent par eux-mêmes, aussi spontanément, le grabuge. Des querelles qui sentent la brouille familiale. Les protagonistes sont le plus souvent d'anciens amis ou de futurs réconciliés. Les débats sur les faits ou les principes sont traversés d'effets psychologiques sur le mode de l'affection trahie.

Témoins, les rapports entre Barrès et Blum, tels que ce dernier les évoque dans ses *Souvenirs sur l'affaire*. Blum va voir Barrès à Neuilly, dans l'espoir de le faire signer en faveur de Dreyfus. Barrès reconnaît s'être « mépris » sur l'attitude du capitaine, lors de la dégradation. La « scélératesse » qu'il dénonçait dans *le Journal* était peut-être un stoïcisme de « martyr ». Mais il demande à « réfléchir encore ». Pas longtemps : dans le « doute », il écoutera l'« instinct national ». Loin de s'indigner, Blum s'imagine que Barrès n'a pas choisi sans un « pénible débat ». Et le sentiment qu'il en conçoit est d'admiration peinée, d'« abattement amer ». L'histoire des intellectuels français peut se lire, tout au long, comme une chronique sentimentale !

CE qui n'exclut pas des logistiques de guerre civile. Le recrutement des divers « camps » s'opère selon des réseaux subtils – université, presse, artistes, – et variant selon les conjonctures, selon les causes. Ory et Sirinelli explorent, pour le début du siècle, le cadastre qu'ont dressé Hamon et Rotmann pour les « *intellocrates* » des années 80. La Rue d'Ulm n'est pas l'école des Chartes, etc. Les *médias* sont déterminants, bien avant de porter ce nom pompeux. Les salons mondains préfigurent les émissions télévisées d'aujourd'hui.

On peut être des privilégiés de l'intelligence et manquer de sagesse, comme de nuances. Peu de groupes sociaux s'affrontent de façon aussi tranchée, sectaire, interdisant le compromis. A l'origine, l'intelligentsia se partage entre universalistes défenseurs des valeurs républicaines et paladins de la nation. Comme elle s'autoproclame, cette coupure se retrouve quels que soient les litiges. A titre d'illustrations, Ory et Sirinelli rappellent certains itinéraires symptomatiques ou paradoxaux comme ceux de Daniel Halévy, Péguy ou de vedettes universitaires : Gréard, Liard, Lavisse.

La première guerre mondiale a un effet inverse de la seconde. Au lieu d'aviver la guéguerre des esprits, elle l'apaise ; moins au nom de l'« union sacrée », qu'au nom de l'hécatombe subie ensemble. La césure est alors entre les va-t'en-guerre comme Barrès, surnommé le « rossignol du carnage » par Romain Rolland, et, dans l'esprit de ce dernier, de Barbusse, les internationalistes écœurés par la boucherie, rêvant d'entente « au-dessus de la mêlée ».

L'ESPRIT de révolte qu'ont suscité les tranchées ne tarde pas à se scinder en deux courants adverses : les pré-fascistes, pour qui les régimes totalitaires alentour deviendront le seul remède à un parlementarisme dévalué ; et les pacifistes, communistes, surréalistes, etc.

Ory et Sirinelli analysent avec finesse et pittoresque les liens entre l'Ecole normale et le radicalisme à la Herriot, les combats de rues du quartier Latin, le rôle de creuset et de référence joué par l'Action française, au moins jusqu'à la condamnation pontificale de 1926.

(Lire la suite page 21.)



LES LIVRES DE L'ÉTÉ

SELECTION

Jeunesse

Les lecteurs de demain, on les prend au berceau. Ou presque. De plus en plus, chez tous les éditeurs de jeunesse, se multiplie et se diversifie la production pour les plus petits : contes, mais aussi histoire, sciences, documentaires, etc.

Comprendre le monde qui vous entoure avant même de savoir lire, telle est la ligne. Ensuite viendront, pour toutes les gammes d'âge, des livres qui suivent des modes : jeux de rôles, écologie, histoire. Sans oublier le roman...

Beaux livres d'images

Il est difficile de choisir, parmi l'énorme production de qualité des livres d'images (et de texte). En voilà une douzaine tout en couleurs et cartonnés, des meilleurs dessinateurs : l'amitié de l'Eléphant et du Méchant Bébé, deux goinfres de taille différente vus par Raymond Briggs ; Marcel le Champion, le grand singe aux couleurs éclatantes et superbement dessiné qui pleure au cinéma et qu'on prend pour une mauviette ; Petite Poule et l'appétissante volaille que guigne Renard « le poulicier » dans le graphisme proliférant et somptueux de Steven Kellogg ; *Une cabane pour Annie*, la méchante blague que mitonnent les deux petits cochons Suzie et Alfred pour ne pas jouer avec la nouvelle voisine ; les drôles de bulles de James Stevenson pour amuser ces enfants en vacances qui *« ne savent pas quoi faire »* et qui *« détestent s'ennuyer »*, ou bien ce petit chef-d'œuvre de l'absurde qu'a réussi Ralph Steadman avec *C'est mon papa !*

Les auteurs français se distinguent : Pef joue à la maman avec son clown de bois et de chiffon, *Pistache* ; Michel Gay vous fait passer



Marcel le Champion.

une nuit en voiture, bloqué dans les embouteillages avec *Papa Vroum* ; Charles Barat propose, comme Polanski, une « superproduction » de pirates : ceux-ci ont décidé de noyer la maîtresse d'école... Martine Delerm met en douces images rêveuses les évasions immobiles de Camille, qui ne va jamais jusqu'au bout du jardin. Georges Lemoine crée de superbes visions de désert et de bédouins, avec *Leïla*, qui ira au-delà des limites pour retrouver Slimane, son frère préféré...

■ *L'Eléphant et le Méchant Bébé*, par Elfrida Vipont et Raymond Briggs. Album 26,5 X 21 cm. Flammarion, 32 p., 59 F.

■ *Marcel le Champion*, par Anthony Browne. Album 22,5 × 22,5 cm. Flammarion, 32 p. 60 F.

■ *Petite Poule*, par Steven Kellogg. Album 22,5 X 29 cm. Ecole des loisirs, 32 p., 60 F.

■ Suzie et Alfred, dans *Une cabane pour Annie*, par Helen Craig. Album 23,5 × 23,5 cm. Centurion, 28 p., 54 F.

■ *On ne sait pas quoi faire !* par James Stevenson. Album 25,5 × 21 cm. Ecole des loisirs, 32 p., 58 F.

■ *C'est mon papa !* par Ralph Steadman. Album 20,5X23,5 cm. Aubier/Flammarion, 28 p., 60 F.

■ *Pistache*, par Christian Poslianec et Pef. Album 19 × 20 cm. Sorbier, 28 p., 48 F.

■ *Papa Vroum*, par Michel Gay. Album 21,5 × 28 cm. Ecole des loisirs, 36 p., 60 F.

■ *Quoi de neuf chez les pirates ?* par Henriette Bichonnier et Charles Barat. Album 22 × 26 cm. Grasset-Jeunesse, 24 p., 59 F.

■ *Les Jardins de Camille*, par Martine Delerm. Album 17,5 × 24 cm. Ipomée, 28 p., 55 F.

■ *Leïla*, par Sue Alexander et Georges Lemoine. Album 21 × 28 cm. Centurion, 36 p., 80 F.

Comprendre le corps.

Regarder la nature

La passion des enfants pour la nature et les animaux coïncidant avec la mode écologique incite les éditeurs à publier des ouvrages particulièrement réussis.

Pour se promener dans la nature en comprenant ce qui s'y passe grâce à des agrandissements clairement dessinés et des activités amusantes et passionnantes, observer, reconnaître, expérimenter :

■ *« Explorons la nature »*. Huit volumes sont parus : *le Pré et le Champ, le Jardin, le Bois, le Bord de mer, l'Arbre, l'Etang et la Rivière, la Lande et la Montagne, la Haie.* Albums cartonnés, couleur, 18 × 24 cm. Edilig, 44 p., 44 F. (A partir de sept ans.)

⁂

Des professionnels racontent concrètement leur métier en emmenant une bande d'enfants sur les lieux de leur travail. Très belles photographies pour amoureux de la nature.

■ *Le garde-forestier raconte la forêt, Le fermier raconte la campagne*, par Ingrid Nijkerk. Cartonnés, 23 × 27 cm. Casterman, 48 p., 60 F chacun. (A partir de huit ans.)

■ « La Ferme de Sylvain » : *Blés d'hiver et de printemps, la Vie dans la haie, Naissances dans la porcherie, Des veaux dans l'étable, le Vieux Pommier, Du côté de la mare.* Photographies en couleurs d'Eric Hansen. Albums souples, 20 × 25 cm. Epigones, 32 p., 32 F. (Pour lecteurs débutants.)

⁂

Que se passe-t-il près du tronc du vieil arbre qui fut frappé par la foudre ? Derrière le bûcheron apparaissent la grenouille, le perce-oreille, les fourmis, l'ours, les champignons. Superbes peintures d'écorces et de fleurs.

■ *Notre ami l'arbre*, par Natalia Romanova et G. Spirin. Traduit du russe. Album, 23 × 20,5 cm. Sorbier, 32 p., 64 F.

Tout comprendre à cinq ans

On peut être scientifique sans savoir qu'on fait de la science. Cette collection créée avec des enfants de l'école nouvelle d'Antony, explique simplement des choses difficiles et incite à des expériences. Excellent pour développer la curiosité des petits.

■ « Comprendre le corps » : *les Mouvements du corps, la Circulation du sang, la Respiration* ; « Comprendre la physique » : *L'air chaud qui bouge, les Equilibres, le Moteur à réaction*, par Marima Faivre d'Acier et Ulrik Hvass. Album cartonné, 15 × 13 cm. Centurion Jeunesse, 32 p., 25 F. six titres parus. (A lire ensemble.)

L'essentiel pour l'enfant est de partir à la découverte de ce qui l'entoure et de développer son sens de l'observation. Deux enfants se préparent pour un pique-nique, mais le temps change. Que disent les nuages ? Deux enfants se demandent comment on va dans l'espace...

■ « Graines des soleils » : *Ciel gris, ciel bleu, Bondir jusqu'aux étoiles.* Album souple, 20 × 25 cm, joliment illustré. Epigones, 32 p., 39 F, deux titres parus. (A partir de cinq ans. Pour lecteurs débutants.)

⁂

Une véritable encyclopédie en format de poche basé sur une documentation solide et illustrée avec minutie pour expliquer des sujets aussi différents que le chocolat, le papier, la pomme de terre, les Esquimaux, les Indiens d'Amérique, le Japon, le cochon, etc. Une excellente base pleine de connaissances et de goût.

■ « Découverte Benjamin ». Derniers titres : *l'Oiseau et son nid, les Pompiers, le Ciel, le Soleil et le Jour, l'Histoire de la naissance, Veaux, vaches, taureaux, zébus...* (trente-cinq titres). Cartonné, 11 × 17,5 cm. Gallimard, 40 p., 27 F. (A partir de cinq ans).

⁂

Il est possible d'initier l'enfant aux notions abstraites dès son plus jeune âge. Lui expliquer, par exemple, avec de telles illustrations, les quatre saisons, les cinq sens, les quatre éléments, les quatre âges de la vie. Derniers volumes parus : *la Ville, la Montagne, la Campagne, la Mer.*

■ *Bibliothèque des tout-petits.* — Par Maria Rius et Josep Maria Parramon. Traduit de l'espagnol. Album souple 21 × 21 cm. Bordas, 32 p., 29 F chaque volume. (De trois à cinq ans.)

⁂

Pour avoir même tout petit un anniversaire bilingue, une nouvelle série qui donne aux très jeunes un vocabulaire de base en anglais et en images.

■ *Un anniversaire surprise (A Birthday Surprise).* — Par Maria Deru et Paule Alen. Album 23×24,5 cm. Gautier-Languereau, 32 p. ; 42 F. (A partir de cinq ans.)

⁂

On n'a besoin d'aucun matériel pour faire des pliages en papier. Voilà donc le livre idéal pour les vacances à ne pas oublier dans sa valise pour construire aux petits, selon sa dextérité et son application, le cygne, l'éléphant, la grenouille ou un masque de diable... Un jeu qui est aussi un art.

■ *Origami. Pliages en papier pour grands et petits.* Album souple en couleurs 21 × 26 cm. Fleurus, 96 p. 75 F.

Pourquoi ?

Quand les petits enfants grandissent et commencent à poser des questions sur les événements marquants et les accidents de la vie, ils éprouvent aussi le besoin d'exprimer leurs sentiments et leurs craintes. *Pourquoi les gens sont-ils différents ? Pourquoi papa est-il parti ? Pourquoi Jérôme a-t-il une nouvelle famille ? Pourquoi doit-on faire attention ? Pourquoi grand-papa ne revient-il pas ? Pourquoi faut-il parfois dire non ?*

Une collection intelligente, adaptée de l'anglais par des psychothérapeutes, bien faite pour aider les parents à répondre à leurs enfants, à dialoguer avec eux, à les informer, à les rassurer.

■ Collection *« Dis-moi pourquoi... »*. Edition française établie avec François Monneron. Album cartonné 20 × 24 cm. Deux coqs d'or, 32 p., 29 F. (A partir de cinq ans. A lire avec les parents.)

NICOLE ZAND.

Science-Fiction

KEVIN O'DONNELL, *Ora : cle.* — Drôle, plein de santé, un livre sur la société informatique. Une des meilleures surprises de ces derniers mois (traduit de l'américain par Jacques Polonis, Laffont, 396 p., 95 F).

WILLIAM GIBSON, *Neuromancien.* — Par l'un des « cyberpunks » de la nouvelle science-fiction américaine, le premier vrai *thriller* informatique. Brillant et hallucinant (traduit de l'américain par Jean Bonnefoy, La Découverte, 300 p., 85 F).

PIERRE STOLZE, *Marilyn Monroe et les Samouraïs du Père Noël.* — Un roman d'aventures délirant et drôle qui fait passer une bouffée d'air frais dans la science-fiction française (J'ai Lu, 382 p., 23 F).

RICHARD CANAL, *la Malédiction de l'éphémère.* — Un premier roman bien mené, à lire d'une seule traite avant qu'il ne soit trop tard (La Découverte, 180 P., 65 F).

ROBERT SHECKLEY, *les Erreurs de Joenes.* — Une des meilleures rééditions de la saison par le trop rare Robert Sheckley, maître ès idées tordues (traduit de l'américain par Marcel Battin, Presses-Pocket, 224 p.).

JACQUES BARBÉRI, *Kosmokrim.* — Dix nouvelles d'un auteur rigoureusement à part, dix textes-univers sulfureux, splendides et puissants (Denoël, 188 p., 30,50 F).

JOËL HOUSSIN, *les Vautours.* — Violent et prenant, le dernier livre de Houssin, qui a obtenu pour ce roman le Grand Prix de la science-fiction française (Fleuve noir, 348 p., 24,50 F).

RUDY RUCKER, *Maître de l'espace et du temps.* — La logique folle et implacable d'un spécialiste des mathématiques passé maître dans l'art de la dérision grinçante (traduit de l'américain par Jean Bonnefoy, Denoël, 224 p., 39 F).

PIERRE K. REY, *Univers 86.* — Cette anthologie, dont Rey est le maître-d'œuvre, est l'indispensable panorama annuel de tout ce qui bouge dans la science-fiction française et anglo-saxonne. A déguster soigneusement (J'ai Lu, 382 p., 23 F).

RAPHAËL ALOYSIUS LAFFERTY, *Annales de Klepsis.* — Le retour sur la scène française de l'auteur le plus surprenant et le plus doué de la nouvelle science-fiction américaine (traduit de l'américain par Emmanuel Jouanne, Denoël, 254 p., 42 F).

EMMANUEL JOUANNE.

• DERNIÈRES LIVRAISONS

ART

● Francisco Pacheco : *l'Art de la peinture.* Ce traité d'esthétique, paru en 1649, est *« une chronique de la vie artistique à Séville »*. L'auteur, artiste et penseur humaniste, s'interroge sur la peinture de son temps et tente de dégager une nouvelle vision de l'art. Présenté et traduit de l'espagnol par Lauriane Fallay d'Este. (Klincksieck, 277 p., 130 F.)

HISTOIRE

● Henry George Fischer : *l'Ecriture et l'art de l'Egypte ancienne.* Ces *« quatre leçons sur la paléographie et l'épigraphie pharaoniques »* de l'égyptologue américain Henry George Fischer, prononcées au Collège de France en 1981, proposent une nouvelle lecture des formes d'expression écrite de l'Egypte ancienne. De nombreux schémas et photographies enrichissent cet ouvrage. Préface de Jean Leclant. (PUF, 253 p., 150 F.)

● Michel Goubet et Paul Debauges : *Histoire de la Résistance. Haute-Garonne. « Respectivement historien et témoin »*, les auteurs analysent de manière détaillée l'originalité de la Résistance toulousaine sous l'Occupation. Ils soulignent notamment le caractère composite des maquis de Haute-Garonne, où se côtoyaient des combattants d'origine et de conviction diverses qui *« se sont intégrés de façon exemplaire dans la Résistance française »*. (Ed. Milan, 9, rue des Gestes, 31000 Toulouse. 250 p., 98 F.)

HISTOIRE LITTÉRAIRE

● Louis Marquèze-Pouey : *le Mouvement décadent en France.* Verlaine, Mallarmé, Laforgue... n'ont pas échappé en leur temps aux anathèmes dont les accablaient leurs détracteurs. Pour l'auteur, le mouvement décadent — ni *« puéril »* ni *« extravagant »* — est *« la manifestation première d'une esthétique résolument moderne »*. (PUF, 294 p., 135 F.)

● *Littérature et politique dans l'Europe du XIXe siècle.* Composé en hommage à la mémoire de Jean-René Derré, professeur à Lyon-II, ce recueil d'articles étudie les rapports entre mouvements littéraires et idéologies politiques, principalement en France et en Allemagne. (Presses universitaires de Lyon, 390 p., 150 F.)

● Andres Bello : *Naissance d'une pensée latino-américaine.* Né sur le continent américain et avec le siècle des Lumières, Andres Bello (1781-1865) fut le *« symbole de l'esprit de son temps »*. Ses activités littéraires et politiques sont évoquées à travers différents textes, choisis par François Delprat et Paul Verdevoye, et traduits par Christiane Pierre. (Editions caribéennes, Unesco, 304 p., 136 F.)

SOCIÉTÉ

● Claude Pasteur : *les Femmes à bicyclette à la Belle Epoque.* A l'aide d'extraits de presse et de textes littéraires de l'époque, l'auteur expose — non sans humour — les polémiques passionnées autour de cette *« révolution dans les mœurs »*. (Editions France-Empire, 260 p., 75 F.)

● François Charles : *la Génération défroquée.* L'auteur a été prêtre dix ans, puis *« s'est éloigné »*. Au-delà de son histoire, c'est d'un *« véritable phénomène de génération »* que traite ce livre : la spiritualité chrétienne *« atteinte de plein fouet par l'idéal de bonheur des années 60 »*. La postface de Danièle Hervieu-Léger, sociologue, fait le point sur cette *« question délicate, presque taboue »*. (Cerf, 152 p., 75 F.)

ROMANS HISTORIQUES

Dynasties, amours, décadence

Michel Peyramaure, Jean Diwo, Pierre Ripert : trois romanciers habiles à mêler leurs personnages au fracas de l'histoire.

LES orgies de la décadence (antique), les amours et les terreurs (révolutionnaires), les sombres rebondissements des querelles dynastiques (à toutes les époques), sont plus que jamais les filons du roman historique.

En guise de décadence, Michel Peyramaure propose un beau morceau de bravoure avec *la Porte noire*, sous-titré « Le dernier jour de Rome », livre qui n'est pas sans rappeler les réminiscences latines, drôles et poignantes, de Puck lutin de la colline, contées par Rudyard Kipling.

Pourquoi le dernier jour ? Parce que nous sommes en 476 après Jésus-Christ, que les Barbares arrivent de partout pour achever cet empire moribond, déposer son simulacre d'empereur, assaillir Trèves, ultime îlot fidèle à l'idée de Rome, Rome défendue par d'autres Barbares qui se prennent – à raison – pour les derniers Romains.

« Pour la quatrième fois en deux siècles, cette cité, la plus riche et la plus belle de la Gaule, va être prise et détruite, et ce qui restait de sa splendeur passée détruite à jamais... » Placé sur l'étroite faille qui sépare un monde qui naît d'un monde qui meurt, ce roman est aussi le récit d'une amitié agitée entre le conteur, Eudoxe, et le tribun colérique Probus, dit Gros Cul, chef de l'armée impériale – ou ce qu'il en reste, – adorateur de Mithra et victime vociférante d'hémorroïdes géantes.

Que fait-on quand tout ce qu'on a aimé va cesser d'exister ? On saisit, comme Eudoxe, le vieux médecin baroudeur, l'instant qui passe, on bat le rappel des souvenirs, on observe avec le même intérêt amis, ennemis, maîtresses, cet échantillon restreint et coloré d'humanité entassé dans la citadelle cernée – dans cette porte noire où s'engouffreront bientôt les Francs de Clovis, amorçant le premier et obscur épisode du feuilleton à rebondissements multiples plus tard nommé Moyen Age.

Treize siècles ont passé. La Porte noire a perdu sa valeur de symbole, mais d'autres lieux sont devenus lourds d'histoire, lieux non nécessairement glorieux ou sanglants quand ils sont, comme le faubourg Saint-Antoine, le théâtre de l'ingéniosité humaine ; théâtre, ou plutôt temple du meuble, dont les grands prêtres s'appellent Boulle, Oeben ou Riesener, créateurs de ce qu'on appelle aujourd'hui communément le style Louis XV et le style Louis XVI.

Le Lit d'acajou, de Jean Diwo, qui fait suite à ses *Dames du faubourg* (1), est l'histoire romancée des quelques familles d'artisans illustres qui ont fait ce quartier de Paris. Ce deuxième volume couvre les périodes de la Révolution, du Directoire, du Consulat et de l'Empire, ainsi que le début de la Restauration. Pour la France, ces mots désignent autant d'étapes douloureuses ; pour l'Europe, ils signifient défaites, destructions, revanche... Pour les artisans du faubourg, ils expriment d'abord une manière nouvelle de concevoir le mobilier, suivant la mode antique et les esquisses de David, inspirée des trésors volés par Bonaparte... Le bourgeois relaie le noble, le lit néo-romain supplante le secrétaire à cylindre. Gageons que Diwo ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Il a encore un bon siècle et demi de chronique mobilière à couvrir.


CAGNAT.

Une héritière bordelaise

Quittons les meubles pour le vin, les forges, le tissage – et surtout l'argent. Aliénor d'Autise est l'unique héritière d'une grande fortune bordelaise. A peine extirpée du couvent, elle épouse Louis Morin, des Forges et Tissages réunis, encore plus riche qu'elle. Mariage provoqué, arrangé, par un homme étrange, grand financier solitaire que l'on surnomme le Chanoine. Louis est sombre, mystique, renfermé... Aliénor est belle, intelligente, sensuelle... Leur mariage est un échec. D'autant qu'Aliénor donne deux filles à Louis, qui attend un héritier mâle. Cela n'évoque-t-il rien ?

Partant du principe – souvent vérifié par Sophocle, Shakespeare, Corneille et quelques autres – que les grands de ce monde font de beaux sujets de tragédies, Pierre Ripert recrée dans ses *Magnifiques*, avec une superbe maestria, les amours, les conquêtes, les drames qui ont jalonné la vie d'Aliénor d'Aquitaine, femme de deux rois – Louis VII de France puis Henri II de Normandie et d'Angleterre, – mère de Richard Cœur de Lion et de Jean sans Terre... Tout cela transposé au vingtième siècle.

L'idée de transformer ces souverains médiévaux en dirigeants d'empires industriels contemporains était réjouissante. La réalisation l'est plus encore. Ripert a su éviter les dangers d'une plate transposition, en insérant ces drames dynastiques dans une trame contemporaine : la guerre de 14, le traité de Versailles, les grèves de 36, les congés payés, les nationalisations, la dernière guerre, les grandes mutations industrielles, les conflits d'intérêts entre nations... Rien n'est escamoté, tout pèse – grandeur oblige – sur le destin public et privé de ces curieux monarques, attachants et révoltants, orgueilleux et sournois.

Louis, roi timoré, ne réussit pas à comprendre les bouleversements de son temps, et son royaume en pâtit... Henri, financier bostonien et producteur hollywoodien, perd par sa trop grande brutalité les acquis dus à son audace. Aliénor, survivante du trio, incarnera seule la continuité historique et financière. Moyen Age et modernisme : deux tranches d'histoire – et de quelle histoire ! – pour le prix d'une !

ALEXIS LECAYE.

★ **LA PORTE NOIRE, de Michel Peyramaure, Laffont, 309 p., 85 F.**

★ **LE LIT D'ACAJOU, de Jean Diwo, Denoël, 502 p., 104 F.**

★ **LES MAGNIFIQUES, de Pierre Ripert, Olivier Orban, 386 p., 95 F.**

(1) Denoël.

L'ambition des Malouins

LE *Temps des Carbec* est la suite, aussi réussie, de *Ces Messieurs de Saint-Malo*, grand succès romanesque en 1983 (1). A trois ans de distance, on aurait pu craindre d'avoir oublié tant de personnages propulsés aux quatre coins du monde au fur et à mesure de la grande aventure malouine du dix-septième siècle, entée sur la Compagnie des Indes. Pas du tout. Il suffit de quelques rappels habilement distribués par l'auteur, dans les trente premières pages, pour que nous refassions amitié avec eux.

Voici donc à nouveau sur la scène « la Comtesse Clacla », ex-marchande de marée, Jean-Marie Carbec dont le père, modeste marchand de chandelles, avait parié sur l'avenir lorsqu'il avait mis tout son pauvre avoir dans trois actions de la Compagnie récemment créée. Et voici Marie-Léone, sa jeune femme, et l'ami Biniac, et Louis de Kerelen, qui va bientôt se compromettre dans le complot breton contre le régent. Aussi grouillant de personnages que le premier, aussi fertile en rebondissements romanesques sur un fond historique parfaitement exact, ce roman-ci montre à l'œuvre les Malouins de la seconde et de la troisième génération.

En 1715, l'or est dans les caves, amassé par les « Messieurs » de Saint-Malo, partis de rien, grimpés à l'assaut de la fortune avec le courage et l'audace pour seules armes. Face à la mer, ils ont bâti d'orgueilleux hôtels de granit et, devenus armateurs, ils ont déjà, certains du moins, lavé leur roture en achetant des titres.

« Paraître »

Aux héritiers, il faudra encore du courage, mais surtout de la sagacité pour louvoyer dans une époque où les fortunes s'échafaudent et s'effondrent dans un éclair, quand la concurrence est partout sur les mers, à l'heure où les trafics interlopes ont remplacé la course et où, sans cesse, il faut réajuster le tir pour que prospère le négoce.

L'intelligence, le flair, l'opiniâtreté indispensable pour s'ancrer mieux dans une société en pleine mutation, la famille Carbec en est bien pourvue. Jean-Marie mort, sa jeune veuve reprend fièrement la barre, les yeux fixés dans les directions indiquées par son mari, avec dans l'esprit cette devise : *« Pour parvenir, il est nécessaire de paraître. »* De ses trois fils, elle fera un juge-consul à Nantes, devenu centre des affaires, un conseiller d'Etat, un capitaine aux Indes sous les ordres de Dupleix. Sa fille, toute seule, trace son chemin d'ambition : adolescente, elle prend au filet un barbon de bon lignage, qui ainsi redorera son blason.

Le « temps des Carbec » est venu, celui de tout petits-bourgeois qui ont accédé à la grande bourgeoisie marchande, su assurer leurs acquis financiers et sociaux par de solides alliances, se sont installés dans les parlements, imitent, avec les puissants moyens dont ils disposent, une noblesse qui leur sert encore de référence et qu'ils se préparent tout doucement à remplacer.

G. GUITARD-AUVISTE.

★ **LE TEMPS DES CARBEC, de Bernard Simiot, Albin Michel, 515 p., 98 F.**

(1) Albin Michel.

● HISTOIRE

QUESTIONS SUR LE NAZISME

Quand le Führer voulait s'entendre avec les Anglais

Un professeur de Tel-Aviv met en lumière tous les aspects de la politique étrangère nazie.

LA politique extérieure de l'Allemagne nazie semble un sujet familier. Pourtant l'on manquait d'une étude d'ensemble en français, prenant en compte l'historiographie étrangère récente. Cette lacune vient d'être heureusement comblée par Charles Bloch, professeur à l'université de Tel-Aviv et à celle de Paris-X.

Dans le gros ouvrage, abondamment illustré, qu'il publie aujourd'hui sous le titre *le III[e] Reich et le monde*, Ch. Bloch fait le point à la fois de ses propres recherches et de la nombreuse historiographie allemande et anglo-américaine de ces dernières années. Synthèse savante donc, mais dépourvue d'érudition inutile, l'auteur s'attachant moins au récit des événements qu'à l'analyse approfondie des mobiles, des intentions, des jeux d'influence qui ont commandé les prises de décision.

La politique extérieure nazie s'inscrit-elle dans la tradition nationaliste allemande ou marque-t-elle une rupture ? A l'intérieur de la période nazie, y a-t-il continuité ou rupture à partir de 1938 ? Dans ces débats où depuis des décennies s'affrontent les historiens, Ch. Bloch prend parti pour la continuité : même volonté de puissance, même soif d'expansion impérialiste. Pourtant, lorsque l'auteur parle ensuite de la volonté de conquérir un espace vital *« à base biologique raciale »*, ne reconnaît-il pas à l'idéologie nazie une certaine spécificité ?

La « ligne Goering »

Au-delà des sinuosités de parcours voulues par les circonstances, la politique de Hitler est commandée par quelques idées-forces dont il ne démord pas et qu'il entend réaliser par étapes successives, l'étape ultime étant un affrontement, jugé inévitable, avec les Etats-Unis, pour imposer un ordre mondial reposant sur quatre empires : l'Eurafrique allemande, l'Empire britannique, l'Amérique, l'Asie orientale japonaise.

Qui décide de la politique étrangère ? Le parti nazi, l'armée, le grand capital, les élites traditionnelles, ne pèsent guère dans les grandes décisions, à la fois parce que Hitler joue de leurs rivalités et que sa grande popularité contraint ceux qui ne sont pas de son avis à s'incliner. En revanche, le Führer subit l'influence de certaines personnalités, mais ces influences jouent dans des sens divers. Un des mérites de l'ouvrage est de souligner que le « modèle » d'Etat totalitaire n'a rien de monolithique : des groupes rivaux, aux conceptions différentes, se disputent l'oreille de Hitler ; à chaque instant on voit s'opposer notamment la « ligne Goering » et la « ligne Ribbentrop ».

D'emblée, la préparation à la guerre commande la politique nazie, notamment sur le plan économique et sur le plan psychologique.

Une des lignes maîtresses de l'ouvrage, c'est l'importance du facteur britannique (Hitler se préoccupe peu des réactions de la France, car il estime que depuis 1936-1938 elle a cessé de compter comme puissance et ne fait qu'emboîter le pas de l'Angleterre). Dans un premier temps, le Führer est persuadé qu'il peut préparer la conquête du continent en accord avec l'Angleterre, laquelle resterait maîtresse des mers. Puis, se rendant compte qu'elle n'acceptera pas une domination allemande sur l'Europe, il adopte, pour l'y contraindre, une stratégie d'intimidation : c'est dans cette perspective qu'il faut interpréter notamment l'alliance avec l'Italie et avec le Japon, puis le pacte germano-soviétique. Mais cette stratégie méconnaît complètement le caractère anglais et conduit, malgré les efforts du « parti de la paix » qui a Goering pour tête de file, à la guerre avec l'Angleterre que Hitler voulait éviter. Ensuite, le Führer s'efforce d'amener la Grande-Bretagne à se prêter à une entente globale avec l'Allemagne victorieuse (la « bataille d'Angleterre », puis les opérations en Méditerranée sont des moyens de pression dans cette perspective).

L'alliance difficile avec le Japon

Autre aspect que l'ouvrage met en lumière, la difficile entente avec le Japon, l'Allemagne pendant longtemps privilégiant les relations avec la Chine et voulant ménager les positions anglaises en Extrême-Orient. Le pacte anti-Komintern n'instaure aucune coopération, ni même de concertation. La carte japonaise prend de l'importance seulement lorsque monte la tension avec les Etats-Unis.

Toutefois, Hitler souhaite retarder le plus longtemps possible l'épreuve de force (il faut d'abord liquider la Russie, développer la puissance navale et les positions du Reich dans les continents extra-européens) ; il s'efforce donc de ménager les Etats-Unis et de retenir le Japon d'attaquer prématurément, mais celui-ci va finalement lui forcer la main. Entre l'Allemagne et le Japon, aucune stratégie globale pour une conduite commune de la guerre, mais des différends d'ordre économique, des divergences quant aux objectifs : toujours à la poursuite d'une entente avec l'Angleterre, Hitler ne veut pas que le Japon reprenne en Asie l'héritage de l'Empire britannique, il ne soutient que mollement le nationalisme arabe et refuse d'encourager le nationalisme indien.

L'ouvrage se termine par l'étude des plans de paix et sondages émanant des divers groupes de l'opposition. Au total donc, par la précision et l'acuité de ses analyses, par les nombreuses vues neuves qu'il apporte, un important livre de référence.

PIERRE GUILLEN.

★ **LE III[e] REICH ET LE MONDE, de Charles Bloch, Imprimerie nationale, 545 p.**

Max Weber précurseur de Hitler ?

Les idées politiques du penseur allemand devant le tribunal de l'histoire.

PRÉSENTANT la traduction française de son ouvrage sur Max Weber — qui paraît plus de vingt ans après la sortie du livre en Allemagne — Wolfgang Mommsen explique ce qui l'avait conduit à entreprendre ce travail. Il appartient à la génération d'historiens allemands sur laquelle *« la rééducation* (d'après 1945) *avait laissé sa marque... Ils se livrèrent à une évaluation critique de l'histoire allemande récente et entreprirent de la réécrire dans une perspective libérale* (...) ». Aussi, une réflexion s'imposait sur Max Weber, ce penseur politique dont se réclame couramment le libéralisme allemand.

C'est surtout dans ses premiers travaux — publiés avant 1900 — que Weber apparaît non seulement comme un théoricien de la politique, mais comme un penseur programmatique. Partant des conclusions d'une enquête sur les ouvriers agricoles en Prusse-Orientale — dont on trouvera prochainement une traduction dans la revue *Actes de la recherche en sciences sociales*, — il avait développé une analyse des classes dirigeantes et des changements indispensables pour redonner un élan au libéralisme bourgeois que l'autoritarisme de Bismarck avait mené à la ruine.

Des « partis-machines »

Cette enquête montrait qu'à l'essor industriel et urbain des parties occidentales du Reich s'opposait une crise agricole du Nord-Est prussien. Or l'aristocratie terrienne prussienne contrôlait la bureaucratie et l'armée, et faisait tout pour maintenir ses privilèges. Avec son autoritarisme, cette classe déclinante empêchait le développement économique et politique du pays. De plus, la politique intolérante de Bismarck envers l'Eglise catholique et le mouvement ouvrier avait miné, tout au long des années 1880, la crédibilité du mouvement libéral-national qui l'avait porté au pouvoir. Après la désintégration de ce mouvement au début des années 1890, on vit se développer deux partis de masse, social-démocrate et catholique, qui, selon Weber, manquaient de dirigeants capables d'assumer la direction de la nation.

Aussi donnait-il à la bourgeoisie de nouveaux buts, dans un programme qui liait la parlementarisation du régime à une politique extérieure de conquêtes coloniales, la première étant, aux yeux de Weber, une condition préalable à la seconde. Plus de la moitié du livre de Mommsen traite des idées qu'exprime Weber durant cette période.

On comprend le désarroi qu'a provoqué cette étude parmi des historiens à la recherche d'un héritage intellectuel sur lequel ils auraient pu bâtir l'Allemagne d'après-guerre. Car l'ouvrage de Mommsen montre que Weber avait favorisé les structures démocratiques au nom d'une politique extérieure impérialiste. Considéré comme le précurseur d'une Allemagne libérale, n'avait-il pas également préparé le terrain à l'expansionnisme allemand ? Cette interrogation semble particulièrement justifiée par ses prises de position sur la Constitution de la République de Weimar.

Dès 1916, Weber critiquait la politique de guerre et revendiquait des réformes constitutionnelles. Or ces propositions procédaient moins de convictions démocratiques ou républicaines bien ancrées que d'une réflexion sur les formes politiques les mieux adaptées à un Etat-nation moderne dans la compétition internationale. Weber souhaitait un affrontement entre *« partis-machines »*, favorisant la sélection de chefs charismatiques qui puissent imposer leur volonté à la bureaucratie omniprésente. Ce « présidentialisme » plébiscitaire ne présente-t-il pas *« des traits autoritaires sur lesquels il est impossible de se méprendre »* ? Wolfgang Mommsen conclut que la pensée de Weber, elle aussi, a pu *« inciter mentalement le peuple allemand à l'acclamation d'un chef, donc d'Adolf Hitler »*.

MICHAEL POLLAK.

★ **MAX WEBER ET LA POLITIQUE ALLEMANDE, de Wolfgang Mommsen, traduit de l'allemand par Jean Amsler, Delphine Bechtel, Marie-Thérèse Croy et Catherine Sauvat, PUF, 548 p., 350 F.**

Comment cela fut-il possible ?

Martin Broszat et Karl Dietrich Bracher « expliquent » le III[e] Reich.

L'ÉNORME bibliographie consacrée au Reich hitlérien est orientée selon deux axes d'interprétation : pour les « intentionnalistes », Hitler a constamment réalisé ce qu'il avait voulu au départ. Sa volonté propre a manipulé l'événement jusqu'au moment où l'événement l'a emporté ; pour les « fonctionnalistes », Hitler a assumé le rôle de Führer qui était la clé de voûte du système bureaucratique nazi. Il donnait une inspiration, non un mouvement.

Les premiers expliquent le Reich hitlérien en accordant à l'homme la prééminence sur les structures, et les seconds décrivent la toute-puissance quasi mécanique de ces mêmes structures.



Keitel, Goering, Hitler, Bormann : l'Etat nazi avait ses clans.

Cette opposition n'a guère eu d'échos en France, d'où le grand intérêt des deux « pavés » consacrés à la description du III[e] Reich et publiés en français une quinzaine d'années après leur sortie en Allemagne. Martin Broszat et Karl Dietrich Bracher, aujourd'hui grands historiens, étaient adolescents à la fin de la guerre, et la question : « Comment *cela fut-il possible ?* » n'était pas pour eux un problème abstrait. *Cela*, c'était l'insertion de Hitler dans le destin allemand, sa manipulation du destin européen et les massacres qui en furent la conséquence.

Martin Broszat est « fonctionnaliste ». Dans son livre, il analyse les structures de pouvoir et les modifications, les conflits surgissant à tous les niveaux de l'Etat et de la société. Une fracture : 1937-1938. Jusqu'alors, le national-socialisme est *« plus un décor qu'une dimension substantielle, plus une forme qu'un contenu »* ; il habille *« une ligne traditionnelle de type national-allemand ou pangermaniste »*. Ensuite, les succès internationaux remportés par Hitler l'encouragent à évincer les éléments conservateurs au profit du parti national-socialiste. Il agit sous la poussée de celui-ci. Son mythe, son rôle de légitimation et d'arbitrage, dépassent sa personne et ses choix : *« Le despotisme du Führer était le résultat de la loi mécanique interne du national-socialisme. »*

Condamné à perpétuer son mythe

L'abandon de toute rationalité, le recours de plus en plus fréquent à la violence, découlent des premiers échecs. *« L'effet Hitler »* déborde la *« réalité de sa personne »*. Il était condamné à perpétuer son mythe hors de toute norme politique, en renforçant les doses, comme pour un stupéfiant. Ce faisant, il se détruisait, jusqu'à l'instant où la fin du mythe, dans l'abri de la chancellerie, signifia sa fin comme personne.

A Bracher comme à Broszat, ce qui échappe, ce sont les composantes pathologiques. L'historien, par définition, n'en tient pas compte, puisqu'il fait les comptes du saisissable, de l'explicable, de l'évident, du manifeste. L'« intentionnaliste » Bracher, en inscrivant la dictature allemande dans une plus longue durée que celle de la carrière politique d'Hitler, compose une « histoire globale » *du totalitarisme en Allemagne*, sous sa forme la plus aiguë. Alfred Grosser, grâce à qui l'éditeur Privat a assumé la charge méritoire de cette traduction, estime, lui, qu'il ne s'agit pas d'un récit, mais d'une description *« à tous les niveaux de la réalité »*.

L'un et l'autre historien sont très clairs sur la place de la persécution des juifs dans l'évolution du III[e] Reich. Ne tendent-ils pas à l'assimiler à la persécution générale des adversaires du national-socialisme ? Ici, un autre point de vue s'est renforcé depuis que leurs ouvrages ont été composés, celui qu'a exprimé Saül Friedländer : *« L'antisémitisme et la politique antijuive du III[e] Reich donnent (...) au nazisme une dimension nouvelle qui défie les comparaisons. Le « fascisme » tombe comme concept suffisant et le « totalitarisme » aussi ; les interprétations marxistes ou freudiennes trouvent là leurs limites évidentes... Si l'on admet que le rapport au problème juif fut le centre, l'essence même du système, une bonne partie des exposés communs perdent leur cohérence. »*

Karl Dietrich Bracher consacre ses derniers chapitres à la continuité du national-socialisme. Ils sont marqués par la problématique de la fin des années 60, un peu dépassés parfois, sauf les pages sur le cas Speer, d'une lucidité implacable quant à la naïve « objectivité » des techniciens en proie au nationalisme.

JACQUES NOBÉCOURT.

★ **LA DICTATURE ALLEMANDE. NAISSANCE, STRUCTURE ET CONSÉQUENCES DU NATIONAL-SOCIALISME, de Karl Dietrich Bracher, traduit par Frank Straschitz, Bibliothèque historique Privat, 681 p., 198 F.**

★ **L'ETAT HITLÉRIEN. L'ORIGINE ET L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES DU TROISIÈME REICH, de Martin Broszat, traduit par Patrice Moreau, Fayard, 625 p., 190 F.**

La fascinante Rahel Varnhagen racontée par Hannah Arendt

DURANT vingt-cinq ans, de 1933 à 1958, Hannah Arendt conserve dans un tiroir le manuscrit, les notes et les dossiers de ce travail sur Rahel Varnhagen. Elle l'avait accompli avant de quitter Berlin, dans les premiers mois du pouvoir nazi, et de devenir américaine, *sans jamais cesser d'être* une philosophe allemande.

Cette biographie surprendra le lecteur français, qui serait enclin à tenir Hannah Arendt pour une stricte théoricienne de la politologie. Rahel Varnhagen était, *selon sa biographie, « un esprit spontané, original et sans préjugés, la plus brillante et la plus intéressante des hôtesses juives »*, dans le Berlin du début du dix-neuvième siècle. Dans son salon se rencontraient des *aristocrates éclairés*, des intellectuels bourgeois, des comédiens ; l'unique condition pour y accéder était de posséder *« une personnalité unique qui rendait également possible un commerce et une intimité sans limites »*.

C'était le cas même de Rahel, qui, sans être laide, n'était pas belle, sans être pauvre, n'était pas riche. Sa réussite mondaine et intellectuelle ne se discutait pas ; elle polarisait les intelligences, elle faisait germer les talents, mais ses prétendants successifs, prussien, autrichien, espagnol, prenaient peur. Elle finit par épouser, à quarante-trois ans, *l'écrivain* Varnhagen von Ense qui se fit son dévot, et publia toute sa correspondance après sa mort.

Les fantômes de l'Allemagne

La jeune Hannah Arendt, dans les années où elle tentait de guérir de son amour pour Heidegger et travaillait avec Jaspers, entreprit le dépouillement des papiers concernant *Rahel* Varnhagen, laissés à la Bibliothèque nationale de Prusse et aujourd'hui disparus. *Ce qu'elle en a tiré est* très éloigné d'une étude historique au sens courant : c'est une très longue méditation sur les conditions et finalement les impasses de l'assimilation. Les textes de Rahel et leur commentaire par *Hannah Arendt* démasquent le camouflage et jalonnent la torturante exécration de la judaïté, jusqu'à son acceptation dans les années de vieillesse et la transmission à Henri Heine de la rébellion qu'il proclamera.

Entre ces pages marchent tous les fantômes que Hannah Arendt a côtoyés dans l'Allemagne *de Weimar et dont elle* prend un difficile congé, avant l'exil. Cette biographie d'une autre a les dimensions d'une autobiographie très frémissante, *quoique implicite, en même* temps qu'elle accumule le terreau d'où surgira la suite de l'œuvre. Plus peut-être que ceux de Rahel, c'est la voix, l'anxiété, la jeunesse aussi et le tourment de vivre de Hannah Arendt qui éclatent dans les lettres dont elle a composé un choix en seconde partie.

« L'avenir ne vient pas à notre rencontre, n'est pas devant nous, mais nous déferle de dernière sur la tête. » Comment ne pas trouver dans cette phrase de Rahel aussi bien une inspiration pour la philosophie politique qui la choisit au moment de quitter *son pays, qu'un cri et un soupir* de la femme encore marquée par une passion ?

J. N.

★ **RAHEL VARNHAGEN, LA VIE D'UNE JUIVE ALLEMANDE A L'ÉPOQUE DU ROMANTISME, de Hannah Arendt, traduction d'Henri Plard, éditions Tierce, 382 p., 135 F.**

— **La revue *Études phénoménologiques* a récemment publié un numéro spécial sur Hannah Arendt. On y trouve un texte inédit de celle-ci : *Travail, Œuvre, Action* ; (Éd. Ousia, Bruxelles. *Diffusion* : *librairie philosophique* J. Vrin, 6, place de la Sorbonne, 75005 Paris).**

Comment cela fut-il possible ?





● ESSAIS

Georges Dumézil répare une « erreur judiciaire »

Homme d'armes, de lettres et d'aventures, le colonel de Polier fut un pionnier de l'orientalisme : longtemps méprisé, le voici enfin réhabilité.

AUCUNE œuvre n'est aussi familière à l'Inde, passée ou présente, que le *Mahâbhârata*, la « Grande (Geste) des Bhârata ». Littérature, bas-reliefs des temples, théâtre, et aujourd'hui cinéma, bandes dessinées et imagerie populaire ne cessent de se référer aux aventures et aux exploits des cinq frères Pândava, de leur épouse Draupadî et de leur divin allié Krishna.

Cette épopée-fleuve commence à être connue du public français. La mise en scène des épisodes centraux par Peter Brook, la traduction de fragments choisis et présentés par Madeleine Biardeau (1) y ont largement contribué.

Grand connaisseur du texte, Georges Dumézil (2) a entrepris de rééditer le plus ancien résumé qui en ait été publié en langue française. Le projet peut paraître curieux. Il se révèle judicieux, et même émouvant, quand on découvre qu'il s'agit de réhabiliter un travail calomnié et la mémoire d'un pionnier... Il y a juste trente ans que Georges Dumézil s'était promis, à Upsal, de réparer cette *« erreur judiciaire »*.

L'œuvre en question, éditée à Paris en 1809, s'intitule *la Mythologie des indous, (sic)*. *« travaillée*, dit le sous-titre, *par Mme la Chanoinesse de Polier sur des manuscrits authentiques rapportées de l'Inde par feu M. le colonel de Polier, membre de la Société asiatique de Calcutta »*. Cinq chapitres y sont consacrés à un long et agréable résumé du *Mahâbhârata*. Homme d'armes et de lettres tout ensemble, le colonel de Polier avait scrupuleusement recueilli cet abrégé de l'épopée, dans les années 1770-1780, auprès d'un lettré indien, Ramtchund (Râmacandra), qui fut également une source d'informations pour William Jones, l'un des pères de l'indianisme.

Du faste à la ruine

Or ce témoignage a été ignoré et négligé. Les grandes bibliothèques indianistes, rappelle Georges Dumézil, ne le possèdent pas. Pis : il a été méprisé. L'érudit allemand Adolf Holtsman junior le décrit en 1895 comme un document de quelques pages. Même le beau livre de Raymond Schwab, *la Renaissance orientale* (Payot, 1950), en retraçant l'histoire des découvertes de la philologie occidentale, reconduit les mêmes préjugés.

On pourra désormais juger sur pièces. Ce sont bien trois cents pages, dans l'ensemble exactes et fort lisibles, qui nous sont restituées. Il appartiendra aux spécialistes d'explorer les variantes mineures des récits habituels, dont Georges Dumézil esquisse un tableau.

S'il y a là matière à recherches érudites, la biographie du colonel de Polier fournirait plutôt la trame d'un roman haut en couleur. Quel étonnant personnage on devine ! Né à Lausanne d'une famille de huguenots français chassés par la révocation de l'Edit de Nantes, il s'embarque pour l'Inde en 1757. Il y arrive l'année suivante. Il a juste dix-sept ans, et y restera trois décennies à servir les Anglais commes les rajahs, passant plusieurs fois du faste à la ruine. Entre deux expéditions militaires, il cherche à s'instruire aux meilleures sources des croyances indiennes. Il fait parvenir au British Museum le texte des Veda. Ce qui ne l'empêche pas d'entretenir un harem, et de mener grand train, entouré d'esclaves...

A son retour, il acquiert une propriété dans les environs de Lausanne pour y installer tous les enfants de ses favorites, et sa cousine chanoinesse qui se pique d'orientalisme. Amoureux d'une jeune femme, il se convertit à la monogamie, la cinquantaine passée, et s'établit en 1792 dans un domaine proche d'Avignon. Les temps sont troubles. Sa table ouverte et sa fortune voyante lui valent d'être assassiné à coups de sabre et de fusil par une troupe de brigands.

A défaut d'épopée, la vie de ce pionnier oublié est à elle seule roman.

ROGER-POL DROIT

★ LE MAHABHARATA ET LE BHAGAVAT DU COLONEL DE POLIER, présenté par Georges Dumézil, Gallimard, 334 p., 90 F.

(1) Editions GF.
(2) Voir notamment *Mythe et épopée*, t. I, p. 33-257 (Gallimard, 1968).

Le supplément Radio-Télévision-Communication du *Monde*, daté 13-14 juillet, publiera un long entretien entre Georges Dumézil et Roger-Pol Droit.

Savant détective

(Suite de la page 17.)

Lisant ces démonstrations vigoureuses et pleines d'humour, on suivrait volontiers Dumézil lorsqu'il affirme que la méthode comparative est *« la forme que revêt naturellement, dans les sciences humaines, la méthode expérimentale »*.

Loki, le dieu fourbe à l'intelligence bariolée, est un livre qu'on lira ou relira. Car c'est aussi un traité sur quelques formes de l'intelligence humaine, toujours si complexe et ambivalente. Il y est question de la pensée curieuse et hâtive, de la réflexion lente et profonde, du recueillement ou de l'impulsion, sans oublier les formes de l'inconstance, de l'intrigue et du mensonge. D'autres manières d'être encore, le persiflage, la vulnérabilité, la vanité, sont autant d'aspects décortiqués par un savant qui, depuis plus d'un demi-siècle, tient la plume en multipliant ses savoirs.

MAURICE OLENDER.

★ LOKI, de Georges Dumézil, Flammarion, 261 p., 148 F.

– Signalons qu'un « Dialogue entre Georges Dumézil et Michel Foucault » vient de paraître dans les *Actes de la recherche en sciences sociales, n°61*.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Après les batailles

(Suite de la page 17.)

Ensuite, viennent les clivages mieux connus du mouvement antifasciste, du Front populaire. Nouvelle redistribution des cartes à propos de Munich ; et c'est la radicalisation des positions initiales, face à la défaite.

LES sanctions intervenues à la Libération étaient à la mesure du retentissement donné aux faits et gestes de la cléricature. *« A-t-on bien fait d'arrêter Sacha Guitry ? »* Oui, ont répondu 56 % des Français, parmi lesquels, forcément, des « fans » de *Faisons un rêve !*

Le débat de principe sur la responsabilité du clerc n'est pas près de se clore. Plus on revendique pour lui le droit à l'erreur et à l'impunité, plus il compte pour du beurre et cultive gaiment l'inconséquence. N'importe quel commissaire de police parisien, en cela plus malin que les dirigeants soviétiques, sait qu'en laissant Sartre dire ce qu'il veut devant les usines ou sous les fenêtres du CNPF on affaiblit d'autant le poids de ses propos.

Aux remous de l'après-guerre succède la guerre froide (1947-1956) avec, d'un côté, les compagnons de route d'un Parti communiste assiégé et, de l'autre, une droite intellectuelle en train de se reconstituer, selon son habitude, sous le drapeau de l'apolitisme – fiction que ne tarderont pas à faire voler en éclat les guerres coloniales.

Les affrontements entre intellectuels prendront alors le tour aigu d'une guérilla entre porteurs de valises et amis de plastiqueurs. Dans le courant des jours, la bataille se limite plus paisiblement à des pétitions, lesquelles battent tous les records, entre 1958 et 1969 : 488 manifestes recensés dans les seules colonnes du *Monde*, qui, il est vrai, les attire. Sartre, on s'en doutait, arrive en tête de la « race des signeurs », avec 91 pétitions, suivi de Laurent Schwartz (77), Simone de Beauvoir (72), J.-M. Domenach (69)...

SANS se départir de leur flegme et en évitant l'auto-dénigrement qui a souvent saisi leurs contemporains, Ory et Sirinelli prolongent leur étude jusqu'à l'actualité immédiate : décrochage général par rapport au marxisme, montée de l'intérêt pour des auteurs moins politisés (Lévi-Strauss, Barthes, Lacan, Foucault), curiosité pour le sujet et l'histoire remplacée par l'attention au fonctionnement et aux non-dits du langage, etc. Les valeurs d'hédonisme et de différence l'emportent sur celles de frugalité et d'appartenance... 1968 n'est pas loin, expliqué par la démographie, la crise du savoir occidental, la montée des incertitudes, le ferment anarchique du désir...

Et maintenant ? Et demain ? Avec un ensemble logique mais symptomatique, les années 80 ont vu disparaître, à quelques mois d'intervalle, Sartre, Aron, Lacan, Barthes, Foucault. Althusser s'est tu. Le trouble est général dans les consciences intellectuelles. Tant d'erreurs accumulées, et plus dissimulées que reconnues, ont rendu caduques, risibles, choquantes, les ambitions civiques de naguère.

LE relatif désengagement à gauche et le relatif réengagement à droite, observables depuis 1981 et confirmés en 1986, ne seraient pas les faits saillants de l'histoire des intellectuels, ces dernières années. Ory et Sirinelli retiennent davantage la perte de prestige des clercs, leur banalisation. Le milieu est décrit et démystifié, désormais, sans plus d'égards qu'un autre. Les stratégies de carrière sont données pour ce qu'elles sont. De nouveau prêtre, l'intellectuel est rabaissé au rôle de simple décideur des usages du progrès, sans plus d'autorité que les vedettes, auxquelles il est convié à se mesurer. Les grands débats de conscience du milieu du siècle ont disparu ; la conscience, peut-être aussi.

La voie est ouverte pour compléter tranquillement un chapitre de notre histoire que déformaient des visions de l'intelligentsia à la fois trop pieuses et trop iconoclastes. Des études ponctuelles devront établir plus strictement si l'intellectuel, ni saint ni sorcier, a pesé sur les événements, ou s'il les a seulement chantés ? Acteur ou spectateur ? Son actuel repli est-il passager ou annonce-t-il une éclipse d'influence plus profonde et durable ? Mutation ou crépuscule ?

Nos auteurs parient pour la première hypothèse. Leur optimisme est convaincant car, au lieu d'accabler leurs confrères sous les prophéties ou les anathèmes d'autrefois, ils leur lancent une invite originale : au travail !

★ LES INTELLECTUELS EN FRANCE, DE L'AFFAIRE DREYFUS A NOS JOURS, de Pascal Ory et Jean-François Sirinelli. Armand Colin, 264 p., 88 F.

● LETTRES ÉTRANGÈRES

TROIS DAMES ANGLAISES

Barbara Pym ou l'art subtil de l'ironie

La découverte d'une grande méconnue, enfin réhabilitée.

LA redécouverte en Angleterre et la traduction en France de l'œuvre de Barbara Pym devraient être un événement équivalent au succès inattendu de Jean Rhys. Depuis Virginia Woolf et Ivy Compton-Burnett, les écrivains totalement anglais se faisaient rares : Jean Rhys avait conservé de ses « West Indies » un parfum exotique et démoniaque. Avec la discrète Barbara Pym, nous voici au cœur de l'Angleterre : villages écologiques, églises anglicanes hantées par de ténébreux pasteurs à marier et par de malicieuses bigotes, ventes de charité où l'on papote et l'on médit et l'on s'épie, salons de thé, bibliothèques, associations universitaires. Et sur tout ce monde, la romancière jette un regard ironique et faussement naïf qui ébranle joyeusement les valeurs les plus solides d'une société sclérosée, un regard impitoyable : *celui d'une ethnologue.*

Secrétaire de rédaction de la revue *Africa* de l'International African Institute, Barbara Pym n'est jamais partie « sur le terrain ». Elle avait assez de matière à Oxford, à Londres et dans le petit village où elle devait mourir en 1980, enfin réhabilitée. Car elle avait connu une curieuse éclipse. Après avoir publié, entre 1950 et 1961, chez le prestigieux éditeur Jonathan Cape, six romans qui avaient rencontré un succès honorable, notamment *Excellent Women* (1952), elle voit son septième livre, *An Unsuitable Attachment*, refusé. En 1961, Barbara Pym, née le 2 juin 1913, a quarante-huit ans. Elle ressemble de plus en plus à ses personnages. Elle vit avec sa sœur. Elle est célibataire. Comme ses héroïnes, elle s'en accommode à peu près. Pourquoi ce soudain revirement éditorial ?

Le manuscrit refusé qui raconte, avec l'humour et l'émotion qui caractérisent toute son œuvre, le voyage organisé d'une paroisse londonienne à Rome, est pourtant de la même veine que les précédents. L'éditeur crut probablement que Barbara Pym n'avait pas su prendre le « virage » des années 60. Découragée, ébauchant plusieurs romans inachevés, Barbara Pym propose en 1968 *The Sweet Dove Died*, qui met en scène des homosexuels amis de vieilles filles, roman sublime de charme et de finesse. Elle prend la précaution de se cacher sous un pseudonyme, Tom Crampton (comme le Crampton de *Crampton Hodnet* et surtout comme le



Barbara Pym : une gaieté mordante.

nom complet de son père, Frederic Crampton Pym) : tentative infructueuse, malgré le succès persistant de ses six premiers titres constamment réimprimés. Contrainte par la maladie d'abandonner son travail, elle s'installe avec sa sœur à Fin- stock, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'Oxford, Oxford où elle avait fait ses études *et qui avait été le décor* de son tout premier roman, alors inédit, *Crampton Hodnet.*

C'est en 1975 qu'elle rencontre le poète et romancier Philip Larkin, qui va jouer un rôle déterminant dans sa réhabilitation. Ils correspondaient depuis quinze ans. Mais il faudra attendre 1977 pour qu'un article bouleverse, dans le bon sens cette fois-ci, la vie de Barbara Pym. Son nom est le seul à être cité deux fois au cours d'une enquête concernant les écrivains sous-estimés.

Tiens, c'est vrai, se demande-t-on alors, qu'est devenue Barbara Pym ? Un éditeur lui écrit. Elle a un manuscrit tout prêt à lui donner, *Quartett in Autumn*, qui est *peut-être son chef-d'œuvre.* « Quatuor d'automne », qui est l'amitié de quatre employés de bureau prenant leur retraite, l'un après l'autre. C'est probablement le livre qui se ressent le plus de ces années noires, le seul où l'on *ne rit* pas toutes les demi-pages, où souvent les yeux s'embuent de larmes, mais où passe, une fois encore, son art exceptionnel de la tendresse ironique.

Le succès retrouvé, malgré la maladie qui la ronge, Barbara Pym a le temps, avant sa mort, le 11 janvier 1980, d'achever un ultime roman, *A Few Green Leaves*, qui paraîtra à titre posthume et où elle tient une sorte de chronique de sa vie à la campagne, renouant avec la gaieté mordante de ses premiers livres.

Une ethnologue de la petite-bourgeoisie

Dans *Crampton Hodnet*, que publient aujourd'hui les éditions Fayard, l'un des personnages est un jeune et séduisant pasteur qui vient d'être nommé à Oxford. Il s'installe chez une septuagénaire *débordante de vie qui a une dame* de compagnie, Miss Morrow, vieille fille de trente-six ans. Miss Morrow, qui trouve le pasteur trop beau pour qu'elle le croie quand il la demande en mariage, considère avec une lucidité blasée *tous les événements auxquels elle* est mêlée.

Deux autres couples essaient vainement de se former. Celui d'un père de famille, professeur d'université adulé, et de son étudiante, la brillante Barbara Bird, double de la romancière. Et *celui*, encore plus improbable, de la fille du professeur et d'un jeune aristocrate arriviste. A la fin de l'été, la femme du professeur soignera avec ravissement les deux amants éconduits : son mari, qui n'aura *pas pu franchir* la *Manche* avec son élève studieuse, et sa fille, tristement plaquée par son fiancé.

En dehors d'Ivy Compton-Burnett, je ne vois personne qui ait traduit avec autant de délicatesse et de dérision la vie quoti*dienne et sentimentale* de la petite-bourgeoisie. Mais, si la première, dans ses interminables dialogues qui constituaient la structure abstraite de ses romans, créait un monde de purs esprits, la seconde souligne toujours les contradictions de personnages constamment préoccupés de leur vie matérielle, de leur métier frustrant, d'un train-train à sauvegarder et que viendrait dangereusement déranger une passion trop violente. Solitaires sans véritable égoïsme, petits sans véritable mesquinerie, ses héros sont ridicules mais touchants.

Personne n'a décrit comme Barbara Pym un intérieur anglais, *un mode de vie anglais. Un seul* roman de Pym vaut bien un an en Angleterre. Une fois le livre refermé, on n'a qu'une envie : se précipiter sur le premier ferry. Il y a dans ses romans un incomparable effet de réel et une absence totale de prétention qui situe paradoxalement son œuvre au sommet de la littérature.

RENÉ DE CECCATTY.

★ *CRAMPTON HODNET*, de Barbara Pym, traduit de l'anglais par Bernard Turle. Fayard, 282 p., 89 F.

– Signalons la parution de la première biographie (remarquablement documentée) de Barbara Pym, par Robert Emmet Long (Ungar, New-York, 256 p., 16,95 $, ou Lorrimer, Londres).

La perversité de Muriel Spark

Une romancière qui prend le thé avec l'ange du bizarre.

« *IL reste bien des choses à accomplir – et plus de chaos encore à organiser.* » Cette petite phrase énigmatique que prononce l'un de ses personnages pourrait servir d'exergue à la plupart des romans de Muriel Spark. *Car c'est au* désordre du désir, aux perturbations du sens commun, qu'elle se consacre avec une précision allègre. Muriel Spark est une intime de l'ange du bizarre, à qui elle offre, mine de rien, le thé dans un salon banal.

Qu'y a-t-il donc sous le lisse des apparences pour soudain les rendre inquiétantes ? Qu'est-ce qui se trame d'obscur dans les simples vies inoffensives ? Muriel Spark écrit des histoires rapides, plaisantes, qui sont autant de pièges : on croit lire un aimable roman, futé comme ceux de Jane Austen, et, comme eux, dévolus aux charmes sournois de la psychologie, et l'on se retrouve dans un monde qui a basculé, où la claire raison est remplacée par des ombres remuantes, et où, pourtant, la vie continue comme si de rien n'était. Autant dire que Spark fait partie des grands fauteurs de trouble, mais avec l'élégance de ceux pour qui l'oblique est le plus court chemin d'un *point à un autre.*

On publie aujourd'hui cinq de ses romans, deux inédits en France – *Ne pas déranger* et *Une serre sur l'East River*, et trois rééditions... Cinq livres qui se sont succédé avec régularité sur quinze ans, de 1958 (pour le plus ancien, *Memento mori*) à 1973 (*pour Une serre sur l'East River*), et qu'il est particulièrement excitant de lire dans leur ordre chronologique. Chacun apparaît en effet comme une pièce d'un puzzle, mais une pièce qui serait par elle-même déjà un puzzle, aussi achevé que possible.

Le « mystère du déraisonnable »

Chez Muriel Spark, c'est le *plus souvent un groupe, et non un* seul personnage, qui est le héros de l'histoire. De l'histoire, ou plutôt de la mise en scène d'une attente. Peu d'événements, sinon l'intervention de la mort. Les vieillards de *Memento mori* reçoivent tous, *régulièrement, un coup* de fil qui leur enjoint de se rappeler qu'ils doivent mourir, ce qui ne les empêche pas de continuer à vaquer à leurs occupations. Les « demoiselles de petite fortune », jeunes pensionnaires d'un club londonien qui les héberge à la fin de la guerre, s'affairent à leurs amours. Un incendie ravagera le club, l'une d'elles mourra, l'un de *leurs admirateurs, devenu missionnaire*, sera « *martyrisé pour sa foi* ». Rien de plus : un sujet de conversation, l'occasion de souvenirs.

Dialogues sautillants, récit entraînant des petits riens, une comédie frivole. Seulement, seulement, ces histoires graciles où *tout semble effectivement pris* à la légère sont minées. Qui donc téléphone aux vieillards ? Pourquoi le cynique admirateur de la jeune beauté du club londonien est-il devenu prêtre ? Là, c'est au lecteur de jouer. A lui de s'engager dans ce miroitement où le trompe-l'œil du réalisme intègre l'opacité de l'« absurde », sans commentaire, sans précaution, le « mystère du déraisonnable » vient rayonner à la surface des vies ordinaires, et, pourtant, elles restent ordinaires.

La lecture se fait enquête, le récit se fait suspense : que s'est-il passé dans la tête de Sandy, l'une *des élèves favorites de la déli*cieuse Miss Brodie, pour qu'elle finisse par la trahir et la faire renvoyer de son poste ? On se croyait dans un de ces adorables romans de collège, et voici la mécanique qui grince : l'adolescente est perfide, l'institutrice dévouée bien compliquée ; tout se détourne et se *retourne. On pourrait dire de* Muriel Spark qu'elle porte au roman traditionnel un amour « *qui ressemble assez à celui que le chat éprouve pour les oiseaux* » : elle en raffole pour l'affoler, nous affoler.

Le lecteur détective, arrivé au terme de ses investigations psychologiques, bute sur un ultime « pourquoi ». Car qu'est-ce qui peut, en dernière instance, expliquer le mal, et la souffrance ? Muriel Spark, anglo-écossaise, élevée dans le protestantisme, s'est convertie au catholicisme, et *travaille depuis longtemps sur le* Livre de Job, que, entre parenthèses, elle considère comme un pauvre imbécile ! C'est ce qui était au cœur de son roman publié l'an passé, *l'Ultime Problème.* De façon plus générale, elle s'intéresse à l'étrangeté même de l'aveuglement des humains devant ce dont ils sont composés, mais elle n'en tire aucune leçon.

Elle n'est pas très forte en catéchisme, Spark la catholique anarchiste, anticléricale, et l'on pourrait même la soupçonner d'aimer tout particulièrement les ruses du diable.

Cauchemar climatisé

Ce qui apparaît de plus en plus nettement au fil de ses œuvres, c'est que le décalage des premiers romans, cette réalité un peu tordue sur laquelle le lecteur s'agace, fait place lentement à un univers totalement loufoque, déglingué, mais qui n'en reste pas moins parfaitement correct. Avec *Ne pas déranger et Une serre sur l'East River*, on pénètre dans un délire d'autant plus contagieux qu'il se donne les allures d'un procès-verbal. On n'est plus dans le soupçon, mais dans un cauchemar climatisé, une vision proprement infernale qui reste sèche, nerveuse, et, pis encore, franchement amusante.

Muriel Spark devient alors la magnifique ordonnatrice d'hallucinantes cérémonies : celles-ci ne *sont autres que la ritualisation* de cette ignorance de nos pouvoirs et de notre impuissance qui nous fait vivre, agités et brouillons, jusqu'à la mort obligée, et pourtant toujours surprenante. Spark décline, à sa façon, *les Possédés.* Avec une force d'autant plus saisissante que c'est la noirceur de l'humour qui, chez elle, est l'équivalent de nos ténèbres. Cette grande excentrique, comme le sont souvent les Anglais en rupture, a la perversité souveraine de ceux pour qui rien n'est plus beau, plus infini, que la chute de l'homme : car c'est elle qui a fait naître la diversité, et le sourire.

EVELYNE PIEILLER.

★ *UNE SERRE SUR L'EAST RIVER*, de Muriel Spark, traduit de l'anglais par P. Mikriammos, Fayard, 191 p., 85 F.

★ NE PAS DÉRANGER, de Muriel Spark, *traduit de l'anglais* par J.-B. Blandenier, Fayard, 127 p., 69 F.

– Rééditions chez Laffont, dans les collections « Classiques Pavillons » de MEMENTO MORI, 278 p., 45 F ; LE BEL AGE DE MISS BRODIE, 203 p., 39 F ; LES DEMOISELLES DE PETITE FORTUNE, 180 p., 39 F (*traductions de M. Paz, revues par* M.-L. Hieaux).

Tant qu'il y aura des bébés...

RIEN ne va plus outre-Manche. Le chômage, la drogue, la *violence tiennent le haut du pavé. Des criminels* il y en a toujours eu, bien sûr, mais hier, de vieilles demoiselles, la Miss Marple d'Agatha Christie, la Miss Silver de Patri*cia Wentworth, les envoyaient à* la potence. Aujourd'hui, la police ne peut plus compter sur personne, pas même sur les auteurs de polars qui préfèrent l'angoisse à l'*enquête*, la psychologie aux indices, qui se soucient moins de nous poser une énigme que de nous en faire voir de toutes les couleurs.

Et avec Ruth Rendell, on est gâté. Renonçant aux loyaux services de l'inspecteur Wexford qui lui inspira pourtant une quinzaine de best-sellers (1), elle se *lance dans le kidnapping. Elle y* entraîne une romancière à succès qui, désespérée par la mort de son petit garçon, persécutée par une mère folle, cédera à la tentation de prendre, ou d'accepter, « *Un enfant pour un autre* ». Faut-il condamner le crime ou applaudir le sauvetage ? Saluer l'aubaine qui arrache au ruisseau cette graine de délinquant pour l'installer dans *une nursery modèle ? Ici règne* encore l'ordre ancien qu'a détruit le « swinging London ». Maintenant, Londres ne swingue plus, il mendie d'une main, cha*parde de l'autre*, exaspéré par un insatiable besoin de consommer, par le souvenir d'un art de vivre disparu mais dont quelques vestiges subsistent, plantés là, face *aux taudis des banlieues.*

Court-circuit

Un pied dans chaque *camp*, Miss Rendell avance vers l'inexorable court-circuit qu'elle excelle à retarder. Les personnages se croisent, se frôlent, se heurtent parfois sans *se reconnaître*. On tremble à l'idée que la justice pourrait triompher et *l'héroïne abandonner* la bonne cause pour suivre le droit chemin qui *reconduirait l'innocent* en enfer. L'heure n'est plus aux principes. Tous les coups sont permis lorsque l'amour vient épauler la légitime défense, *l'amour du prochain*, la défense du semblable évidemment.

Si l'auteur *ne crie pas* « L'Angleterre aux Anglais ! », c'est qu'il ne reste pas assez de compatriotes pour assurer la relève et plus grand-chose non *plus à lui transmettre*. La civilisation s'éteindra donc, faute d'héritage autant que d'*héritiers*. Place aux nouveaux venus, « *ces gens qui ne sont pas nés en Angleterre et qui, avec l'automatisme inconscient des éponges, assimilent des réactions typiquement britanniques, comme la curiosité froide... ou l'horreur des scènes en public* ». Mais ne vous fiez pas à ce vernis conformiste. Un rien le fendille et révèle des êtres « *vidés par la vie de tout sentiment humain* ». A quoi se *raccrocher sinon au sourire* radieux du bébé qu'émerveille la découverte de la tendresse, du langage, de la culture ?

On n'y résiste pas. On en oublie le pessimisme manichéen de Ruth Rendell dont l'immense talent nous subjugue. Puisse-t-elle demain renverser la vapeur *et nous* conter l'histoire d'un pauvre petit riche, libéré par d'audacieux prolos de sa condition de gentleman !

GABRIELLE ROLIN.

★ UN ENFANT POUR UN AUTRE, de Ruth Rendell, traduit de l'anglais par Philippe Noble, Calmann-Lévy, 272 p., 89 F.

(1) Aux éditions du Masque : *Un amour importun ; le Lac des tombes ; le Maître de la lande.*

SPORTS

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Escarmouche

On l'appelle le Van Steenbergen italien. Guido Bontempi, réputé pour sa vélocité, a gagné au sprint devant Pagnien et Bernaudeau mercredi 9 juillet à Cherbourg, où le Tour de France faisait étape pour la première fois depuis 1929.

Ce succès, qui confirme les cinq victoires qu'il avait déjà obtenues dans le récent Tour d'Italie, n'a pas fait oublier le duel que se sont livré Bernard Hinault et Laurent Fignon sur les routes du Cotentin.

De notre envoyé spécial

Cherbourg. – On attendait cela depuis le départ de Paris. L'événement s'est produit du côté de Saint-Lô, sur une route qui sent la poudre. Entre Bernard Hinault en position d'attaque et Laurent Fignon réduit à la défensive, le match a duré deux heures d'horloge. L'écart n'a jamais dépassé une minute et demie. Il s'est longtemps stabilisé à 40 secondes et tout a fini par rentrer dans l'ordre, mais l'alerte a été chaude.

Cette première confrontation sérieuse des deux « cracks » français dans une étape de transition, toujours redoutable s'est terminée par un match nul. Un match nul qui soulève un certain nombre de questions. Hinault et Fignon ont-ils dévoilé leur force ou révélé leurs limites ? Comment évaluer le niveau de leur condition physique et quelles sont leurs ambitions exactes ? Le premier a tenté de distancer son rival sans y parvenir de façon décisive. Le second a éprouvé les plus grandes difficultés pour colmater la brèche après s'être laissé surprendre : un mauvais point pour ce manque de vigilance.

Le routier breton, redevenu velléitaire, se défend pourtant d'avoir engagé volontairement une partie de bras de fer avec son adversaire direct et plus encore d'avoir chercher à le piéger.

« Au moment de la cassure, dit-il, *j'étais devant, alors que Laurent se trouvait à l'arrière pour rassembler ses troupes. Il a commis une erreur qu'il a failli payer par la suite. Ce n'était pas à lui de faire ce travail. Il aurait dû en charger ses équipiers. »*

Pour justifier la remarque de Bernard Hinault, il faut préciser qu'un peloton de deux cents coureurs peut s'allonger sur 300 mètres ou 400 mètres et davantage lorsqu'il roule en file indienne. Il y a donc intérêt à faire la course en tête.

Cette précaution élémentaire a permis à l'ancien champion du monde, qui spécule sur son métier, d'accrocher le bon wagon aux côtés de Stephen Roche, Van den Broucke, Ludo Peeters et Lubberding, tous d'excellents rouleurs. La présence de telles locomotives aux avant-postes tandis que Fignon effectuait à l'arrière la plus grosse partie du travail explique que l'issue de ce duel à 60 kilomètres à l'heure ait été si longtemps incertaine. A défaut de reprendre du temps au capitaine de l'équipe Système U, Hinault a-t-il remporté sur lui une bataille psychologique ?

« Non, répond Jacques Anquetil, cinq fois vainqueur du Tour de France. *Fignon n'est pas un homme à se laisser impressionner. Les problèmes de suprématie se régleront en haute montagne, où Bernard – que j'admire – subira le handicap de l'âge face aux athlètes plus jeunes et aux grimpeurs naturels. »*

Hinault s'estime néanmoins rassuré. Il est prêt à recommencer. Chaque jour, s'il le faut.

JACQUES AUGENDRE.

LES CLASSEMENTS

TOUR DE FRANCE MASCULIN

Sixième étape : Villiers-sur-Mer-Cherbourg (200 km). – 1. Bontempi (It.), 4 h 47 mn 1 s ; 2. Pagnin (It.) à 2 s ; 3. Bernaudeau (Fr.) à 2 s ; 4. Sergeant (Belg.) à 2 s ; 5. Garde (Fr.) à 12 s ; 6. Lieckens (Belg.) à 56 s ; 7. Vanderaerden (Bel.), même temps, et le peloton.

Classement général. – 1. Van der Velde (P.-B.), 23 h 49 mn 47 s ; 2. Gaigne (Fr.) à 36 s ; 3. Bontempi (It.) à 37 s ; 4. Marie (Fr.) à 42 s ; 5. Mottet (Fr.) à 45 s ; 6. Fignon (Fr.) à 49 s ; 7. Pelier (Fr). à 56 s ; 8. Madiot (Fr.) à 1 mn 2 s ; 9. Royer (Fr.) à 1 mn 5 s.

TOUR DE FRANCE FÉMININ

Prologue contre la montre : 2,2 km à Granville. – 1. Canins (It.), 3 mn 3 s ; 2. Longo (Fr.) à 1 s ; 3. Simonnet (Fr.) à 2 s ; 4. Thompson (E.-U.) à 3 s, etc.

● AUTOMOBILISME : *des moteurs Alfa Romeo pour Ligier.* – Le contrat qui le liait à Renault depuis trois ans expirant à la fin de la saison, le constructeur de formule 1 Guy Ligier a décidé de faire courir l'an prochain ses deux monoplaces avec des moteurs Alfa Romeo. Un contrat de trois ans vient d'être signé entre le constructeur vichyssois et la firme italienne pour la fourniture exclusive et le développement pendant trois ans d'un nouveau moteur quatre cylindres de 1 500 centimètres cubes turbo-compressé.

● BASKET-BALL : *championnat du monde.* – Avant le match contre le Panama, décisif pour la qualification en phase finale du Championnat du monde, l'équipe de France a battu le 9 juillet à Saragosse (Espagne) la Corée du Sud (101-84).

● ATHLÉTISME : *4 x 100 mètres.* – L'équipe d'Union soviétique, composée d'Evgniev, Iushmanov, Muaviev et Brizgyn, a amélioré le 9 juillet à Moscou le record d'Europe du 4 x 100 mètres en 38 s 19, soit 7 centimes de moins que son précédent record de 1980.

MÉDECINE

Premier test de dépistage de la polykystose rénale

Un groupe de chercheurs britanniques et ouest-allemands annonce, dans le dernier numéro de *Lancet* (daté du 5 juillet) avoir mis au point le premier test génétique de dépistage anténatal d'une grave maladie héréditaire : la polykystose rénale. Ces résultats suscitent un vif intérêt aux Etats-Unis, où plusieurs spécialistes souhaitent acquérir ce test. L'un des auteurs de l'étude a toutefois déclaré qu'il *« ne savait pas encore si, d'un point de vue éthique, on devait généraliser l'utilisation de cette méthode ».*

La polykystose (ou maladie polykystique) est une des affections héréditaires de l'appareil rénal. On en distingue plusieurs formes : celles qui touchent l'enfant et dont le pronostic est d'autant plus grave (mort par insuffisance rénale aiguë) que la maladie survient précocement, et celles qui touchent l'adulte. ces dernières apparaissent vers la quarantaine et nécessitent le recours au rein artificiel ou à la greffe rénale.

On sait peu de chose sur l'origine de cette maladie, qui se transmet sur un mode héréditaire dit dominant et qui affecte environ un adulte sur mille.

Il y a quelques mois, les chercheurs britanniques avaient pour la première fois identifié les stigmates chromosiques de l'affection, établissant notamment que les sujets à risque étaient porteurs d'une anomalie au niveau du chromosome nº 16. Le premier diagnostic prénatal de polykystose rénale a été fait chez le fœtus d'une femme âgée de vingt-huit ans, porteuse saine, de la maladie, et dont plusieurs membres de la famille étaient atteints. Les chercheurs britanniques et ouest-allemands ont ainsi découvert, à partir d'un prélèvement de sang fœtal, que le fœtus était lui aussi porteur de l'anomalie. Un avortement a alors, à la demande des parents, été pratiqué à la douzième semaine de grossesse.

Question de fond

Apparemment surpris par l'intérêt suscité par leurs résultats – ils viennent de déclarer avoir reçu de nombreuses lettres des Etats-Unis demandant le test, – les chercheurs, dirigés par le Dr Stephen Reeders (Oxford), s'interrogent aujourd'hui sur le caractère éthique de leur démarche. De fait, un tel résultat, obtenu après quelques autres concernant des affections elles aussi héréditaires (maladie de Muntington, affection rénale ou urinaire), pose clairement aujourd'hui une question éthique fondamentale concernant l'attitude médicale face aux maladies héréditaires.

Les actuels dépistages prénataux doivent-ils déboucher sur l'avortement, dès lors que les maladies concernées sont très handicapantes et sans espoir thérapeutique ? S'agit-il là d'un eugénisme socialement acceptable ou économiquement indispensable ? Autant de questions qu'on ne pourra bientôt plus éviter, tant sont rapides les progrès de la biologie moléculaire.

J.-Y. N.

● *L'affaire de la polyclinique de Marseille : le médecin-radiologue inculpé.* – Le docteur Annie Gauthier, qui avait pratiqué des injections intrarachidiennes pour un examen radiologique de la colonne vertébrale ayant entraîné un coma profond chez deux patients (*le Monde* du 27 juin) a été inculpée mercredi 9 juillet à Marseille de *« blessures involontaires »* par le juge Nicole Di Tomaso.

Le 23 juin, Mme Aline Canteloup, vingt-huit ans, et M. Roger Martinez, cinquante-cinq ans, qui passaient à la polyclinique Marseille-Nord un examen radiologique de la colonne vertébrale, avaient été pris de convulsions après avoir subi une injection intrarachidienne de produit de contraste iodé. Ils avaient été immédiatement transférés dans le service d'anesthésie-réanimation de l'hôpital Nord. Ils sont depuis toujours hospitalisés dans cet hôpital, mais ils ont quitté le service de réanimation.

(Publicité)

PUBLICATION JUDICIAIRE

Cabinet de Me Jean EBSTEIN-LANGEVIN. Avocat à la Cour d'Appel de Paris. 201, rue de la Convention. 75015 PARIS.

Le Tribunal de Police de Paris a rendu le 3 décembre 1985 entre l'Association Générale des Usagers de la Langue Française (AGULF) et Monsieur HUBERT Régis, Président Directeur de la Société ORGANISATION & PUBLICITE, le jugement suivant devenu définitif.

Le tribunal

Attendu qu'il résulte des pièces versées aux débats que la Sté NORTHERN TELECOM DATA SYSTEMS a fait paraître... par l'Agence "Organisation et Publicité"... dans le journal "Le Monde" du 16 mai 1984 (p. 33) et dans l'hebdomadaire "Le Point" du 21 au 27 mai 1984 (p. 164) deux offres d'emploi pour un ingénieur support software et un ingénieur support hardware.

Attendu que l'emploi des termes anglais tels que ci-dessus mentionnés constitue une contravention à la loi du 31 décembre 1975 et à l'article L 314-4 du Code du Travail, qu'au surplus l'arrêté du 22 décembre 1981 a rendu obligatoire l'emploi du terme "matériel" aux lieu et place de "hardware" et celui de "logiciel" aux lieu et place du terme "software".

Attendu que les conditions d'application de l'article L 311-4 se trouvent réunies, les services étant à exécuter sur le territoire français, l'annonce s'adressant à des candidats français et étant parue dans des publications rédigées dans la langue vernaculaire.

Attendu que la culpabilité de M. HUBERT Régis est établie et ne saurait être discutée.

Sur l'action civile :

Attendu qu'il est justifié par la partie civile poursuivante que celle-ci a, de par son objet statutaire, qualité pour agir et qu'elle est recevable comme défendant un intérêt collectif juridiquement reconnu et protégé.

Par ces motifs

- Déclare M. HUBERT Régis coupable des faits qui lui sont reprochés ;
- Le condamne à une amende de 400 F. et aux dépens de l'action pénale ;
- Reçoit l'AGULF, représentée par son Président, M. Michel FICHET en sa constitution de partie civile ;
- Condamne M. HUBERT Régis à lui verser la somme de 2.000 F. à titre de dommages-intérêts, la somme de 1.000 F. en application des dispositions de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale ;
- Le condamne aux dépens de l'action civile ;
- Déclare la Sté ORGANISATION & PUBLICITE civilement responsable ;
- Ordonne la publication de la présente décision dans "LE MONDE" et l'hebdomadaire "Le Point" aux frais de M. HUBERT Régis et de la Sté ORGANISATION & PUBLICITE civilement responsable.
- Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps, s'il y a lieu de l'exercer.

Ainsi jugé et prononcé en audience publique les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

économie

REPÈRES

Automobile : recul de la pénétration étrangère sur le marché français en juin

Selon la Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles, les immatriculations de juin confirment le redressement observé sur le marché français depuis deux mois. Avec 151 244 immatriculations, la progression est de 6,5 % par rapport à juin 1985 et de 4,6 % pour le premier semestre 1986 par rapport à celui de 1985. Les marques françaises se sont bien comportées (+ 10,6 % en juin), entraînant un recul de la pénétration étrangère (31,4 %, contre 36,9 % en mai). Ce taux de pénétration reste cependant de 36,5 % sur le premier semestre (contre 36,6 % sur l'ensemble de 1985). La progression française est due essentiellement à Renault (+ 27,5 % en juin), qui atteint 35,2 % du marché (et 30,8 % sur six mois, contre 28,7 % en 1985) grâce à la R21 (10,6 % des immatriculations en juin) et à la Supercinq (10,7 %). PSA, après un mois de mai maussade (30 %), représente 33,4 % des immatriculations (32,8 % pour le semestre, dont 21,3 % pour Peugeot et 11,5 % pour Citroën, contre 34,70 % en 1985). La 205 Peugeot reprend la tête des immatriculations (12,4 %), alors que la 309 Peugeot, neuf mois après son lancement, n'atteint que 4,4 %.

Gaz : les réserves mondiales ont triplé depuis 1970

Depuis 1970, les découvertes ont multiplié par trois les réserves prouvées de gaz naturel, qui dépassent désormais celles du pétrole brut. Selon le Centre international d'information sur le gaz naturel (CEDIGAZ), ces réserves atteignaient, au 1er janvier 1986, quelque 97 749 milliards de mètres cubes, soit 97,7 milliards de tonnes d'équivalent pétrole, contre 96,3 milliards de tonnes pour le pétrole. Situées pour la plus grande part en Europe orientale (41 %) et notamment en URSS, ainsi que dans les pays de l'OPEP (34 %), elles représentent cinquante et une années de production en moyenne.

SOCIAL

Les conséquences de la suppression de l'autorisation de licenciement

Patronat et syndicats ont évoqué, le mercredi 9 juillet, dans deux enceintes différentes, les conséquences de la suppression de l'autorisation de licenciement. Tandis que le CNPF, la CGPME et les cinq confédérations s'entendaient sur un calendrier de négociations interprofessionnelles, la Fédération nationale des travaux publics (patronale) entrait davantage dans le vif du sujet à travers un *« protocole »* préludant à une série de discussions sur « l'adaptation de l'emploi et les garanties accordées aux salariés », la formation et les qualifications, le premier chapitre touchant les délais et les procédures en cas de suppressions d'emplois devant être entamé dès le 23 juillet. Cette hâte qui a amené la FNTP à faire certaines concessions — à concrétiser — aux syndicats n'est pas sans lien avec les querelles internes du patronat : la FNTP, dont le président, M. Jean-Louis Giral, appuie M. Yvon Chotard, ex-président de la commission sociale du CNPF, dans son combat contre M. Gattaz, souhaite afficher un succès avant le CNPF.

Le patronat et les syndicats ont adopté un programme de négociations

Le patronat a un peu entr'ouvert la porte : mercredi 9 juillet, CNPF, CGPME et les cinq centrales syndicales se sont mis d'accord sur un programme de négociations sur les conséquences de la suppression de l'autorisation de licenciement. Cinq thèmes seront abordés les 23 septembre, 6 et 20 octobre : la procédure de consultation et d'information des salariés (et notamment le rôle des institutions représentatives du personnel) et les délais ; le plan social (préparation et contenu) ; les mesures d'accompagnement ; la vérification de la procédure ; enfin l'articulation entre l'accord interprofessionnel et les accords de branche.

Bien que le patronat n'ait fait aucune réponse sur le fond aux syndicats, qui souhaitent un dispositif plus avantageux que les règles actuelles, le climat, comme le soulignait la CGC, a été moins négatif qu'on ne pouvait le craindre. M. Pierre Guillen (UIMM), qui conduisait la délégation patronale a affirmé sa volonté de *« ne pas avoir une vision étroite de la loi »* et la nécessité de *« minorer au maximum le nombre de licenciements et d'en atténuer les conséquences pour les salariés »*.

D'autre part, le patronat a admis qu'il y avait une *« inégalité de traitement »* au détriment des salariés des petites entreprises, qui n'ont pas d'institutions représentatives du personnel et ne peuvent pas accéder à certains bénéfices du Fonds national de l'emploi — un point souligné par toutes les confédérations ouvrières, mais il refuse une identité de procédures.

Autre point délicat : le contrôle de ces procédures. La CGT, FO et la CFDT souhaitent qu'il soit exercé par l'administration (la CGC pensant plutôt aux commissions paritaires de l'emploi ou à des commissions tripartites) M. Guillen a dit que les possibilités étaient *« ouvertes »*. Mais le patronat refuse tout ce qui rétablirait le contrôle *a priori* par l'administration de l'opportunité du licenciement. Or la plupart des syndicats souhaitent que le contrôle permette de bloquer un licenciement qui ne serait pas conforme à la procédure ou qu'un recours suspensif puisse être exercé, voire que puisse être appréciée la réalité du motif économique du licenciement.

Un protocole sur l'emploi dans les travaux publics

La négociation contractuelle dans la branche des travaux publics a fait un pas significatif le mercredi 9 juillet. La version définitive du « protocole d'intentions communes » proposée par la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) est signée par la CGC et a obtenu l'accord de principe de FO et de la CFTC, sous réserve d'une réflexion de huit jours. La CFDT, même si elle est satisfaite des améliorations apportées, attendra que les intentions se soient traduites concrètement. La CGT, de son côté, persiste dans son attitude de refus, mais participera aux discussions sur la base de ses propositions. Ce protocole d'intentions, dont l'élaboration a commencé le 4 juin dernier, précise l'ensemble des objectifs à atteindre pour la négociation future, en matière d'embauche et de licenciements d'une part, de formation des jeunes, d'autre part.

L'attitude positive de FO et de la CFTC, et l'intérêt de la CFDT, tout à fait inattendus, s'expliquent par la volonté affirmée dans le protocole d'engager des négociations au cours du premier semestre 1987 sur les classifications, les qualifications et donc les rémunérations. Ils s'expliquent également par le choix d'inciter les entreprises à la formation de vingt mille jeunes, sans négliger pour autant l'emploi des salariés plus âgés et la recherche de dispositions spécifiques de préretraite pour ceux qui exercent les métiers pénibles : est prévu un contrat de formation en alternance *« amélioré »* spécifique à la branche, intitulé *« contrat d'insertion professionnelle et qualifiante (IPQTP) »*, à l'issue duquel sera délivré *« une attestation de compétence faisant le bilan des acquis professionnels »*. La rémunération sera incitative, et le contrat durera au moins un an, et devra logiquement conduire à un contrat à durée indéterminée. Des mesures visant à développer les formules d'intéressement et de participation sont également prévues, à la satisfaction de la CFTC.

M. Jean-Pierre Lafond, chef de la délégation de la FNTP, a montré sa volonté de parvenir à un accord, en proposant un texte qui se rapproche de la logique des syndicats, ceux-ci désirant que l'on se préoccupe d'abord du développement de l'emploi (*« formation, qualification, reclassement, mutation, reconversion »*), avant de combler le vide juridique ouvert par la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. La FNTP a de plus accepté de nombreux amendements des syndicats, notamment sur le point clé des qualifications et même sur le rôle des organisations syndicales. La FNTP a reconnu que ses adhérents doivent une information complète et régulière aux représentants du personnel et aux salariés, *« notamment celle fournie lors des négociations annuelles avec les organisations syndicales lors des réunions du comité d'entreprise ou d'établissement, ou à défaut les délégués du personnel »*.

Néanmoins, les négociations, qui reprendront le 22 juillet débuteront par *« la procédure et les délais »* et se poursuivront seulement après par *« l'indemnisation du licenciement et le plan social »*. Un second accord devrait porter sur *« des mesures prioritaires de formation qualifiante d'incitation à l'emploi des jeunes »*.

M. Lafond a annoncé son intention de *« négocier des délais meilleurs pour permettre ensuite de dégager des ressources pour améliorer les indemnités de licenciement »*. Or la CFDT a réaffirmé qu'elle refusera tout *« troc »* sur ce point, et FO et la CFTC ne sont pas prêtes également à céder sur les délais. De plus, la CFDT sera très vigilante sur le risque que fait peser la suppression de l'autorisation administrative de licenciement sur les salariés âgés, les victimes d'accidents du travail, les syndicalistes et les *« grandes gueules »*. Enfin, la réalité des motifs économiques des licenciements et les moyens de recours des salariés visés, qui n'ont pas été évoqués dans le protocole, pèseront sûrement sur les négociations à venir.

F. K.

● *Reprise d'activité aux ARCT.* — Après treize mois d'occupation, 212 employés des Ateliers roannais de construction textiles (ARCT) ont décidé, mardi 8 juillet, à l'appel de la CGT, d'évacuer les ateliers, pour permettre une reprise d'activité et la création de 50 emplois avant trois mois, dans la maintenance et le service après-vente et pour une petite unité de fabrication de composants. Les 50 salariés concernés seront choisis en fonction de leur qualification, selon le repreneur, M. Terrat, PDG d'IC-ABCF. L'occupation des locaux sociaux de l'entreprise continue : la CGT veut poursuivre des négociations avec les pouvoirs publics pour obtenir un plan social aux 650 ex-salariés des ARCT.

BANQUES

Les Rothschild dans la course à la privatisation

Quinze jours après France-Développement (Frandev), animée par M. Pierre Moussa, ancien PDG de Paribas, une seconde société d'investissement fermée (SICAF), dont l'objet est, également, d'acquérir des titres de sociétés à privatiser, va être introduite au second marché de la Bourse de Paris. Il s'agit de Saint-Honoré Matignon, créée par MM. Bernard Esambert et David de Rothschild, qui dirigent, respectivement, la Compagnie financière d'Edmond de Rothschild et P.O. Banque, la nouvelle réincarnation des *« cousins »*. Elle a levé 750 millions de francs d'argent frais auprès de personnes physiques (18,4 %), d'entreprises (27 %), de non-résidents (12,10 %) et d'investisseurs institutionnels (42,5 %, compagnies d'assurance, caisses de retraite, mutuelles).

Parmi les administrateurs, outre les fondateurs, on trouve M. Michel Baroin, président de la Garantie mutuelle des fonctionnaires, Bernard Darty, François Giscard d'Estaing, président d'American Express France, Pierre Bergé, président d'Yves Saint Laurent, Guy du Saillant, président de l'American International Group, et Jean-Paul Mouzin, président de l'AGIRC.

L'introduction au second marché a pour objectif de mettre à la disposition du public 7 % du capital de Saint-Honoré Matignon, s'ajoutant aux 18 % déjà placés auprès de personnes physiques, au prix de 255 F par action de 250 F nominal, dont la valeur en Bourse, au 26 juin 1986, était de 250,07 F. Il faut dire que le portefeuille de cette SICAF est, dans l'immédiat, investi en valeur *« d'attente »* : billets de trésorerie et emprunts d'Etat, à l'exception de quelques lignes en certificats d'investissements de la BNP, du Crédit lyonnais et de Pechiney.

Aucun ationnaire ne détiendra plus de 5 % du capital, la part des étrangers étant limitée à 15 %.

« Ce qui nous intéresse, ont déclaré MM. Esambert et David de Rothschild, *ce sont surtout les compagnies d'assurance, les compagnies financières, bien qu'aucun secteur ne soit*, a priori, *exclus. Saint-Honoré Matignon n'est pas un instrument spéculatif. »* Au surplus, en raison des règles strictes imposées par l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui régit les SICAF, notamment l'interdiction d'investir plus de 10 % du capital sur une seule *« ligne »*, il n'est pas question que Saint-Honoré Matignon joue un rôle stratégique dans une société privatisée.

Questionnés sur la présence, dans un même organisme, des deux branches Rothschild, Edmond et David, fils de Guy, les intéressés ont répondu : *« Nous sommes concurrents, surtout vis-à-vis des tiers, moins entre nous, et chaque fois que nous pourrons faire quelque chose en commun, nous le ferons. »*

FRANÇOIS RENARD.

ENTREPRISES

Concentration aérienne aux Etats-Unis

Le département américain des transports a donné, le mercredi 9 juillet, son accord de principe à la vente d'Eastern Airlines à Texas Air pour le prix de 600 millions de dollars. L'opération devrait permettre la création de la plus grande compagnie aérienne aux Etats-Unis. L'accord définitif du département est cependant soumis à des clauses antimonopoles qui devront être mises au point avant la fusion. Le gouvernement met en avant, notamment, les risques que fait peser cette fusion sur la desserte du nord-est des Etats-Unis, à savoir le couloir aérien Boston-New-York-Washington. Texas Air a déjà racheté Continental Airlines et se propose d'acquérir, en outre, People Express. — *(AFP.)*

Etats-Unis : OPA de Dart Group sur Safeway Stores

La société de commerce de détail Dart Group Corp. a lancé mercredi 9 juillet une offre publique d'achat sur Safeway Stores Inc., une des premières chaînes de supermarchés aux Etats-Unis. Dart Group possède 5,9 % du capital de Safeway et propose le rachat du reste des titres au prix de 58 dollars pièce, soit 3,6 milliards de dollars en tout. Safeway, qui a réalisé en 1985 un chiffre d'affaires de 19,7 milliards de dollars et un bénéfice de 231,3 millions réserve sa réponse jusqu'au 22 juillet et a demandé à ses actionnaires de ne pas répondre à l'OPA de Dart Group jusqu'à cette date. Le chiffre d'affaires de Dart Group, qui est contrôlé par une famille de Washington, les Haft, a été de 97,8 millions de dollars en 1985, avec un bénéfice de 9,9 millions de dollars.

Buitoni-France : prochaine augmentation de capital

Buitoni-France, qui a racheté en mai dernier, pour 340 millions de francs, 70 % du capital de Davigel, devrait prochainement faire appel au marché pour augmenter son capital et assurer ainsi son futur développement. Davigel, qui a réalisé en 1985 un chiffre d'affaires de 1,34 milliard de francs et un bénéfice net de 10,4 millions, est en cours de restructuration et le groupe Buitoni procédera à une augmentation de son capital de 100 millions de francs qui sera entièrement souscrite. Le chiffre d'affaires prévisionnel de Davigel en 1986 est de 1,55 milliard de francs et son bénéfice devrait largement progresser. Davigel devrait servir de pôle de développement européen à Buitoni dans le secteur des surgelés.

Total boycotté par le mouvement antiapartheid

Le mouvement antiapartheid français a annoncé qu'il lancerait le 11 octobre prochain, à l'occasion de la journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques, un appel au boycottage des stations-services de Total, afin d'obtenir le désengagement de la compagnie française d'Afrique du Sud, où elle a de nombreuses activités. Le mouvement accuse notamment Total d'aider l'Afrique du Sud à contourner l'embargo pétrolier des pays de l'OPEP et des Nations unies *« en lui fournissant du carburant et en l'aidant à réduire sa dépendance »*.

La première banque japonaise s'installe au Luxembourg

La Dai-Ichi Kangyo Bank (DKB), la plus importante banque commerciale japonaise, a annoncé son installation au Luxembourg *via* la création d'une filiale à 100 %, la Dai-Ichi Kangyo Bank (Luxembourg) SA. Celle-ci pourra exercer la gamme complète des services financiers permise dans ce pays sous forme, notamment, de financements à court et à long terme mais aussi toute une série d'activités interdites aux banques commerciales au Japon, telles que la souscription d'émissions d'actions organisées sur le marché luxembourgeois, l'investissement en valeurs mobilières ou encore la gestion de portefeuille et de fonds d'investissement.

ÉNERGIE

Polémique sur les tarifs de l'EDF

(Suite de la première page.)

Quand un usager doit choisir entre plusieurs solutions — faire marcher son chauffe-eau la nuit ou à n'importe quel moment de la journée, utiliser un four électrique ou un four à mazout, fonctionner à trois postes ou le jour seulement, — il s'efforce de retenir la solution qui, à service rendu égal, lui coûtera le moins cher. Mais si les prix de l'électricité ne reflètent pas correctement les coûts de chaque catégorie de kilowattheure, il se peut que la solution qu'il choisira ainsi diffère de celle qu'il aurait retenue s'il avait su combien coûtaient réellement les kilowattheures qu'il consomme : il se sera, par exemple, privé abusivement des avantages de la solution électrique parce que le kilowattheure lui est facturé beaucoup plus cher qu'il ne coûte; à moins qu'il ait opté, au contraire, pour une consommation concentrée sur la pointe, très coûteuse à produire, alors qu'il aurait choisi une autre solution si le kilowattheure de pointe lui avait été facturé à son coût.

D'où cette règle, apparemment simple, selon laquelle les prix de chaque catégorie de kilowattheure doivent refléter les coûts de ces kilowattheure; c'est le principe de la vente « au prix de revient ».

Mais lorsque, comme c'est le cas pour EDF avec toute sa gamme de kilowattheures, une même entreprise livre une gamme étendue de produits, on sait combien il est facile de faire varier le prix de revient de chaque produit en ventilant d'une manière ou d'une autre les charges de capital et les frais généraux.

C'est là qu'intervient la notion de prix de revient « marginal ». En cas de productions multiples, le prix de revient moyen de chaque produit est indéterminé; en revanche, les prix de revient marginaux, eux, sont parfaitement définis. Or ce sont bien eux, en fait, que l'on doit refléter dans les tarifs pour orienter les choix. Car ce qui importe, c'est qu'un client qui va développer sa consommation paye ce que va coûter à EDF le développement parallèle de son activité de production et de distribution. Et ce qui importe aussi, c'est qu'un client qui renonce à consommer fasse une économie dont le montant égale ce qu'EDF économisera en n'incluant pas dans le développement de ses activités ce qui eût été nécessaire pour continuer à l'alimenter.

Il se trouve donc — et ce n'est pas, à vrai dire, un hasard — que le seul prix de revient qui importe, le prix de revient marginal, est le seul qui soit, dans son principe, parfaitement déterminé.

Qu'il y ait, du principe à l'application, bien des obstacles à vaincre, bien des ambiguïtés à lever par la réflexion théorique, on en conviendra volontiers. Mais ce n'est pas le lieu ici de s'y étendre. Admettons donc qu'après des années de travail et de calcul on soit parvenu à chiffrer les coûts marginaux des diverses catégories de kilowattheures, et à les exprimer en forme de tarifs. C'est ce qu'EDF prétend avoir fait, avec une marge d'imprécision très faible.

On dispose ainsi de barèmes qui vont orienter les choix des usagers en fonction du coût — parfaitement déterminé — de la fourniture qu'ils requièrent.

Ce résultat est-il satisfaisant ?

Parmi les plus bas du monde

Il se trouve qu'avec ces barèmes — qui sont pourtant parmi les plus bas du monde occidental — certaines activités industrielles se révèlent aujourd'hui déficitaires. Faut-il, en abaissant les tarifs pour ces industriels, faire apparaître rentables des activités qui ne le sont plus ?

Il se peut que tout ou partie de ces activités aient un intérêt stratégique qui justifie leur maintien. Cela, seul l'Etat peut en juger. Mais si tel est le cas, on pourrait trouver normal que l'écart de rentabilité soit couvert par une subvention explicite, supportée par le contribuable et contrôlée par le Parlement dans la loi budgétaire. En tout cas, si ce doivent être les autres consommateurs d'électricité et non les contribuables qui en fassent les frais, par le biais d'une distorsion tarifaire, il serait inadmissible, on l'a dit, que ce soit EDF qui en décide. Il ne peut s'agir que d'un ordre, et d'un ordre écrit impliquant la responsabilité politique d'un ministre. Car la chose est trop grave pour que de telles distorsions soient consenties sous la seule pression de fonctionnaires, si hauts soient-ils, adonnés aux pratiques de la politique industrielle.

Hors de ces cas individuels, où une distorsion fausse les résultats réels d'une entreprise ou d'une branche d'activité, se pose le problème plus général des transferts entre grandes catégories de consommateurs.

Dans la période que nous traversons, où les industries lourdes, et notamment les industries grosses consommatrices d'électricité, fléchissent sous la pression de la concurrence étrangère, serait-il si grave de faire payer l'électricité domestique un peu plus cher qu'elle ne coûte, pour abaisser en contrepartie les prix des plus grosses fournitures industrielles ?

C'est un vrai problème. Mais le moins que l'on puisse en dire est que c'est un problème politique. Car cela revient à ajouter à la fiscalité générale une fiscalité occulte, pesant sur les consommateurs domestiques, pour subventionner les gros consommateurs industriels. Là encore, on imaginerait mal que le patron d'EDF s'arroge le pouvoir d'en décider. Et, là aussi, la chose est trop grave pour relever des seules pressions de l'administration. La décision ne peut être que politique.

Mais, dira-t-on, c'est élever au niveau des grands principes des problèmes qu'on pourrait traiter localement avec un peu de bonne volonté : EDF devrait manifester un peu plus d'ouverture aux problèmes de ses clients dans l'application de ses tarifs, au moins lorsqu'il s'agit de très grosses fournitures dont les caractéristiques ne peuvent être traitées avec les barèmes, nécessairement simplifiés, applicables à la clientèle courante ?

Sans doute. Mais de nombreuses variantes prévues pour ces catégories de fournitures conduisent déjà à des dispositions tarifaires d'une extrême complexité. Il reste que ces variantes sont offertes à tous les clients de même taille, pour préserver l'égalité de traitement auquel chacun est en droit de prétendre. Car cette égalité de traitement qui assure chacun que, toutes choses égales, personne ne sera mieux traité que lui, on y tient beaucoup ! Mais on voudrait aussi pouvoir négocier son tarif pour être mieux traité que les autres...

Au surplus, l'affirmation rigide des principes n'exclut pas une certaine souplesse dans l'application. Que de fois n'a-t-on pas inventé une nouvelle règle générale pour traiter avec compréhension un cas particulier qui avait *a priori* peu de chances de se retrouver ailleurs ! Mais les principes subsistent, qui excluent l'arbitraire.

Car l'arbitraire, que ce soit celui du commerçant d'EDF, de son patron, ou du fonctionnaire qui le contrôle, ce serait le pire des principes pour un service public dont les prix échappent encore dans une certaine mesure aux disciplines exigeantes de la concurrence.

MARCEL BOITEUX.

Pour l'AFME

L'ARRÊT DE THÉMIS NE SIGNIFIE PAS LA FIN DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

« *La fin de l'expérimentation sur la centrale solaire Thémis n'est pas la fin des énergies renouvelables* », a déclaré M. Michel Rolant, président de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME), le lundi 7 juillet en confirmant la fermeture définitive de cette installation (*le Monde* du 27 février 1985). Thémis, décidée en 1975 et couplée au réseau en 1983, était un pilote scientifique et son arrêt après trois ans d'expériences était prévu, a assuré M. Rolant. La centrale solaire, située à Targassone (Pyrénées-Orientales), est déjà fermée. Elle sera vidangée d'ici trois mois, et pourrait être ultérieurement utilisée pour l'analyse des rayons cosmiques, aux termes d'un projet soumis par le Collège de France à EDF, propriétaire de l'installation.

L'expérience a montré que la production d'énergie solaire n'était rentable que dans des centrales de puissance importante (50 mégawatts), bien supérieure à celle de Thémis (2 mégawatts) et sous des climats plus favorables qu'en France, comme en Californie ou en Arabie saoudite, auxquels cas le coût de revient peut ne pas dépasser 2 francs par kilowatt/heure, a précisé l'AFME.

Mais les autres énergies renouvelables offrent des possibilités non négligeables. « *Nous sommes à l'aube de l'exploitation rationnelle des énergies renouvelables dans des conditions industrielles et économiques valables* », a assuré M. Rolant. En France, ces énergies ont fourni l'an passé 24 millions de tonnes équivalent pétrole (Tep), dont 15 pour l'hydraulique et 9 pour les énergies dites « nouvelles » : bois (7,5 millions de Tep), utilisation des déchets végétaux et des ordures ménagères, géothermie, etc.

L'accident nucléaire de Tchernobyl, a ajouté M. Rolant, renforce l'utilité de ces techniques. Il montre qu'il « *n'existe pas d'installation industrielle qui ne connaisse un jour ou l'autre de tels problèmes de sécurité (...). La sagesse est sans doute de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier et de développer résolument tous les moyens adaptés (...) pour diversifier au maximum les sources d'énergie.* »

ÉTRANGER

LE GÉANT AMÉRICAIN DU CUIVRE RÉDUIT LES SALAIRES DE 23 %

Les salariés américains de Kennecott, le géant américain du cuivre, ont accepté un plan de la direction prévoyant notamment une baisse de 23 % de leurs salaires, vient d'annoncer la société.

La réduction des rémunérations et un investissement prévu de 400 millions de dollars qui entraînera la réouverture de la mine de Bingham Canyon dans l'État de l'Utah, l'une des plus grandes « mines à ciel ouvert » de cuivre du monde, devraient permettre à Kennecott de rivaliser avec les producteurs étrangers.

Deux mille emplois devraient être recréés à Bingham Canyon, principalement au profit de mineurs licenciés en 1985.

Le nouveau contrat accepté à la suite du vote des salariés (par 1 800 voix contre 600 environ) entraînera une réduction du salaire horaire moyen, qui passera de 13,76 dollars à 10,54 dollars et la disparition de l'assurance médicale gratuite.

Outre Bingham Canyon, Kennecott possède des mines en Arizona, au Nouveau Mexique, au Maryland et au Nevada. Au total 5 000 employés avaient perdu leurs emplois depuis 1985 sur ces gisements.

Le prix du cuivre a fortement chuté ces dernières années.

LES TAUX D'INTÉRÊT AUX ETATS-UNIS VONT PROBABLEMENT BAISSER

La Maison Blanche a lancé, le mercredi 9 juillet, un nouvel appel à la Réserve fédérale afin qu'elle réduise son taux d'escompte, ce qui entraînerait une baisse générale du coût du crédit. Elle a invité le Japon et la RFA à se joindre au mouvement.

Aucun signe d'inflation « *n'oblige à maintenir les taux réels d'intérêt à leur niveau actuel* », a déclaré le secrétaire général de la Maison Blanche, M. Donald Regan, dans une interview à la presse américaine publiée mercredi. « *Il serait utile que les autres pays se joignent* [aux États-Unis] *pour stimuler leurs économies afin d'en faire profiter le monde entier* », a-t-il ajouté.

M. Regan répondait à une question sur la dernière baisse « *concertée* » des taux d'escompte d'avril avec le Japon et la RFA. La Fed avait alors abaissé d'un demi-point à 6,5 % son taux directeur.

Ces remarques interviennent alors que la plupart des experts tiennent pour acquise une prochaine réduction des taux d'intérêt. (*AFP*).

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Parlement et conseil des ministres acceptent le nouveau budget

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Le Parlement européen devait voter, ce jeudi 10 juillet, le nouveau budget de la CEE pour 1986. En légère augmentation par rapport au projet établi en début de semaine par les ministres du budget, les dépenses prévues (35,2 milliards d'ECU) — un ECU = 6,90 F — épuiseront la totalité des ressources financières disponibles cette année pour la Communauté.

Dès le début du débat, mercredi matin, les élus européens ont manifesté leur satisfaction devant le projet des Douze, « *dont la bonne volonté a agréablement surpris* ». Seule subsistait une petite difficulté que la présidence du conseil des ministres britannique et la délégation de l'Assemblée se sont employées à résoudre dans la nuit du 9 au 10 juillet : le plan de dépenses des gouvernements membres prévoyait une réserve de 92 millions d'ECU. Le Parlement a demandé et obtenu que ce montant soit affecté dès à présent au financement d'actions en faveur de la recherche et de l'aide au développement. Dès la fin de la procédure de concertation, tous les groupes politiques ont manifesté leur intention de voter ce nouveau budget qui leur était présenté.

Ainsi devait prendre fin le différend ouvert en décembre dernier entre l'Assemblée et le conseil des ministres. En renvoyant pratiquement dos à dos les deux autorités budgétaires de la CEE, la Cour européenne de justice a contribué à l'élaboration d'un compromis et a évité une crise financière à la Communauté.

Ce dénouement peut toutefois être un simple répit. Il n'est pas prévu à ce stade d'augmenter les « *ressources propres* » de la CEE. Les divergences entre pays souhaitant donner la priorité aux crédits agricoles — essentiellement la France, l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas — et ceux jouant la carte des « *fonds structurels* » (financement de projets sociaux et régionaux) — Italie, Espagne, Portugal, Grèce soutenus par la majorité des parlementaires européens — vont certainement s'accentuer.

Déjà, pour l'exercice en cours, il est prévu de reporter à l'année prochaine des dépenses agricoles d'un montant de 200 millions d'ECU. Il sera difficile pour Paris et Bonn de justifier le maintien des crédits à l'Europe verte alors qu'ils représentent encore aujourd'hui 63 % (22,2 milliards d'ECU) du budget général et que, surtout, la tendance est plus que jamais à la diminution des dépenses agricoles.

MARCEL SCOTTO.

La Commission de Bruxelles propose de maintenir les quotas d'importation de beurre néo-zélandais

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européenne vient de proposer aux Douze d'autoriser l'importation, à des conditions préférentielles, de 77 000 tonnes de beurre de Nouvelle-Zélande en 1987 et de 75 tonnes en 1988. Ces montants sont à comparer aux quotas de 79 000 tonnes appliqués en 1986. Le principe du maintien d'importations préférentielles au cours des deux années à venir était déjà acquis au niveau du conseil des ministres.

Les ministres de l'agriculture des Douze examineront la proposition de la Commission lors de leur prochaine rencontre, les 14 et 15 juillet. Considérées du point de vue d'un exploitant de la Communauté ou même de celui du contribuable européen, ces propositions n'ont assurément rien à voir avec la logique économique. S'ils suivent la Commission, les Douze feront plus que maintenir la part de la Nouvelle-Zélande sur le marché britannique.

C'est là une générosité d'autant plus contestable que les Néo-Zélandais, qui sont, avec la Communauté, les principaux exportateurs mondiaux, ne contribuent en rien à l'assainissement du marché. Au cours des dernières années, ils ont augmenté régulièrement leur production. En outre, en proposant des prix très bas, ils s'emploient à ravir la place de la CEE sur certains de ses marchés traditionnels.

Les exploitants de la Communauté, à qui il vient d'être demandé un nouvel effort de réduction de la production et qui, par ailleurs, doivent régler des amendes élevées lorsqu'ils dépassent les quotas qui leur sont attribués auront probablement du mal à admettre la bonne manière ainsi faite.

Cette mesure est d'autant plus contestable que les stocks de beurre dans les entrepôts frigorifiques de la CEE atteignent des niveaux records. A l'approche de la libération des « Turenge », il semble cependant peu vraisemblable que le débat prenne au sein des Douze une allure très conflictuelle.

Ph. L.

CONJONCTURE

L'ANNÉE 1986 SELON L'INSEE

Après avoir explosé au premier semestre, la consommation des ménages va se ralentir fortement

La France importera moins au second semestre 1986 qu'au premier. En revanche, elle exportera nettement plus. *Ces variations d'un semestre sur l'autre sont la caractéristique principale de la note de conjoncture de l'INSEE sur « la situation et les perspectives de l'économie française »* publiée ce jeudi 10 juillet. Au vu des résultats des cinq premiers mois de l'année, l'Institut de conjoncture a été amené à préciser, sans pour autant s'en écarter, ses prévisions de mai dernier (*le Monde* du 14 mai). Il se montre cependant moins optimiste sur des points essentiels.

L'INSEE confirme que l'on devrait s'attendre à une nette reprise de la demande mondiale au second semestre, mais doute que notre appareil de production soit en mesure de s'adapter à cette demande, *« aussi bien quantitativement que qualitativement »*. Le talon d'Achille de l'économie française restera donc le solde de ses échanges de biens manufacturés, dont l'excédent s'est réduit ces deux derniers mois à un niveau encore *inférieur* à celui qu'il avait pu connaître en 1982. Les experts de l'Institut de conjoncture estiment que la forte augmentation du pouvoir d'achat des ménages (+ 2,4 % en revenu disponible au cours des six premiers mois) a provoqué une poussée de la demande sur des produits à fort taux de pénétration. L'INSEE parle à cet égard de *« l'effet Coupe du monde de football »*, cette manifestation sportive ayant déclenché un accroissement sans précédent des achats d'électronique grand public. *Cet accroissement devrait induire un supplément de croissance de la consommation en produits industriels de l'ordre de 1,5% en glissement sur le premier semestre.*

Forte amélioration des résultats des entreprises

Finalement, par rapport à 1985, l'excédent de nos échanges industriels diminuerait de 24 milliards de francs, malgré la reprise de la demande mondiale et la forte poussée des importations allemandes. Sur la base d'un dollar à 7,20 francs en moyenne et d'un baril de pétrole à 18,4 dollars, la facture énergétique se réduirait de 75 milliards de francs par rapport à 1985 (une réduction qui pourrait même être de l'ordre de 82 milliards si le prix du baril se stabilisait à 15 dollars). Ce gain massif *permettrait de dégager un solde* positif de 17 milliards de francs sur notre balance commerciale, soit 10 milliards de moins que ce qui était prévu par l'INSEE en mai.

La baisse des coûts de la consom*mation intermédiaire des entreprises* (facilitée par la baisse du dollar et du prix du pétrole) permettra une nouvelle amélioration des résultats *des entreprises qui retrouveront une* situation comparable à celle qu'elles connaissaient avant le premier choc pétrolier, c'est-à-dire en 1970. Mal*gré la nécessaire poursuite de l'assai*nissement des bilans, l'investissement progresserait de 3 %, soit un point de plus que ce qui était prévu *en mai.*

Les prix à la consommation augmenteraient de 1 % au premier semestre et de 1,8 % au second semestre (en admettant que les prix des services ne soient pas libérés avant janvier 1987), et le pouvoir d'achat des ménages progresserait de 2,9 %. Mais il s'agit là aussi d'une progression très contrastée. Après le gain de 2,4 % en glissement au premier semestre, on assisterait à un recul de 0,3 % au cours des six derniers mois, en raison d'un net freinage, en fin d'année, de l'augmentation des salaires et de la légère remontée des prix de détail.

La consommation des ménages *suivrait ce mouvement*, avec une croissance assez vive pendant les six premiers mois (+ 1,7 % en glissement) suivie d'une stagnation au *troisième trimestre et d'une légère* reprise au quatrième (+ 0,5 %). C'est la reprise des exportations qui permettrait une croissance du PIB marchand de 2,3 % en moyenne annuelle (0,9 % au premier semestre et 1,2 % au second).

Aussi bien, et même en incluant les effets du dispositif de l'emploi des jeunes, on doit s'attendre à une diminution d'environ 40 000 des emplois salariés en 1986. Le chômage continuera de toucher en priorité des femmes de vingt-cinq à quarante-neuf ans et s'augmentera de 150 000 à 200 000 personnes dans l'année, à moins que des mesures spécifiques viennent ralentir cette progression. Mais de cela, les conjoncturistes ne sont pas encore avertis.

FRANÇOIS SIMON.

ÉVOLUTIONS EN VOLUMES

(aux prix 1970)

	1er sem. 1986 en glissement	2e sem. 1986 en glissement	Moyenne annuelle (1)
Ressources de la nation			
● PIB marchand	1	1	2,3
● Importations	3,2	1,7	4,3
Emploi de ces ressources			
● Consommation des ménages	1,7	0,4	2,9
● Investissement des entreprises	2,4	0,9	5,3 (2)
● *Demande intérieure*	2,6	0,0	– 3,6
● Exportations	– 3,0	5,5	– 0,3

POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES

	1er sem. 1986 en glissement	2e sem. 1986 en glissement	Moyenne annuelle (1)
Masse salariale nette	1,9	– 1,4	0,9
Autres revenus nets	3,1	0,6	1
Prestations sociales	3,1	– 0,2	1,1
Impôts	5,4	– 2,2	– 0,1
Revenu disponible	2,4	– 0,3	2,9

(1) Le taux de croissance en moyenne annuelle ne résulte pas de la simple addition des résultats en glissement des deux semestres. Le résultat en moyenne est en effet influencé par la tendance enregistrée à la fin de l'année précédente.

(2) Ce chiffre est calculé *en francs* constants aux prix de l'année 1970. Il est compatible avec l'évolution de 3 % indiquée dans l'article et qui est évaluée au prix de l'année précédente.

Deux versements en 1987 pour le prélèvement social de 0,4 %

En 1987, les contribuables risquent de payer deux fois la contribu*tion de 0,4 % sur le revenu décidée* pour financer le déficit du régime général de Sécurité sociale (*le Monde* du 2 juillet). M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, a confirmé, mardi 8 juillet, devant l'Association des journalistes économiques et financiers, que le prélèvement portant sur les revenus de 1985 serait perçu seulement en 1987 avec le premier tiers provisionnel des impôts : l'administration fiscale estime, en effet, impossible de le percevoir avant la fin de 1986, le traitement informatique des feuilles d'impôt étant déjà commencé, il aurait fallu établir des rôles spéciaux, solution écartée *parce que coûteuse et compliquée.*

Les personnes non imposées, celles dont l'impôt n'est pas recouvré parce que trop faible, et celles *qui le paient en une seule fois* (sans tiers provisionnel), en raison de son montant réduit, ne paieront pas ce prélèvement du début 1987. En revanche, les exonérations spécifiques accordées par M. Jacques Delors en 1984 pour le 1 % (chômeurs, handicapés, etc.) ne seront pas maintenues. La direction générale des impôt estime qu'elles ont été source de complication excessives et d'erreurs.

Le second prélèvement – portant sur les revenus de 1986 – sera sans doute perçu dans le courant de 1987, peut-être en fin d'année, avec le solde de l'impôt ordinaire : il semble politiquement délicat de le renvoyer au début de *1988*, trois mois avant l'élection présidentielle.

TRANSPORTS

La Commission européenne fait la chasse aux ententes entre compagnies aériennes

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – La Commission européenne vient d'adresser des lettres à dix compagnies aériennes de la Communauté leur enjoignant de mettre fin aux arrangements qu'elles pratiquent toutes – sous des formes diverses – avec leurs concurrents, *en ce qui concerne les tarifs* et la répartition du marché. Les destinataires sont Air France, Sabena, Air Lingus, British Airways, British Caledonian, KLM, Alitalia, Olympic Airways, Lufthansa, SAS.

Cette démarche de la Commission est la suite logique de l'arrêt rendu par la Cour européenne de justice au début du mois de mai par lequel le tribunal indiquait que de tels arrangements, en l'absence d'une réglementation commune des transports aériens, étaient contraires aux règles de la concurrence énoncées dans le taité de Rome.

Les lettres décrivent et dénoncent dans le détail les arrangements existants et les raisons pour lesquelles ils sont considérés comme illégaux. Les compagnies disposent de deux mois pour faire valoir leurs observations *et se mettre en règle. A l'issue de ce* délai, si rien n'est fait, la Commis*sion devrait alors adresser un « avis* motivé » aux gouvernements dont dépendent les compagnies incriminées. Après cette mise en demeure, s'il n'y a toujours pas d'amélioration, il lui appartiendra de saisir la Cour européenne de justice. C'est là une procédure par étapes suffisamment longue pour donner du temps aux gouvernements de se ressaisir,

PHILIPPE LEMAITRE.

LE TRAFIC EST REDEVENU NORMAL A AIR FRANCE

Selon les syndicats d'Air France, la grève du mercredi 9 juillet a été suivie à 65-70 %, mais selon la direction, ce pourcentage n'a pas dépassé 40 %. La compagnie a pu assurer les quatorze vols prévus et le trafic était redevenu normal jeudi 10 juillet : *« Nous ne faisons pas grève pour gêner les passagers. Nous marquerons sans doute un temps d'arrêt pendant les vacances pour reprendre des mouvements à l'automne »*, a déclaré M. Robert Génoves, responsable FO d'Air France, le syndicat le plus important.

Pour sa part, la compagnie charter privée Point Air, qui va concurrencer Air France sur la Réunion, a fait savoir qu' *« elle allait faire mieux que ce que lui impose son cahier des charges »*. *« Cet hiver, nous devons, selon le cahier des charges, effectuer trois vols par semaine vers la Réunion, pour participer au transport lors des périodes de pointe. En fait, nous allons en avoir cinq »*, a indiqué M. Freund, *président* de la compagnie charter.

● **Conflit Air Afrique : le tribunal d'Abidjan avait raison.** – *La* première chambre de la cour d'appel de Paris a déclaré, le mercredi 9 juillet, opposable en France, *l'arrêt rendu le 18 janvier 1985* par la cour d'appel d'Abidjan, qui prononçait la résiliation judiciaire des contrats de travail liant la compagnie Air Afrique à cinquante-six pilotes et mécaniciens. A la suite d'une grève du personnel navigant, jugée illégale en Côte-d'Ivoire, cinquante-six personnes avaient été licenciées. Cinquante-deux avaient alors saisi la justice française, estimant que la décision de la justice ivoirienne était inapplicable en France. Le 7 février 1986, le tribunal de grande instance de Paris, dans un jugement de référé, leur avait donné raison, déclarant *« inopposable en France, entre les cinquante-deux demandeurs et la société Air Afrique*, l'arrêt de la cour d'Abidjan... ». La cour de Paris a donc prononcé l'annulation de ce jugement (*le Monde* du 1er juillet).

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 9 juillet ↑

Nette reprise : + 0,94 %

La Bourse de Paris est nettement repartie de l'avant en séance officielle, le 9 juillet, *accentuant le gain de 0,87 %* obtenu à l'issue des cotations du matin. Au son de cloche final, l'indicateur instantané progressait ainsi de 0,94 % dans un marché moyennement actif.

Parmi les valeurs enregistrant les plus fortes hausses, on notait Fives-Lille (+ 7 %), Schneider, Raffinage distribution, de même que L'Oréal, Printemps, Carrefour et Source Perrier. *Le titre* Générale de fonderie était réservé à la hausse. Quant aux replis les plus notables, ils concernaient Saint-Louis-Bouchon, Bic, Moulinex, ainsi que Roussel-Uclaf, Penarroya et ELF-Aquitaine.

Autour de la corbeille, les opérateurs se montraient satisfaits devant la bonne résistance du marché. Certains allaient même jusqu'à prédire une nouvelle explosion à la hausse, avant la liquidation du 24 juillet. Il est vrai que Paris a quelque peu surpris les investisseurs ce 9 juillet. Alors que New-York avait enregistré la veille un second repli certain, la Bourse de la capitale est restée insensible à l'onde de choc américaine. « Il n'y a pas de vendeur », observait un professionnel. « Le marché est assaini, les positions spéculatives se sont réduites ; l'activité est prête à repartir à la première nouvelle favorable », poursuivait-il.

Sur le marché obligataire, les cours reculaient d'une variation, avant de se reprendre légèrement. Au MATIF, l'échéance de mars 1987 gagnait 0,08 %, à 112,95. 3 184 contrats étaient traités.

Lingot : 78 450 F (+ 500) ; napoléon : 520 F (+ 6).

NEW-YORK, 8 juillet ↑

La baisse stoppée

La tendance s'est raffermie le 9 juillet à Wall Street, dans un marché moyennement actif où 142,88 millions de titres ont été échangés, contre 174,06 millions la veille. Après avoir fluctué irrégulièrement, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles s'est finalement ressaisi en fin de séance, gagnant 5,35 points, à 1 826,07. 1 012 titres s'inscrivaient en hausse et 532 reculaient. 420 sont restés inchangés.

Autour du Big Board, les analystes estimaient qu'une demande sélective se justifiait le 9 juillet, tant certaines valeurs avaient chuté *depuis le début de la semaine.* L'optimisme n'est cependant pas revenu à Wall Street, les inquiétudes relatives à la croissance éco*nomique freinant l'activité.* Les observateurs estiment déjà que les rapports du second trimestre que publieront les entreprises dans les quinze prochains jours vont refléter la faiblesse de l'économie. Si certains continuent de croire à une baisse imminente du taux d'escompte, il est peu probable que le marché récupérera rapidement ses pertes des 7 et 8 juillet.

Parmi les valeurs les mieux orientées figuraient American Brands (+ 7 3/4, à 102 1/4), Safeway Stores (+ 4 1/2, à 58 1/8) et Upjohn (+3 5/8, à 90 1/4).

VALEURS	Cours du 8 juillet	Cours du 9 juillet
Alcoa	36 7/8	36 7/8
A.T.T.	24 5/8	24 1/2
Boeing	61 5/8	62 1/2
Chase Manhattan Bank	42 1/4	41 3/8
Du Pont de Nemours	78 1/4	78 5/8
Eastman Kodak	55 3/4	55 1/2
Exxon	60	60
Ford	51 3/4	52
General Electric	76 3/8	76 5/8
General Motors	75 3/8	75 3/8
Goodyear	31 7/8	32 1/8
I.B.M.	144 3/8	144 1/4
I.T.T.	53 3/8	54 3/4
Mobil Oil	30 1/2	30 1/4
Pfizer	68 5/8	68 5/8
Schlumberger	33 5/8	34 1/8
Texaco	30	30
U.A.L. Inc.	51 1/4	49 1/2
Union Carbide	22 3/4	23 3/8
U.S. Steel	20 1/8	19 7/8
Westinghouse	49 3/4	50 1/4
Xerox Corp.	56 7/8	56 1/2

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,97 F ↓

Sur des marchés des changes très indécis, le dollar a évolué en dents de scie, au gré des rumeurs, notamment celle d'une diminution du taux d'escompte américain demandée par la Maison Blanche.

FRANCFORT	9 juillet	10 juillet
Dollar (en DM)	2,1675	

TOKYO	9 juillet	10 juillet
Dollar (en yens)	159,75	

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (10 juillet)	7 5/16 %
New-York (9 juillet)	6 3/4 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	8 juillet	9 juillet
Valeurs françaises	139,8	141,3
Valeurs étrangères	104,4	104
Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)		
Indice général	366,1	368,2

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 828,72	1 826,07

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 317,7	1 331,5
Mines d'or	197,3	202,4
Fonds d'Etat	90,80	90,66

TOKYO

	8 juillet	9 juillet
Nikkeï Dow Jones	17 734,1	17 506,1
Indice général	1 369,63	1 354,47

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 9 juillet
Nombre de contrats : 3 426

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,35	111,30	112,15	112,15
Précédent	–	110,85	111,65	112,35	112,50

AUTOUR DE LA CORBEILLE

Cie BANCAIRE : HAUSSE DES OPÉRATIONS NOUVELLES. – Les sociétés du groupe de la Compagnie bancaire ont réalisé, pendant le premier semestre 1986, une augmentation de 14 % de leurs opérations nouvelles en crédit et crédit-bail par rapport à la période comparative de 1985, pour s'établir à 21,8 milliards de francs. L'encours global *s'élevait à 109 milliards au 30 juin* dernier, soit 10 % de plus que le montant enregistré un an plus tôt.

LA SFEC S'IMPLANTE EN GRANDE-BRETAGNE. – La Société française d'extrusion et de calendrage, dont les actions sont cotées au second marché de la Bourse de Nancy, s'implante en Grande-Bretagne en prenant le contrôle de la branche plastique de la société de distribution britannique DWEK. *Le coût de cette opération, légèrement supérieur à 2 millions de livres, sera financé* par une émission d'obligations remboursables en actions.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

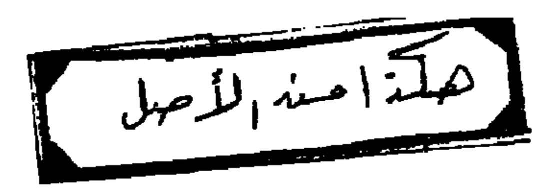
	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,9690	6,9720	+ 12	+ 24	+ 35	+ 60	+ 120	+ 200
$ can.	5,0537	5,0595	– 79	– 52	– 139	– 96	– 400	– 311
Yen (100)	4,3429	4,3474	+ 89	+ 113	+ 190	+ 217	+ 530	+ 597
DM	3,2853	3,2882	+ 66	+ 85	+ 135	+ 157	+ 371	+ 429
Florin	2,8470	2,8494	+ 23	+ 33	+ 49	+ 67	+ 173	+ 217
F.B. (100)	15,5871	15,6008	– 43	+ 28	– 61	+ 64	– 115	+ 238
F.S.	3,9332	3,9341	+ 76	+ 100	+ 162	+ 194	+ 426	+ 500
L. (1 000)	4,6717	4,6768	– 195	– 148	– 373	– 310	– 1030	– 919
£	10,6661	10,6776	– 309	– 235	– 553	– 466	– 1464	– 1274

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 3/4	7	6 3/4	6 7/8	6 11/16	6 13/16	6 5/8	6 3/4
DM	4 1/2	4 3/4	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16
Florin	6 1/4	6 1/2	6 1/8	6 1/4	5 15/16	6 1/16	5 11/16	5 13/16
F.B. (100)	7	8	7 1/8	7 3/8	7 1/16	7 3/8	6 7/8	7 1/4
F.S.	1 1/2	2	4 5/8	4 3/4	4 5/8	4 3/4	4 11/16	4 13/16
L. (1 000)	9	11	10	11 3/4	11	11 5/8	11 1/8	11 5/8
£	10 1/8	10 3/8	10 1/8	10 1/4	10	10 1/8	9 13/16	9 15/16
F. franç.	7	7 1/2	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 3/16	7 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS — 9 JUILLET

Cours relevés à 17 h 36

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1580	4,5 % 1973	1641	1561	1562	+ 0 71
4410	C.N.E. 3%	4398	4410	4410	+ 0 27
1145	B.N.P. T.P.	1153	1155	1155	+ 0 17
1140	C.C.F. T.P.	1149	1147	1147	− 0 17
2660	Electricité T.P.	2620	2620	2620	....
1598	Renault T.P.	1755	1753	1753	− 0 11
2227	Rhône-Poul. T.P.	2401	2397	2397	− 0 16
1352	St-Gobain T.P.	1336	1360	1359	+ 1 72
1352	Thomson T.P.	1335	1332	1332	− 0 22
380	Accor	419	435	437	+ 4 29
1720	Agence Havas	1730	1750	1750	+ 1 15
745	Air Liquide	751	760	760	+ 1 19
2190	Alcatel	2165	2165	2165	....
1340	Als. Superm.	1475	1490	1490	+ 1 01
340	A.L.S.P.I.	371	384	384	+ 3 50
410	Alsthom	424	417	417	− 1 65
1580	Arjom. Prioux	1780	1785	1784	+ 0 22
183	Aussedat-Rey	212	214	216	+ 1 88
1300	Aux. Entrepr.	1460	1490	1470	+ 0 68
1190	Avions Dassault	1345	1340	1340	− 0 37
615	Bail-Equipem.	625	645	645	+ 3 20
1090	Bail-Investiss.	1100	1169	1170	+ 6 36
1000	Cie Bancaire	1125	1150	1159	+ 3 02
530	Bazar H.-V.	608	610	610	+ 0 32
520	Béghin-Say	463	470	472	+ 1 94
300	Berger (Ma)	300	300	300	....
570	Bic	614	600	600	− 2 28
1210	B.I.S.	1348	1368	1368	+ 1 48
2250	Biscuit (Géné.)	2205	2240	2240	+ 1 58
1800	Bongrain S.A.	1875	1915	1915	+ 2 13
1110	Bouygues	1195	1200	1200	+ 0 41
3520	B.S.N.	3820	3799	3800	− 0 52
1150	Carnaud	1285	1286	1286	+ 0 07
2800	Carrefour	3115	3250	3250	+ 4 33
1540	Casino	1591	1595	1595	+ 0 25
1220	Casino A.D.P.	1368	1369	1369	+ 0 07
845	Cedis	912	910	875	− 4 05
1480	Cetelem	1460	1470	1471	+ 0 75
1520	C.F.A.O.	1662	1670	1660	− 0 12
490	C.F.D.E.	517	530	535	+ 3 48
970	C.G.I.P.	1092	1120	1100	+ 0 73
1020	Chargeurs S.A.	1185	1210	1220	+ 2 95
53	Chiers-Châtil.	56 50	58 70	55 55	− 1 68
665	Ciments franç.	675	680	682	+ 1 03
490	Club Méditer.	548	545	544	− 0 72
225	Codetel	230	230	238	+ 3 47
390	Cofimeg	400	400	400	....
755	Colas	872	895	890	+ 2 06
255	Compt. Entrepr.	267	267	267	....
515	Compt. Mod.	585	591	605	+ 3 41
1410	Créd. Foncier	1740	1760	1760	+ 1 14

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
495	Crédit F. Imm.	520	530	532	+ 2 30
1820	Crédit Nat.	1995	2005	2007	+ 0 60
335	Crouzet	330	337	339	+ 2 72
1980	Damart S.A.	1995	1995	1995	....
3190	Darty	3390	3498	3499	+ 3 21
285	Dév. P.d.C. (Li)	270	267	267	− 1 11
415	D.M.C.	478	480	479	+ 0 20
1980	Docks France	2150	2220	2200	+ 2 32
1210	Dumez	1440	1470	1461	+ 1 45
1250	Eaux (Gén.)	1330	1334	1334	+ 0 30
2610	Ecco	3020	2980	2980	− 1 32
285	Elf-Aquitaine	286	286	286	....
280	— (certific.)	276	270 50	271	− 1 81
1800	Epeda-B-Faure	1990	1980	1980	− 0 50
2530	Essilor	2730	2800	2800	+ 2 56
445	Esso S.A.F.	461	463	466 50	+ 1 19
2650	Eurafrance	2900	2900	2900	....
1400	Eurocom ★	1485	1483	1480	− 0 33
1870	Euromarché	2170	2150	2150	− 0 92
1340	Europe n° 1	1350	1368	1369	+ 1 40
1450	Facom	1530	1520	1520	− 0 65
765	Fichet-Bauche	827	835	835	+ 0 96
275	Finextel	302	303	303	+ 0 33
300	Fives-Lille	280	299 60	297	+ 6 07
25	Fondene (Gén.)	23	25	25	+ 8 69
185	Fraissinet (Ma)	200	207	207	+ 3 50
300	Francarep	350	350	350	....
1000	Fromageries Bel	1091	1099	1099	+ 0 73
1000	Gal. Lafayette	1005	1010	1045	+ 3 98
380	Gascogne	370	370	370	....
300	Géophysique	280	280	280	....
1070	Gerland	1100	1090	1090	− 0 90
325	GTM-Entrepose	355	355	359	+ 1 12
535	Guyenne-Gasc.	650	680	680	+ 4 61
2860	Hachette	2850	2800	2799	− 1 78
625	Hénin (La)	651	659	659	+ 1 22
72	Imétal	63 60	62 50	63 50	− 0 15
845	Imm. Plaine-M.	885	825	840	− 5 08
3600	Inst. Mérieux	4140	4050	4050	− 2 17
700	Interbail	710	720	720	+ 1 40
1750	Intertechnique	1920	1920	1920	....
720	J. Lefebvre	770	788	790	+ 2 59
1360	Lab. Bellon	1551	1550	1548	− 0 19
1240	Lafarge-Coppée	1325	1320	1325	....
1420	Lebon	1443	1446	1446	+ 0 20
3780	Legrand	4170	4200	4190	+ 0 47
1080	Lesieur	1105	1110	1113	+ 0 72
630	Locafrance	685	685	685	....
1090	Locindus	1094	1096	1096	+ 0 18
1060	L. Vuitton S.A ★	1040	1060	1043	+ 0 28
620	Luchaire	720	725	724	+ 0 55
1130	Lyonn. Eaux	1445	1460	1460	+ 1 03

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
210	Mais. Phénix	226	218	224	− 0 44
620	Majorette (Ly)	570	575	575	+ 0 87
103	Manurhin	110 50	112 50	112 50	+ 1 80
345	Mar. Wendel	375	371	372	− 0 80
1460	Martell	1475	1445	1443	− 2 16
2060	Matra	2380	2345	2345	− 1 47
2970	Merlin-Gerin	3400	3410	3400	....
2580	Michelin	2975	3060	3050	+ 2 52
5250	Midi (Cie)	5950	5970	5960	+ 0 16
480	Midland Bk S.A.	505	513	513	+ 1 58
525	Min. Salsig. (Ma)	490	500	500	+ 2 04
48	M.M. Penarroya	44 90	44	43 10	− 4
1950	Moët-Hennessy	2100	2102	2101	+ 0 04
825	Mot. Leroy-S ★	860	860	856	− 0 46
87	Moulinex	80	78 50	75 50	− 5 62
965	Navig. Mixtes	1070	1095	1100	+ 2 80
164	Nord-Est	186 90	190	190 20	+ 1 76
500	Nordon (Ny)	498 50	495	495	− 0 70
475	Nouvelles Gal.	471	476	477	+ 1 27
815	Occident. (Gén.)	984	976	973	− 1 11
1480	Omn.F.Paris	1510	1550	1550	+ 2 64
215	Olida-Caby	200 50	200 50	201 50	+ 0 49
400	Opfi-Paribas	465	465	457	− 1 72
3250	Oréal (L')	3400	3568	3575	+ 5 14
1010	Paris-Réescomp.	870	870	871	+ 0 11
950	Pechelbronn	1190	1159	1160	− 2 52
1400	Penhoet	1418	1500	1500	+ 5 78
1090	Pernod-Ricard	1155	1182	1191	+ 3 11
114	Pétroles B.P.	117 60	116 80	116 80	− 0 68
865	Peugeot S.A.	963	974	988	+ 2 59
85	Poclain	62 50	61	62	− 0 80
1470	Poliet	1495	1515	1525	+ 2
585	P.M. Labinal	652	685	719	+ 10 27
1990	Presses Cité	1981	1999	2030	+ 2 47
1600	Précabail Sic.	1565	1590	1589	+ 1 53
425	Primagaz	455	454	461	− 0 87
490	Printemps	551	570	570	+ 3 44
1660	Promodès	1645	1690	1680	+ 2 12
230	Prouvost S.A.	257	257	259	+ 0 77
895	Radiotechn.	912	915	921	+ 0 98
153	Raff. Dist. Total	136	143	141	+ 3 67
1840	Redoute (La)	1720	1710	1705	− 0 87
1250	Roussel-Uclaf	1490	1450	1475	− 1
1070	Roussel-C.N.I.	1175	1190	1170	− 0 42
4130	R. Impériale (Ly)	4390	4350	4350	− 0 91
250	Sade	260	260	260	....
2710	Sagem	2814	2960	2960	+ 5 18
655	St-Louis B.	630	600	610	− 3 17
1960	Salomon	1990	1955	1955	− 1 75
1050	Selvapar	1206	1211	1220	+ 1 16
660	Sanofi	720	730	730	+ 1 38
435	S.A.T.	475	476	476	+ 0 21

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
680	Saupiquet (Na)	715	721	721	+ 0 83
625	Schneider	670	704	716	+ 6 86
113	S.C.O.A.	120	121 50	121	+ 0 83
77	S.C.R.E.G.	40	39 50	38 90	− 2 75
500	Seb	562	559	565	+ 0 53
495	Sefimeg	451	449	449	− 0 44
1820	S.F.I.M.	1970	1961	1960	− 0 50
73	S.G.E.	81	81 30	82	+ 1 23
510	Signaux Ent. El.	535	544	543	+ 1 49
970	Silic	1006	978	997	− 0 89
555	Simco-U.P.H.	596	598	597	+ 0 16
350	Simnor (Li)	350 50	360	350	− 0 14
1200	Skis Rossignol	1270	1305	1305	+ 2 75
940	Sliminco	947	935	935	− 1 26
255	Sodero (Na)	265	264	264	− 0 37
2080	Sodexho	2090	2105	2105	+ 0 71
440	Sogerap	438	439	439	+ 0 68
1140	Sommer-Allib.	1215	1270	1270	+ 4 52
680	Source Perrier	737	760	755	+ 2 44
1280	Sovac	1355	1358	1358	+ 0 22
480	Strafor	528	532	535	+ 1 32
345	Synthelabo ★	393	393	395 90	+ 0 73
535	Talcs Luzenac	535	540	540	+ 0 93
2920	Tél. Elect.	3260	3280	3290	+ 0 92
1170	Thomson-C.S.F.	1285	1314	1328	+ 3 34
370	Total (CFP)	361	365	365	+ 1 10
85	— (certific.)	85	85 40	85 40	+ 0 47
2680	T.R.T.	2890	2970	2970	+ 2 76
860	U.F.B.	880	860	857	− 2 61
1020	U.I.S.	1089	1090	1089	....
650	U.C.B. ★	724	729	745	+ 2 90
490	Valéo	486	499	495	+ 1 85
81	Vallourec	81 20	83 80	83 40	+ 2 70
4950	V. Clicquot-P.	4695	4650	4650	− 0 95
835	Via Banque	882	900	901	+ 2 15
	Étrangères				
820	Elf-Gabon	780	778	778	− 0 25
92	Amax Inc.	90 30	90	90	− 0 33
430	Amer. Express	430	420 50	420	− 2 32
177	Amer. Teleph.	173 50	175	174 80	+ 0 74
77	Anglo Amer. C.	77 10	77	77	− 0 12
425	Amgold	387	390	390	+ 0 77
900	BASF (Akt)	780	787	787	+ 0 89
930	Bayer	891	890	890	− 0 11
146	Buffelsfont.	137	138	138 40	+ 1 02
26	Charter	27	26 80	26 80	− 0 74
300	Chase Manh.	304	293	295 50	− 2 79
200	Cie Pétr. Imp.	176	181 50	181 50	+ 3 12
46	De Beers	45	46 95	48	+ 6 66
2500	Deutsche Bank	2355	2385	2400	+ 1 91
42	Dome Mines	37 30	39 50	39 50	+ 5 89

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
98	Driefontein Ctd	89 50	91 60	93	+ 3 91
615	Du Pont-Nem.	563	554	554	− 1 59
430	Eastman Kodak	394	394	400	+ 1 52
27	East Rand	26 90	27 65	27 70	+ 2 97
270	Electrolux	279	276	276	− 1 07
255	Ericsson	251 70	245	244	− 3 05
430	Exxon Corp.	418	418	418	....
385	Ford Motors	370	367 20	367 20	− 0 75
58	Freegold	51 05	51 50	52 20	+ 2 25
78	Gencor	77 40	78 70	79	+ 2 06
585	Gén. Electr.	542	541	541	− 0 18
435	Gén. Belgique	453	457	456	+ 0 66
555	Gen. Motors	527	531	531	+ 0 75
45	Goldfields	47	47 70	47 70	+ 1 48
43	GdMetropolitain	43 10	42 10	42 10	− 2 32
60	Harmony	54	54	54 80	+ 1 48
36	Hitachi	34 55	33 85	33 90	− 1 88
835	Hoechst Akt.	784	790	795	+ 1 40
103	Imp. Chemical	106	103	103	− 2 83
94	Inco. Limited	83 70	83 10	85 20	+ 1 79
1030	IBM	1020	1016	1019	− 0 09
320	ITT	380	379	378	− 0 52
169	Ito-Yokado	170	170	170 20	+ 0 11
82	Matsushita	58 10	55 50	56 20	− 3 27
725	Merck	707	700	702	− 0 70
780	Minnesota M.	763	751	751	− 1 57
220	Mobil Corp.	211	215	215	+ 1 89
31750	Nestlé	33200	32850	32850	− 1 05
152	Norsk Hydro	142	134 90	134 90	− 5
141	Ofsil	124 20	128	129	+ 3 86
1240	Petrofina	1314	1351	1351	+ 2 81
490	Philip Morris	496	510	515	+ 3 83
162	Philips	143 30	143 50	143 50	+ 0 13
510	Quilmès	504	506	506	+ 0 39
475	Randfontein	466	469	469 •	+ 70 87
565	Royal Dutch	540	542	542	+ 0 37
68	Rio Tinto Zinc	64	63 90	63 90	− 0 15
80	St Helena Co	73 50	74 60	74 60	+ 1 49
230	Schlumberger	231	235 50	237	+ 2 59
84	Shell transp.	81 70	81 50	81 50	− 0 24
2000	Siemens A.G.	1963	1951	1951	− 0 61
143	Sony	136 10	131 70	130 10	− 4 40
157	T.D.K.	153	146 50	146	− 4 57
17	Toshiba Corp.	17 50	17 15	17 15	− 2
1380	Unilever	1411	1420	1411	....
340	Unit. Techn.	334 10	320	320	− 4 22
395	Vaal Reefs	376 50	390 50	391	+ 3 85
405	Volvo	392	383 50	383	− 2 29
188	West Deep	174 40	180 80	182	+ 4 35
405	Xerox Corp.	385	387	387	+ 0 51
1 17	Zambia Corp.	1 21	1 20	1 22	+ 0 82

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	7770	..
Emp. 8,80 % 77	122 95	1 157
9,80 % 78/93	105 50	9 746
8,80 % 78/86	100 82	5 063
10,80 % 79/94	108 59	9 143
13,25 % 80/90	111 20	1 343
13,80 % 80/87	107 45	10 095
13,80 % 81/89	113 70	6 654
16,75 % 81/87	110 20	13 905
16,20 % 82/90	124 60	7 900
16 % juin 82	127 10	1 359
14,60 % fév. 83	125 40	5 560
13,40 % déc. 83	130 30	7 379
12,20 % oct. 84	120 28	9 192
11 % fév. 85	123 60	4 189
10,25 % mars 86	116	3 373
ORT 12,75 % 83	1694	..
OAT 10 % 2000	116 65	1 206
OAT 9,90 % 1997	113 85	5 669
OAT 9,80 % 1996	111 65	4 323
Ch. France 3 %	169	..
CNB Bques janv. 82	103 50	0 209
CNB Paribas	106	0 209
CNB Suez	106	0 209
CNI janv. 82	103 65	0 209
PTT 11,20% 85	116 60	6 269
CFF 10,30% 86	120	0 713
CNE 11,50% 85	114 70	1 049
CNT 9% 86	106	2 086
CRH 10,90% déc. 85	118 50	5 180

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	454	458
A.G.F. (St Cent.)	7020	7190
André Roudière	245	241
Applic. Hydraul.	550	590
Arbel	145	145
Astorg	255 10	285
Avenir Publicité	1745	1730
Bain C. Monaco	440	430
Banque Hypoth. Eur.	427	....
B.G.L.	353 50	....
Blanzy-Ouest	456	456
B.N.P. CI	480	480
B.N.P. Intercontin.	420	420
Bénédictine	4100	4200
Bon-Marché	514	483
Cdif	1000	1000
Cambodge	322 90	346
C.A.M.E.	238	235
Campenon Bern.	280	237 o
Carbone-Lorraine	830	820
C.E.G.Frig.	465	465
Centen. Blanzy	1878	1949
Centrest (Ny)	223	223
Cerabati	79 80	80 30
C.E.R.U.S.	....	....
Chambourcy (M.)	1000	1040
Champex (Ny)	148 50	152 d
C.I.C. (Financ. de)	283	283
C.I. Maritime	420	438 80
Cima-Sirom	960	980
Citram (B)	300	....
Clause	911	930
Cofradel (Ly)	990	....
Cogifi	530	540
Comiphos	398	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cie Industrielle	3600	3500
Comp. Lyon-Alem.	398	414 d
Concorde (La)	1218	1133 o
C.M.P.	22 60	23 50
Crédit (C.F.B.)	580	603
Créd. Gén. Ind.	1380	1380
Crédit Lyonnais C.I.	725	725
Cr. Universel (Cie)	890	881
Crédital	197 50	198 10
Darblay S.A.	459	470
Darty Act. d. p.	2700	2700
De Dietrich	1525	1505
Delalande S.A.	1050	1050
Delmas-Vieil. (Fin.)	1190	1170
Didot-Bottin	546	540
Drag. Trav. Pub.	39 80	35 90
Eaux Bass. Vichy	1763	1763
Eaux Vittel	1220	1270
Economats Centre	540	521
Electro-Banque	440	457 80
Electro-Financ.	1035	1085
Elf-Antargaz	385	387
E.L.M. Leblanc	624	624
[illegible]-Bretagne	280	280 10
Entrepôts Paris	605	599
Epargne (B)	2369	2280
Europ. Accumul.	85	86 30
Eternit	2300	2300
Exor	3375	3375
Finalens	225	225
FIPP	235	....
Fnac	980	970
Foncière (Cie)	476	495 d
Fonc. Agache-W.	810	790
Fonc. Lyonnaise	3850	3890
Foncina	455	424
Forinter	1180	1170
Fougerolle	138	132 50
France I.A.R.D.	401	400
France (La)	6480	6300
From. Paul Renard	549	539
GAN	12960	13480
Gaumont	410	393 80 o
Gaz et Eaux	2339	2361
Gévelot	247	257
Gr. Fin. Constr.	550	571
Gds Moul. Paris	394	385
Groupe Victoire	3990	3785
G. Transp. Ind.	488	478
Hutchinson	840	825
Immindo S.A.	475	490
Immoinvest	320	312 40
Immobail	555	554
Immobanque	830	825
Immob. Marseille	7500	7450
Immofice	810	....
Invest. (Sté Cent.)	3209	3300
Jaeger	257 50	247 20
Lafitte-Bail	640	620
Lambert Frères	108	108
Lille-Bonnières	881	890
Locabail Immob	884	884
Loca-Expansion	370	370
Localinancière	520	530
Locatel	385	345
Louvre (Sté)	2006	1960 •
Machines Bull	48 50	49 80
Magasins Uniprix	186	208 50 d
Magnant S.A.	134	137
Maritime Part.	331 60	317 50
M. H.	....	....
Métal Déployé	450	480
Mors	187 20	189
Naval Worms	123	127 80

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	180	180
OPB Paribas	410	410
Optorg	192	200 d
Origny-Desvroise	245 10	245 10
Palais Nouveauté	890	....
Paribas-CIP	989	989
Paris France	298	284 80
Paris-Orléans	334	335
Part. Fin. Gest. Im.	1859	1832
Pathé-Cinéma	362	368
Pechiney (cert. inv.)	220	218
Piles Wonder	1000	1000
Piper-Heidsieck	800	832
P.L.M.	200	196
Porcher	300	298
Providence S.A.	1474	1475
Publicis	1450	1460
Raff. Souf. R.	250	240 o
Rhône-Poul. (c. inv.)	470	472
Ricqlès-Zan	136	139
Rochefortaise S.A.	178 70	180
Rochette-Cenpa	70 50	65 90
Rosario (Fin.)	190	190
Rougier et Fils	69 50	69 80
Sacer	202	....
Sacilor	19 50	....
SAFAA	805	773 o
Safic-Alcan	576	....
SAFT	1625	1605
Saga	300	290
St-Gobain C.I.	298	299
Salins du Midi	505	501
Santa-Fé	180	180
Satam	150	156
Saulnes	66 50	67 50
Saunier-Duval	54	58 20
Savoisienne (M)	146	....
SCAC	387	398
Semelle Maubeuge	518	518
S.E.P. (M)	228	230
Serv. Equip. Véh.	76	73
Sicli	108	110 20
Sicotel	435	....
Sinvim	335	335
Siph (Plant. Hévéas)	368	373
SMAC Acieroïd	61 40	59 o
Sté Générale-CIP	1105	1090
Sofal financière	2194	2110
Soffo	338	324 50 o
Soficomi	888	897
S.O.F.I.P. (M)	160	....
Sofragi	1012	1010
Soudure Autog.	470	451
Sovabail	811	821
Spechim	113 50	109 o
S.P.I.	647	645
Spie Batignolles	695	713
Suez (Fin. de)-CIP	1128	1150
Stern	591	574
Taittinger	1980	1980
Testut-Aequitas	447	465
Tour Eiffel	550	560
Ufiner S.M.D.	534	533
Unibail	866	831
U.A.P.	2975	2930
Un. Imm. France	572	578
Un. Ind. Crédit	1450	1480
Usinor	6	5 80
U.T.A.	1850	1950
Vicat	700	652
Vinipr.	202	200
Waterman S.A.	489	482
Brass. du Maroc	136	136

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1070	....
Akzo	463	....
Alcan Alum.	208	206
Algemene Bank	1655	....
American Brands	637	660
Am. Petrofina	335	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	139	137
Bco Pop Espanol	271	270
Banque Morgan	626	625
Banque Ottomane	998	951
B. Régl. Internat.	30490	31000
Br. Lambert	555	550
Canadian-Pacific	84 90	83 85
Commerzbank	950	952
Dart. and Kraft	434	440
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	390	395 20
Dresdner Bank	1288	1294
Gén. Belgique	453	456
Gevaert	890	....
Glaxo	105	....
Goodyear	235	229
Grace and Co	378	376 50
Gulf Canada Corp.	....	....
Honeywell Inc.	547	530
I.C. Industries	343	330
Int. Min. Chem	241	260
Johannesburg	551	....
Kubota	15	15
Latonia	282	285
Mannesmann	590	600
Midland Bank Plc	59	59
Mineral-Ressourc.	53 50	....
Noranda	88	91
Olivetti	43 75	41 75
Pakhoed Holding	151	150 10
Pfizer Inc.	485	475
Procter Gamble	580	580
Ricoh Cy Ltd	34	33 50
Rolinco	244	243 50
Robeco	260 20	260 10
Rodamco	396	390
Saipem	26 50	27
Shell fr. (port.)	84	....
S.K.F. Aktiebolag	336	....
Sperry Rand	508	510
Steel Cy of Can.	105	110
Stilfontein	37 80	36 30
Swedish Match	360	....
Tenneco	278	....
Thorn EMI	48 30	48
Thyssen c. 1 000	500	....
Toray indust. inc	26 25	26 80
Vieille Montagne	801	....
Wagons-Lits	840	875
West Rand	16 40	15 20

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Asmap	18 50	17
C.E.M.	....	....
Cochery	62	....
Coparex	382	380
Dubois Inv. (Centr.)	690	690
Hydro-Energie	302	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	540	....
Révillon	260	....
Rorento N.V.	141	141
Sopelem	212	140 20 o
S.P.R.	250	....
Ufinex	380	....
Union Brasseries	139 50	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1684	1630
Alain Manoukian	710	712
Asystel	325	320
BAFIP	705	685
B.I.P.	1326	1365
Bolloré Technologies	849	841
Boiron	535	535
Câbles de Lyon	817	820
Calberson	595	580
Cardif	1900	1919
Cap Gemini Sogeti	1960	1950
C.D.M.E.	844	816
C. Equip. Elect.	236	236
C.E.G.I.D.	738	738
C.G.I. Informatique	499	519
C. Occid. Forestière	137	134
Dafsa	202 70	199 50
Dauphin O.T.A.	1750	1741
Devanlay	1418	1381
Deville	992	980
Drouot-Assurances	535	535
Editions Belfond	300	312
Elect. S. Dassault	925	925
Expand	400	400
Filipacchi	860	895
Guintoli	380	375
Guy Degrenne	980	980
I.C.C.	305	317
IM Informatique	460	460
Loca-Investissement	397	389
Manutan	545	524 o
Marlin Immobilier	535	535
Métallurg. Minière	175 10	179 90
M.M.B	630	625
Molex	316	316
Navale-Delmas	648	659
Om. Gest. Fin.	387	390
Patacolle-R.D.	3180	3087
Petit Bateau	220	228 50
Petrofigaz	467	469
Razel	880	860
St-Gobain Emballage	1255	1249
S.C.G.P.M.	188	....
Sema-Metra	890	880
S.E.P.	1140	1140
S.E.P.R.	1440	1430
S.M.T. Goupil	298	305
Sofibus	390	391
Supra	845	828
Valeurs de France	338	338

SICAV (sélection) — 9/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	689 49	672 67
Actions France	444 35	424 20
Actions sélectives	589 24	562 52
Aedificandi	654 04	624 38
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1106 09	1079 11
A.G.F. 5000	518 46	505 81
A.G.F. ECU	1153 70	1142 28
A.G.F. Interfonds	444 76	433 91
A.G.F. OBLIG.	1194 10	1188 16
Agimo	650 10	634 24
Altefi	224 17	214
A.L.T.O.	201 40	192 27
America-Valor	795 06	759 01
Amérique Gestion	408 17	389 66
Arbitrages court terme	......	......
Argonautes	391 65	373 89
Associc	1238 51	1238 51 ◆
Autosic	1204 83	1169 74 ◆
Bourse-Investiss.	452 42	431 90
Bred Associations	2659 43	2651 48
Capital Plus	1624 13	1624 13
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	856 71	817 86
Convertimmo	382 72	368
Cortal court terme	11836 67	11835 67 ◆
Cortexa	949 07	906 03
Credinter	449 16	436 08 ◆
Croiss. Finance	271 50	259 81
Croiss. Mercure	2632 10	2555 44
Croiss. Immobil.	624 69	596 55
Croiss. Prestige	351 77	335 82
Déméter	12741 47	12741 47
Drouot-France	616 57	588 61
Drouot-Investiss.	1044 90	997 52
Drouot-Sécurité	240 62	229 71
Drouot-Sélection	152 74	145 81
Ecusic	1175 98	1158 61 ◆
Eficoop Sicav	10789 80	10762 89
Energie	235 90	225 20 ◆
Eparsic	2830 92	2825 26 ◆
Epacourt Sicav	7981 98	7962 07
Epargne Associations	24952 86	24915 48
Epargne-Capital	7908 96	7830 65
Epargne-Croiss.	1509 69	1441 23
Epargne-Industr.	723 20	690 41
Epargne-Inter	628 91	600 39
Epargne-Long-Terme	1724 99	1678 81
Epargne-Oblig.	201 29	196 90
Epargne-Unie	1182 49	1128 87
Epargne-Valeur	417 80	398 65
Epacoblig	1311 20	1308 58 ◆
Eurodic	10012 35	9854 38 ◆
Euro-Croissance	544 71	520 01
Eurodyn	996 76	983 98
Financière Plus	28722 84	28458 26
Foncil Placement	62436 83	62126 20
Foncil Trimestriel	1164 79	1147 58
Foncil Valorisation	13228 04	12969 65
Foncier Investiss.	1101 71	1074 94
Foncival	279 65	266 97
France-Garantie	313 07	312 45 ◆
France-Investiss.	558 18	532 87
France-Net	125 75	124 50
France-Obligations	484 91	480 31
Francic	377 81	368 81 ◆
Fructi-Associations	1265 37	1265 37
Fructicapi	306 16	300 65
Fructidor	261 79	257 82
Fructifrance	747 60	729 37
Fructivar	79291 19	79093 46
Fructi ECU	570 67	562 24 ◆
Fructi-Première	13380 21	13182 47
Futuroblig	1104 32	1103 22
Gestilion	59006 65	58859 40
Gestion Associations	149 46	148 17
Gestion Mobilière	699 95	668 21
Gest. Rendement	489 78	467 58
Gest. Sél. France	742 78	709 10
Haussmann Associat.	1272 81	1272 81
Haussmann court terme	1112 41	1112 41
Haussmann Epargne	1383 84	1383 84
Haussmann Europe	1861 80	1777 37
Haussmann Oblicroiss.	1308 55	1308 55
Haussmann Obligation	1542 06	1472 13
Horizon	1210 80	1175 34
I.M.S.I.	610 72	583 03
Indo-Suez Valeurs	759 56	726 12
Ind. française	14089 70	13813 43 ◆
Interoblig.	11537 77	11094 01
Intersélect France	452 40	431 89
Intervaleurs Indust.	635 30	606 49
Invest. net	14684 01	14654 70 ◆
Invest. Obligataire	17587 74	17552 63 ◆
Japacic	159 90	155 24
Jeune épargne	220 53	217 27
Laffitte-crt-terme	60704 09	60704 09
Laffitte-Expansion	824 84	787 63
Laffitte-France	332 69	317 60
Laffitte-Japon	324 66	309 94
Laffitte-Oblig.	154 37	147 37
Laffitte-Rend.	211 91	202 30
Laffitte-Tokyo	1205 97	1161 28
Lion-Associations	11913 76	11913 76
Lion-Institutionnels	25200 63	25137 79
Lionplus	73976 08	73243 64
Livret portefeuille	585 92	568 85
[illegible]	153 86	146 88
Mondiale Investissem.	464 55	443 48
Monacic	5890 22	5890 22 ◆
Moné J.	50551 53	50551 53
Multi-Obligations	461 03	440 12
Mutuelle Unie Sél.	157 65	150 50
Natio.-Associat.	6815 78	6802 18
Natio.-Epargne	13631 79	13496 82
Natio.-Inter.	1113 27	1083 47
Natio.-Obligations	551 89	537 12
Natio.-Patrimoine	1386 28	1329 71
Natio.-Placements	64234 18	64234 18
Natio.-Revenus	1129 61	1118 43
Natio.-Sécurité	52381 23	52381 23
Natio.-Valeurs	727 74	694 74
Nord-Sud Développ.	1196 14	1193 75
Oblicoop Sicav	1458 29	1429 70
[illegible]	1138 14	1107 68
Optimavalor	694 19	667 25
Orient-Gestion	157 20	150 07
Paramérique	521 35	497 71
Paneurope	817 74	780 66
Paribas Epargne	15207 36	15177 01
Paribas Gestion	631 39	605 65
Parnasse-Valor	1086 51	1094 52
Patrimoine-Retraite	1644 46	1612 22
Phénix Placements	272 71	271 35
Pierre Investiss.	725 66	692 75
Placement crt-terme	70111 54	70111 54
Placement J	52715 76	52715 76
Priv'Associations	22403 54	22403 54
Province Investiss.	505 26	482 35
Rentacic	172 99	170 43 ◆
Revenus Trimestriels	6157 98	6097 01
Revenu Vert	1224 57	1223 35
St-Honoré Assoc.	14070 94	14000 94
St-Honoré Bio-aliment.	713 97	681 59
St-Honoré Pacifique	497 43	474 87
St-Honoré P.M.E.	408 82	390 28
St-Honoré Réal	10935 72	10882 15
St-Honoré Rendement	12096 37	12036 19
St-Honoré Technol.	726 76	693 80
St-Honoré Valor	12337 88	12239 94
Sécuricic	10876 87	10865 90 ◆
Sécur. Mobilière	438 38	418 50
Sécuri Trex	10035 38	10035 38
Sél. court terme	12019 75	11930 27
Sicavdon (Caisse BP)	796 39	784 62
Sicav-Associations	1327 98	1325 33
S.F.I. fr. et étr.	569 33	552 75
Sicavimmo	768 94	732 07
Sicav 5000	335 25	326 28
Slivafrance	524 84	510 79
Slivarm	399 84	389 14
Slivarente	217 16	211 35
Slivinter	390 94	380 48
S.I.-Est	1299 81	1240 87
S.I.G.	894 88	853 91
S.N.I.	1155 90	1122 23 ◆
Soléinvest	541 17	519 11
Sogepargne	409 79	394 98
Sogenac	52297 77	50774 53
Sogever	1016 75	970 64
Soginter	1255 61	1198 68
Soleil Investiss.	508 27	485 22 ◆
Technocic	1173 83	1139 64 ◆
U.A.P. Investiss.	397 66	379 63
Uni-Associations	110 67	110 67
Unifrance	439 76	419 82
Unifoncier	1272 12	1214 43
Uni-Garantie	1444 32	1416 97
Unigestion	878 35	838 52
Uni-Japon	1408 58	1344 71
Uni-Régions	2494	2380 91
Unirente	2298 62	2221 01
Univer	167 56	167 56
Univers-Obligations	1618 68	1565 65
Valorem	489 17	477 24
Valoblig	60546 12	59846 65
Valorg	1425 21	1423 79
Valrel	75375 38	75337 71

e : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Agence Havas	343	....
Inst. Mérieux	411	387
Presses Cité	370	392
Souscription		
Cofimeg	6 80	....
Crédit F. Imm.	....	....
Pétroles B.P.	....	....
Sade	....	....
Simco	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 9/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 963	6 998	6 700	7 200
ECU	6 879	6 865	....	....
Allemagne (100 DM)	320 760	320 280	310	330 500
Belgique (100 F)	15 538	15 595	15	15 860
Pays-Bas (100 fl.)	284 860	284 410	274 500	293 500
Danemark (100 krd)	85 970	85 870	82 500	90
Norvège (100 k)	93 570	93 520	91	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 714	10 683	10 450	11 150
Grèce (100 drachmes)	5 006	5 002	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 672	4 667	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	394 200	392 190	382	402
Suède (100 krs)	98 470	98 430	95	101
Autriche (100 sch)	45 600	45 560	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	5 041	5 034	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 684	4 687	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 040	5 072	4 850	5 300
Japon (100 yens)	4 361	4 336	4 170	4 380

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 9/7
Or fin (kilo en barre)	78100	78500
Or fin (en lingot)	77950	78450
Pièce française (20 fr)	514	520
Pièce française (10 fr)	375	.....
Pièce suisse (20 fr)	516	522
Pièce latine (20 fr)	449	448
Souverain	568	567
Pièce de 20 dollars	2855	2855
Pièce de 10 dollars	1400	1410
Pièce de 5 dollars	880	.....
Pièce de 50 pesos	2915	2920
Pièce de 10 florins	463	465
Or Londres	344 45	.....
Or Zurich	348	351
Or Hongkong	344 70	349 10
Argent Londres	5 06	.....

Le Monde

TERMINANT SA VISITE EN URSS

M. Mitterrand a fait un vif éloge de M. Gorbatchev

De notre envoyé spécial

Moscou. – M. Mitterrand a terminé sa visite officielle à Moscou, ce jeudi matin 10 juillet, par une conférence de presse au cours de laquelle il a notamment exprimé son « *sentiment* » qu'un sommet américano-soviétique aurait lieu cette année. « *Ce sommet est désiré de part et d'autre* », a dit le président de la République, qui s'était entretenu la semaine dernière avec M. Reagan à New-York; mais « *il est mis en question de part et d'autre, car il faut qu'il y ait un résultat, c'est là l'obstacle* ». Un peu plus tard, parlant de l'initiative de défense stratégique (IDS), M. Mitterrand a affirmé qu'elle constituait « *l'obstacle majeur* » mais que cet obstacle n'était pas « *rédhibitoire* ».

Précisant qu'il n'était pas venu à Moscou pour conclure des traités séparés avec l'URSS, mais pour avoir des conversations, le président de la République a conclu sa conférence de presse en affirmant : « *Tout a été dit très à fond, carrément. Nous sommes les alliés de nos alliés. Nous ne faisons pas cavaliers seuls.* » Il a ensuite insisté sur l'« *originalité* » de la France et sur ses liens historiques avec l'URSS. « *Mais la position diplomatique de la France est la même après ce voyage qu'avant. La France n'a pas changé de case.* »

Auparavant, le président de la République avait brossé un portrait positif de M. Gorbatchev. Le secrétaire général lui apparaît comme un « *homme de son temps, moderne (...) qui prend les problèmes comme ils sont* ». Le souci de M. Gorbatchev de mettre constamment l'accent sur la détente « *paraît réel* » au président de la République, qui ne veut pas « *vivre dans un monde d'arrière-pensées* ». « *Je crois que l'URSS veut ramasser ses forces pour faire face à la crise économique* », a ajouté M. Mitterrand, qui a terminé ce portrait en affirmant : « *Le parti pris de M. Gorbatchev n'est pas celui de l'armement.* »

Le président de la République n'a pas caché que ces entretiens n'auraient que peu de résultats concrets à court terme. « *Il y a encore beaucoup à faire sur le bilatéral, notamment les relations commerciales* », a-t-il dit. Cela se comprend, puisque les deux délégations se sont livrées à une « guerre des statistiques », les Français affirmant enregistrer un déficit de leurs échanges avec l'URSS, et les Soviétiques prétendant l'inverse.

Un progrès pourrait en revanche être enregistré à la conférence sur le désarmement en Europe (CDE) à Stockholm. M. Mitterrand a cependant exclu que la France puisse conclure un accord avec l'URSS à propos des armements conventionnels. « *La proposition soviétique est très intéressante, mais il n'y aura pas de négociations séparées franco-soviétiques ; nous appartenons à une alliance militaire* », a dit le président.

Droits de l'homme

L'autre temps fort de la conférence de presse de M. Mitterrand a été constitué par les droits de l'homme. Comme on lui demandait s'il avait évoqué le cas de M. Sakharov au cours de ses conversations avec M. Gorbatchev, M. Mitterrand a répondu : « *J'ai reçu Helena Bonner à l'Elysée. Ce seul geste suffit à dire que l'appel que j'ai fait il y a deux ans en faveur de Sakharov reste malheureusement actuel. Quelle est la meilleure méthode ? J'attends vos conseils. Il ne s'agit pas de prendre à rebrousse-poil les autorités dont dépend le sort de Sakharov.* » Le président de la République a précisé également que M. Jean-Bernard Raimond, le ministre des affaires étrangères, avait remis à M. Chevardnadze une liste de vingt cas particulièrement inquiétants, et qu'une liste supplémentaire comprenant quatre cents noms avait été également remise aux autorités soviétiques.

On sait d'autre part que M[me] Mitterrand a profité de ses nombreuses sorties avec M[me] Gorbatchev pour l'entretenir de plusieurs dossiers dont elle avait été saisie.

Hors conférence de presse, mais de bonne source, on devait encore apprendre que plusieurs sujets importants n'avaient pas été ou avaient été à peine abordés : le Liban, le Tchad, l'Afrique du Sud, la Pologne, la bombe à neutrons, le terrorisme, ce que M. Mitterrand a confirmé jeudi matin, mais sans autre détail. Autre sujet qui n'a même pas été soulevé par M. Gorbatchev, sans doute à cause de son aspect purement propagandiste, peu compatible avec le sérieux des entretiens, son projet de dissolution des blocs militaires.

« Ouverture » sur le Proche-Orient

Au cours de sa conférence de presse, M. Mitterrand a également abordé le problème de l'Afghanistan, du conflit du Proche-Orient, et a évoqué la catastrophe de Tchernobyl. C'est bien sûr le président de la République qui a soulevé la question afghane dans ses entretiens, sans grand succès semble-t-il, puisque M. Gorbatchev s'est pratiquement contenté d'imputer aux Etats-Unis l'échec des négociations pakistano-afghanes en cours sous l'égide de M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU. Cette réponse n'a guère dû rassurer M. Mitterrand, qui avait cru déceler il y a quelques mois une évolution positive de la position soviétique. Mais l'URSS se refuse depuis à toute concession sur la question cruciale de l'établissement d'un calendrier pour le retrait de ses troupes.

A propos du Proche-Orient, M. Mitterrand a fait état d'un certaine « *ouverture* » soviétique. Tout en maintenant son projet de conférence internationale, Moscou n'exclut plus aujourd'hui l'intervention, d'une manière ou d'une autre, du Conseil de sécurité. Les membres permanents pourraient en particulier participer à un comité préparatoire chargé de mettre sur pied une conférence internationale. Quant au rétablissement des relations diplomatiques entre Moscou et Jérusalem, ce n'est manifestement pas pour demain, même si M. Gorbatchev n'écarte pas cette éventualité.

La situation à Tchernobyl

L'accident de Tchernobyl a été évoqué sous deux angles par M. Gorbatchev. D'abord sous l'aspect politique, le secrétaire général reprenant l'utilisation des accidents comme argument suprême en faveur de ses plans de limitation des armements. Ensuite sous l'aspect pratique, M. Gorbatchev reconnaissant que c'est une situation désastreuse qui règne dans un rayon de *30 kilomètres autour de Tchernobyl*, expliquant que la terre est inutilisable et qu'il est fort difficile de convaincre les habitants de cette zone qu'ils ne pourront jamais y retourner. Malgré les réticences soviétiques, on a bon espoir, du côté français, de voir Moscou remettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) un rapport sur les causes de l'accident. En attendant, le secrétaire général est resté très discret sur ce dernier sujet.

Après sa conférence de presse, le président de la République a pris congé de M. Gorbatchev au Kremlin et s'est envolé pour Iasraïa-Poliana, où il devait visiter la propriété de Tolstoï. En fin d'après-midi, M. Mitterrand doit retourner à Moscou pour regagner Paris à bord de l'avion présidentiel. Il est attendu dans la soirée.

JACQUES AMALRIC.

Sur le vif

Thermomètre

Furax, Marchais, hors de lui ! Moi aussi. Ils se foutent de nous dans les sondages. Est-ce que la SOFRES l'a interrogé, lui, pour lui demander s'il était pour ou contre son propre *maintien* à la tête du PC ? Jamais de la vie. C'était pourtant la moindre des choses. Parce qu'enfin, quel intérêt ça présente de savoir que 56 % des cocos veulent qu'il se tire si lui veut pas ?

Moi, c'est pareil. BVA connais pas. Ils sont d'une désinvolture ! Ils auraient quand même pu me demander mon avis sur mon Jacquot et mon Mimi. Pensez vous ! Qui c'est d'abord ces mille blouses blanches qui se pointent tous les huit jours, au pied de mon lit pour m'indiquer la *température de ma passion* : Là, dans la semaine du 13 au 19 juin, tu faisais un petit 46 degrés pour Chirac et un gros 54 degrés pour Mitterrand. D'où ils sortent, ces gens-là ?

Aujourd'hui, dans l'Huma, ils gueulent comme des ânes : Ouais, c'est pas normal, sur les mille personnes sondées par cette garce, cette tricheuse de SOFRES, il n'y avait que soixante-treize communistes. Je voudrais bien qu'on m'explique comment ils peuvent le savoir. J'ai demandé à mes copains du service politique, ils m'ont dit : *Ils peuvent pas, ils écrivent n'importe quoi.* En effet ! Soixante-treize, moi, ça me paraît beaucoup. Les cocos, ça court plus les rues. Même si vous arrivez à en dénicher un et à le coincer sous une porte cochère : Ta carte du parti, tu me la sors, oui ? C'est pas forcé qu'il l'ait sur lui ou qu'il ose vous la montrer.

Moi, si. Ma carte vermeille, je l'aurai que dans un an, mais je peux vous montrer ma carte orange et je suis pas dure à trouver. Je suis tous les matins à 8 h 40 sur le quai du métro Chaussée-d'Antin. Alors qu'est-ce que vous attendez pour me demander comment je l'aime mon Mimi. Un peu, beaucoup, passionnément, à la folie, pas du tout ? Plus ou moins que de Gaulle ? Sur canapé à l'Elysée ou en velours côtelé à *Latché* ? Ah ! c'est vrai, j'oublie, vous le savez déjà. C'est marqué dans *Paris-Match*.

CLAUDE SARRAUTE.

Bourse du matin

EN HAUSSE : + 1,07 %

La Bourse s'est de nouveau raffermie le 10 juillet en séance du matin, l'indicateur instantané gagnant 1,07 %. Les plus fortes hausses étaient enregistrées par l'Oréal (+ 2,94 %), Source Perrier (+ 2,78 %), Thomson CSF (+ 2,64 %), Louis Vuiton (+ 2,39 %) et Chargeurs (+ 2,05 %). Deux replis seulement étaient notés : Moteurs Leroy-Somer (– 1,28 %) et Lafarge-Copée (– 0,74 %).

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 10 JUILLET

Indicateur de séance (%) : + 1 07

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	437	442	440
Agence Havas	1750	1750	1759
Air Liquide (L')	760	760	760
Alsthom	417	417	420
Bancaire (Cie)	1159	1180	1180
Bongrain	1915	1920	1920
Bouygues	1200	1210	1210
B.S.N.	3800	3820	3840
Carrefour	3250	3260	3250
Chargeurs S.A.	1220	1230	1245
Club Méditerranée	544	552	552
Dumez	1461	1470	1475
Eaux (Gén.)	1334	1355	1360
ELF-Aquitaine	286	287	287
Essilor	2800	2800	2810
Lafarge-Coppée	1325	1315	1315
Michelin	3050	3100	3100
Midi (Cie)	5960	5970	6010
Moët-Hennessy	2101	2105	2110
Navig. Mixtes	1100	1100	1105
Oréal (L')	3575	3720	3680
Pernod-Ricard	1191	1191	1191
Peugeot S.A.	988	1010	1000
Sanofi	730	730	738
Source Perrier	755	775	776
Télémécanique	3290	3340	3355
Thomson-C.S.F.	1328	1370	1363
Total-C.F.P.	365	365	365
T.R.T.	2970	3010	3010
Valéo	495	495	498

Le numéro du « Monde » daté 10 juillet 1986 a été tiré à 463 541 exemplaires

DÉSAVOUÉE PAR SON ÉLECTORAT DANS UN SONDAGE

La direction du PCF dénonce « une manipulation »

La direction du Parti communiste n'aime pas du tout le dernier sondage politique en date de la SOFRES. Il est vrai que cette enquête (*le Monde* du 10 juillet) se penche tout particulièrement sur l'électorat du PCF *et renvoie* à la direction du parti une image qu'elle se refuse catégoriquement à regarder, notamment depuis les élections législatives du 16 mars. Il est compréhensible que cette fois-ci, les contours étant si nets, elle lui fasse *très mal aux yeux. Cette direction* a donc réagi comme il convenait à ce que l'on qualifie généralement dans le vocable communiste d'« *agression haineuse* » de « *basse opération politicienne conduite de longue date* » ou d'autres petits chefs-d'œuvre de la langue de bois réservée aux initiés.

Dès le mercredi 9 juillet, le bureau de presse du PCF a expédié, avec une étonnante rapidité, un communiqué dénonçant « *une opération de plus* » qui n'était qu'une « *manipulation destinée à brouiller l'action et les objectifs des communistes* ». Sur le fond du sondage lui-même, rien. Sinon une succession d'affirmations du type de celles que les dirigeants du PCF assènent, semaine après semaine, sur « *les progrès attestés par les élections partielles, les adhésions, les retraits de signataires de la pétition parue dans* le Monde » (réclamant un congrès extraordinaire). Le relais a été pris, ce jeudi, par *l'Humanité*.

L'organe central du parti ne consacre pas moins de trois articles de son édition à la critique du « *sondage baudruche* » : un éditorial du rédacteur en chef, Claude Cabanes, un article « technique » écrit par le journaliste spécialisé dans la dénonciation de ce qu'il appelle toutes les menées anti-communistes, particulièrement celles du *Monde*, et un compte rendu du passage, la veille sur Europe 1, de M. André Lajoinie, membre du secrétariat du comité central, intitulé « Sondage intox ».

LA « BAVURE » DE LA RUE DE MOGADOR

M. Pasqua évoque « de prétendus témoignages »

La gauche ne pouvait manquer l'occasion : avoir en face d'elle à l'Assemblée nationale le ministre de l'intérieur, dont elle critique tant la politique policière, et cela quatre jours après le drame de la rue de Mogador. Le mercredi 9 juillet, avant que ne s'ouvre le débat sur l'immigration, M. Pierre Joxe a donc demandé à son successeur place Beauvau de « *s'expliquer* ». M. Charles Pasqua refusa. M. Guy Ducoloné, député communiste des Hauts-de-Seine, revint à la charge en demandant : « *Comment se fait-il que quelques heures après ce drame, le directeur du cabinet du préfet de police démissionnaire ait pu faire une déclaration dans laquelle il présentait comme un dangereux récidiviste un jeune homme qui n'a été condamné que pour infraction au code de la route ?* » Le ministre de l'intérieur resta toujours coi, soutenu dans son silence par M. Claude Labbé, député RPR des Hauts-de-Seine, et par M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF, qui réfutaient « *ces fausses interpellations* ».

Mais quand vint son tour de monter à la tribune pour présenter son projet de loi, le ministre de l'intérieur commença par donner son sentiment sur les événements de la semaine dernière. Il souligna que « *le décès à Paris dans les circonstances qui donnent lieu actuellement à une enquête judiciaire d'un automobiliste fuyard a coïncidé, à quelques heures près, avec l'assassinat d'un jeune gendarme auxiliaire* ». Sur l'affaire de la rue de Mogador, il précisa : « *J'ai été atterré, scandalisé par la présentation unilatérale que les grands moyens de communication ont faite de ce drame dans la journée de samedi* », évoquant même « *de prétendus témoignages* ». C'est pourquoi, expliqua-t-il, « *j'ai demandé au directeur de cabinet du préfet de faire une mise au point* ». Se faisant menaçant, le ministre de l'intérieur précisa : « *Si l'enquête établit que Gilles Burgos a agi en situation de légitime défense, je prendrai toutes dispositions pour que ce jeune gardien de la paix soit défendu et réhabilité. A l'inverse, s'il est prouvé que Gilles Burgos a ouvert le feu de manière inconsidérée, je n'hésiterai pas à le sanctionner.* »

M. Pasqua souligna également que « *depuis dix ans, quatre-vingt-deux policiers ont été tués en service commandé* ». Il regretta qu'« *on se laisse trop souvent aller à critiquer les forces de police alors qu'elles agissent dans un milieu le plus souvent hostile* ». Puis, rappelant qu'en 1982 et 1984 à Lyon, à Chambéry, à Creil, « *les forces de police avaient ouvert le feu au motif de légitime défense alors que des témoins s'étaient exprimés dans un sens différent* », M. Pasqua affirma : « *Jamais l'opposition d'alors n'a cherché à exploiter ces incidents.* »

Mais le ministre de l'intérieur rendit les socialistes responsables de la situation, leur reprochant d'avoir trop fait appel à des compagnies de CRS pour suppléer le manque d'effectif des policiers à Paris. Il déclara en effet : « *L'affaire de la rue de Mogador renforce ma conviction que l'insuffisance des effectifs a conduit le gouvernement précédent à employer les forces disponibles dans de mauvaises conditions et au préjudice de la formation des personnels de police.* »

La polémique, bien entendu, s'effaça à l'annonce de l'attentat quai de Gesvres contre la brigade de répression du banditisme. C'est unanimement que les députés, à la demande du président de séance, observèrent une minute de silence à la mémoire des victimes.

Th. B.

Le PS appelle « à plus de raison »

Le bureau exécutif du PS a publié, le mercredi 9 juillet, un communiqué indiquant notamment :

« *Les déclarations excessives de MM. Pasqua et Pandraud, le déploiement spectaculaire mais superficiel des forces de l'ordre, la multiplication des contrôles policiers apparaissent à l'évidence comme sans effet sur le terrorisme et le banditisme (...)*

Par contre, les déclarations visant à faire croire que dans la répression « tous les moyens sont bons », que les policiers seront par principe « couverts » et que les hauts fonctionnaires doivent sur ordre travestir la vérité, commencent à avoir des effets néfastes (...).

Face à la situation qui se développe, le Parti socialiste se garde de toute exploitation politique mais appelle à plus de raison. En effet, il ne veut pas qu'un fossé se creuse entre la population et la police, car la très grande majorité des policiers entend continuer à assurer sa tâche de service public dans des conditions dignes d'un Etat démocratique.

Le Parti socialiste partage le souci légitime des Français que soit poursuivie une lutte sérieuse contre l'insécurité, mais il rappelle que cette lutte ne peut être que longue et ne doit entraîner à aucun prix une régression du droit et des libertés.

Une lutte efficace contre l'insécurité suppose d'une part la poursuite des efforts de modernisation de la police et de formation des policiers et d'autre part une politique permanente de prévention. »

● *Le procès Verdiglione en Italie.* – Une peine de six ans de prison a été requise, le mercredi 9 juillet, contre le psychanalyste italien Armando Verdiglione par le procureur, devant le tribunal de Milan, où le père de la « troisième renaissance » comparaît notamment sous l'accusation d'extorsion de fonds.

« *Si l'analyste est malhonnête*, a notamment observé le procureur M. Giovanni Caizzi, *il peut exploiter la vie, les ressources affectives, sexuelles et économiques de son client.* »

Il a insisté sur le cas du dentiste Michele Calderoni, qui fut conduit à investir quelque 200 millions de lires (1 million de francs français) dans les œuvres du psychanalyste.

M. Verdiglione s'est refusé à tout commentaire. – *(AFP.)*

En Israël

SIX MORTS LORS D'UN AFFRONTEMENT AVEC UN COMMANDO VENU PAR MER

Jérusalem. – Quatre membres d'un commando arabe et deux soldats israéliens ont été tués, ce jeudi 10 juillet, au cours d'une tentative de débarquement au nord d'Israël. Neuf soldats israéliens ont été blessés lors de l'accrochage qui s'est produit sur une plage du sud du Liban, à un kilomètre de la frontière. Un bateau israélien avait repéré le commando se dirigeant vers la côte dans un canot pneumatique. – *(Reuter.)*

La querelle des brevets sur le SIDA

UN TRIBUNAL AMÉRICAIN REJETTE LA PLAINTE DE L'INSTITUT PASTEUR

New-York *(UPI)*. – Un tribunal fédéral de New-York a rejeté la plainte déposée par l'Institut Pasteur de Paris contre le gouvernement des Etats-Unis à propos de la découverte du virus du SIDA. Les équipes pastoriennes, revendiquant la priorité de cette découverte, contestaient l'attribution d'un brevet pour les tests de dépistage à l'Institut national de la santé américain, brevet attribué aux travaux du professeur Robert Gallo.

[Selon la direction de l'Institut Pasteur, il s'agit d'une simple étape dans une très longue procédure. Les Français font appel et se déclarent « sûrs de gagner ». Ils entendent poursuivre leur action jusqu'au bout, à moins qu'une négociation puisse, entre-temps, la rendre obsolète.]

● *Rudolf Hess hospitalisé à Berlin-Ouest.* – L'ancien secrétaire particulier d'Adolf Hitler, Rudolf Hess, quatre-vingt-douze ans, a été hospitalisé dans la nuit du mardi 8 juillet, à la suite d'un malaise cardiaque, à l'hôpital militaire britannique de Berlin-Ouest. Condamné à la prison à vie pour « *conjuration contre la paix mondiale* » et « *organisation d'une guerre d'agression* », au procès de Nuremberg (1946), il est depuis 1966 le seul détenu de la prison de Spandau. Son fils, M. Wolf Rüdiger Hess, anime depuis plusieurs années une campagne pour la libération de son père. Cette libération a été acceptée par les Américains, les Français et les Anglais, mais toujours refusée par les Soviétiques. – *(AFP, AP, UPI.)*

● *Remaniement du gouvernement en Côte-d'Ivoire.* – Le président Houphouët-Boigny a étoffé, mercredi 9 juillet, son cabinet, qui passe de vingt-huit à quarante ministres. Les portefeuilles les plus importants ne changent pas de titulaires. Les douze nouveaux venus sont des universitaires. La plupart des ministres qui perdent leur département restent cependant au gouvernement avec le titre de ministre d'Etat sans portefeuille. – *(AFP).*